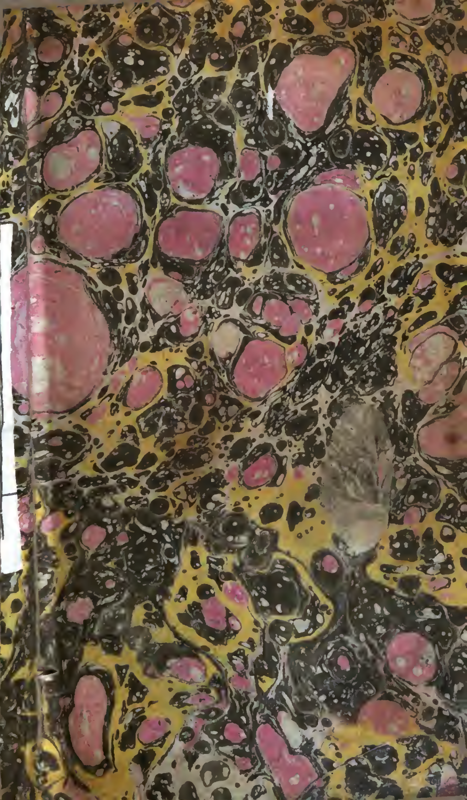



FONDO PIZZOFALCONE
NAZIONALE
BIBLIOTECA
B. Prov.
XI I
2
VITTORIO EM. III
NAPOLI
REALE OFFICIO
BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
VI
Palchetto
5
Num.° d' ordine
8
2465



HISTOIRE
DE LA VIE
DE HENRI IV.

TOME SECOND.

HISTOIRE
DE LA VIE
DE HENRI IV,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE:

DÉDIÉE

A SON ALTESSE SÉRÉNISSIME

MONSEIGNEUR

LE PRINCE DE CONDÉ;

PAR M. DE BURI.

Troisiéme Edition, revue, corrigée & augmentée.

TOME SECOND.



A PARIS,

Chez NYON l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, quartier S. André, vis-à-vis l'Imprimeur du Parlement.

M. DCC. LXXIX.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



HISTOIRE
DE
HENRI IV.

LE roi s'étoit emparé de tous les fauxbourgs, & s'il avoit suivi le conseil de ses principaux officiers, il auroit fait attaquer la ville, & peut-être l'auroit-il prise d'assaut; mais il voulut encore temporiser. Il écrivit au duc de Nemours la lettre suivante, pour l'engager à prévenir la ruine de Paris. 1590.

« Mon cousin, vous avez fait assez » paroître votre valeur & générosité en » la défense de Paris jusqu'ici; mais de » vous opiniâtrer davantage sous une » vaine attente de secours, il n'y a au- » cune apparence; & si vous me contrai- » gnez de tenter la force, vous pouvez

» penser qu'il ne sera lors en ma puis-
1590. » sance d'empêcher qu'elle ne soit pillée
» & saccagée. Encore, quand le secours
» que vous attendez viendroit, vous sa-
» vez qu'il ne peut passer jusqu'à vous
» sans une bataille, laquelle devant que
» me donner ni me présenter, votre frere
» se souviendra de la derniere; & quand
» Dieu me défavoriseroit tant pour mes
» péchés, que je la perdisse, votre con-
» dition seroit encore pire (pour n'avoir
» voulu reconnoître votre roi légitime
» & naturel), de tomber sous le joug &
» domination des Espagnols, les plus
» fiers & cruels du monde. Partant je
» vous prie de vous souvenir de ce qui
» s'est passé, & jetter les yeux sur ce qui
» peut avenir, & me reconnoître pour
» tel que devez, votre roi & bon ami.
» *Signé*, HENRI ».

Le duc de Nemours ne répondit point au roi; mais il écrivit à un des deux maréchaux de France, & le pria de dire au roi de Navarre: « Qu'encore qu'il fût son » serviteur, il l'étoit plus de la religion » catholique & de la foi, qui ne lui per-

» mettoient pas de le reconnoître, à
» cause de sa fausse religion; mais qu'em- 1590.
» brassant la véritable, & se faisant ca-
» tholique, il seroit le premier qui tra-
» vailleroit à le faire reconnoître, à faire
» la paix, & obliger les Parisiens à lui
» ouvrir leurs portes; mais autrement
» qu'ils étoient délibérés de mourir plutôt
» tous, & lui avec eux, que de contre-
» venir à ce qu'ils avoient promis authen-
» tiquement ».

Cependant le duc de Nemours ne put empêcher que le cardinal de Gondy ne fît une tentative pour engager le roi à faire la paix. Il alla, accompagné de plusieurs personnes, à l'abbaye de S. Antoine, pour faire des propositions: mais elles furent si vagues, que le roi s'apperçut qu'on ne cherchoit qu'à l'amuser. Il étoit environné de sa principale noblesse: la foule étoit si grande, qu'il avoit de la peine à se retourner; & voyant que le cardinal en étoit surpris, il lui dit en riant: *Cette noblesse me presse bien autrement dans un jour de bataille.*

Enfin on apprit la nouvelle certaine

1590. que le ſecours, tant de fois promis aux Pariſiens, & toujours inutilement attendu, arrivoit. Le roi, depuis la bataille d'Ivry, s'étoit imaginé que le roi d'Eſpagne n'oſeroit pas diminuer les forces qu'il étoit obligé d'entretenir contre les Provinces-Unies qui lui faiſoient la plus vive réſiſtance, pour les envoyer en France. Le duc de Mayenne, depuis ſa défaite, étoit hors d'état de former une armée capable de tenir la campagne. Il étoit en Picardie, où il avoit peine à raſſembler les débris de ſa défaite d'Ivry. Il étoit ſi mal accompagné, que le roi, en étant informé, s'étoit mis à la tête d'un gros corps de cavalerie pour l'aller joindre. Il avoit fait dix-ſept lieues d'une traite; & enveloppoit le duc, ſi l'on n'eût averti ce dernier aſſez tôt pour qu'il ſe jettât dans la ville de Laon, d'où il étoit allé à Condé s'aboucher avec le prince de Parme, général des troupes Eſpagnoles dans les Pays-Bas. Farneſe étoit bien fâché de les quitter pour porter du ſecours à la Ligue. Il appréhendoit d'expoſer la réputation qu'il avoit acquiſe, contre un

prince dont la valeur & l'expérience étoient si généralement reconnues, & qui avoit gagné trois batailles en moins de deux ans & demi, contre des armées supérieures aux siennes; mais Farnese fut obligé d'exécuter les ordres de son maître. Il reçut le duc de Mayenne avec beaucoup de hauteur & de fierté, lui fit essuyer toutes sortes de désagrémens, & les augmenta encore, lorsqu'il vit que le duc refusoit formellement de lui livrer quelques places pour assurer sa retraite, & pour gage des grandes dépenses que le roi d'Espagne faisoit pour la Ligue. Il lui promit enfin du secours; mais il lui dit qu'il ne lui confieroit pas ses troupes, & qu'il les commanderoit lui-même; ce qui déplût fort au duc. Le prince se mit effectivement en marche avec douze mille hommes de pied, & trois mille chevaux, qui étoient l'élite de son armée des Pays-Bas, des munitions, & un équipage d'artillerie suffisant pour une armée beaucoup plus considérable que la sienne. 1590.

Il partit de Valenciennes le 6 août pour entrer en France, dans le plus bel

1590. ordre & avec le plus magnifique appareil de guerre, faisant observer à ses soldats la plus exacte discipline, marchant à petites journées, se retranchant par-tout où il campoit, comme s'il y eût voulu demeurer plusieurs jours: enfin il arriva le 22 à Meaux, sans avoir rencontré aucun obstacle sur sa route.

Le roi fut étonné lorsqu'il apprit que le prince de Parme étoit sur les frontieres, prêt à entrer dans le royaume: il écrivit aussi-tôt au cardinal de Gondy & à l'archevêque de Lyon par Dandelot, qui, étant prisonnier du duc de Nemours, avoit la liberté de venir au camp, pour continuer les propositions d'accommodement, dont le duc de Mayenne avoit fait amuser le roi. Il les prioit d'aller trouver le duc, comme ils lui avoient proposé dans la derniere entrevue, & leur envoyoit des passeports & carte blanche pour traiter de la paix. Les deux prélats allerent à Meaux, où le duc étoit alors. Il leur répondit qu'il desiroit ardemment la paix, les pria d'en trouver les moyens, & de faire les propositions convenables

pour y parvenir; mais il envoya ſecretement quelqu'un, qui entra dans Paris avec leur ſuite, & porta des lettres aux principaux chefs, par leſquelles il leur mandoit de n'être point inquiets ſur les propoſitions de paix qu'il avoit entamées, que ſon but en cela n'avoit été que d'amuſer le roi, de donner au ſecours le tems d'arriver. Le cardinal de Gondy découvrit cette duplicité; il en fut ſi outré, que dès le moment il en donna avis au roi, lui marqua qu'il quittoit Paris pour n'y rentrer qu'avec lui; & ſe retira à ſa maiſon de Noiſy, après avoir fait de ſanglans reproches à l'archevêque de Lyon, qu'il ſut avoir été complice de la tromperie. 1590.

Lorſque le roi apprit que l'armée combinée du prince de Parme & du duc de Mayenne étoit arrivée à Meaux, il ſentit qu'il ſeroit forcé de lever le ſiége, & que s'il différoit à le faire, il pourroit être enfermé entre l'armée ennemie, auſſi forte que la ſienne, & cinquante mille hommes qui ne manqueroient pas de ſortir en armes & d'attaquer tous ſes

1590. quartiers; il alla camper auprès de Clayes, où il assembla son conseil. La Noue & le vicomte de Turenne furent d'avis de conserver ce poste, qui étoit le chemin de Meaux à Paris, où les Espagnols avoient des rivieres & des forêts à passer, & où, par cette raison, on pourroit les attaquer avec avantage dans leur marche; mais le maréchal de Biron jugea qu'il seroit plus avantageux de se porter à Chelles, au-dessous de Lagny, où l'on seroit maître de la Marne, & où l'armée s'étendant à gauche vers la forêt de Livry, boucheroit le passage aux ennemis, qui ne s'engageroient pas aisément & impunément à passer par cette forêt pour aller à Paris. Le roi s'en tint à cet avis, &, ayant quitté Clayes, il vint camper dans la plaine de Bondy.

Tout le monde convint que c'étoit la faute du roi, s'il ne s'étoit pas rendu maître de Paris; il n'avoit pas poussé le siége avec assez de vigueur, & avoit eu la facilité de permettre à ses officiers & à ses soldats, de fournir aux Parisiens des vivres pour de l'argent; mais ceux

qui connoissoient la bonté de son cœur, disoient qu'il n'avoit pas voulu détruire 1590.
une ville qui étoit le plus beau fleuron de sa couronne ; faire périr un grand nombre de personnes qui tenoient son parti, & une infinité d'autres qui étoient tyrannisées par des maîtres barbares & cruels, qui souffriroient peut-être le moins de la désolation de cette ville. Il s'en expliquoit même assez ouvertement, en disant qu'il se présenteroit quelqu'occasion favorable d'y entrer sans répandre de sang, & qui lui seroit procurée par la désunion qui regnoit parmi les chefs de ses ennemis (comme cela arriva par la suite).

Son armée étoit composée de dix-huit mille hommes de pied, & de sept mille chevaux, parmi lesquels il y avoit quatre ou cinq mille gentilshommes; car sur la nouvelle de l'arrivée des Espagnols en France, il en étoit venu un très-grand nombre joindre le roi.

Aussi-tôt que l'armée royale eut abandonné le camp de Clayes, le prince de Parme vint s'y loger; & de-là tournant à gauche, il marcha vers Chelles. Déja les

maréchaux de camp des ennemis y mar-
1590. quoient leurs logemens, lorſque les coureurs du roi, conduits par Lavardin & Châtillon, les en chaſſèrent, pendant que d'un autre côté le prince de Parme & le duc de Mayenne, à la tête d'un corps de huit cens chevaux, s'avancerent pour reconnoître le terrein & les environs. Le roi ne put les ſouffrir ſi près, & les chargeant avec trois cens chevaux ſeulement, les repouſſa juſqu'à leurs logemens, à deux lieues de là.

Le roi brûloit d'ardeur d'en venir à une bataille, il avoit fait toutes les diſpoſitions pour la donner; mais ce n'étoit pas l'intention du général ennemi, ſur-tout lorſqu'il eut reconnu que l'armée Françoiſe étoit auſſi forte que la ſienne: il en fit même des reproches au duc de Mayenne, qui l'avoit aſſuré que le roi n'avoit pas dix mille hommes. Pendant ſept jours que les deux armées furent ſi proches, le prince de Parme permit bien que ſes ſoldats ſe livraſſent à quelques eſcarmouches pour tâter la valeur des troupes du roi; mais il ne permit jamais

qu'ils en vinssent à une action générale : 1590.
& sur ce qu'un trompette, qui étoit venu à son camp de la part du roi pour la lui offrir, lui avoit dit *que son maître n'esquivoit jamais une bataille ; pour moi*, répartit-il, *j'esquiverai à ses dépens celle qu'il me présente ; & quiconque m'y forcera, en saura plus que moi.* Il étoit campé à quelque distance de Chelles sur le penchant d'une montagne, au pied de laquelle étoit un marais qui en rendoit l'accès très-difficile, & il étendit ses troupes sur les derrieres de son camp assez près des fauxbourgs de Lagny.

Le roi cherchoit à pénétrer les desseins de ce général. On crut le septiéme jour qu'il en vouloit venir aux mains. Il rangea son armée sur le penchant de la montagne, l'étendit dans le terrein qu'elle auroit occupé s'il avoit donné la bataille, la fit avancer très-lentement dans la plaine, mit vingt piéces de canon en batterie, parcourut toutes les files, vint se mettre à la tête de ses troupes; puis tout-à-coup tournant à gauche, rabattit du côté de Lagny, & parut à la vue de cette

1590. ville dans des retranchemens auxquels il faisoit travailler pendant le tems qu'il rangeoit son armée. Ce mouvement fut si prompt, que le roi, qui, de son côté, avoit mis son armée en ordre pour combattre, ne put le suivre, à cause du marais qui étoit entre les deux camps, qu'on ne pouvoit passer sans prendre un détour & sans défiler. Il s'apperçut trop tard du dessein du prince de Parme, qui étoit de se saisir de Lagny, & d'être maître, par ce moyen, de la Marne, afin de conduire des vivres à Paris. Le roi résolut cependant de conserver sa position, d'envoyer assez de troupes pour renforcer la garnison de Lagny, & d'empêcher la prise de cette ville, malgré le mauvais état où elle étoit. Il y fit passer deux régimens, escortés par le maréchal d'Aumont, avec quelques autres troupes. Mais la ville fut attaquée avec tant de promptitude & de vivacité, que l'ennemi s'en rendit maître au second assaut. Ceux qui se trouverent sur la bréche furent taillés en piéces, le reste se sauva par les portes, & fut recueilli par le maréchal d'Aumont, qui

étoit sur le point d'y entrer. Tout fut mis au pillage, & la plupart des habitans passés au fil de l'épée. Le prince de Parme fit crier qu'on épargnât les églises & les prêtres. Heureux qui, pour sauver sa vie, put trouver une soutane ou un surplis. Quelques capitaines de religionnaires se sauverent sous cet habit, & entr'autres le capitaine Saint-Jean, de la maison de Montgommery, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, qui fut trouvé avec un surplis, un crucifix à la main, à genoux auprès de Laffin, gouverneur de la ville, qu'un coup de canon avoit renversé par terre, & qu'il sembloit vouloir exhorter à la mort. Cette présence d'esprit sauva la vie à ce capitaine. 1590.

Le chagrin que le roi ressentit de voir évanouir en un instant les espérances qu'il avoit conçues de triompher de ses ennemis, par la prise de la capitale de son royaume, fut encore augmenté par le découragement qui se jetta parmi ses troupes. Elles n'étoient point payées, les soldats étoient presque nuds, la disette des vivres étoit très-grande; à peine les pour-

1590. voyeurs du roi avoient-ils de quoi garnir ſa table, pendant que celle du ſurintendant d'O étoit ſplendidement ſervie. C'étoit un mécontentement général dans l'armée; ces mêmes officiers, qui avoient beaucoup gagné pendant le ſiége à vendre chérement des vivres aux Pariſiens, étoient les premiers à crier; joint à cela que les principaux ſeigneurs catholiques rejettoient ſur le roi la faute de ce déſordre, par ſon obſtination, diſoient-ils, à ne pas quitter ſa religion.

C'eſt en cette occaſion que Henri paroît véritablement grand, par la conſtance & la fermeté qu'il fit paroître. Il ne ſe laiſſe point abattre par l'adverſité; il eſt toujours maître de lui-même; & quoiqu'il connoiſſe que la plupart de ceux qui l'environnent ont peu d'attachement pour ſa perſonne, quoiqu'il ſache qu'ils ſont, pour la plus grande partie, cauſe des chagrins & des peines qu'il eſſuie, il n'en témoigne ni reſſentiment, ni mauvaiſe humeur. Il careſſe les uns, il conſole les autres; il leur donne des louanges ſur leur courage & ſur leurs belles

qualités; il leur fait les plus grandes promesses; il n'accuse que la fortune des malheurs qui lui arrivent; il cherche tranquillement les moyens d'arrêter les suites fâcheuses qui peuvent en résulter, & de les faire tourner à son profit. 1590.

Son courage, qui ne l'abandonne jamais, lui fait concevoir l'idée de tirer avantage de la sécurité à laquelle il espere que les Parisiens se seront abandonnés dans la joie de se voir délivrés d'un siége si fâcheux, & rassurés par le voisinage de l'armée Espagnole.

Il détache, pour cet effet, le comte de Châtillon avec une partie de son infanterie, & le suit avec un corps de cavalerie. Châtillon arrive sur les onze heures du soir dans le fauxbourg S. Jacques, à la proximité des murs de Sainte Genevieve. Comme tout le monde, jusqu'aux prêtres & aux religieux, montoient la garde, les jésuites, qui étoient dans cet endroit, entendirent quelque bruit, donnerent l'allarme, & les bourgeois accoururent sur le rempart. Châtillon fait halte, & ordonne à ses gens de garder un pro-

1590. fond silence. Les Parisiens, n'entendant plus rien, croient que c'est une fausse allarme, & se retirent chez eux. Sur les quatre heures du matin, Châtillon fait descendre ses gens dans le fossé; ils gagnent le pied de la muraille sans être apperçus; ils y appliquent sept ou huit échelles, justement au quartier que les jésuites gardent, & où l'un d'eux est en sentinelle avec Nicolas Nivelle, libraire, & Guillaume Balden, avocat Anglois. A la vue du premier soldat qui parut au haut d'une échelle, le jésuite crie aux armes; & allant à lui, lui casse sa hallebarde sur la tête, & le renverse dans le fossé. Trois autres sautent aussi-tôt sur le rempart, ils sont culbutés par le jésuite, secondé du libraire & de l'avocat. Les corps-de-gardes voisins accourent de toutes parts; on jette des bottes de paille allumées dans le fossé pour éclairer ce qui s'y passe: en peu de tems les murailles sont remplies de défenseurs. Châtillon, ne voyant plus d'espérance de réussir, fait sonner la retraite, & le roi, qui l'accompagnoit, est obligé de rejoindre son armée.

Ce prince, voyant les projets de sa campagne évanouis, prit la résolution de 1590.
séparer son armée. Il en fit plusieurs détachemens qu'il envoya sous les ordres de ses principaux officiers dans les provinces où son parti se soutenoit avec le plus d'avantage. Il ne retint de tous ses généraux que le maréchal de Biron, avec un corps assez considérable de troupes, pour se porter où sa présence seroit nécessaire, harceler les ennemis dans leur marche, leur couper les vivres, & les fatiguer tellement, qu'ils fussent forcés de retourner aux Pays-Bas : &, afin de faire voir à la Ligue qu'il étoit encore en état de faire des conquêtes, il mit le siége devant Clermont en Beauvoisis, qui se rendit par composition après quelque résistance.

Cependant le prince de Parme, content d'avoir fait lever le siége de Paris, & d'y avoir fait entrer deux convois considérables, ne pensa plus qu'à rendre les rivieres de Marne & de Seine assez libres pour faire venir de nouvelles provisions, & se retirer ensuite en Flan-

1590. dres. Il ſe rendit incognito à Paris avec le duc de Mayenne, pour voir cette grande ville, & conférer avec le légat, l'ambaſſadeur d'Eſpagne & les chefs de la Ligue; de-là ils retournerent à la tête de leur armée, avec laquelle ils ſe rendirent maîtres des ponts de Saint-Maur, de Charenton, & remontant la Seine, ils allerent aſſiéger Corbeil. Le ſieur de Rigault, meſtre-de-camp, qui étoit dans cette place, arrêta l'armée Eſpagnole pendant trois ſemaines, malgré le mauvais état de la place; mais il fut tué d'un coup de canon, & la ville fut emportée d'aſſaut, la garniſon fut taillée en piéces, & les habitans, quoique ligueurs, traités avec la derniere inhumanité, pour venger la perte d'un grand nombre d'officiers & de ſoldats; ſur-tout du marquis de Renty, un des plus habiles généraux Eſpagnols, & de pluſieurs autres perſonnes de qualité de cette nation.

Ce fut à cette ville que le prince de Parme borna ſes conquêtes: il reprit, au mois de novembre, la route des Pays-Bas, & il eut le chagrin d'apprendre,

quatre jours après son départ, que les sieurs de Givry, de Marivault & de Parabere, qui étoient à Melun avec un corps de troupes royales, avoient repris Corbeil, & fait main-basse sur tous les Espagnols, & sur deux cens Lansquenets qui y étoient en garnison. 1520.

Il fut plus inquiété en sortant du royaume qu'il ne l'avoit été en y entrant. Le roi & le maréchal de Biron, qui le suivoient avec un corps de cavalerie & d'infanterie, harceloient continuellement ses troupes, les obligeoient de marcher toujours serrées, & de camper avec beaucoup d'incommodités. Ils chargerent même l'arriere-garde, sur le chemin de Marle, où il y eut un combat assez sanglant, suivi de la perte de plusieurs bagages. Il se livra encore une action considérable au passage de la riviere d'Aine: le baron de Biron, fils du maréchal, se trouva si fort engagé dans les bataillons ennemis, que si le roi, qui courut à sa défense, n'eût fait un puissant effort pour l'en retirer, il couroit risque de perdre la vie ou la liberté. Lorsqu'il eut conduit

le prince de Parme jusques sur les frontieres des Pays-Bas, il cessa de le poursuivre, & vint faire son entrée dans la ville de Saint-Quentin, qui, de son plein gré, étoit rentrée sous son obéissance; il y apprit, le 10 décembre, la nouvelle de la prise de Corbie sur la Ligue par les sieurs d'Humieres, de la Boissiere, & de Parabere, qui fut la derniere expédition importante de cette année.

1590.

Dans le mois de septembre précédent, ce prince avoit donné à Philippe Huraut, comte de Chiverny & de Limours, chancelier de France, une belle marque de l'estime qu'il avoit pour lui, & du cas qu'il faisoit de son mérite.

Chiverny avoit été chancelier de Henri III dès le tems qu'il n'étoit que duc d'Anjou; il accompagna en Pologne ce prince, qui, de retour en France, le nomma chancelier, en l'année 1583, après la mort du cardinal de Biragues; mais il lui avoit ôté les sceaux en 1588, après la journée des barricades. Comme il étoit l'homme du royaume qui avoit le plus d'intégrité & de capacité, le roi lui

lui envoya ordre de se rendre auprès de sa personne. Lorsqu'il fut arrivé à Aubervilliers, ce prince, qui étoit alors à la tête de ses troupes, lui rendit les sceaux, en présence des princes & des principaux officiers de l'armée, en lui disant: « Voilà, monsieur le chancelier, deux pistolets, desquels je desire que vous me serviez, lesquels je sais que vous pourrez fort bien manier; vous m'avez, avec eux, bien fait du mal plusieurs fois, mais je vous le pardonne; car c'étoit par le commandement & pour le service du feu roi mon frere. Servez-moi de même, & je vous aimerai autant & mieux que lui, & croirai votre conseil, car il s'est trouvé mal de n'avoir voulu le suivre ». Alors M. de Chiverny, ayant baisé la main du roi, ce prince lui dit encore: « Aimez-moi, je vous prie, comme je vous aime; & croyez que je veux que nous vivions comme si vous étiez mon pere & mon tuteur ». Puis se tournant vers les princes qui étoient présens. « Messieurs, ces deux pistolets que j'ai baillés à M. le chancelier ne font pas tant de

1590.

1590. » bruit que ceux de quoi nous tirons tous » les jours vous & moi; mais ils frappent » bien plus fort & de plus loin: je le sais » par expérience, par les coups que j'ai » reçus (1) ».

Henri devient amoureux de Gabrielle d'Estrées.

Sur la fin de cette année, & pendant le plus grand tumulte des armes, Henri prit de l'attachement pour Gabrielle d'Estrées, fille de Jean d'Estrées, seigneur de Valieu & de Cœuvres, chevalier de l'ordre du roi (2). Quoique l'amour se plaise davantage dans le sein du repos & des plaisirs, ce fut néanmoins pendant le tems où la guerre se faisoit en France avec le plus d'animosité, que notre prince devint sensible aux graces & à la beauté de Gabrielle. Il y avoit près de trois semaines que, sans quitter les armes, & toujours à cheval, il suivoit, avec la plus grande

(1) Journal de Henri IV.

(2) Elle porta successivement les noms de la Belle Gabrielle, de madame de Liancourt, de la marquise de Monceaux & de la duchesse de Beaufort: elle avoit épousé Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt, dont elle fut séparée.


T. II. Page 26.
GABRIELLE DESTREES
DUCHESSE DE BEAUFORT

activité, le duc de Parme dans sa retraite, lorsque le hasard l'ayant conduit dans le château de Cœuvres pour y prendre quelque repos, il y fut reçu par cette dame avec les empressemens & la joie que lui inspiroit la présence d'un héros dont les grandes actions retentissoient par toute la France, & lui promettoient les plus grands avantages. Elle le félicita sur ses victoires, & le combla de louanges. Le plaisir qu'elle eut de voir un si grand prince, donnant encore un nouveau lustre à sa beauté, Henri ne put résister à ses charmes, ni s'empêcher de donner des marques de l'impression qu'ils avoient faite sur lui. Cependant la gloire, qui l'appelloit ailleurs, ne lui donna pas le tems de développer les sentimens qui venoient de naître si subitement dans son cœur. S'il donna dans l'instant, en quittant cette dame, la préférence à la gloire sur l'amour, ce ne fut pas sans se faire une extrême violence, qui lui fit connoître que le trait qui l'avoit blessé, avoit pénétré fort avant dans son ame. Les efforts qu'il fit pour guérir cette blessure, furent appa- 1590.

1590. remment trop foibles, puiſque ſa paſſion, croiſſant de jour en jour, il aima cette dame, & il en fut aimé avec une tendreſſe qui ne ſouffrit, tant qu'elle vécut, aucune altération ni partage; & par la ſuite, lorſqu'il l'eut perdue, il ne reconnut aucunes traces de cet amour dans les engagemens que ſon cœur, naturellement tendre, lui fit contracter, & qui la lui firent ſouvent regretter.

Avant d'entrer dans le détail de ce qui ſe paſſa pendant l'année 1591, nous ſommes obligés de tourner nos regards ſur l'état où ſe trouvoient les provinces pendant l'année précédente.

Le duc de Nevers, auquel le roi, après la levée du ſiége de Paris, avoit donné le gouvernement de la Champagne, s'y conduiſit avec tant de prudence & de courage, qu'il ſut retenir dans le devoir cette province, quoiqu'elle fût attachée au parti de la Ligue. Il en chaſſa le duc de Lorraine, qui s'étoit emparé de quelques places, & l'obligea de lever le ſiége de Sainte-Menehoult.

Le Poitou étoit preſqu'entiérement

sous l'obéissance du roi, par la sage conduite du maréchal d'Aumont, qui commandoit dans cette province, où les huguenots avoient toujours été les plus forts. 1590.

Pendant le mois d'octobre précédent, Marguerite d'Ailly, femme de François de Coligny, qui étoit alors dans l'armée du roi, fit une action héroïque qui mérite de trouver ici sa place. Salard, marquis de Bouron, gouverneur de Montargis pour la Ligue, assiégea cette dame dans son château de Châtillon-sur-Loin. Il s'étoit déja saisi du bourg & de la basse-cour du château, lorsque cette femme courageuse, se mettant à la tête de quelques soldats qu'elle avoit pour sa défense, fit une sortie tellement à propos sur les assaillans, qu'elle en tua une partie, chassa les autres, recouvra le butin, déja chargé sur des charettes, fit Salard lui-même prisonnier, & en exigea une forte rançon.

Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, étoit cantonné en Bretagne, à la tête de la Ligue, où les principales villes & la noblesse tenoient son

parti. Il s'étoit mis en tête de se faire duc
1590. de Bretagne, sur des idées chimériques qu'il avoit réveillées, prétendant que Marie de Luxembourg, sa femme, étoit de la maison de Penthievre, branche des anciens ducs de Bretagne. Il avoit, de son chef, & sans la participation du duc de Mayenne, demandé du secours au roi d'Espagne, qui lui avoit envoyé cinq mille hommes, pour quoi il lui avoit livré le port de Blavet, aujourd'hui Port-Louis. Avec ce secours, & les troupes de la province qui lui étoient dévouées, il avoit soumis toute la Bretagne.

Les prétentions du duc de Savoye ne tendoient pas moins qu'à envahir la Provence & le Dauphiné, pour les joindre à l'usurpation qu'il avoit déja faite du marquisat de Saluces. Il avoit trouvé beaucoup de facilité dans la Provence pour la réussite de ses projets. Dès la fin de l'année 1589, il avoit envoyé deux mille hommes de pied & mille chevaux pour soutenir le sieur Dampierre, la comtesse de Sault & le parlement d'Aix, qui étoient dans ses intérêts. Ils avoient fait tenir à Aix, sous

l'autorité du parlement, une assemblée 1590.
des états de la province, dans laquelle il fut résolu de députer au duc, pour le prier d'en venir prendre le gouvernement & la protection. Il avoit reçu cette offre avec toute la joie que lui inspiroit son ambition. Il vint à Aix, alla descendre chez la comtesse de Sault, qui le régala splendidement, il coucha au palais archiépiscopal, & sortit de la ville le matin suivant, pour laisser faire les préparatifs de son entrée. Elle se fit avec une magnificence dont un roi de France auroit été satisfait. Il eut cependant la modestie de refuser le dais, disant que cet honneur n'étoit dû qu'à Dieu & au Roi. Quelques jours après il vint au parlement, où, s'étant assis à la droite du premier président, il fut nommé, par un arrêt solemnel, gouverneur & lieutenant général de la province sous la couronne de France.

Cette conduite du duc de Savoye, loin d'être préjudiciable au roi, lui fut avantageuse; car elle diminua le parti de la Ligue dans cette province. Le comte de Carces, qui en étoit gouverneur pour

le duc de Mayenne, s'en voyant dépof-
1590. fédé, forma un tiers-parti, & empêcha le duc de Savoye d'y affermir fon autorité, qui fut très-courte, comme nous le dirons par la fuite.

Ce prince ne trouva pas tant de facilité dans le Dauphiné; il y eut affaire à Lefdiguieres, qui, bien loin de lui laiffer prendre quelqu'avantage, battit fes troupes dans toutes les occafions qui fe préfenterent, lui prit plufieurs places, & l'obligea de fe contenir dans les bornes de fes états. Ce gentilhomme, qui s'étoit acquis, à jufte titre, la réputation d'un guerrier très-expérimenté, rendit de grands fervices au roi dans cette province: il la contint fous fon obéiffance, après en avoir chaffé ou affujetti tous les Ligueurs; & s'étant emparé de la ville de Grenoble, il l'obligea de reconnoître Henri pour fon fouverain. Lorfqu'il s'en fut rendu le maître, il envoya Saint-Julien, fon fecrétaire, pour porter au roi cette nouvelle, & lui en demander le gouvernement, qu'il lui avoit promis un an auparavant, s'il pouvoit la prendre. Le

roi avoit grande envie de lui tenir parole ; mais il appréhendoit de trouver de l'oppoſition de la part des catholiques. Il dit à Saint-Julien de prendre patience, qu'il alloit aſſembler ſon conſeil, & l'inſtruiſit de ce qu'il devoit répondre au cas qu'on le refusât. Effectivement lorſqu'on eut lu la lettre de Leſdiguieres, la plupart des catholiques, & ſur-tout d'O, s'y oppoſerent avec beaucoup de vivacité, alléguant que dans le traité fait entre le roi & les ſeigneurs catholiques, qui l'avoient reconnu après la mort de Henri III, il étoit expreſſément porté, que les gouvernemens des villes qu'on prendroit, ne ſeroient donnés qu'à des catholiques ; en ſorte que le roi & le maréchal de Biron, étant les ſeuls de leur avis, Leſdiguieres fut refuſé. Saint-Julien fit une profonde révérence, & ſe retira ; mais étant revenu un moment après : « Meſſieurs, dit-il, » votre réponſe ineſpérée m'a fait oublier » un mot : c'eſt que puiſque vous ne trou- » vez pas à propos de donner à mon maî- » tre le gouvernement de Grenoble, vous » penſiez aux moyens de le lui ôter ». Et,

1590.

sans rien ajouter, il sortit. Le maréchal
1590. de Biron qui, outre les belles qualités qu'il possédoit, avoit encore celle de n'être point envieux du mérite d'autrui, & qui savoit les intentions du roi, dit qu'on étoit dans des circonstances particulieres; que le roi avoit promis à Lesdiguieres le gouvernement de Grenoble dans un tems où il n'y avoit pas d'apparence qu'il la pût prendre; que, tout huguenot qu'il étoit, il n'y avoit pas parmi les catholiques, qui étoient présens, un seul homme qui eût rendu de si grands services au roi, & qu'il n'étoit pas juste de le priver de la récompense qui lui étoit due. L'autorité du maréchal, qui avoit lui-même signé le traité, empêcha qu'aucun ne répliquât, & l'on fit sur le champ expédier le brevet.

La levée du siége de Paris avoit été sur le point de causer quelques mouvemens dans la Guyenne, où le parti de la Ligue avoit voulu lever la tête; mais le maréchal de Matignon assoupit tout par sa prudence. Il s'étoit rendu fort puissant dans cette province, où il avoit ménagé

parmi la nobleſſe un parti conſidérable. Il étouffa les cabales qui ſe formoient dans le parlement de Bordeaux; il gagna la plupart des préſidens & conſeillers, & les engagea à envoyer une députation au roi, pour le ſupplier, avec reſpect, de ſe faire catholique. Ils vinrent le trouver à Senlis, où il leur fit beaucoup de careſſes, & ſe juſtifia par les mêmes raiſons que le maréchal de Matignon avoit alléguées au parlement, & dont il avoit donné avis au roi; en ſorte que tout fut tranquille dans la province. 1590.

A tous ces événemens de l'année 1590, ſe joignit celui de la mort de Sixte V, arrivée le 27 août. Ce pape, élevé du ſein de la pouſſiere au trône pontifical, étoit un des plus grands hommes qui euſſent porté la tiare. Il commençoit à revenir des préventions qu'on lui avoit inſpirées contre Henri IV en faveur de la Ligue, il avoit pénétré les deſſeins artificieux, les vues intéreſſées & l'ambition de ceux qui en avoient été les auteurs, & de ceux qui la ſoutenoient; il avoit conçu la néceſſité qu'il y avoit d'empêcher dans

l'Europe l'élévation de la puissance de
1590. Philippe II sur les débris de la France, seule capable d'arrêter les projets ambitieux de ce monarque. Il s'étoit expliqué, peut-être trop ouvertement pour son malheur (car on a dit qu'il avoit été empoisonné), sur le chagrin qu'il avoit témoigné de voir les Espagnols en possession du royaume de Naples, & sur le dessein qu'il avoit de les en chasser. Il estimoit beaucoup Henri & la reine Elisabeth (1), & les regardoit, conjointement avec lui-même, comme les trois plus grands princes de l'Europe, dignes de former un triumvirat pour abaisser la puissance de l'Espagne. Dans le fond du cœur il détestoit la Ligue, & il lui avoit donné dans plusieurs occasions des marques du mépris qu'il avoit pour elle, sur-tout pour les Seize; & on n'ignoroit pas la résolution où il étoit de ne leur donner aucun secours. Après avoir mûrement réfléchi sur la sage conduite de Henri IV & sur

(1) Il disoit de cette princesse : *Che era un gran cervello di principessa.*

l'imprudence de celle de principaux chefs de la Ligue, il avoit reconnu que ceux-ci devoient néceſſairement ſuccomber ; il avoit témoigné au duc de Luxembourg, ambaſſadeur de France auprès de lui, qu'il étoit réſolu de faire tous ſes efforts pour pacifier les troubles dont cette monarchie étoit agitée. Sa mort prématurée cauſa beaucoup de chagrin au roi (1), qui comptoit ſur les bonnes diſpoſitions de ce pape à ſon égard. Les Ligueurs témoignerent publiquement la joie que ſa mort leur cauſoit. Leurs prédicateurs l'annoncerent au peuple ; comme ſi c'eût été une victoire remportée ſur le roi. Aubry, curé de S. André-des-Arcs, étant monté en chaire, dit à ſes paroiſſiens : *Dieu nous a délivrés d'un méchant pape & politique. S'il eut vécu, on eut été bien étonné d'ouir prêcher contre lui dans Paris ; mais il l'eut fallu.* 1590.

L'année 1591 commença par une action 1591.

(1) Lorſqu'il apprit ſa mort, il dit : *Voilà un tour de la politique Eſpagnole, ils m'ont enlevé un pape qui étoit tout à moi.*

1591. d'éclat & de vigueur, qui fut avantageuse au parti du roi, & très-honorable pour Dominique de Vic, seigneur d'Ermenonville, surnommé le capitaine Sarred. Cet homme brilloit entre les principaux officiers du roi par sa bravoure, son habileté dans l'art militaire, & son attachement pour la personne de son maître. Trois ans auparavant il avoit été blessé à la jambe d'un coup d'arquebuse; cette blessure l'avoit déja fait languir pendant près de six mois, sans espérance d'en voir la guérison. Un jour, s'entretenant avec le président de Thou (1), du désespoir où il étoit de ne pouvoir accompagner son prince dans ses expéditions militaires, celui-ci lui conseilla de se faire couper la jambe. De Vic prend son parti sur le champ, se fait faire cette opération; & si-tôt qu'il est guéri, il monte à cheval, & va trouver le roi, qui lui fit les plus grands accueils. Il faisoit, comme nous l'avons dit, à la journée d'Ivry, les fonctions de sergent de bataille, & s'en ac-

(1) M. de Thou.

quitta avec la satisfaction du roi & de toute l'armée. Ce prince lui confia le gouvernement de S. Denis, poste important, dont les fortifications, qui étoient en mauvais état, avoient besoin, pour les défendre, de l'habileté & du courage de de Vic. 1591.

Le chevalier d'Aumale, seigneur hardi & entreprenant, que la Ligue appelloit son bras droit & son lion rampant pour quelques actions de bravoure & de férocité qu'il avoit faites, résolut de surprendre S. Denis, dont le gouverneur, malgré sa jambe de bois, étoit continuellement à cheval, & enlevoit tous les convois que les Parisiens faisoient venir. D'Aumale avoit, quelques mois auparavant, pillé l'abbaye de S. Antoine, où il avoit commis les plus horribles excès, enlevé les vases sacrés & les ornemens d'église, que Henri IV & les huguenots avoient conservés pendant le siege de Paris. Ayant communiqué son dessein aux chefs de la Ligue, les prédicateurs eurent ordre d'exhorter, dans leurs sermons, les Parisiens d'offrir à Dieu leurs prieres pour la réussite

d'une importante entreprise, sans la désigner. Les dames de Guise & de Montpensier, accompagnées des principales bourgeoises de Paris, allerent passer la nuit dans l'église de sainte Genevieve, la veille de la fête de cette sainte, jour destiné pour cette expédition, & où il faisoit un très-grand froid. Le chevalier d'Aumale, & le sieur de Belin, gouverneur de Paris, sortent à deux heures du matin avec deux cens chevaux & huit cens hommes de pied. Ils observent un si grand silence dans leur marche & dans leur attaque, que cent vingt hommes passant sur la glace du fossé, & franchissant la muraille sans obstacle, gagnent la porte du côté de Paris, la brisent, baissent le pont-levis, & introduisent le reste de leurs gens, qui se répandent dans les rues, en criant: Tue, tue; vive d'Aumale. De Vic, éveillé par le bruit, se jette à bas de son lit avec sa jambe de bois, qu'il ne quittoit jamais, & à demi-nud, monte à cheval; car il en avoit jour & nuit deux sellés dans son écurie pour les événemens imprévus. Il sort, accompagné seulement

1591.

de dix ou douze gendarmes, de ſes domeſtiques armés, & d'un trompette, & va ſe poſter devant l'abbaye, où il eſt joint par quelques bourgeois du voiſinage. Il ordonne aux Lanſquenets, qui faiſoient partie de la garniſon, de couler le long des murailles vers la porte de Paris, pour tâcher de la reprendre; enſuite il marche avec ſa petite troupe où il entend le bruit de l'ennemi, & commande au trompette de ſonner la charge, comme s'il eût eu un eſcadron entier. Les premiers qu'il rencontra furent ceux que conduiſoit le chevalier d'Aumale, dans une petite rue aboutiſſante à l'abbaye; il les charge vigoureuſement, les met en déroute, & les oblige de prendre la fuite. Le chevalier d'Aumale eſt tué dans cette occaſion ſans être connu. Pendant ce tems les Lanſquenets, avec le reſte de la garniſon, ayant attaqué la cavalerie Pariſienne, l'arrêterent par une décharge faite de fort près, lorſqu'elle entroit trompettes ſonnantes, comme dans une ville priſe, & l'obligerent de reculer & de ſortir de la ville. L'infanterie ſe voyant abandonnée ſe débande pour ſe

1591.

1591. sauver avec la cavalerie. De Vic survenant, fait tirer sur elle quelques coups de canon pour précipiter sa fuite, se rend maître de la porte, & fait faire main-basse sur les plus paresseux, dont il y eut environ quatre cens de tués, sans que de Vic eût perdu trois hommes. Le roi, ayant appris cette agréable nouvelle, donna pour récompense à de Vic l'abbaye du Bec, que possédoit le chevalier d'Aumale.

Le François, suivant son inclination ordinaire pour la plaisanterie, même dans les choses les plus sérieuses, ne manqua pas de tourner en ridicule cette expédition. « Sainte Genevieve, disoient les politiques, est trop bonne Françoise pour » écouter les prieres des Parisiens révoltés contre leur légitime souverain. Ce » brave chevalier d'Aumale croyoit trouver aussi peu de résistance à S. Denis » qu'à l'abbaye de S. Antoine, & s'emparer aussi facilement du trésor; mais il » y a trouvé pour le défendre un dragon, » qui est un autre diable de Vauvert (1),

(1) Expression dont on se servoit alors communément.

» & qui lui a bien donné ſon vin. Le ca-
» pitaine Sarred eſt un drôle qui ne ſe 1591.
» mouche pas de la main d'un poltron.
» On a vu à côté de lui, pendant le com-
» bat, S. Denis qui lui frottoit ſa jambe
» de bois pour la fortifier, & S. Antoine,
» pour venger le pillage de ſon égliſe, &
» les violences faites à ſes filles, mettre
» le feu aux poudres pour épouvanter les
» Pariſiens ». On fit même un ſixain qui, quoiqu'il ne ſoit pas des meilleurs, peut trouver place ici pour la ſingularité, & faire connoître le goût du tems.

Saint Antoine, pillé par un chef des Unis,
Alla, comme au plus fort, s'en plaindre à S. Denis,
Qui lui dit, à ce tort la vengeance eſt promiſe.
Puis, quelque tems après, ce pillard entreprit
De prendre S. Denis; mais S. Denis le prit,
Et vengea deſſus lui l'une & l'autre entrepriſe (1).

Le roi, qui n'avoit pas diſcontinué, depuis la levée du ſiége de Paris juſqu'au mois de janvier de cette année, d'être à la tête de ſes troupes, étoit revenu à Senlis de la pourſuite du duc de Parme. Après

(1) Voyez la Satyre Menippée.

avoir donné quelques jours de repos à son
1591. armée, il la conduisit à Paris, où il avoit une intelligence pour lui faciliter la surprise de cette ville, sous prétexte d'y introduire un convoi de farines ; mais l'entreprise ayant été découverte, pour s'en consoler il en exécuta une autre qui lui réussit mieux.

Ce fut le siége de Chartres, ville fort utile au roi pour ôter aux Parisiens les convois de bled qui leur venoient de la Beauce. Il falloit, pour en venir à bout, empêcher les Ligueurs d'y jetter du secours: car elle n'avoit qu'une garnison bourgeoise. Le roi marcha du côté de la Brie, faisant semblant d'attaquer Provins, où les Ligueurs jetterent aussi-tôt six cens fantassins & deux cens chevaux. De-là il se rendit aux environs de Troyes & de Sens pour inquiéter ces villes, en attendant les troupes que le maréchal de Biron lui amenoit de Normandie, avec un convoi d'argent, de poudre & de munitions que la reine d'Angleterre lui avoit envoyé. Ensuite il fit courir le bruit qu'il alloit à Tours, au sujet d'un différend sur-

venu entre les cardinaux de Bourbon & de Lenoncourt; &, pour confirmer ce bruit, 1591. il fut dix jours sans paroître. Le maréchal de Biron, qui avoit ordre d'avancer en diligence, & de prendre la route de Chartres, y arriva le 9 février, & l'investit, après avoir défait soixante cuirassiers & deux cens arquebusiers, conduits par le capitaine la Croix, qui se sauva lui cinquiéme, ainsi que le capitaine l'Achenau, qui venoit aussi avec deux cens hommes pour se jetter dans la ville. Le roi s'y rendit deux jours après; mais le sieur de la Boursiere, qui y commandoit, fit une si vigoureuse résistance, qu'on se repentit d'avoir entrepris ce siége. On en fut mauvais gré au chancelier de Chiverny, qui avoit donné ce conseil au roi. On prétendit qu'une intrigue amoureuse, peu séante à ce magistrat, d'ailleurs homme de mérite, en étoit la cause (1). Mais qui sont ceux qui n'ont pas quelque foiblesse? Il étoit amoureux de la marquise de Sourdis, tante de Gabrielle d'Estrées; celle-ci

(1) Voyez le P. Daniel.

1591. avoit auſſi ſollicité le roi d'entreprendre ce ſiége pour en rendre le gouvernement à Sourdis, qui l'avoit déja eu. L'avis de tout le conſeil étoit de lever le ſiége; le chancelier étoit le ſeul qui s'y oppoſoit. Deux aſſauts donnés avec perte avoient rebuté le roi, qui ſe voyant preſſé par le chancelier d'en faire donner encore un troiſiéme, lui répondit en colere: *Allez-y donc vous-même : je n'ai pas accoutumé de faire ſi bon marché du ſang de ma nobleſſe.* Il étoit ſur le point de lever le ſiége, lorſque le comte de Châtillon, fils de l'amiral de Coligny, arriva au camp avec un corps de cavalerie. Ayant viſité la place & les travaux, il promit au roi de l'en rendre maître dans ſix jours.

Ce ſeigneur étoit l'homme du royaume le mieux inſtruit des mathématiques ſur la partie qui regarde l'art militaire. Il inventa un pont pour deſcendre à couvert dans le foſſé, & monter à l'aſſaut. Auſſitôt que cette machine fut poſée, les aſſiégés, qui ne purent réſiſter à ſon effet, capitulerent.

Le roi, en entrant dans la ville, fut

arrêté par une députation des habitans. Le magiſtrat qui portoit la parole, lui fit une longue & ennuyeuſe harangue, & ayant dit que la ville étoit aſſujettie au roi par le droit divin & par le droit humain, ce prince s'impatienta, & dit, en pouſſant ſon cheval pour entrer, *ajoutez-y, & par le droit canon.* 1591.

De Chartres, l'armée royale marcha pour faire lever au duc de Mayenne le ſiége de Château-Thierry; mais cette ville ſe rendit avant d'être ſecourue.

Après ces deux ſiéges le roi & le duc de Mayenne mirent leurs troupes en quartiers, en apparence pour leur donner du repos à la ſuite d'une campagne qui avoit duré plus d'un an; mais le duc de Mayenne, n'étoit pas en état de tenir la campagne devant l'armée royale; & le roi de ſon côté vouloit détourner la vue de ſes ennemis d'un projet important qu'il méditoit. Il traitoit ſecretement avec le marquis de Menelay, mécontent de la Ligue & des Eſpagnols. Ce ſeigneur, à la ſollicitation du marquis de Pienne ſon pere, qui étoit au ſervice du roi, devoit lui li-

1591. vrer la ville de la Fere, une des plus fortes places de la Picardie. La chose étoit déja conclue, le roi s'étoit rendu à Compiegne pour être plus à portée de la Fere, lorsque l'intrigue fut découverte par les Ligueurs. Ils firent assassiner Menelay par Colas, sénéchal de Montelimart, auquel pour récompense, le duc de Mayenne donna le gouvernement de cette place.

Le roi, qui aimoit beaucoup mieux retirer ses places par la négociation que par la force, parce qu'il ménageoit le sang de sa noblesse, fut très-fâché d'avoir manqué celle de la Fere; mais, comme il étoit toujours à cheval, & donnoit toutes ses attentions à profiter de la négligence ou de la foiblesse de la Ligue, il quitta Compiegne & vint à Vernon, afin d'appuyer une autre entreprise formée pour surprendre la ville de Louviers. Elle étoit conduite par du Rollet, gouverneur du Pont-de-l'Arche, de concert avec un caporal, un marchand, & un prêtre qui faisoit sentinelle au clocher, & étoit chargé de sonner le tocsin à la premiere allarme. On avoit déja livré la porte à du

du Rollet, qui avoit fait main-baſſe ſur le corps-de-garde; il s'étoit avancé juſqu'à la Halle; mais, ayant trouvé de la réſiſtance, il fut repouſſé juſqu'à la porte, où il fut ſur le point d'être accablé par Fontaine Martel, gouverneur de la ville, qui y étoit entré avec ſa compagnie de gendarmes; mais le baron de Biron, que le roi avoit envoyé pour ſoutenir du Rollet, arrivant très-à-propos, ils ſe rendirent maîtres de la ville, & firent priſonnier Fontaine-Martel. Le roi, qui s'étoit approché de la ville ſous prétexte d'une partie de chaſſe, y arriva à toute bride, en criant: *Bonne compoſition aux braves gens*. Il défendit le pillage; mais il ne put l'empêcher, l'officier & le ſoldat voulant ſe payer de ce qui leur étoit dû, par le butin de cette ville qui étoit fort riche. 1591.

Les inquiétudes & les embarras que la guerre cauſoit à Henri IV, étoient encore augmentés par les diviſions qui regnoient entre les ſeigneurs de ſa cour & de ſon armée, & par le peu d'attachement qu'il remarquoit pour ſa perſonne dans la plus

1591. grande partie d'entr'eux. Ce prince, fécond en ressources, sut braver tous ces dangers : il fit plus, il tira les plus grands avantages de l'ambition, de la désunion, de la jalousie & des intérêts opposés qui régnoient dans son parti & dans celui de ses ennemis.

Quoique les catholiques & les huguenots qui composoient son armée, fussent opposés entr'eux à cause de la religion, cependant ils étoient obligés d'unir leurs forces pour soutenir le parti du roi; parce que si l'un des deux partis l'eût abandonné, la Ligue auroit triomphé; & en laissant détruire la puissance royale, il tomboit avec elle. Cependant on remarquoit dans les conseils une variété d'avis qui empêchoit de prendre les meilleures résolutions; mais le roi dans un tems faisoit usage de son autorité; dans un autre il usoit de condescendance. Souvent il fermoit les yeux afin de ne pas aliéner absolument les esprits, & il trouvoit le moyen de les contenter à force de promesses & de caresses. Ce qui aidoit encore à le soutenir, c'est que les

catholiques n'étoient pas d'accord en-
tr'eux. Quoiqu'ils paruſſent également 1591.
deſirer la converſion du roi, il y en avoit
pluſieurs qui, dans le fond, ne la ſouhai-
toient pas; parce qu'alors, devenant plus
puiſſant, ils ne lui ſeroient plus ſi néceſ-
ſaires, & ne pourroient pas extorquer de
lui des charges, des gouvernemens, &
des graces qu'il étoit contraint de leur
accorder pour leur impoſer ſilence ; la
même diverſité de ſentimens regnoit par-
mi les huguenots.

Du Pleſſis-Mornay, inviolablement
attaché à ſa religion, dont il étoit le
chef pour la doctrine, ſollicitoit conti-
nuellement le roi de ne la pas abandon-
ner, de lui accorder un édit favorable,
& de révoquer ceux que le feu roi avoit
donnés contr'elle. Le vicomte de Tu-
renne, moins ſcrupuleux, qui ſe flattoit
de devenir le chef des huguenots, ſi le
roi les quittoit, paroiſſoit moins vif que
les autres ſur ce changement; en ſorte
que de la variété de ces diſpoſitions, il
ſe formoit un tout qui devenoit favorable
aux deſſeins & aux vues du roi, aux-

1591. quelles on n'osoit s'opposer trop ouvertement.

La division étoit encore plus grande dans le parti de la Ligue, qui travailloit elle-même à se détruire. Si le roi avoit été le maître d'y introduire la discorde, il n'y auroit jamais mieux réussi.

Peu de chefs obéissoient absolument au duc de Mayenne. La Provence s'étoit détachée de lui en se soumettant au duc de Savoye. En Bretagne, le duc de Mercœur, soutenu par les Espagnols, y commandoit en souverain. Le duc de Nemours, frere utérin du duc de Mayenne, fier de la belle défense qu'il avoit faite au siége de Paris, & croyant qu'il n'y avoit point de récompense à laquelle il ne pût aspirer, avoit demandé, avec beaucoup de chaleur, le gouvernement de Normandie, que ce duc lui avoit refusé pour le donner au duc d'Aiguillon son fils. Nemours, frustré de ses espérances, devint ennemi irréconciliable de son frere. Leur haine fut encore fomentée par leur mere, qui, ayant beaucoup plus de tendresse pour Nemours que pour Mayenne,

en fit les plus grands reproches à celui-ci. 1591.
Elle soutint l'autre de tout son pouvoir, & Mayenne trouva enfin le moyen de le perdre.

Les grandes villes étoient presque toutes en la puissance du peuple qui se gardoit lui-même, & ne vouloit point de garnisons; les Seize de Paris, qui entretenoient avec elles une étroite correspondance, travailloient à les réunir avec celle de Paris, & à former une espece de république sous la protection du roi d'Espagne, indépendante du duc de Mayenne, qui n'avoit pas de plus grands ennemis que ceux de cette faction.

Telle étoit la situation dans laquelle se trouvoient Henri & le duc de Mayenne, lorsqu'on apprit la mort du pape Sixte V. Le cardinal Jean-Baptiste Castanea, élu le 15 septembre 1590, n'ayant vécu que treize jours après son exaltation, on mit en sa place, le 5 décembre, le cardinal Nicolas Sfondrate, qui prit le nom de Grégoire XIV. Ce pape, né sujet du roi d'Espagne, fit bientôt connoître les dispositions favorables où il

1591. étoit pour ce prince. Le légat Çaetan, qui étoit retourné à Rome après la mort de Sixte, avoit eu soin de l'instruire de l'état des affaires de France, dont il lui avoit fait un portrait fort défiguré, mais avantageux à la Ligue, dans le dessein d'indisposer Grégoire contre Henri.

Le pape, prévenu par Caetan, par les Espagnols & par les partisans de la Ligue, ne fut pas plutôt couronné, qu'il donna des marques de son animosité contre le roi de France & contre ceux de son parti. Il ordonna à l'évêque de Plaisance d'assurer les Parisiens de sa protection, & de la résolution qu'il avoit prise de leur fournir de son trésor quinze mille livres par mois, pour récompenser la constance avec laquelle ils avoient soutenu un si pénible siége contre les hérétiques, & leur donner moyen de résister aux nouveaux efforts que ceux-ci se préparoient à faire contr'eux. Ces promesses furent accompagnées d'effets; l'argent pour le premier mois fut délivré, & le pape fit lever des troupes pour envoyer au secours de la Ligue, sous la conduite d'Hercule

Sfondrate son neveu, qu'il fit duc de Montemarciano, pour lui donner du relief. Quoique cette levée se fit avec assez d'empressement, car S.S. prodiguoit les trésors qu'elle avoit trouvés dans les coffres de Sixte V; cependant ces troupes furent près de neuf mois à se rendre en France, & ne firent pas plus de mal au roi que les monitoires que le pape avoit lancés contre lui. Le nonce Landriano en avoit apporté deux, qu'il fit imprimer & distribuer de tous côtés. 1591.

Le parlement séant à Tours rendit un arrêt, par lequel, faisant droit sur l'appel comme d'abus interjetté par le procureur général au futur concile, tant des deux nouveaux monitoires, que des excommunications lancées contre Henri III & son successeur, il déclaroit tous ces actes nuls, abusifs, scandaleux, séditieux, faits contre les saintes loix, conciles approuvés, & libertés de l'église Gallicane, ordonnoit qu'ils seroient brûlés par la main du bourreau, decrétoit de prise-de-corps Landriano, soi-disant nonce du pape, avec promesse à quiconque le livreroit à la

justice, d'une récompense de mille livres.
1591. Cet arrêt fut cassé par un autre, rendu par le parlement de la Ligue, séant à Paris, & le roi donna sur le tout une déclaration très-modérée, par laquelle, répondant à ces deux monitoires, il rendoit compte de la conduite qu'il avoit tenue jusqu'alors, & des mesures qu'il avoit résolu de prendre pour arrêter les mauvais effets de pareils actes. Il donna en même-tems un édit par lequel il révoquoit & annulloit ceux des années 1585 & 1588, qui avoient été extorqués du feu roi par la Ligue, & avoient causé les troubles dont le royaume étoit agité. Il rétablissoit ceux qui les avoient précédés, & sur-tout celui de l'année 1577, qui avoit accordé la liberté de conscience. Cet édit fut approuvé par les catholiques mêmes les plus zélés, qui le regarderent comme un moyen d'arrêter tous les désordres.

Pendant que ceci se passoit, le roi faisoit son séjour dans la ville de Mantes, où il délibéroit avec ses généraux sur les projets de la campagne qu'il vouloit recommencer, & dans quelle province il

porteroit la guerre. Les différens avis de son conseil le jettoient dans une irrésolu- 1591.
tion dont il ne pouvoit sortir, parce que chacun regardoit son intérêt particulier, sans s'embarrasser du général. Les gouverneurs de chaque province auroient voulu que le roi y conduisît son armée, pour se rendre maître des villes de la Ligue, & augmenter par ce moyen leurs gouvernemens, où ils faisoient les petits souverains, ne pensant qu'à s'enrichir & à profiter des revenus du roi, qui n'en retiroit jamais que la plus petite part. Les gouverneurs particuliers des villes, qui craignoient d'être attaqués & de perdre leurs places, faisoient des plaintes continuelles de ce qu'on les abandonnoit, & de ce qu'on n'avoit point d'égard à leurs services; ils demandoient des secours, ou refusoient ceux qu'ils étoient en état de fournir au roi, sans s'embarrasser du besoin qu'il pouvoit en avoir. Enfin le duc de Longueville, gouverneur de Picardie, l'emporta pour cette fois, & fit conclure le siége de Noyon. Le roi partit de Mantes le 16 juillet à la tête de ses troupes,

comme s'il eût voulu prendre la route de
1591. Champagne, & revint à Noyon, qu'il avoit fait investir par le baron de Biron. Comme l'armée du roi étoit à peine composée de huit mille hommes, elle n'avoit pas investi fort exactement la ville, & le vicomte de Tavannes, qui commandoit en ces quartiers pour la Ligue, faisoit tous ses efforts pour la secourir: mais ils furent rendus inutiles par le maréchal de Biron, qui faisoit faire dans tous les quartiers la garde la plus exacte. Il tailla en pieces les régimens de la Chanterie & de Treblencourt, que Tavannes y avoit envoyés: celui-ci résolu de sauver cette place à quelque prix que ce fût, entreprit d'y conduire lui-même quatre cens arquebusiers, & se mit à la tête de trois cens chevaux pour leur servir d'escorte; mais, ayant été reconnu par les chevaux-légers du roi, qui faisoient la ronde, ils furent attaqués si vigoureusement, qu'ils furent mis en déroute, & Tavannes s'étant mis en défense, fut blessé dangereusement & fait prisonnier. Enfin le duc d'Aumale, connétable de la Ligue, croyant être plus brave

&plus heureux, vint huit jours après avec grand nombre de noblesse & six cens chevaux, attaquer le quartier des chevaux-légers du roi; mais le baron de Biron fit une si vigoureuse résistance, que ce duc, craignant d'être enveloppé, se sauva à la débandade jusqu'à la ville de Ham, d'où il étoit parti. Le duc de Mayenne, sur la nouvelle du siége de Noyon, étoit venu en diligence jusqu'à Ham avec son armée, où il recueillit les débris des trois défaites dont nous venons de parler. Il n'osa pas s'avancer pour faire lever le siége, de peur d'être forcé à une bataille; & le gouverneur, n'étant point secouru, fut obligé de capituler. Le lendemain le roi s'étant mis à la tête de sa cavalerie, & s'étant fait suivre par son armée, dit à ses capitaines: *M. de Mayenne est si proche de nous, qu'il nous regarderoit comme des impolis, si nous n'allions pas lui rendre visite pour savoir des nouvelles de sa santé.* Il marcha droit à Ham; mais le duc s'y tint renfermé, & se contenta de faire tirer quelques volées de canon. Le roi n'ayant pas assez de troupes pour l'as-

1591.

1591. siéger, se retira pour aller au-devant de celles que les princes protestans d'Allemagne envoyoient à son secours. Le duc de Mayenne, voyant le roi trop éloigné pour l'attaquer, revint à Paris avec le duc d'Aumale. Ils ne furent pas trop bien reçus par les Seize, & encore moins par les politiques, qui donnerent carriere à leur humeur médisante, & l'accablerent de brocards, lui, & ceux qui l'accompagnoient, sur-tout le duc d'Aumale. « Le » connétable de la Ligue, disoient-ils, est » bien digne de cette charge; voici la troi- » siéme fois qu'il fait un admirable usage » des éperons aîlés & zélés, qui lui ont » été baillés à la bataille de Senlis (1) » par M. de Longueville, prince politi- » que, par la Noue bras-de-fer, & Givry » son suffragant »; & ce fut à cette derniere occasion qu'on fit cette petite piece de vers.

A chacun nature nous donne
Des pieds pour le secourir;

(1) Il avoit été battu à platte couture, comme nous l'avons dit ci-dessus.

Les pieds sauvent la personne,
Il n'est que de bien courir. 1591.

Ce vaillant prince d'Aumale,
Pour avoir très-bien couru,
Quoiqu'il ait perdu sa male,
N'a pas la mort encouru.

Quand ouverte est la barriere,
De peur de blâme encourir,
Ne demeurez point derriere,
Il n'est que de bien courir.

Courir vaut un diadême,
Les coureurs sont gens de bien;
Tremont (1) & Balagny (2) même,
Et Congy (3) le savent bien.

Bien courir n'est pas un vice;
On court pour gagner le prix:
C'est un honnête exercice,
Bon coureur n'est jamais pris.

Qui bien court, est homme habile;
Il a Dieu pour réconfort;

(1) Capitaine des gardes du duc de Mayenne.

(2) Il s'étoit emparé de la ville de Cambray; il avoit fui à la bataille de Senlis.

(3) Chevalier du Guet, qui passoit pour un grand poltron.

1591. Mais Chamois & Menneville (1)
Ne coururent assez fort.

Souvent celui qui demeure
Est cause de son meschef;
Celui qui fuit de bonne heure
Peut combattre de rechef (2).

Il vaut mieux des pieds combattre,
Et fendre l'air & le vent,
Que se faire occire ou battre
Pour n'avoir pris le devant (3),

Quelque tems après la prise de Noyon, le roi apprit une nouvelle qui d'abord lui donna de l'inquiétude; ce fut l'évasion du duc de Guise, fils de celui qui avoit été tué à Blois, lequel s'étoit sauvé du château de Tours, où il étoit gardé fort étroitement. Le roi redoutoit, outre le grand nom de Guise, l'amour des peuples pour la mémoire du pere, qui pourroit renaître en faveur du fils. Il regrettoit un

(1) Ils furent tués tous deux.

(2) On promettoit aux Parisiens de retourner aux ennemis.

(3) Voyez la Satyre Menippée, tom. I.

gage qui lui auroit servi à faciliter la paix, ou à faire un échange, en cas que le malheur voulût que quelque prince de son sang, ou quelqu'un des chefs de son armée fût fait prisonnier. Cependant, après avoir réfléchi sur cet événement, il reconnut qu'il ne pouvoit manquer de lui être très-favorable, parce que les intérêts de Guise & de Mayenne se trouvant nécessairement opposés, ils alloient former deux différens partis qui ruineroient la Ligue : c'est pourquoi il déclara qu'il n'appréhendoit aucunes suites fâcheuses de cette évasion ; & qu'après tout, plus il auroit d'ennemis, plus il auroit de gloire à les combattre. 1591.

Le roi, s'il y avoit des divisions dans son parti, savoit en arrêter les effets par sa fermeté, sa douceur & sa modération. Mais il n'en étoit pas de même dans celui du duc de Mayenne ; il étoit dans une si grande agitation, qu'on est obligé de convenir que s'il n'eût pas été un grand homme, il n'auroit jamais pu se soutenir si long-tems à la tête d'un parti qui lui donna toujours les plus grands embarras.

1591. Ceux qui lui donnoient le plus de peine étoient les Seize, qui, dans toutes les occasions, cherchoient à diminuer son autorité pour s'en emparer, & la transporter au roi d'Espagne.

Depuis la suppression du conseil de l'Union, le duc de Mayenne les traitoit avec le dernier mépris. Ils étoient furieux de la conduite qu'il tenoit avec eux; ils prenoient le tems qu'il étoit obligé de s'absenter de Paris, pour se fortifier contre lui dans cette capitale par les brigues qu'ils faisoient avec l'ambassadeur d'Espagne & le nonce du pape: mais à la fin ils firent une si méchante action, & le duc les châtia si sévérement, qu'il réduisit leur faction à presque rien.

Ces malheureux, pour satisfaire leur haine contre ceux qu'ils appelloient politiques, pour assouvir leur avarice & perpétuer leurs brigandages, avoient demandé au duc de Mayenne qu'il établît un conseil pour juger ceux qui seroient convaincus de tenir le parti du roi. Furieux de n'avoir pu l'obtenir, & se croyant assez soutenus par l'autorité du roi d'Es-

pagne & du pape, ils firent arrêter & mettre à la conciergerie un nommé Brigard, procureur du roi & de la ville, à l'occasion d'une lettre qu'ils avoient surprise, qu'il écrivoit à son oncle qui étoit dans le parti du roi, & solliciterent vivement sa mort. Le parlement ayant examiné l'affaire, & n'ayant rien trouvé de criminel dans la lettre, Brigard fut absous, & mis hors de prison. Les Seize, furieux de ce jugement, résolurent de s'en venger sur Barnabé Brisson, qui faisoit alors les fonctions de premier président (1). Après plusieurs assemblées se- 1591.

(1) Il étoit fils de François Brisson, lieutenant au siége de Fontenay-le-Comte en Poitou. Il vint à Paris, où il s'acquit une grande réputation dans le barreau. Son érudition & son éloquence lui procurerent la charge d'avocat général que Henri III lui donna, puis celle de président à mortier. Il fut le seul président, qui, pendant les troubles de la Ligue, resta dans Paris. On trouve dans le Journal de Henri III, année 1583, une protestation qu'il avoit faite, sur ce qu'il étoit resté à Paris, & contre la violence dont on avoit usé pour lui faire accepter la

1591. cretes, Buſſy, Louchard, le Normand & Anroux, les plus méchans de cette cabale, arrêterent le matin ſur le pont Saint-Michel le préſident Briſſon, & le conduiſirent au petit Châtelet. Choulier, commis au greffe de la cour des aydes, qui ſe diſoit grand-prévôt de l'Union, avec pluſieurs autres, arrêterent le ſieur Larcher, conſeiller au parlement, dans la cour du palais; & Hamilton, curé de S. Côme, avec une eſcorte de prêtres & de gens de l'univerſité, vint arrêter dans ſon logis le ſieur Tardif, conſeiller au châtelet: ils les conduiſirent dans la priſon où étoit le préſident. Sans aucune forme de procès ils les firent pendre tous

charge de premier préſident. M. de Thou l'a blâmé d'être reſté à Paris, pendant que ſes confreres avoient pris la fuite, ou s'étoient laiſſés généreuſement enfermer à la Baſtille, plutôt que de manquer à la fidélité qu'ils devoient au roi. On trouve dans le Grain une épitaphe dans laquelle on reproche beaucoup de défauts à cet infortuné préſident; & c'eſt peut-être d'après cette piece que Joſeph Scaliger l'accuſe de s'être enrichi dans ſa charge par des injuſtices.

trois à une fenêtre, & le lendemain dès le grand matin, leurs corps parurent à une potence dans la place de Greve. Quelques autres magiſtrats & officiers, du nombre deſquels étoit le ſieur Picard, maître des comptes, ayant été auſſi arrêtés, n'éviterent la mort que parce qu'ils ſe racheterent avec de l'argent. 1591.

Le duc de Mayenne étoit à Laon lorſqu'il apprit cette horrible exécution. Il partit ſur-le-champ avec le ſieur de Vitry, à la tête de quelques troupes, & ſe rendit à grandes journées à Paris. S'il avoit donné aux Seize le tems de prendre leurs meſures, ils ſe ſeroient oppoſés à ſon entrée. On a dit même qu'ils avoient réſolu de le poignarder, s'il entreprenoit de les punir; mais il les prévint par ſa diligence. Si-tôt qu'il fut arrivé, il convoqua une aſſemblée à l'hôtel-de-ville, où ſe trouverent les principaux des Seize, avec pluſieurs magiſtrats & notables bourgeois. Les premiers, pour ſe juſtifier, alléguerent que le préſident Briſſon & les deux conſeillers, méritoient d'être punis, parce qu'ils avoient des intelligences avec les

1591. huguenots : les autres demanderent avec instance la punition d'un si cruel attentat. Le duc, usant de dissimulation, se contenta de blâmer l'emportement des auteurs de ce crime; il dit qu'il ne falloit pas se presser, qu'il donneroit ses ordres pour empêcher que par la suite pareille chose n'arrivât; & au sortir de l'assemblée il mena quelques-uns des Seize souper avec lui au Louvre, où, sans parler davantage de cette affaire, le repas se passa fort gaiement : mais le lendemain dès quatre heures du matin, le sieur de Vitry alla enlever dans leurs maisons Anroux, Emonot & Hameline, trois des plus furieux des Seize, & les fit conduire au Louvre, où ils furent pendus à une solive. Le sieur Congis amena quelques momens après le commissaire Louchard, qui fut aussi-tôt exécuté. Cochery & Cromé, les plus coupables de tous, s'évaderent. Bussy, qui craignoit le même sort, n'avoit pas voulu sortir de la Bastille; mais à la premiere sommation, il la rendit, à condition qu'il auroit la vie sauve, & la permission de se retirer où il voudroit

avec son argent & ses meubles. On lui tint parole pour la vie & la retraite, mais quelques soldats ayant su que les richesses qu'il avoit acquises par ses extorsions & par ses brigandages, étoient dans une maison voisine de la Bastille, la pillerent quelques jours après (1). Il se retira à Bruxelles, où il passa le reste de ses jours à faire le métier de prévôt de salle pour gagner sa vie. 1591.

Le duc, après cet exemple de sévérité, voulut bien faire grace aux autres; il fit publier une amnistie, de laquelle les seuls Cromé & Cochery furent exceptés; & défenses furent faites sous peine de la vie, sur-tout aux Seize, de tenir désormais des assemblées particulieres.

Cette punition faite par le duc de Mayenne, le 4 décembre, avec tant de fermeté, fit un très-bon effet; elle affermit dans Paris son autorité, qui y étoit

(1) On a dit que ç'avoit été de l'ordre du duc de Mayenne, pour profiter de cette riche dépouille.

1591. fort chancelante; elle y établit la tranquillité, diſſipa les allarmes des bourgeois, & les délivra de la tyrannie des Seize. Cependant il reſta toujours dans la ville trois partis; ſavoir, celui du duc, celui du roi ou des politiques, & celui du reſte des Seize ſoutenu par les Eſpagnols.

Ce fut le roi qui en retira le plus grand avantage; car les politiques, qui étoient en grand nombre dans le parlement, dans les autres cours, & parmi les bourgeois, commencerent à prendre plus de liberté & d'autorité. Ils vengeoient ſouvent le roi de ſes plus mortels ennemis, ſous prétexte d'exécuter ce que le duc de Mayenne avoit recommandé à tous ces corps, en partant de Paris, d'agir vigoureuſement contre les prédicateurs ſéditieux, contre les Seize, & contre ceux qui paroîtroient favorables aux Eſpagnols. En même-tems ils diſpoſoient par leurs exhortations pacifiques, les eſprits en faveur du roi, & lui acquéroient tous les jours de nouveaux partiſans.

Pendant que le duc de Mayenne réta-

1591.

blissoit la tranquillité dans Paris, le roi rassembloit ses troupes. On étoit à la fin d'octobre ; ce prince ne mettoit point de différence entre les saisons, lorsqu'il s'agissoit d'acquérir de la gloire & de combattre ses ennemis. Il ne s'étoit point encore vu à la tête d'une armée si considérable depuis le commencement de son regne; il venoit de recevoir de puissans secours de la reine d'Angleterre & des princes protestans d'Allemagne. C'étoit le vicomte de Turenne qui avoit traité avec eux, assisté de Jacques Bongars, natif d'Orléans, homme très-savant, & l'un des plus habiles négociateurs de ce tems-là. Il connoissoit parfaitement les cours du Nord, où il avoit été employé par le roi lorsqu'il n'étoit encore que roi de Navarre. Bongars avoit préparé les esprits en sa faveur; en sorte que le vicomte obtint, malgré les traverses qu'il eut à essuyer de la part des ministres de l'empereur, un corps de seize mille hommes, partie Reîtres & partie Lansquenets, quatre pieces de gros canon & quelques pieces de campagne. Les ayant con-

1591. duits ſur les frontieres, le roi les avoit joints à Mezieres le 20 ſeptembre, d'où il ſe rendit le 23 à Sedan.

Ce fut dans cette ville que le roi fit conclure le mariage de Charlotte de la Mark, dame de Sedan & de Bouillon (1), avec le vicomte de Turenne, pour le récompenſer des ſervices qu'il lui avoit rendus, & dans la vue d'avoir à Sedan un homme affidé qui tiendroit tête au duc de Lorraine, dont le fils avoit auſſi prétendu à ce mariage, & qui d'ailleurs étoit un des partiſans de la Ligue. De Sedan, le roi ſe rendit à l'armée Allemande, dont il fit la revue le jour de S. Michel; & dès le lendemain, il s'avança avec quatre mille chevaux juſqu'à Verdun, pour tâter

(1) Elle étoit fille de Robert de la Mark, prince ſouverain de Sedan, & de Françoiſe de Bourbon-Montpenſier, devenue héritiere de cette principauté par la mort de ſon frere Guillaume-Robert de la Mark, duc de Bouillon, arrivée à Geneve en 1588. Il avoit défendu, par ſon teſtament, que ſa ſœur épousât un catholique.

les troupes du pape, celles de Lorraine, & les autres que le duc de Mayenne avoit rassemblées aux environs; mais elles se retirerent aussi-tôt sous le canon de cette place. Voyant qu'il n'y avoit point d'espérance de les attirer à la campagne, il se rendit à Attigny, & de-là au camp devant Haumont, château très-fort par sa situation, que le duc de Nevers assiégeoit, & auquel il se préparoit à donner l'assaut. Le roi voulut lui-même pointer un canon; il tira si juste & si heureusement, que du même coup le capitaine qui commandoit dans la place, son lieutenant & un enseigne furent emportés. La mort de ces trois officiers effraya tellement la garnison, qu'elle demanda à capituler. Ce prince retourna le 11 octobre à Sedan, pour assister au mariage du vicomte de Turenne. 1591.

Le roi s'étant retiré après avoir vu coucher la mariée, & le vicomte l'ayant conduit dans son appartement, lui dit: « Sire, » V. M. m'a fait aujourd'hui beaucoup » d'honneur, je veux lui en témoigner ma » reconnoissance: je la prie de m'excuser,

» & de n'être pas inquiete si je ne couche
1591. » pas sous le même toît, pour veiller à » la sûreté de sa personne; j'y ai mis bon » ordre ». Le roi lui demanda de quoi il s'agissoit. « Sire, lui répondit-il, vous » le saurez demain matin, je n'ai pas le » tems de vous le dire ». Il part aussi-tôt avec un corps de troupes qu'il avoit préparé, se rend maître de la ville de Stenay, & vient en apporter la nouvelle au roi à son lever. « Ventre S. Gris (1), lui

(1) Nous trouvons dans notre Histoire, depuis le regne de Charles VII, que les rois, & à leur exemple les particuliers, avoient l'habitude de se servir, dans leurs discours, de certaines expressions bizarres, qu'ils regardoient comme des especes de juremens, qui n'étoient autre chose que des assertions de ce qu'ils disoient. C'est le sentiment de Brantome, qui rapporte à ce sujet, dans la vie de François I, un mauvais quatrain de ce tems-là, fait sur le serment de ce prince & ceux de ses trois prédécesseurs.

Quand *la Pâque Dieu* décéda,	Louis XI.
Par le *Jour Dieu* lui succéda,	Charles VIII.
Le *Diable m'emporte* s'en tint près,	Louis XII.
Foi de Gentilhomme vint après.	François I.

» dit ce prince, je ferois souvent de sem- 1591.
» blables mariages, & je serois bientôt

Le même Auteur, en parlant de Charles IX, rapporte « qu'Albert de Gondy, maréchal de » France, son gouverneur, qui étoit le plus » grand renieur de Dieu de sang-froid qu'on » pût voir, avoit si bien appris ce vice à ce » prince, & l'y avoit si fort accoutumé, qu'il » tenoit que blasphémer & jurer, étoit une » forme de parler & devis, dans laquelle il y » avoit plus de braveté & gentillesse que de » péché ». Les seigneurs de la cour avoient chacun leurs sermens particuliers. Brantome en rapporte plusieurs, & entr'autres celui dont M. de la Roche du Maine se servoit à tous propos: *Tête de Dieu pleine de reliques*. Le brave Crillon ne pouvoit proférer quatre mots sans dire *Arnibieu*. Le maréchal de Matignon juroit par le *Col D....*; le maréchal de Brissac, *Ventre D....* D'Aubigné, dans la confession de Sancy, liv. 1, chap. 8, rapporte « que le » vieux maréchal de Biron, ayant proféré un » *Par le Corps D....* devant le duc de Mont- » pensier, fut modestement repris par ce prin- » ce, qui se contenta d'affirmer *Par S. Pi-* » *caut*, ce qu'il avoit à dire à son tour ». Les gouverneurs de Henri IV, qui étoient huguenots, craignant que ce jeune prince ne prît l'habitude de blasphémer, comme tant d'au-

1591. » maître de mon royaume, si les nou-
» veaux mariés me faisoient de pareils » présens de nôces. Mais en attendant, » allons à nos affaires ». Aussi-tôt il monte à cheval, se met à la tête de ses troupes, & après diverses marches & contre-marches pour tenir les ennemis en inquiétude, il prend la route de Normandie pour exécuter un dessein qu'il méditoit depuis long-tems. C'étoit le siége de Rouen, qu'il avoit fait investir dès le jour de S. Martin, & où il arriva le 24 novembre.

---

tres, lui permirent de jurer *Ventre S. Gris*, qui étoit un terme de dérision qu'ils avoient donné aux Moines, & sur-tout aux Franciscains, nommant ordinairement S. François *S. Gris*, apparemment de la couleur de leur habillement. Rabelais fait aussi jurer les Acteurs de son Roman par des noms de Saints ridiculement fabriqués.

Notre langue, du tems de François I & de ses successeurs, étoit fort grossiere, comme on peut le voir dans les écrits de ce tems-là; elle a commencé à s'épurer sous le régne de Louis XIII; mais elle a acquis sa perfection sous celui de Louis XIV, & l'on en a banni toutes sortes de juremens & tous les termes équivoques.

Ce siége est un des plus mémorables qui aient été faits pendant les guerres civiles qui ont agité les regnes de enfans de Henri II, & peut-être de ceux dont les histoires anciennes font mention. Dans ce siége, l'attaque & la défense furent conduites avec tant de bravoure & d'habileté, qu'il n'est pas possible de décider, lesquels des assaillans ou des assiégés y acquirent plus de gloire.

1591.

Siége de Rouen.

L'armée du roi étoit composée de trente-cinq mille hommes, parmi lesquels il y avoit cinq à six mille volontaires, la plupart gentilshommes, qui étoient accourus de diverses provinces pour combattre sous les yeux d'un roi si courageux.

André de Brancas, seigneur de Villars, commandoit dans la place; c'étoit un gentilhomme fort distingué par les belles qualités qu'il possédoit. Après la mort de Henri III, le duc de Mayenne, ayant pris pour son fils le gouvernement de la Normandie, en avoit confié la lieutenance générale à Villars, & lui avoit donné la charge d'amiral. Il se comporta dans ce gouvernement avec beaucoup de sagesse,

sans fouler ni tyranniser le peuple. Il y
1591. avoit cependant acquis beaucoup de richesses ; parce qu'en sa qualité d'amiral, il tiroit de grands profits du commerce de mer, qu'il faisoit pour son compte, & il en employoit une partie à lever des troupes & à mettre les villes en état de défense. Il n'y avoit peut-être personne dans le parti de la Ligue plus capable que lui de soutenir ce siége. Il étoit un des plus braves hommes de son tems, très-expérimenté, vigilant, prévoyant, & capable de prendre toute l'autorité nécessaire sur les soldats. Se voyant menacé d'être assiégé, il avoit mis la place dans le meilleur état de défense; il avoit fait un grand amas de munitions de guerre, & avoit des vivres pour quatre mois.

Lorsque le roi fut arrivé au camp, & pendant que les troupes se logeoient dans leurs quartiers, Villars fit plusieurs sorties pour les troubler ; mais le maréchal de Biron avoit mis si bon ordre à tout, qu'il ne fut point entamé : cependant il ne put empêcher Henri de Lorraine, fils du duc de Mayenne, de se jetter dans Rouen avec

cinq cens chevaux & douze cens fantassins. 1591.

La place étoit défendue par un fort, appellé le Fort de Sainte-Catherine, situé sur une montagne fort proche de la ville, & qui la commandoit. Ce fut contre ce fort que la tranchée fut ouverte. Les sentimens avoient été fort partagés sur cette attaque. Outre les historiens qui nous ont laissé leurs spéculations sur ce siége, & qui ne jugent souvent que sur les événemens, plusieurs personnes l'ont blâmée, & ont prétendu que si elle avoit été faite d'un autre côté, la ville eût été prise; les autres l'ont approuvée. Quoi qu'il en soit, cette attaque fut faite de l'avis du roi & du maréchal de Biron, qui s'y connoissoient mieux que personne.

Cependant Villars faisoit tous ses efforts pour retarder l'avancement des travaux des assiégeans jusqu'à l'arrivée du secours qu'on lui avoit promis. Jessan, qui commandoit dans le fort de Sainte-Catherine, avoit attaqué un quartier, enlevé quatre-vingts chevaux, & brûlé dans une grange plusieurs soldats qui s'y étoient

1591. retirés pour se défendre; il n'y avoit point de jour qu'il ne vînt assaillir les assiégeans. Jessan ayant été tué, le capitaine Boisrozé, qui prit sa place, fit une sortie avec cinq cens hommes, nettoya les tranchées & poursuivit les assiégeans jusqu'à leur canon. Le baron de Biron y étant accouru, la tranchée fut regagnée, puis perdue, à la faveur d'un renfort de deux cens hommes descendus de la montagne. Biron fit un nouvel effort, en chassa les ennemis, auxquels Boisrozé, qui avoit été blessé à la jambe d'un coup de mousquet, fit faire retraite.

Villars, pour incommoder les assiégeans dans les attaques qu'ils faisoient au fort de Sainte-Catherine, fit faire une large & profonde tranchée qui communiquoit depuis ce fort jusqu'à une colline qui étoit vis-à-vis, & pendant la nuit il y plaça six ou sept cens hommes. Le roi résolut de s'en saisir & de la rendre inutile. La nuit qu'il devoit être de tranchée, il choisit trois cens gentilshommes armés de toutes piéces; outre leurs armes ordinaires, il leur fit prendre à chacun une

hallebarde & des pistolets à la ceinture, & joignit à cette troupe quatre cens mousquetaires. A minuit, par un froid excessif, il attaqua cette tranchée. On se battit de part & d'autre avec beaucoup de courage & d'opiniâtreté : enfin elle fut emportée. Le roi y mit les Anglois, qui s'y retrancherent avec des gabions, des barriques & des pieces de bois qu'ils avoient eu la précaution de faire apporter. 1591.

Villars n'avoit pas compté que cet ouvrage fût emporté dans si peu de tems. Ayant appris que le roi en personne avoit conduit l'attaque : « Ah ? le brave prince, » dit-il, par sa valeur, il mérite mille cou- » ronnes : je suis fâché que par une meil- » leure croyance il ne nous donne pas au- » tant d'envie de lui en acquérir de nou- » velles, qu'il nous donne sujet de lui dis- » puter la sienne. Par Dieu, il ne sera pas » dit que j'aie manqué à tenter de ma per- » sonne ce que ce grand roi a exécuté de » la sienne (1) ». En effet il se mit à

(1) Il parlera bien autrement dans la suite;

1591. la tête de quatre cens hommes, armés comme on lui dit qu'avoient été ceux du roi, & prenant aussi huit cens hommes choisis, il attaqua les Anglois, & les chassa de la tranchée.

Il y alloit de la gloire du roi de regagner son avantage. Les Anglois, de leur côté, voulurent effacer l'affront qu'ils avoient reçu. Ils prierent le roi de joindre à sa troupe cent gentilshommes Anglois; que tous les gens de pied dont il se serviroit fussent Anglois, & ils demanderent la pointe de l'attaque. Ils s'y comporterent si bravement, que malgré la résistance des assiégés, qui avoient doublé leur monde, la tranchée fut regagnée, & les Anglois s'y maintinrent de façon qu'ils ôterent aux assiégés l'envie de s'en approcher.

Le baron de Rosny, qui accompagnoit le roi à cette attaque, ayant voulu lui faire quelque remontrance sur ce qu'il

douze cens mille livres pour payer ses dettes, soixante mille livres de pension, & la charge d'amiral lui feront changer de langage.

exposoit trop sa personne, dont dépendoit le destin de la France; il lui répondit: « Mon ami, je ne puis faire autre- » ment; car puisque c'est pour ma gloire » & pour ma couronne que je combats, » ma vie & toute autre chose ne me doi- » vent sembler rien au prix ». 1591.

Il étoit aisé de juger, par ce qui venoit d'arriver pour un simple fossé, combien le siége, dont cette attaque n'étoit qu'une ébauche, seroit difficile & meurtrier, surtout au milieu de l'hiver; car on étoit à la fin de décembre. C'est pourquoi le roi cherchoit tous les moyens de venir à bout de son entreprise, & de ménager le sang de sa noblesse. Il tenta la voie de la négociation, & fit les plus belles offres à Villars, pour l'engager à quitter le parti de la Ligue; mais il ne put y réussir.

Le deuxieme jour de janvier 1592, la flotte Hollandoise, commandée par le comte Philippe de Nassau, parut devant Rouen; elle amenoit un secours de trois mille hommes, qui fut reçu avec beaucoup de joie par le roi, dont l'infanterie étoit extrêmement fatiguée, & parce que 1592.

les Hollandois étoient, dans ce tems-là, en grande réputation, sur-tout pour les siéges.

1592. Cependant les assiégés étoient continuellement aux mains avec les troupes du roi. Malgré son activité, & l'exemple qu'il donnoit en montant à la tranchée tous les quatre jours comme un officier général, le siége alloit fort lentement, tant à cause de la rigueur de la saison que par la constance des assiégés, la bravoure & la vigilance de Villars.

Quelques jours après l'arrivée de la flotte, Villars, quoique blessé à la jambe, fit une sortie avec trois cens chevaux du côté de Darnetal, & fit en même-tems filer quinze cens arquebusiers, le long d'une petite riviere qui vient de ce bourg. Ils attaquerent les gardes avancées, les renverserent & les mirent en fuite. Le maréchal de Biron, le baron son fils, & Crillon, mestre-de camp du régiment des gardes, accoururent avec quelques Anglois. Le roi étoit alors dans la tranchée, d'où il sortit au bruit de l'allarme, accompagné seulement de Villems, général An-

glois, & de d'Aubigné. Sa présence rassura ses troupes, on se battit avec beaucoup de courage, & Villars voyant encore de nouvelles troupes fit sa retraite. Le maréchal de Biron, son fils & Crillon, donnerent dans cette escarmouche des preuves de la plus grande valeur: ce dernier eut le bras cassé d'un coup d'arquebuse. 1592.

Le 26 janvier, quelques compagnies de Lansquenets de la ville, firent une sortie du côté des Chartreux, situés au pied de la montagne de Sainte-Catherine : ayant été repoussés, ceux du fort sortirent sur les assiégeans, les prirent en queue & en flanc: Villars accourut par un autre endroit avec de la cavalerie. Quatre escadrons du roi furent aussi-tôt envoyés contre lui: il se donna dans cet endroit un sanglant combat, qui dura sans relâche depuis midi jusqu'à la nuit. Villars eut un cheval tué sous lui; & il eut été pris, sans le jeune baron de Mailloc, qui, avec quelques gentilshommes, le tira du milieu d'une troupe qui l'avoit enveloppé. Il périt dans cette occasion beaucoup de

monde, sans que les uns ni les autres
1592. pussent s'attribuer l'honneur de la victoire.

Pendant qu'on se battoit à Rouen avec tant de courage & d'animosité, le prince de Parme se disposoit à secourir cette ville, mais c'étoit avec tant de lenteur, qu'il sembloit vouloir donner le tems au roi de la prendre; ce qui seroit arrivé si on eût été dans une saison plus favorable.

Effectivement le roi d'Espagne, dans la crainte de rendre le duc de Mayenne trop puissant, lui donnoit si peu de secours, qu'il sembloit seulement l'empêcher de succomber entiérement, afin de le réduire à tel point de foiblesse, qu'il fût obligé de se jetter entre ses bras, s'imaginant qu'il pourroit ensuite disposer à son gré du royaume de France. Mayenne n'avoit retiré d'autre utilité de l'armée que le prince de Parme y avoit conduite l'année précédente, que la levée du siége de Paris, après laquelle on l'avoit abandonné à ses propres forces. Elles étoient tellement diminuées, qu'il se trouvoit hors d'état de faire lever le siége de Rouen,

dont la perte auroit entraîné la ruine de la Ligue. 1592.

Pour l'empêcher, le prince de Parme eut ordre du roi d'Espagne de rentrer en France; mais il se mit en route avec tant de lenteur, qu'il désoloit le duc de Mayenne. Il ne voulut pas s'engager trop avant sans avoir quelque place pour y mettre en sûreté sa grosse artillerie & ses munitions; à quoi le duc ne vouloit pas consentir. Le prince de Parme étoit arrivé aux environs de la Fere, où il laissoit à loisir reposer ses troupes.

D'un autre côté la division, comme le roi l'avoit bien prévu, étoit augmentée entre le duc de Mayenne & les principaux seigneurs de son parti. Il avoit été obligé de recevoir le jeune duc de Guise au sortir de sa prison, & de le mettre en équipages. Celui-ci se regardoit déja comme le principal chef de la Ligue; il réclamoit les droits qu'il croyoit lui appartenir, comme le fils d'un homme que Henri III avoit sacrifié à sa haine. Les Espagnols entretenoient son ambition par l'espérance de la couronne, & de son mariage avec

1592. leur infante, & lui rendoient en apparence des honneurs extraordinaires. Les Seize, ennemis déclarés du duc de Mayenne, regardoient ce jeune prince comme celui qui devoit rétablir leur faction; & ils parloient de lui remettre toute l'autorité entre les mains. Ils avoient écrit au roi d'Eſpagne, afin de l'engager à les ſoutenir, & à leur envoyer une garniſon pour les empêcher d'être opprimés par les politiques. Ils avoient même blâmé, dans leurs lettres, la conduite du duc de Mayenne, pour le rendre odieux à la cour d'Eſpagne. Le duc avoit été inſtruit de leurs menées par leurs propres lettres, qui, ayant été interceptées, lui furent envoyées par le roi. Il y apprit beaucoup de choſes, qui augmenterent ſes défiances & ſon dépit. Ces diviſions étoient cauſe que les affaires de la Ligue ſe détruiſoient elles-mêmes.

Cependant le duc de Mayenne, voyant que le prince de Parme ne vouloit point marcher s'il ne lui remettoit la ville de la Fere, fut obligé de céder à ſes demandes. Alors l'armée Eſpagnole décampa,

& se mit en marche. Le roi, sur l'avis qu'il en reçut, voulant s'instruire par lui-même de l'état des troupes ennemies, partit de son camp avec quatre mille hommes de cavalerie Françoise, autant de Reîtres, & mille arquebusiers à cheval, laissant la conduite du siége au maréchal de Biron. Il prit son chemin vers la Somme, & s'avança jusqu'à Folleville avec un simple détachement, laissant derriere lui le gros de sa cavalerie sous les ordres du duc de Nevers. Il rencontra un parti considérable, conduit par de Rosne, Balagny, de Vitry, la Châtre, S. Paul & autres qui s'étoient avancés dans la même intention que le roi. Ce prince commanda pour les attaquer le baron de Biron, Lavardin, Givry, S. Geran, Marivault, d'Arambures, & quelques autres qui furent repoussés & fort maltraités. Une partie fut renversée, & de ce nombre fut Lavardin. Henri courut les dégager avec deux cens chevaux, & croyant que ce choc pourroit être suivi d'une action plus sérieuse, du moins entre la cavalerie des deux armées, il envoya ordre 1592.

1592. au duc de Nevers de doubler le pas avec celle qu'il conduisoit; mais le prince de Parme retint ses escadrons, & les fit retirer lorsqu'il apperçut ceux du roi s'avancer.

L'ardeur avec laquelle le roi se présentoit devant un ennemi fort supérieur, réveilla la crainte de ceux qui l'accompagnoient sur les dangers auxquels il exposoit sa personne, & les porta à lui en représenter fortement les conséquences; il se contenta d'ordonner à trente d'entr'eux, qu'il désigna, de ne point abandonner ses côtés, en quelqu'occasion que ce pût être: mais avec cette précaution il ne fit que se livrer davantage à son ardeur martiale. Ayant appris que le duc de Guise, qui commandoit l'avant-garde du prince de Parme, s'étoit mis à la tête d'un corps de cavalerie, pour faciliter le logement de l'infanterie dans un gros bourg nommé Bures, Henri résolut de l'attaquer; ce qu'il exécuta avec beaucoup de courage, à la tête de douze cens chevaux & de mille arquebusiers à cheval. Il demeura grand nombre d'ennemis

ſur la place; tout le bagage fut pillé, & l'on prit la cornette verte du duc de Guiſe, qui fut fort heureux lui-même de ſe ſauver par la viteſſe de ſon cheval; mais le comte de Chaligny, prince de la maiſon de Lorraine, & frere utérin de la reine de France, veuve de Henri III, fut fait priſonnier par un gentilhomme Gaſcon, nommé Chicot, riche & brave: on l'appelloit le Bouffon. « Le Chicot, dit » d'Aubigné, bouffon quand il vouloit, » avoit un continuel deſſein de mourir » ou de tuer le duc de Mayenne, pour » avoir été battu par lui; &, en recher» chant cette occaſion, il s'étoit fait tuer » entre les jambes trois chevaux en deux » ans ». A l'action dont nous parlons, il prit le comte de Chaligny, ſans lui dire qui il étoit, il l'amena au roi, & lui dit: *Tiens, je te donne ce priſonnier, qui eſt à moi.* Le comte de Chaligny, indigné de ſe voir pris par cet homme, & du mépris qu'il paroiſſoit faire de lui, lui donna un coup d'épée, dont il mourut quinze jours après, faute de régime. Le roi donna Chaligny à la ducheſſe de Longueville,

1592.

1592. pour la dédommager d'une rançon de trente mille écus que les Ligueurs lui avoient fait payer après l'avoir arrêtée, au commencement de la guerre, avec ses filles, en Picardie.

L'action que le roi venoit de faire avec tant de courage & de hardiesse, fit connoître au prince de Parme l'ennemi qu'il avoit en tête: c'est pourquoi, redoublant de circonspection & de défiance, il ne tint plus dans la suite son avant-garde séparée de son armée, & ce fut par une suite de cette défiance qu'il n'osa pas pousser le roi dans une seconde occasion encore plus hardie, où ce prince devoit périr infailliblement, & dont il se sauva par la terreur qu'il avoit imprimée au prince de Parme lors de la défaite de son avant-garde.

Journée d'Aumale.

Le roi, qui côtoyoit toujours ce général à une certaine distance, s'étoit avancé avec six mille chevaux vers Aumale. Givry, qu'il avoit envoyé à la tête de quelques maîtres prendre langue, vint lui rapporter que l'armée ennemie s'avançoit en bon ordre droit à lui dans la

plaine. Il rassembla ses troupes; mais voyant qu'il avoit trop peu de monde pour en venir à une action générale, & qu'il en avoit trop pour une simple escarmouche, il renvoya toute sa cavalerie du côté de Neufchâtel, ne garda avec lui que quatre cens gentilshommes & cinq cens arquebusiers à cheval, & s'avança avec cette troupe dans la plaine, pour reconnoître exactement l'armée ennemie; il monta sur un côteau peu distant d'Aumale avec ses neuf cens chevaux, sans rien appercevoir; jusqu'à ce que le brouillard s'étant dissipé, il vit venir une seconde fois Givry, qui lui apprit que l'armée ennemie étoit si proche, qu'on entendoit les trompettes & les tambours. Mais Henri voulut la reconnoître par lui-même; & ayant vu qu'elle marchoit fort serrée, la cavalerie au milieu des bataillons, & environnée de charriots & de bagages qui en rendoient l'approche impossible, il trouva qu'il avoit encore trop de monde. Il retint seulement avec lui cent cavaliers de son escadron. Il ordonna aux trois cens autres de s'arrêter

1592.

1592. sur le penchant de la colline d'Aumale, pour être à portée de le secourir, s'il en avoit besoin. Il envoya Lavardin à la tête de cinq cens arquebusiers, dans un vallon prochain, pour se poster sur les fossés, les haies & les rideaux qui bordoient le chemin, afin d'arrêter ceux des ennemis qui s'avanceroient trop; & pour lui, non-seulement il les attendit avec ses cent chevaux, mais encore il alla au-devant. Cependant ceux qui l'accompagnoient étoient dans les plus vives appréhensions: ils choisirent Rosny pour lui représenter le danger auquel il s'exposoit, & tâcher de lui faire changer de résolution; ce qu'il fit en ménageant les termes le plus qu'il lui fut possible. *Voilà*, dit ce prince, *un discours de gens qui ont peur, je n'eusse jamais attendu cela de vous autres.* Rosny répondit qu'il prioit S. M. de ne pas faire l'injustice à ceux qui l'accompagnoient d'avoir cette pensée d'aucun d'eux, & qu'ils lui demandoient seulement de leur donner tels ordres qu'il lui plairoit, pourvu qu'il se retirât; qu'ils n'avoient point de peur pour eux, mais

beaucoup de crainte qu'il ne lui arrivât quelque malheur. Le roi répliqua « qu'il 1592.
» étoit persuadé de leur fidélité »: mais, ajouta-t-il froidement, avec un air qui fit comprendre qu'il étoit inutile de lui en parler davantage, « croyez aussi que je » ne suis pas si étourdi que vous l'imagi-» nez; que je crains autant pour ma peau » qu'un autre, & que je me retirerai si à » propos, qu'il n'arrivera aucun inconvé-» nient ».

Le prince de Parme, qui ne pouvoit regarder cette manœuvre si hardie, que comme un piége qu'on lui tendoit pour attirer sa cavalerie en rase-campagne, où il trouveroit celle du roi supérieure à la sienne, & beaucoup meilleure (1), incertain d'ailleurs si toute l'armée Françoise n'étoit pas dans les environs, fit halte en cet endroit. Cependant lorsqu'il se fut assuré, par le rapport de sa cavalerie légere, qu'il n'avoit pour le moment que cent chevaux en tête, & que le reste

(1) Elle étoit, pour la plus grande partie, composée de gentilshommes.

1592. de la cavalerie royale, s'il y en avoit, ne pouvoit être que dans un vallon assez éloigné, il fit attaquer le roi si brusquement, & par tant d'endroits, qu'il fut poussé & rechassé, avec ceux qui l'accompagnoient, jusqu'au vallon. C'étoit en cet endroit qu'il auroit dû trouver les cinq cens arquebusiers que commandoit Lavardin, auxquels il avoit ordonné de garder ce poste; mais soit que la peur les eût saisis, soit qu'ils eussent voulu choisir un terrein plus avantageux, ils s'étoient retirés plus bas: tant il est important qu'un officier exécute avec la derniere précision les ordres de son général. Le roi, croyant qu'ils étoient au poste qu'il leur avoit marqué, cria de toute sa force; *Charge*. A ce mot, les ennemis, soupçonnant quelqu'embuscade, s'arrêterent: mais voyant que ce cri n'étoit suivi que de cinquante ou soixante coups d'arquebuse, ils donnerent avec plus d'opiniâtreté. Encouragés par le peu de résistance qu'ils trouverent, ils pousserent leur pointe, & se mêlerent avec la troupe du roi, qui se trouva réduite à se battre contre des gens beaucoup plus forts qu'elle,

à

à coups de piſtolets & d'épées. Henri, voyant que perſonne ne venoit à ſon ſecours, prit le parti de la retraite, preſqu'auſſi difficile que celui de la défenſe, parce qu'il falloit gagner un pont, qui étoit aſſez éloigné. Ce prince ſe mit, avec un ſang-froid admirable, à la queue de ſa troupe, & la fit défiler vers le pont d'Aumale, qu'elle paſſa ſans confuſion, par l'ordre qu'il y mit, & ne paſſa lui-même que le dernier. Il reçut en cette occaſion, dans les reins, au défaut de ſa cuiraſſe, un coup de feu, dont la balle ne fit qu'effleurer le peau, & c'eſt un inſigne bonheur qu'il ne reçut que celui-là. Cette bleſſure ne l'empêcha pas de combattre toujours au-delà du pont, en regagnant le côteau, où les trois cens chevaux qu'il y avoit envoyés avant l'action, firent ſi bonne contenance, que le prince de Parme, perſuadé plus que jamais qu'on cherchoit à l'attirer au combat, défendit aux ſiens de s'avancer, & les fit revenir tous à Aumale. « Cependant » la rumeur de ce coup, dit M. le

1592.

1592. » Grain (1), fut si grande, & porta telle » épouvante parmi les troupes, que S. M. » fut contrainte de se montrer dans plu- » sieurs quartiers, jusques-là que l'en- » nemi en ayant eu le bruit, envoya aussi- » tôt un trompette, sous prétexte de de- » mander l'échange de quelques prison- » niers. Le roi se fit amener le trompette, » auquel il dit : *Je sais bien pourquoi* » *vous êtes envoyé ; dites au duc de Par-* » *me, votre maître, que vous m'avez vu* » *sain & gaillard, & bien préparé à le* » *recevoir quand il voudra venir* ».

Tel fut l'effet de la grande opinion que le prince de Parme avoit conçue de la valeur & de l'habileté du roi, & de la crainte que lui avoient inspirée les actions qu'il venoit de faire; sa trop grande prudence l'empêcha de finir la guerre ce jour-là, par la prise ou la mort du roi, qui étoient inévitables s'il avoit poursuivi sa pointe. La blessure du roi ne se trou-

(1) Décade de Henri IV, liv. 5, p. 245.

vant pas dangereuse, il en remit la guérison à un autre tems. Il remonta à cheval, & harcela son ennemi jusqu'à Pontdormy, où le prince de Parme repassa la Somme avec tant de précaution, qu'il ne put être entamé dans sa retraite. Il avoit pris ce parti, parce que le duc de Mayenne ne l'ayant pas encore joint avec ses troupes, il craignoit de s'engager dans un pays ennemi qu'il ne connoissoit pas. 1592.

Cette derniere action ayant été divulguée dans l'Europe, mit le comble à l'estime & à l'admiration qu'on y avoit déja pour la personne du roi. La reine d'Angleterre le pria, par une lettre fort obligeante, de se mieux conserver, & de se contenir au moins dans les fonctions d'un grand capitaine, si la valeur & la nécessité de ses affaires, le portoient au-delà de celles d'un roi. Le maréchal de Biron, ayant appris le péril où il s'étoit exposé, prit la liberté de lui dire, qu'il étoit malséant à un grand roi de faire le métier d'un capitaine de chevaux-légers. Henri, ayant envoyé demander au prince de Parme ce qu'il pensoit de sa retraite; il ré-

1592. pondit : qu'en effet elle étoit fort belle ; mais que pour lui il ne se mettoit jamais en lieu d'où il fût contraint de se retirer. Nous le verrons pourtant, avant la fin de l'année, faire une plus grande faute que celle qu'il reprochoit à Henri.

Ce fut en cette occasion que Duplessis-Mornay lui écrivit cette lettre : « Sire, » vous avez assez fait l'Alexandre, il est » tems que vous soyez Auguste : c'est à » nous de mourir pour vous, & c'est là » notre gloire ; A vous, Sire, de vivre » pour la France, & j'ose dire que ce » vous est devoir ».

Cependant les suites du siége de Rouen étoient moins heureuses & moins favorables pour le roi. Villars voulut avoir la gloire de le faire lever, sans en avoir obligation au secours qu'on lui amenoit. Outre qu'il savoit que le roi avoit retiré toute sa meilleure cavalerie pour les expéditions dont nous venons de parler, il s'étoit fait instruire exactement par ses espions, de l'état du camp & de la force de tous les quartiers. Ayant fait les dispositions nécessaires, le 26 février, à sept

heures du matin, au signal d'un coup de canon, il fit sortir ses troupes par différens endroits, & fit attaquer les retranchemens du roi. Les unes donnerent à la tête de la tranchée, & y taillerent en pieces tout ce qu'elles rencontrerent, enclouerent deux canons & en amenerent cinq autres à force de bras sur le bord du fossé, d'où ils furent traînés dans la place. Le capitaine Boisrozé de l'autre côté, pénétra jusqu'au parc de l'artillerie, en chassa les Lansquenets qui le gardoient, & en enleva toutes les poudres; ensuite une partie des assiégés rentra par la queue de la tranchée, qui fut entiérement nettoyée & comblée en plusieurs endroits. 1592.

Tout cela fut exécuté avec tant de promptitude, que le maréchal de Biron, qui se trouvoit éloigné de ce quartier, ne put arriver assez-tôt pour s'opposer à ce désordre. Il parut à la tête d'un bataillon Suisse, & chargea les ennemis, qui, s'étant ralliés, soutinrent la charge pendant quelque tems. Larchant, capitaine des gardes du roi, fut tué, & le maréchal lui-même fut blessé. Villars fit

sa retraite en bon ordre, soutenu par un
1592. corps de cavalerie qu'il avoit fait sortir de la place.

Cet événement fut d'autant plus sensible au roi, que les suites penserent en être très-funestes. Les murmures se renouvellerent dans son camp; ils furent causés par le chagrin des officiers & des soldats, qui voyoient que leurs peines, leurs travaux, leurs soins & leurs fatigues étoient inutiles. Les seigneurs catholiques se plaignoient hautement de la résistance que le roi apportoit à sa conversion, qui le rendoit paisible possesseur de sa couronne, au lieu de faire verser leur sang pour le soutien de la religion réformée. On fut sur le point de voir arriver un grand désordre, parce que les catholiques ne vouloient pas permettre, qu'on enterrât les calvinistes dans le même champ, où les catholiques qui avoient péri à la derniere action, étoient inhumés. Le roi eut besoin de toute sa prudence & de toute son affabilité, pour appaiser les uns & les autres, & ranimer le courage de ses soldats. Il devoit paroître bien dur à ce prince d'être

obligé de renfermer dans son cœur des chagrins si sensibles, & de se voir forcé d'user de condescendance dans une occasion, où il auroit dû se servir de son autorité. Mais personne ne connoissoit mieux que lui avec combien de prudence & de ménagement, l'autorité doit être employée, & combien il est difficile de réunir des hommes animés & désunis par la religion. 1592.

Henri comprit parfaitement, après le malheur qui venoit de lui arriver, qu'il n'avoit d'autre parti à prendre que de lever le siége de Rouen. Il ne s'occupa donc qu'à prendre des mesures pour le faire sans perte, & pour en trouver un prétexte plausible. Cependant il ne se pressa pas; il fit achever de réparer les travaux qui avoient été endommagés, & fit continuer le siége avec toutes les précautions nécessaires, pour empêcher les ennemis de lui faire quelque nouvelle insulte. Il laissa la conduite du siége au maréchal de Biron, & quitta son camp pour aller à Dieppe, sur l'avis qu'il avoit eu de quelques intelligences, que ses ennemis y pratiquoient.

1592. Pendant ce tems-là, le prince de Parme avoit proposé au duc de Mayenne, d'aller sans différer, attaquer le camp du roi, pendant la consternation que Villars y avoit jettée, par l'avantage qu'il avoit eu: mais le duc de Mayenne s'y opposa. Il fut décidé, qu'on feroit entrer dans la ville un renfort de huit cens hommes, (ce qui fut exécuté), & qu'on rameneroit ensuite l'armée, qui étoit fort fatiguée, dans la Picardie, où elle se reposeroit en attendant le printems: ainsi elle repassa la Somme, & prit des quartiers derriere cette riviere.

Mais le prince de Parme crut qu'il y alloit de son honneur & de sa gloire, de faire entiérement lever le siége de Rouen. Ayant donné quelques jours de repos à ses troupes, il crut avoir endormi la vigilance du roi, & pouvoir le surprendre. Il repassa la Somme, & ayant fait trente lieues en quatre jours de marche, il arriva, le 20 avril, à une lieue de Rouen. Le maréchal de Biron, qui avoit été averti assez à tems pour prendre ses mesures, leva le siége. Il se retira sans être inquiété par

Villars, & alla se poster aux Bans, village au-dessus de Darnetal, où il se retrancha, & où le roi se rendit la nuit suivante. Le prince de Parme n'osa l'attaquer; il se contenta de mettre son camp hors d'insulte. Il entra dans Rouen avec les chefs de son armée, & le légat du pape, pour y faire chanter le *Te Deum*. Il représenta au duc de Mayenne que l'armée du roi étoit affoiblie par les détachemens qu'il avoit envoyés dans les villes voisines, & lui proposa encore de l'attaquer dans son camp. 1592.

Soit que la terreur s'emparât de l'esprit du duc, toutes les fois qu'on lui faisoit une pareille proposition, soit qu'il eût des raisons particulieres, de ne pas rendre les Espagnols trop puissans, il exagéra la bonté de la situation du camp ennemi, & la difficulté qu'il y auroit de le forcer. Il fut d'avis de faire le siége de Caudebec, où le roi avoit de gros magasins de bled, dont l'armée de la Ligue avoit grand besoin. Il représenta, que par la prise de cette place, qui étoit foible, on rétabliroit la communication du Havre

1592. avec Rouen; ce qui procureroit à cette ville & à l'armée de grandes commodités. Ce conseil pensa causer la ruine entiere de l'armée du prince de Parme; & il falloit être un aussi grand homme qu'il étoit, pour se débarrasser du piége que le roi lui avoit tendu.

Henri ne desiroit rien plus ardemment, que de voir le prince de Parme s'engager dans le pays de Caux, en-deçà de la Seine, d'où il savoit bien qu'il ne sortiroit pas aussi facilement qu'il y seroit entré. Il ne s'opiniâtra plus à faire tête & à harceler une armée conduite par un si habile général: il voulut le laisser jouir de son triomphe. Il mit une partie de son armée en quartier dans Arques, Gournay, Andely, Gisors, Mantes, Meulan, Pont-de-l'Arche, Vernon & autres places de Normandie, & vint lui-même se placer avec un petit corps à Louviers. Cette conduite paroissoit avoir pour fondement la difficulté de faire subsister en un même lieu une armée aussi considérable que la sienne; mais il avoit distribué ses quartiers de façon que ses meilleures troupes étoient les

plus proches de lui, étant bien sûr de les rassembler au premier signal, lorsque les 1592.
ennemis seroient avancés dans le pays de Caux. Il laissa prendre au prince de Parme Pont-Audemer, qui fut rendu par le sieur de Haqueville sans beaucoup de résistance. Quoique le roi pût aisément jetter du secours dans Caudebec, il ordonna au gouverneur de le rendre s'il étoit attaqué. Il voyoit avec beaucoup de satisfaction, l'ennemi attiré par la commodité des logemens & des vivres, se répandre le long de la Seine, & s'avancer dans le pays de Caux. Ce n'est pas que le général Espagnol ne soupçonnât quelque dessein secret, dans une inaction qu'il savoit très-éloignée du caractere de Henri, & s'il avoit été seul chef de cette armée, il ne se feroit, sans doute pas tant hasardé; mais il s'en rapporta aux assurances que lui donnoit le duc de Mayenne, le supposant mieux informé que lui de l'état & de l'intérieur du pays.

Le roi voyant que l'ennemi venoit lui-même au-devant de ses projets, résolut d'en avancer l'exécution; il rassembla,

1592. dans moins de huit jours, vingt mille hommes de pied, avec huit mille chevaux, & vint boucher tous les paſſages entre Rouen & Caudebec : enſuite il s'avança au-devant de l'armée ennemie avec dix mille fantaſſins & trois mille chevaux, & il attaqua ſans délai ſon avant-garde, commandée par le duc de Guiſe. Etonnée d'une arrivée ſi bruſque, cette avant-garde ne put ſoutenir le premier choc, & fut forcée de regagner précipitamment le gros de l'armée, laiſſant au pouvoir du vainqueur, une grande quantité de priſonniers, avec tout le bagage qui étoit conſidérable.

Le prince de Parme, frappé de cette nouvelle comme d'un coup de foudre, donna tous ſes ſoins à raſſurer ſes autres quartiers. Il logea le duc de Guiſe à Yvetot, & rapprocha ſes troupes diſperſées du camp retranché qu'il occupoit. Après cela il poſta trois mille hommes dans un bois qui étoit auprès de ſon camp, & il le fit fortifier & border de retranchemens, tirant une ligne de communication qui le joignoit avec le camp. Mais le lendemain

le roi donna ordre au baron de Biron, d'attaquer le bois avec six mille hommes d'infanterie, Anglois, Hollandois & Allemands en nombre égal, afin de les animer par l'émulation, & les fit soutenir par six cens cavaliers armés de toutes pieces. L'attaque dura trois heures, à la fin desquelles le bois fut emporté. La fuite des Espagnols mit à découvert la plus grande partie des logemens ennemis, & sur-tout celui d'Yvetot, où le prince de Parme avoit cru renfermer le duc de Guise comme dans un asyle, à couvert du bois, & le mettre à l'abri de la valeur du roi, avec le reste de cette même avant-garde qui avoit déja éte si mal menée. Il sembloit que le roi en voulût personnellement au duc de Guise; il se hâta, pendant que Biron attaquoit le bois, d'aller reconnoître le quartier d'Yvetot; & s'appercevant qu'on n'y étoit pas fort assuré, il tomba dessus avec quatre cens cavaliers & mille fantassins, & le fit attaquer en même-tems par différens côtés avec d'autres troupes. Le prince de Parme, qui ne s'étoit pas attendu à

1592.

des exécutions si rapides, vit le moment
1592. que ce qui lui restoit de son avant-garde alloit être passé au fil de l'épée. Il y accourut lui-même, & soutint l'effort des François, jusqu'à ce que toutes les troupes de ce quartier eussent gagné le camp retranché. Il y perdit sept ou huit cens hommes: mais dans le tems qu'il payoit ainsi de sa personne, il reçut un coup de mousquet dans le bras droit, entre le coude & la main, où la balle demeura; sa fermeté fut si grande en cette occasion, qu'il ne changea pas même de couleur; & qu'il continua de donner ses ordres, jusqu'à ce que le sang qu'il perdoit l'obligeât de se retirer.

Les fréquentes allarmes que le roi donnoit à l'armée de la Ligue, n'étoient pas ce qui embarrassoit davantage le prince de Parme: il se voyoit sur le point de manquer de vivres, le pain se vendoit dix sols la livre dans son camp, le vin y étoit cher à proportion, l'eau même y manquoit; parce que dans le pays de Caux, il n'y a guère que de petits ruisseaux éloignés les uns des autres: les chevaux

mouroient faute de fourage, & le peu d'argent qu'il avoit apporté des Pays-Bas étoit épuisé. Toutes ces incommodités l'obligerent de se rapprocher de Caudebec, pour la commodité de l'eau, & plus encore pour l'exécution du dessein qu'il avoit formé depuis plusieurs jours, de se retirer de ce mauvais pas; il décampa la nuit du 28 mai, sans tambours & sans trompettes, & vint se loger à un quart de lieue de Caudebec, après avoir perdu quelques bagages qui ne suivirent point assez promptement. 1592.

Belle retraite du prince de Parme.

Son plan avoit été formé, dès l'instant qu'il s'étoit apperçu, que pour avoir suivi le conseil du duc de Mayenne, il s'étoit trop engagé dans le pays de Caux, & que le roi, ayant rassemblé toute son armée, s'étoit mis entre Rouen & Caudebec pour lui ôter la communication de ces deux villes, & lui coupoit les vivres de tous côtés. Il étoit revenu à Caudebec, dans la vue de passer la Seine, & de se mettre en sûreté au-delà de cette riviere. Elle est si large en cet endroit, qu'on regardoit la chose comme impossible. Le

1592. roi même, & tous ses généraux, en étoient si persuadés, qu'on ne prit aucunes mesures pour l'empêcher; en quoi l'on fit la plus grande faute. Le prince de Parme écrivit en diligence à Rouen de lui envoyer la plus grande quantité de bateaux qu'on pourroit trouver, avec les bois, ancres, cables, poutres, planches, & tout l'attirail nécessaire pour construire un pont. Tous ces matériaux étant arrivés avec le retour de la marée, il fit passer dans des bateaux de l'autre côte de la riviere, huit enseignes de gens de pied, & il y fit construire précipitamment un fort, où il mit une partie de son canon, pendant qu'il en faisoit construire un autre avec la même diligence en-deçà de la riviere. Le pont se trouva fait le 22 mai, sans que le roi en eût reçu le moindre avis, (il falloit qu'il fût bien mal servi en espions, ou qu'il comptât trop sur la difficulté de ce passage); & il n'en fut instruit, que lorsqu'arrivant avec un corps de troupes pour attaquer le camp des ennemis, il apperçut que l'avant-garde, le corps de bataille, une partie de l'artillerie, & les

bagages, étoient paſſés. Il courut auſſi-tôt ſur les hauteurs voiſines, d'où il vit, avec le plus grand dépit, ſa proie lui échapper. Auſſi-tôt il envoya chercher du canon, pour tirer ſur le pont, & s'avança avec ſa cavalerie vers le camp des ennemis; mais le canon du fort l'obligea de ſe retirer; & avant que le ſien fût arrivé, Ranuce Farneſe, qui commandoit l'arriere-garde, la fit paſſer avec le reſte de l'artillerie, ſans que le roi pût l'empêcher; enſuite il fit mettre le feu au pont, & ne quitta point le bord, malgré l'artillerie du roi, qui commençoit à tirer, que la plus grande partie des bateaux ne fût brûlée, ou emportée par le courant de la riviere.

1592.

On dit que le prince de Parme envoya à ſon tour un trompette au roi, pour lui demander ce qu'il penſoit de cette retraite; à quoi le roi répondit bruſquement; « qu'il ne ſe connoiſſoit point en » retraite, & que la plus belle retraite du » monde, il l'appelloit une fuite ». Cette réponſe étoit à-peu-près la même que le prince de Parme avoit faite au roi quel-

ques jours auparavant au ſujet de l'action
1592. que nous avons rapportée.

Il faut convenir que les grands hommes trouvent beaucoup de reſſources dans leur génie & leur habileté : ces deux princes avoient fait une grande faute, en s'expoſant auſſi témérairement que nous venons de le dire ; mais ils les réparerent d'une façon qui leur fit beaucoup d'honneur, & qui confirma la réputation qu'ils avoient acquiſe, d'être les plus grands capitaines de leur ſiecle.

Cependant le roi, que rien n'étoit capable de décourager, penſoit très-ſérieuſement, à priver le prince de Parme, des avantages qu'il eſpéroit retirer d'une ſi belle retraite : il y auroit certainement réuſſi, s'il eût trouvé dans ceux qui compoſoient ſon conſeil, autant de bonne volonté qu'il en avoit lui-même, & autant d'affection pour ſon ſervice qu'il en méritoit. Son deſſein étoit de paſſer la riviere au Pont-de-l'Arche, ou à Vernon, & de s'attacher, ſans perdre de tems, à la pourſuite des ennemis. Lorſqu'il en fit la propoſition, elle ne fut approuvée que par

un très-petit nombre de personnes. On entendit un cri général dans le conseil, 1592.
& il se fit une espece de soulevement, comme si le roi eût proposé la chose du monde la plus déraisonnable. Il sembloit que les catholiques & les protestans, cherchassent à l'envi des difficultés à opposer. On disoit que l'armée ennemie, étant en pays uni, pouvoit arriver aux portes de Paris dans quatre ou cinq jours, & qu'il s'en écouleroit du moins autant, avant que celle du roi pût gagner seulement le Pont-de-l'Arche ; que la fatigue d'une course qui devoit être fort rapide, ôteroit les moyens d'attaquer les ennemis, si l'on pouvoit les joindre ; enfin l'on opposa tant d'obstacles à ce projet si raisonnable, qu'il s'en fallut peu, qu'il ne fût regardé comme ridicule & chimérique. Le roi, qui connoissoit à fond les intentions de ceux qui parloient de la sorte, en fut plus irrité que de leurs discours, & ne put s'empêcher de répliquer avec quelqu'aigreur, que les difficultés qu'on lui opposoit, n'étoient insurmontables, que pour ceux à qui le découragement & la crainte du

1592. travail, les faisoient paroître telles. Il fit voir clairement qu'on pouvoit être dans deux jours au Pont de-l'Arche, & à Vernon dans quatre; qu'en attendant, on pouvoit toujours détacher quelques compagnies de cavalerie, pour inquiéter le prince de Parme dans sa marche; que les villes de Louviers, Passy, Maintenon, Nogent-le-Roi & Chartres, l'obligeroient de prendre un long détour; qu'il n'avoit de ponts ouverts que ceux d'Aquigny, de Cocherel, & deux ou trois autres qui l'éloigneroient de sa route; qu'il n'étoit pas même difficile de les faire rompre ou brûler avant qu'il y fût arrivé. Ces raisons rendoient le sentiment du roi si plausible, qu'on a de la peine à concevoir l'invincible opiniâtreté avec laquelle le conseil s'y opposoit. Il y avoit dans son armée beaucoup de personnes qui le servoient sans affection, souvent à regret, & qui souhaitoient, peut-être plus qu'elles ne craignoient, de lui voir souffrir quelque perte considérable. Malgré cette mauvaise disposition à l'égard de leur chef, il y avoit cependant des occasions où ils

ſe trouvoient obligés, par honneur, de le ſeconder & de faire leur devoir; telles avoient été la déroute du duc de Guiſe, l'eſcarmouche du bois & le combat qui la ſuivit; & telle auroit été l'attaque que le roi ſe diſpoſoit à faire au camp du prince de Parme, s'il ne l'avoit pas prévenue par ſa retraite. Dans ces momens, la rapidité des opérations que le roi, par ſa vivacité, ſavoit enchaîner les unes aux autres, ne laiſſoit pas au courage, une fois échauffé, le tems de ſe refroidir, ni à l'eſprit de revenir à ſa premiere façon de penſer; d'ailleurs l'exemple d'un certain nombre de braves gens, eſt ſeul capable de porter par-tout l'émulation, & d'entraîner toute une armée lorſqu'elle a les armes à la main: mais cette chaleur une fois rallentie, les premieres idées ſe réveilloient plus fortement. 1592.

Les catholiques avoient déclaré publiquement depuis peu, que ſi le roi, dans un tems marqué, n'abjuroit pas le calviniſme, ils étoient réſolus de retirer les ſecours qu'ils lui donnoient. D'après cela, ils n'avoient garde de goûter un avis qui,

en rendant le roi vainqueur de ses ennemis, le mettoit en état de leur donner la loi, au lieu de la recevoir.

1592.

Les huguenots, qui craignoient d'autant plus ce changement de religion, que les catholiques s'attachoient à en faire valoir la nécessité, prenoient ombrage de tout, & se regardoient comme étant sur le point d'être abandonnés s'il prenoit cette résolution. Il n'y avoit point de labyrinthe pareil à cette complication d'intérêts, qui divisoit les différens partis dont étoit composée l'armée du roi. Ce prince avoit de plus auprès de lui un homme bien dangereux. C'étoit le marquis d'O, surintendant des finances. Dissipateur & voluptueux, non-seulement il les employoit à mauvais usage, & les appliquoit à son profit; mais même il faisoit en sorte que le roi manquoit toujours d'argent, afin de le forcer par la disette où il le mettoit, de condescendre aux volontés des catholiques. Quand on demanda aux Suisses & aux Reitres s'ils n'étoient pas disposés à suivre le prince de Parme; ils ne répondirent qu'en de-

mandant leur paie, & proteſtant que ſi on ne la leur délivroit pas à l'heure même, ils ne paſſeroient la Seine que pour retourner chez eux, ou s'engager avec la Ligue. 1592.

Le roi vit bien qu'il ne feroit que des efforts inutiles pour retenir à ſa ſuite des troupes ſi mal intentionnées. Quoiqu'on ne fût qu'à la fin de mai, il réſolut de finir la campagne; celle qu'il venoit de faire avoit duré plus de huit mois, même dans la ſaiſon la plus rude, & avec les plus grandes fatigues. Les officiers & les ſoldats ſoupiroient après un repos qu'il ne voulut pas leur refuſer. Il le leur accorda de ſi bonne grace, quoique malgré lui, qu'on lui en ſut bon gré. Il donna aux étrangers qui voulurent s'en retourner chez eux, la permiſſion d'y aller; il leur diſtribua tout ce qu'il avoit d'argent, quoiqu'il en manquât pour les beſoins les plus eſſentiels, & s'il ne les ſatisfit pas entiérement, ils furent contens des promeſſes qu'il leur fit, & de la maniere noble & obligeante avec laquelle il loua leurs ſervices & les remercia. Il donna à

1592. tous ceux de ses officiers, soit catholiques, soit protestans, qui la lui demanderent, la permission de se retirer avec leurs troupes, ne se réservant qu'un corps de six mille hommes de pied & trois mille chevaux, presqu'entiérement composé de protestans: ce corps suffisoit pour résister & pour donner encore beaucoup de peine au duc de Mayenne, qui se trouvoit fort affoibli par la retraite du prince de Parme.

Effectivement ce général, appréhendant d'être coupé, usa d'une si grande diligence, qu'il ne fit que quatre campemens depuis Caudebec jusqu'à S. Cloud. Il ne s'arrêta pour faire reprendre haleine à ses troupes, que quand il fut arrivé à Château-Thierry, d'où il continua sa route vers les Pays-Bas, sans avoir fait d'autre expédition militaire que la prise d'Epernay.

Quoique l'armée de la Ligue eût abandonné la Normandie, la guerre y continuoit toujours, mais assez foiblement. Le roi avoit repris Caudebec; & après avoir donné ses ordres pour fortifier Quillebeuf, il avoit conduit le reste de ses troupes

troupes en Picardie, pour mettre ordre aux affaires de cette province. Le duc de Mayenne voulut profiter de son absence pour faire quelques progrès en Normandie. Il donna à Villars un corps d'environ cinq mille hommes, avec ordre de faire le siége de Quillebeuf. Les fortifications que le roi y avoit fait commencer, n'étoient pas encore en état de défense; leur étendue, qui étoit de près d'une lieue, en rendoit la prise fort facile: cependant Bellegarde, grand-écuyer de France (1), qui se trouva dans la place lorsqu'elle fut investie, voulut faire voir 1592.

(1) Roger de S. Lary de Bellegarde eut le bonheur d'avoir part à la bienveillance de trois grands rois, qui le comblerent de biens & d'honneurs. Henri III le fit maître de sa garderobe, premier gentilhomme de sa chambre, & grand-écuyer. Henri IV le fit chevalier de ses ordres en 1595, & Louis XIII le fit duc & pair en 1620. La conservation de Quillebeuf, qu'il défendit pendant trois semaines contre l'armée du duc de Mayenne, n'ayant avec lui que cent soldats & trente-cinq gentilshommes volontaires, lui fit beaucoup d'honneur.

que Villars ne ſavoit pas auſſi bien prendre les places qu'il les défendoit. Bellegarde n'avoit que quarante-cinq ſoldats, dix gentilshommes, & les habitans du lieu, qui étoient en aſſez petit nombre. Il s'y trouva du canon & de la poudre; mais très-peu de munitions de bouche. Néanmoins il entreprit de défendre la place. Le ſieur de la Garde, gouverneur de Caudebec, lui envoya par la Seine Flaſſac, ſon neveu, avec cinquante ſoldats, tout le pain & toute la farine qu'il avoit, de la poudre & des armes, & ſe dénua de preſque tout pour ſauver Quillebeuf. Le comte de Thorigny s'y jetta avec ſix gentilshommes, un page & un valet de chambre; le baron de Neufbourg y entra avec douze gentilshommes, & enfin le brave Crillon y arriva lui troiſiéme, dans un bâteau chargé de vivres, le ſeptiéme jour du ſiége. Villars avoit fait ſommer Bellegarde le quinziéme jour de ſe rendre; ce que celui-ci avoit rejetté avec fierté. Le dix-ſeptiéme, il ſoutint un aſſaut & repouſſa les ennemis. Cette réſiſtance donna le tems à Fervaques, au comte de Saint-

1592.

Pol & à d'O, de venir au ſecours de Bellegarde avec douze cens chevaux & quelqu'infanterie. Villars, averti de leur marche, & inſtruit en même-tems que le gouverneur de Dieppe envoyoit encore du monde, leva le ſiége. Fervaques, Saint-Pol & d'O furent étonnés de la hardieſſe, ou plutôt de la témérité avec laquelle Bellegarde & le peu de nobleſſe qui l'accompagnoit, avoient oſé tenir pendant dix-ſept jours, non pas dans une ville, mais dans un village, dont le foſſé, dans les endroits où l'on avoit commencé de le creuſer, n'avoit pas plus de quatre pieds de profondeur & de largeur. Le grand-écuyer partit quelques jours après pour aller trouver le roi en Champagne, afin de ſe trouver au ſiége d'Epernay, que le maréchal de Biron avoit déja inveſti.

1592.

De Roſne, maréchal de la Ligue, y commandoit; il avoit fait ſortir quatre cens hommes pour faire des courſes. Le roi, l'ayant appris en arrivant devant la place, réſolut de les couper. Il les rencontra comme ils venoient pour rentrer; il avoit pris les devants, & n'avoit avec

1592. lui que quatorze perſonnes. De ce nombre étoit le ſieur de Parchappe avec cinq de ſes fils. C'étoit un magiſtrat d'Epernay qui avoit été chaſſé de la ville pour ſon attachement au roi. Ce prince, avec ſa petite troupe, tint ferme dans un chemin creux & étroit, & donna à ſes troupes le tems d'arriver : elles envelopperent les ennemis, & les taillerent en pieces. Parchappe y fut bleſſé ; il eut deux chevaux tués ſous lui, & l'un de ſes fils y perdit la vie. Le roi, pour reconnoître la valeur & la fidélité de ce magiſtrat & de ſes enfans, les ennoblit (1).

La ville fut priſe ; mais elle coûta la vie au maréchal de Biron, qui eut la tête emportée par un boulet de canon, en allant la reconnoître.

Eloge du maréchal de Biron.

Le roi fit en ſa perſonne une perte irréparable : c'étoit le plus grand capitaine de la France ; c'eſt ainſi que le ſieur de la Noue, bon connoiſſeur, s'exprime dans

(1) Ce combat eſt repréſenté dans une ancienne tapiſſerie que l'on voit encore à Epernay, dans la ſalle de l'Arquebuſe.

ses discours militaires. Brantome le regardoit comme le plus grand capitaine de la chrétienté. Il avoit commandé en chef dans sept batailles ou combats, & avoit reçu autant de blessures. J'ajouterai encore à ce que j'ai déja dit de lui, qu'il ne savoit jamais flatter les princes; qu'il leur parloit toujours avec fermeté, mais avec décence & respect. Il étoit infatigable dans les expéditions militaires, & dormoit peu : lorsqu'il étoit sans affaires, il se plaisoit à table, moins pour manger que pour l'agrément de la société, & pour prendre quelque relâche. Il savoit parfaitement la géographie & l'histoire : personne n'avoit plus d'intelligence à lever les plans des lieux où il commandoit, disant que c'étoit une des choses les plus nécessaires à un général. Il détestoit le pillage & le brigandage; aussi ne chercha-t-il jamais à s'enrichir par cette voie, ni par aucune autre. Son mérite lui suscita bien des jaloux, sur-tout parmi les seigneurs catholiques; mais il étoit adoré de l'officier subalterne & des soldats,

1592.

1592. qui disoient : Nous pouvons dormir ; car Biron veille pour nous.

Sa mort causa la plus grande affliction au roi, qui dit qu'il le connoissoit pour un des seigneurs de son royaume le plus sincérement attachés à sa personne ; & effectivement il n'eut jamais de part aux tracasseries que les autres lui firent au sujet de la religion.

Epernay fut pris au commencement d'août 1592 ; ce fut la derniere expédition militaire de cette année. Le roi passa le reste à mettre ordre aux affaires civiles & politiques de son royaume.

Le duc de Mayenne parut sur la fin de cette année, disposé à penser sérieusement à son accommodement avec le roi ; il étoit rebuté du mauvais succès de ses armes, & fatigué des hauteurs des Espagnols, qui lui donnoient en toute occasion des preuves du peu de considération qu'ils avoient pour lui, & du dessein dans lequel ils étoient de mettre à sa place le duc de Guise son neveu. Les divisions qui regnoient dans son parti, & sa mau-

vaiſe ſanté, qui l'empêchoit d'agir par lui-même en beaucoup d'occaſions où ſa préſence eut été néceſſaire, tout l'engageoit à faire faire des propoſitions au roi. Il ſe tint pluſieurs conférences dans leſquelles le préſident Jeannin & Villeroy, confidens du duc de Mayenne, parurent diſpoſés à la paix: mais on ne fut pas long-tems à s'appercevoir des intentions du duc. Il vouloit d'un côté tromper Henri IV; de l'autre il eſpéroit que cette apparente négociation rendroit les Eſpagnols plus traitables à ſon égard. 1592.

Dans le même tems les miniſtres d'Eſpagne firent ſecrétement propoſer au roi, que s'il vouloit céder à leur maître les duchés de Bourgogne & de Bretagne, non-ſeulement ce dernier abandonneroit la Ligue, mais encore qu'il l'aideroit à ſe rendre maître de ſon royaume. Le piége étoit trop viſible pour s'y laiſſer prendre. Le roi refuſa ces offres avec mépris; & pour augmenter la diviſion entre ſes ennemis, il fit avertir, par Villeroy, le duc de Mayenne de cette propoſition, lorſque la négociation fut rompue.

1592. Le roi, informé alors que le prince de Parme faisoit des préparatifs pour revenir en France une troisiéme fois, s'avança avec deux mille chevaux jusqu'à Corbie, où il avoit donné rendez-vous aux troupes qui étoient en quartier dans les villes de Picardie de son obéissance.

La mort du prince de Parme, arrivée sur ces entrefaites, fit changer la face des affaires. Après avoir été prendre les eaux de Spa, dont il reçut peu de soulagement, il se rendit à Arras, pour y tenir les états & assembler les troupes qui devoient l'accompagner en France; il s'y trouva tellement affoibli, tant par la blessure qu'il avoit reçue à Yvetot, que par d'autres incommodités, qu'il se mit au lit, & mourut le 5 décembre de cette année, âgé de quarante-six ans.

La mort de ce prince fut une grande perte pour le roi d'Espagne, & un avantage considérable pour la France & pour les Hollandois. Il étoit regardé comme un des plus grands & des plus sages capitaines de l'Europe. *C'étoit*, dit M. de la Noue dans ses commentaires, *le plus*

dextre assailleur de villes qu'il eût jamais connu. Moins vif & moins bouillant que notre roi, il ne donnoit jamais rien au hasard. Jamais il ne marchoit qu'avec les plus grandes précautions ; son camp étoit retranché tous les jours, comme s'il eut été en présence de l'ennemi. Il voyoit tout par lui-même, & donnoit ses ordres avec une tranquillité & une présence d'esprit que rien ne pouvoit altérer. Sa trop grande circonspection, & l'opinion qu'il avoit conçue de la valeur & de la prudence du roi, lui fit manquer l'occasion de défaire entiérement ce prince. Son passage de la Seine & sa retraite furent le chef-d'œuvre de son expérience dans l'art militaire. La blessure qu'il reçut à l'attaque de son camp, & qui fut cause de sa mort, fait voir qu'il avoit autant de courage que de mérite ; car sans sa présence, dans une occasion si périlleuse, son armée couroit risque d'être défaite entiérement. 1592.

La mort du prince de Parme, qui déconcertoit les projets des Espagnols, suspendit les affaires de la guerre, & mit le

1593. roi dans une espece de tranquillité, dont il avoit besoin pour les événemens qui se préparoient au commencement de l'année 1593.

Le premier fut l'assemblée des états-généraux, occasionnée par la mort du cardinal de Bourbon; elle étoit arrivée le 8 mai 1591, au château de Fontenay-le-Comte. Comme les Ligueurs l'avoient reconnu pour roi de France, sous le nom de Charles X, sa mort fut un surcroît d'inquiétude pour le duc de Mayenne; parce que la Ligue n'ayant plus de roi apparent, il ne savoit sous quel nom faire désormais les actes publics, ni quel fantôme de roi il pourroit substituer à la place du défunt, pour conserver l'autorité dont il s'étoit emparé. Cependant, malgré les brigues des Seize & des Espagnols, il avoit eu le secret de se faire continuer, par le parlement & par une assemblée des principaux bourgeois, la qualité de lieutenant général de l'état & couronne de France, sans que personne s'y fût opposé; mais les Espagnols & le reste de la faction des Seize, vouloient

absolument qu'il fît procéder à l'élection d'un roi, ce qui l'embarrassoit beaucoup. 1593.
Le pape la sollicitoit en même-tems très-vivement : c'étoit Clément VIII, qui avoit succédé à Grégoire XIV, mort le 25 octobre 1591, & à Innocent IX, qui n'avoit tenu le siége pontifical que deux mois. Clément avoit fait publier une bulle par laquelle il ordonnoit à tous les catholiques de France de choisir au plutôt un roi qui fût sincérement attaché à l'ancienne religion.

Assemblée des états généraux de la Ligue.

Pressé de toutes parts, & ne pouvant plus reculer, le duc de Mayenne avoit indiqué à Paris pour le 17 janvier 1593, l'assemblée des états généraux du royaume, à l'effet d'élire un roi de France.

Quoique cet événement parût très-contraire aux intérêts du roi, & qu'il eût beaucoup d'inquiétude au sujet de cette assemblée, cependant cette année fut une des plus favorables pour ce prince. Les efforts que firent ses ennemis pour le priver de la couronne, ne servirent qu'à l'affermir davantage sur sa tête. Il est vrai qu'il y contribua beaucoup par sa fermeté, sa

1593. patience & sa modération ; ses inquiétudes se dissiperent à mesure qu'il découvrit l'imprudence & la vanité des projets de ses ennemis, la différence de leurs intérêts & le peu d'union qui regnoit entr'eux. Il conçut dès-lors qu'il tireroit de grands avantages de cette assemblée ; mais il comprit en même-tems qu'il falloit qu'il y travaillât efficacement lui-même, c'est-à-dire, qu'il quittât la religion protestante.

Le 22 décembre de l'année précédente, le duc de Mayenne avoit présenté au parlement, & fait enregistrer le 5 janvier suivant, une déclaration qui contenoit, disoit-il, les justes & nécessaires causes qui l'obligeoient de continuer la guerre contre le roi de Navarre, hérétique, relaps, & comme tel, déclaré indigne & incapable de porter la couronne de France. Il exhortoit ensuite tous les catholiques qui suivoient son parti de se soustraire à son obéissance, & de se réunir avec lui pour la conservation de la religion & de l'état, sans quoi il prévoyoit la ruine inévitable de la France. Il invi-

toit les provinces & les villes du parti de la Ligue, d'envoyer leurs députés à Paris le 17 du mois de janvier, pour choisir, sans passion & sans respect de l'intérêt de qui que ce fût, le remede qu'ils jugeroient en leur conscience le plus utile & le plus avantageux pour le bien du royaume. 1593.

Le 15 du même mois de janvier, parut un écrit du cardinal de Plaisance (1), légat du pape Clément VIII, qui contenoit à-peu-près les mêmes raisons que la déclaration du duc de Mayenne, mais en termes moins mesurés & plus insultans pour le roi. Il commençoit par ces mots : « A tous & chacuns les catholiques de » quelque prééminence, état & condi- » tion qu'ils puissent être, qui suivent le » parti de l'hérétique ». Il les exhorte à se séparer de lui & à se joindre aux prin-

(1) Philippe Séga, natif de Boulogne-la-Grasse, évêque de Plaisance. Il avoit été fait cardinal & envoyé légat en France par le pape Innocent IX.

ces catholiques & aux autres députés des
1593. états qui devoient s'assembler à Paris, afin de nommer tous unanimement un roi qui fût véritablement catholique & doué des qualités convenables, & capables de le rendre digne de porter la couronne de France.

Le duc de Mayenne, avant que de faire paroître sa déclaration, avoit envoyé dans les villes de sa dépendance des émissaires, pour faire nommer députés aux états des personnes qui fussent dans ses intérêts; car il avoit de grandes inquiétudes sur les résolutions qui seroient prises dans cette assemblée: mais ce qui le rassuroit, étoient les difficultés presqu'insurmontables qu'il prévoyoit dans un choix qui pût convenir à tout le monde. On ignore s'il a jamais eu le dessein de parvenir à la couronne: en tout cas, s'il avoit formé cette résolution, il fut bientôt obligé de l'abandonner, lorsqu'il fut instruit des brigues & des prétentions des princes de sa famille & de celle du roi d'Espagne, qui auroit bien souhaité mettre la couronne de France sur la

tête de sa chere fille l'infante Isabelle-Claire-Eugenie. 1593.

On prétend que le duc de Mayenne n'avoit consenti à la tenue des états que pour satisfaire, en apparence, les Espagnols sur l'idée chimérique de faire élire leur infante, bien résolu de l'empêcher, parce que cette élection, ou celle de toute autre personne, seroit la ruine de l'autorité qu'il avoit usurpée.

Malgré le peu de sûreté qu'il y avoit sur les chemins, parce que les troupes du roi étoient en campagne, les députés d'une partie des villes se rendirent à Paris, & formerent une assemblée de gens plus recommandables par leur nombre que par leur dignité. Des trois ordres qui la composoient, le duc de Mayenne n'avoit pour lui que la noblesse ; il craignoit le clergé & le tiers-état, qui étant plus nombreux, pouvoient facilement l'emporter sur elle. Il est vrai que le tiers-état étoit pour la plupart, composé d'une troupe ramassée de toutes sortes de gens, dont le duc payoit les uns & les Espagnols les autres.

1593. Il s'y étoit même glissé des politiques, qui, contrefaisant les ligueurs, avoient eu le secret de se faire nommer députés, & avoient formé, tant dans Paris que dans les états, en se liant avec les bons serviteurs du roi, une faction qui contribua beaucoup à rendre les décisions inutiles.

La plus grande partie des députés étant arrivée, on indiqua l'ouverture des états au dimanche 17 janvier 1593. On fit ce jour-là une procession à Notre-Dame, à laquelle ils assisterent, reçurent la communion de la main du légat, & entendirent le sermon du docteur Genebrard, prédicateur aussi célebre pour sa science, que passionné pour la Ligue (1). Il employa toute son éloquence pour disposer

(1) Ces deux qualités, jointes à sa profonde doctrine, lui obtinrent du pape Grégoire XIV, l'archevêché d'Aix; il fut député en cette qualité par le clergé pour assister aux prétendus états, & fut prié de faire le sermon à l'ouverture de l'assemblée. Il étoit entiérement dévoué aux intérêts du roi d'Espagne.

les esprits des députés en faveur de l'infante, & leur persuader de donner à cette 1593.
princesse leurs suffrages pour être élue reine de France : il s'efforça de prouver que l'assemblée pouvoit changer & abolir la loi Salique. A la fin de son sermon, il annonça que le légat ordonnoit de faire, dans toutes les églises de Paris, des prieres de quarante heures pendant la tenue des états, & accordoit des indulgences à tous ceux qui y assisteroient.

L'assemblée ne fut cependant pas tenue le 17 janvier, parce que le duc de Mayenne, étant indisposé, ou attendant encore des députés qui étoient en chemin, remit l'ouverture des états au 26. On fit le 20 du même mois une autre procession aux Augustins, à laquelle le légat, plusieurs évêques, & d'autres personnes de considération assisterent. Enfin le jour indiqué, tous les députés se rendirent à la chambre royale du Louvre, dans laquelle le duc de Mayenne se plaça sous un dais de drap d'or, ayant à sa droite & à sa gauche le cardinal de Pelle-

1593. vé, les ducs de Guiſe, d'Aumale, d'Elbeuf, les ambaſſadeurs des ducs de Lorraine & de Mercœur; les ſieurs de la Châtre, de Roſne, de Villars, de Belin, d'Urfé, & autres ſeigneurs (1), les évêques qui repréſentoient le clergé, & les députés du tiers-état. Il ne s'y trouva aucun prince du ſang; il n'y eut d'officiers de la couronne, que ceux qui avoient été créés par le duc de Mayenne. On remarqua que, dans cette aſſemblée, les bancs étoient couverts de velours cramoiſi avec des ornemens d'or; mais ſuivant un uſage, établi en France de toute ancienneté pour ces ſortes de cérémonies, ils devoient être couverts de velours violet, ſemé de fleurs de lys d'or.

Avant que l'on commençât les délibérations, le duc de Mayenne propoſa, pour rendre l'aſſemblée plus auguſte, d'y recevoir pluſieurs membres du parlement & de la chambre des comptes, ceux de ſon conſeil, ceux qu'il appelloit les officiers de la couronne, avec les gouverneurs des

(1) Cayet, Chronol. Novennaire.

provinces, & ajouta que chaque corps donneroit sa voix séparément; il les avoit déja fait venir au Louvre dans ce dessein. Comme ils étoient tous dévoués au duc de Mayenne, il se flattoit qu'ils balanceroient les voix d'un grand nombre de députés qu'il savoit avoir été gagnés par les Espagnols, & sur-tout ceux du tiers-état; mais il reconnut la foiblesse de son pouvoir, & sentit que son autorité étoit bien diminuée, & qu'il n'obtiendroit pas tout ce qu'il desiroit. Sa proposition fut rejettée à la pluralité des voix, & il fut décidé qu'on s'en tiendroit à l'ancien usage. 1593.

Il s'éleva une contestation. Lorsqu'elle fut terminée, le duc de Mayenne fit un discours dans lequel il exposa le sujet qui l'avoit engagé à convoquer les états; il parla de la nécessité qu'il y avoit de faire l'élection d'un roi catholique, capable de faire cesser les désordres qui affligeoient le royaume; pria les députés de ne se laisser préoccuper d'aucune vue d'intérêt particulier, & de former unanimement une résolution avantageuse au bien général de l'état. Ce discours fut reçu de toute

1593. l'assemblée avec applaudissement. C'étoit, disoit-on, l'archevêque de Lyon qui l'avoit composé : il passoit pour éloquent.

Il n'en fut pas de même de celui du cardinal de Pellevé, qui parla pour le clergé (1). Son discours étoit fort diffus,

(1) Ce cardinal étoit d'une ancienne & illustre maison de Normandie. Comme il avoit peu de bien, il se mit au service du cardinal de Lorraine, & fut toujours très-attaché à cette maison. Il fut conseiller aux enquêtes, puis maître des requêtes. Le roi Henri II le nomma à l'évêché d'Amiens, à la sollicitation du cardinal de Lorraine qu'il suivit au concile de Trente, & se déclara contre les libertés de l'église Gallicane. Le pape Pie V le fit cardinal en 1562. Etant à Rome en 1585, il fut le huitiéme des vingt-cinq cardinaux qui souscrivirent à la bulle de Sixte V, qui déclaroit Henri roi de Navarre, & Henri, prince de Condé, excommuniés & incapables de parvenir à la couronne. Après la mort du cardinal de Lorraine à Blois, il fut nommé à l'archevêché de Rheims, par le crédit de la maison de Lorraine ; dans la suite il fut président du clergé aux assemblées que ceux de ce parti tenoient à Paris. Les politiques & les huguenots l'appelloient par dérision le cardinal Pelé, tant parce que le roi avoit

& on le trouva ennuyeux. Il s'écarta dans des digreſſions faſtidieuſes & ridicules, & s'étendit ſur les louanges de la France, pour parler de la Normandie, parce que ſa famille étoit de cette province, & pour faire ſa généalogie. Il parla des incommodités de la vie, auxquelles il dit que les princes étoient ſujets comme les autres hommes, ainſi qu'aux diſgraces de la fortune. Comme il regardoit, en parlant, le duc de Mayenne qui n'avoit eu que de mauvais ſuccès, & qui relevoit d'une fâcheuſe & déſagréable maladie, ſon diſcours donna lieu à toute l'aſſemblée de jetter les yeux ſur lui. 1593.

Lorſque ce cardinal eut fini, le baron de Seneçay parla pour la nobleſſe; c'étoit un homme d'eſprit & de mérite, déja connu pour avoir fait la même fonction aux derniers états de Blois. Son diſcours,

fait arrêter le temporel de ſes bénéfices, que parce qu'il étoit chauve. Il mourut à Paris en la ſoixante-dixiéme année de ſon âge, plus de déſeſpoir que de maladie, en apprenant que le roi étoit rentré dans cette ville.

1593. plein de bon sens, de dignité & d'une noble hardiesse, fut extrêmement goûté. Celui d'Honoré Dulaurent, pour le tiers-état, fut trouvé très-éloquent. Il ne manquoit à ces deux discours, disoient les politiques, que d'avoir été faits pour une meilleure cause. Le premier jour s'étant passé dans cet apparat de cérémonies, il y eut le lendemain une longue conférence entre les principaux députés chez le légat, qui leur proposa de faire serment dans la premiere assemblée avec les autres membres, de ne jamais consentir à la paix avec le roi de Navarre. Cette proposition fut rejettée unanimement.

Le jeudi 28 janvier, on vit arriver à la porte S. Honoré un des trompettes du roi, qui demanda qu'on le laissât entrer pour parler au duc de Mayenne : ceux qui gardoient la porte lui demanderent ce qu'il vouloit lui dire. Le trompette répondit qu'il apportoit de bonnes propositions de la part des princes & seigneurs catholiques. Comme on avoit choisi pour ce message un homme d'esprit, & qui étoit instruit de ce que portoient ses dépê-

ches, il en dit le contenu à ceux qui étoient préſens & qui l'accompagnoient, afin qu'il fût divulgué dans la ville. On le conduiſit au ſieur de Belin, gouverneur de Paris, qui le mena ſur-le-champ chez le duc de Mayenne. Le duc étoit au lit malade: il jugea ſur le rapport du trompette, que le paquet qu'il portoit étoit de grande importance, & ne voulut l'ouvrir qu'en préſence du légat, de l'archevêque de Lyon, des ſieurs de Tavannes, de Roſne, de Belin, Jeannin, de Villeroy, & autres de ſon conſeil, & lorſqu'ils furent tous entrés dans ſa chambre, il remit le paquet au préſident Jeannin pour en faire la lecture. 1593.

On y trouva un écrit dont voici la ſubſtance: « Les princes, les prélats, les » officiers de la couronne, & principaux » ſeigneurs catholiques qui ſont auprès » de S. M., mus des malheurs de la » guerre, & ſachant très-bien la bonne » & ſainte intention du roi, & après avoir » reçu de S. M. promeſſe de ſe convertir, offrent d'entrer en conférence & » communication par députés particu-

» liers avec ceux des états, en tel lieu
1593. » qu'ils aviseront plus commode, entre » Paris & S. Denis, se promettant qu'avec l'aide de Dieu, toujours auteur de » la paix & conservateur de la monarchie » Françoise, ils trouveront dans cette » conférence le remede aux maux du » royaume, & le repos pour tous les » gens de bien. Fait à Chartres le 27 janvier 1593, *Signé*, REVOL (1) ».

Après la lecture de cet écrit, le cardinal légat se leva comme un furieux; &, sans attendre qu'on lui demandât son avis, il dit que cette proposition étoit hérétique; que ce seroit tomber dans l'hérésie & la soutenir, si on l'examinoit, & si on y faisoit réponse, & que celui qui l'avoit apportée, méritoit d'être puni. Le cardinal de Pellevé & dom Diego d'Ibarra, louerent le zèle du légat, & furent de son avis. Les sieurs Jeannin & de Villeroy, sans leur porter la parole, représenterent à l'assemblée, que cet écrit n'étoit pas adressé au seul duc de Mayenne,

(1) Journal de l'Etoile, Tom. I, pag. 287.

mais

mais aux états, auxquels on ne pouvoit se dispenser de le communiquer, pour consulter avec eux s'il étoit à propos d'y répondre ou de le rejetter; que les députés auroient un juste sujet de se plaindre si on leur en déroboit la connoissance, d'autant plus que toute la ville étoit déja instruite par le trompette : ces représentations firent différer la décision jusqu'au lendemain. Les états ne furent cependant point assemblés ce jour-là, on les remit à un autre jour, parce que le duc de Mayenne étoit indisposé. Il se tint une seconde conférence à ce sujet chez le légat, où le cardinal de Pellevé & ceux de leur parti, insisterent par de nouvelles raisons, & firent tous leurs efforts pour faire refuser ce que les seigneurs royalistes demandoient, même sans leur faire de réponse; mais les autres assistans persisterent à ce que cet écrit fût porté aux états, & le duc de Mayenne fut de leur avis. 1593.

Le légat, voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir, envoya chercher les sieurs Prevost, curé de S. Severin, & Pigenat,

curé de S. Nicolas, leur remit une co-
1593. pie de la propoſition des catholiques royaux, & leur ordonna de la faire examiner par la Sorbonne. Dans le même tems on afficha ſur toutes les portes du Louvre & dans les carrefours de la ville, des placards, par leſquels les Seize & leurs adhérans, proteſtoient contre la conférence demandée par les catholiques du parti du roi de Navarre, la déclarant par avance nulle, au cas qu'elle fût accordée ; & de nul effet tout ce qui y ſeroit dit & réſolu. Pelletier, curé de S. Jacques, fit un ſermon à ſes paroiſſiens le jour de la Purification, & leur annonça la conférence demandée, comme le plus grand malheur qui pût arriver à la religion, d'autant que ceux qui la demandoient étoient des loups cachés ſous la peau de brebis, qui ne cherchoient qu'à tromper, ſurprendre & égorger le bercail de Jeſus-Chriſt.

Quatre jours après, les docteurs Prevoſt & Pigenat apporterent au légat un decret de la faculté de théologie, qui déclaroit la propoſition, hérétique, ſchiſ-

matique, pleine de blaſphêmes & de rebellion à l'égliſe, ſoutenant un hérétique; & ſur le champ pluſieurs copies en furent répandues dans la ville. 1593.

Les états s'étant aſſemblés le 25 février, la propoſition des ſeigneurs catholiques du parti du roi, fut une véritable pomme de diſcorde, qui jetta la diviſion parmi les députés. Lecture en ayant été faite, le duc de Mayenne demanda que la matiere fût miſe en délibération. La ſéance ſe paſſa dans de grandes conteſtations: les partiſans des Eſpagnols s'oppoſoient de toutes leurs forces à la conférence: les autres, plus ſenſés, vouloient qu'elle fût accordée par pluſieurs raiſons.

1°. Parce que l'état des affaires préſentes, les miſeres de la guerre dont les peuples étoient accablés, & ſur-tout la ville de Paris, demandoient qu'on travaillât ſérieuſement à la paix.

2°. Parce que la déclaration publiée avant la tenue des états, avoit invité les ſeigneurs catholiques du parti du roi, à s'unir avec les états, avec promeſſe de

1593. les écouter; & que ce feroit manquer à fa parole que de les refufer.

3°. Enfin, parce que les états devoient embraffer tous les moyens poffibles, pour affoupir les troubles de la religion & du royaume (1).

Après beaucoup d'altercations très-longues & très-vives de part & d'autre, il fut réfolu, par l'avis des trois ordres, « que l'on ne conféreroit directement ni » indirectement avec le roi de Navarre, » ou autre hérétique, ni de chofe qui » concernât fon établiffement & l'obéif-» fance, ni de la doctrine de la foi; mais » que l'on pouvoit conférer avec les ca-» tholiques de fon parti, pour les chofes » qui concernoient la confervation de la » religion & de l'état, le repos public & » la réunion à l'églife catholique, apof-» tolique & Romaine, le tout après en » avoir conféré avec M. le légat; qu'à » cette fin feroit fait réponfe à ladite pro-» pofition, en termes les plus doux & gra-» cieux que faire fe pourroit, fans aucune

(1) Journal de Henri IV, Tom. 1, p. 297.

» aigreur ; & que, tant en la réponse qu'en
» la conférence, on pourroit démontrer 1593.
» & déduire les raisons pour lesquelles
» on ne devoit reconnoître un hérétique
» pour roi, ni personne qui fît profession
» d'autre religion que de la religion ca-
» tholique, apostolique & Romaine ».

Après cette délibération, les états députerent au légat pour la lui faire approuver. L'ayant lue, il ne put cacher son ressentiment contre l'assemblée, qui avoit, s'écrioit-il, méprisé le decret de la Sorbonne : enfin, après plusieurs plaintes & exclamations, il l'approuva, dans l'espérance, dit-il, que cette conférence pourroit servir à réunir les catholiques royalistes avec ceux de la sainte union.

En conséquence les états manderent, le 4 mars 1593, aux princes, prélats, officiers de la couronne, & autres seigneurs royalistes, qu'on acceptoit la conférence qu'ils avoient demandée par leur écrit du 27 janvier, pourvu qu'elle fût entre catholiques seulement, qu'on les prioit de choisir un lieu commode pour la tenir, & d'en donner avis aux états.

1593. Le duc de Mayenne, qui prévoyoit que ſi les affaires s'accommodoient, ſoit par l'élection d'un roi, ſoit par la réunion des catholiques royaux avec les Ligueurs, ſon autorité couroit riſque d'être anéantie, ne voulut pas ſe preſſer de faire tenir les conférences; d'ailleurs il vouloit s'aboucher avec les Eſpagnols, & s'aſſurer par lui-même, ſi le ſecours d'hommes & d'argent qu'ils promettoient de lui envoyer, répondroit aux promeſſes magnifiques qu'ils lui avoient faites. Dans ce deſſein, il chargea ſecretement Jeannin & Villeroy, ſes deux plus intimes confidens, qu'on pouvoit regarder avec raiſon comme les deux plus ſages têtes du parti & les meilleurs François, d'arrêter, autant qu'ils pourroient, l'activité des conférences, & pria tous les députés de ſurſeoir l'élection d'un roi juſqu'à ſon retour, qui ſeroit dans peu de jours, parce qu'il étoit juſte d'attendre les ambaſſadeurs du roi catholique, & les principaux Seigneurs de l'union, qu'il ameneroit avec lui. Il ſortit donc de Paris le 5 mars avec quatre cens chevaux, & ſe rendit à Soiſ-

ſons, où il trouva le duc de Feria, Jean-
Baptiſte Taſſis & le docteur Inigo de 1593.
Mendoza, ambaſſadeur du roi d'Eſpagne.

Après s'être entretenus de différentes affaires, ils lui propoſerent l'élection de l'infante d'Eſpagne pour reine de France, & lui en parlerent comme d'une choſe, non-ſeulement juſte & honorable, mais encore facile & deſirée par les états ; de ſorte qu'ils paroiſſoient, par leurs diſcours, n'avoir pas tant deſſein d'engager le duc de Mayenne à les ſervir en cette occaſion, que celui de lui faire connoître, qu'ils pouvoient ſe paſſer de ſon crédit pour cette élection.

Mayenne, qui avoit le cœur haut, & peu propre à endurer des mépris, ayant ſu que leur armée n'étoit que de cinq mille hommes, & qu'ils apportoient peu d'argent, leur répondit plus fiérement qu'ils ne s'y attendoient : il leur reprocha la foibleſſe de leurs armes, & leur dit nettement que ce ne ſeroit pas avec de ſi médiocres ſecours qu'ils viendroient à bout de leurs deſſeins. Ils lui dirent, qu'auſſi-tôt que l'infante ſeroit élue, le

roi catholique soutiendroit la résolution
1593. des états, avec une armée de cinquante mille hommes, douze millions de livres tous les ans, & qu'il répandroit tant de trésors & de biens dans la France, qu'il en feroit le plus riche royaume du monde. Le duc de Mayenne leur repartit, qu'il n'étoit plus tems de repaître les François de belles paroles, & que pour faire réussir ce qu'ils desiroient, il falloit des réalités présentes & non pas des chimeres. Ces paroles piquantes en attirerent d'autres de la part des Espagnols; on se fit des reproches des deux côtés, & le duc de Mayenne fut sur le point de rompre entiérement avec eux; mais Tassis l'ayant entretenu en particulier, trouva le moyen d'adoucir son aigreur, en lui faisant de nouvelles promesses; il y ajouta une somme de vingt-cinq mille écus, que Mayenne accepta, toute modique qu'elle étoit, y étant forcé par le dérangement de ses affaires. Ensuite, s'étant mis à la tête de trois mille hommes de pied & de huit cens chevaux, il alla joindre l'armée Espagnole, commandée par le comte

Charles de Mansfeld. Les Parisiens sollicitoient vivement le duc de Mayenne, de faire avancer ses troupes pour rendre la Seine libre, ou pour assiéger S. Denis, dont la garnison les incommodoit beaucoup; mais les Espagnols étoient trop foibles pour oser s'engager si avant dans le pays; l'armée combinée étant à peine de dix mille hommes. Le duc de Mayenne se contenta d'assiéger la ville de Noyon, qu'il prit par composition après un siége de trois semaines. Comme ce siége avoit été très-meurtrier, Mansfeld, qui avoit perdu beaucoup de monde, voyant d'ailleurs que la plupart de ses soldats désertoient faute de paie, prit le parti de se retirer dans les Pays-bas, sans avoir procuré aucun avantage à la Ligue; en se retirant, il se saisit de S. Valery à l'embouchure de la Somme, & d'Etaples sur la riviere de Cauche. 1593.

Après de pareils exploits, le duc de Mayenne, à la tête de ses troupes & de celles que les Espagnols lui avoient laissées, s'étoit rendu à Rheims, dans la vue de conférer avec les princes de sa maison,

qui l'y attendoient à cet effet; mais ils
1593. ne purent jamais s'accorder ensemble. Les ducs de Lorraine, de Guise, d'Aumale & de Nemours avoient des prétentions si exorbitantes, que le royaume de France n'eût jamais été suffisant pour les satisfaire: ils se séparerent aussi mécontens & plus désunis qu'auparavant. Le duc de Mayenne, étant revenu à Paris, où il arriva le 6 mai, fit reprendre le lendemain les séances des états.

Le roi étoit alors dans des inquiétudes qu'il ne pouvoit calmer; il ne savoit quel parti prendre. D'une part les huguenots faisoient tous leurs efforts pour retenir ce prince dans leur religion: ils cabaloient dans leurs assemblées, & ne négligeoient rien pour faire élire un protecteur du parti, & établir dans les provinces des conseils fixes pour le bien de leurs affaires. D'un autre côté une partie des catholiques (1) peu affectionnés à la

(1) Les principaux étoient René de Rieux, sieur de Sourdeac, d'O, surintendant des finances, Jean d'O, seigneur de Manou, son frere, Louis de l'Hôpital, sieur de Vitry

personne du roi, vouloient absolument l'obliger de rentrer dans leur religion, & menaçoient de le quitter s'il ne se rendoit à leurs sollicitations. Ils avoient poussé plus loin leurs complots : ils avoient formé un tiers-parti entre lui & la Ligue en faveur du cardinal de Bourbon, qu'ils prétendoient mettre sur le trône. Leurs intentions étoient d'obtenir du pape les dispenses nécessaires pour faire épouser l'infante d'Espagne au cardinal, & l'on devoit tenter toutes sortes de moyens pour se défaire de Henri. 1593.

Touchard, abbé de Bellozane, Duret, médecin, son frere, & l'abbé du Perron, confidens du cardinal, de concert avec les catholiques mécontens, conduisoient cette trame ; ils avoient eu des conférences avec Jeannin & Villeroy pour engager le duc de Mayenne & la Ligue à se joindre à ce parti.

Le baron de Rosny avoit découvert ce complot, en interceptant des paquets im-

François de Balzac d'Entragues, François d'Escoubleau, marquis de Sourdis.

portans qui en contenoient tout le détail.
1593. Les ayant remis entre les mains du roi, ce prince ne favoit prefque plus à qui fe confier. Après avoir mis ordre aux affaires de la Picardie, il choifit pour fa réfidence la ville de Mantes, qu'il crut le féjour le plus propre à découvrir & déconcerter les cabales de fes adverfaires (1); il renforça fa garde, qu'il compofa de perfonnes dont il étoit affuré, fe logea dans Limay, fauxbourg de Mantes, avec un corps de troupes Angloifes fort affectionnées à fon fervice; enfuite il ordonna à Rofny de tâcher de découvrir le nœud de cette intrigue, en gagnant les confidens du cardinal de Bourbon, qui étoient défunis entr'eux, quoiqu'ils travaillaffent pour la même caufe.

Rofny gagna Bellozane, par la promeffe qu'il lui fit de la part du roi, de lui procurer un chapeau de cardinal, ou l'un des plus riches bénéfices. Bellozane dé-

(1) Mezeray dit que le roi découvrit dans cette ville le complot fait pour s'affurer de fa perfonne.

couvrit à Rofny toute l'intrigue : mais il fe repentit après de la facilité qu'il avoit eue ; il fit part à fon maître des offres qu'on lui avoit faites ; ce dernier en inftruifit Mayenne, Jeannin & Villeroy. 1593.

Rofny travailla plus efficacement avec les Durets & du Perron ; au moyen des promeffes qu'il leur fit, il les engagea de faire renoncer le cardinal de Bourbon à ce complot, & du Perron y réuffit. Comme il étoit fort éloquent, il difpofoit mieux de l'efprit du cardinal, lorfqu'il s'agiffoit de lui faire prendre ou quitter une réfolution, que Bellozane & les Durets qui n'employoient que la fineffe. Rofny fit connoître à du Perron, le ridicule des prétentions de ce tiers-parti, après lui avoir montré l'original du traité projetté avec Mayenne & l'Efpagne ; traité qui tomboit de lui-même, par la réfolution que le roi avoit prife d'embraffer la religion catholique, & qui ne laifferoit au cardinal que la honte dont il fe couvriroit, avec l'indignation du roi contre lui, pour avoir penfé à fe joindre à fes ennemis. Du Perron promit à Rofny de

1593. faire tous ses efforts auprès du cardinal de Bourbon (1), pour l'empêcher d'entrer plus avant dans cette affaire. Il y réussit si bien, que le cardinal se réconcilia de bonne foi avec le roi, qui prit d'ailleurs les mesures les plus efficaces, pour empêcher les effets de la mauvaise volonté des seigneurs catholiques (2).

Il ne faut pas douter que ce prince, après ce qui s'étoit passé depuis la mort de Henri III, & la promesse qu'il avoit

(1) Ce cardinal étoit un homme d'un esprit fort borné, qui se laissoit conduire par ceux qui avoient sa confiance. M. de Villeroy, dans ses Mémoires d'Etat, dit que le cardinal n'avoit aucune part à cette intrigue. M. de Thou dit au contraire, tom. V. liv. 107, que le duc de Mayenne, ayant envoyé M. de Villeroy au cardinal de Bourbon, pour le porter à se déclarer incessamment chef du tiers-parti, il avoit répondu que puisque le roi de Navarre travailloit sérieusement à sa conversion, il penseroit à ce qu'il devoit faire.

(2) On peut voir le détail de cette affaire dans le cinquieme livre des Mémoires de Sully. Il est le seul qu'on puisse consulter sur cette affaire.

faite aux ſeigneurs catholiques de ſon parti de ſe faire inſtruire, n'eût fait les plus ſérieuſes réflexions ſur ce qui concernoit ſa conſcience; il étoit trop éclairé pour n'avoir pas reconnu la différence qu'il y avoit entre les deux religions. La religion catholique étoit ſi ancienne, & ſi authentiquement établie par une ſuite de miracles inconteſtables, & par une tradition non interrompue depuis tant de ſiecles (malgré quelques abus qui pouvoient s'y être gliſſés), qu'il n'étoit pas poſſible à un cœur droit, qui cherche la vérité, de ne la pas préférer à une religion toute nouvelle, dont les auteurs n'avoient donné aucune preuve de leur miſſion, & étoient connus pour n'avoir agi que par des mouvemens purement humains & intéreſſés, & dans le deſſein d'anéantir la hiérarchie eccléſiaſtique. Henri avoit été témoin de tout le ſang qu'elle avoit fait répandre dans le royaume, & des déſordres qu'elle y avoit cauſés: il avoit reconnu que, ſans l'ambition des Colignys & des autres ſeigneurs, jaloux d'une autorité dont la reine mere

1593.

& les Guises s'étoient emparés, & dont
1593. ils ne leur faisoient pas assez de part, cette religion, seroit peut-être encore réduite, à faire ses exercices dans les cavernes & dans les endroits les plus obscurs.

La politique, dont Dieu permet quelquefois que les hommes se servent, pour accomplir les desseins qu'il a sur eux, empêchoit Henri de se livrer à ce qu'il entrevoyoit lui être plus utile. Elle lui avoit servi pour retenir les huguenots dans son parti, & lui aider, par leur secours, à venir à bout de ses ennemis: elle lui faisoit appréhender que s'il quittoit cette religion, ils ne l'abandonnassent & ne l'empêchassent de terminer une guerre longue & cruelle, qui réduisoit à la derniere misere des peuples qu'il chérissoit, & qu'il vouloit rendre heureux. Enfin la providence, secondant la bonté de son cœur & la droiture de ses sentimens, lui inspira le desir de rentrer dans la religion catholique, en lui faisant connoître tous les avantages que ses sujets en retireroient, & la gloire qu'il acquerroit lui-même.

Il prit donc la ferme résolution de quitter la religion protestante, & pour cet effet, il fit expédier à plusieurs archevêques, évêques & doctes personnages du royaume, des lettres de cachet, pour les prier de se rendre auprès de lui le quinziéme jour de juillet, desirant d'être instruit par eux dans la religion catholique, apostolique & Romaine, à quoi il promettoit qu'ils le trouveroient tout disposé, ne cherchant que la voie la plus sûre pour faire son salut. Le sieur Revol, secrétaire d'état, fut chargé d'en porter une copie à l'assemblée, qui se tenoit alors à Surenne, entre les seigneurs catholiques de la suite du roi & ceux de la Ligue. 1593.

Nous avons dit que les états, dans leur séance du 4 mars précédent, avoient accepté, pour traiter de la paix, la conférence qui leur avoit été demandée par les seigneurs catholiques du parti du roi; en conséquence on avoit nommé des députés de part & d'autre pour y assister, & on avoit choisi le village de Surenne.

Ceux du roi étoient Renault de Beaune, archevêque de Bourges, avec les

sieurs de Chavigny, de Bellievre, de
1593. Rambouillet, de Schomberg, de Pont-carré, de Thou & de Revol, qui étoient tous du conseil royal.

Les Ligueurs avoient choisi l'archevêque de Lyon, Villars, gouverneur de Rouen, le sieur de Billy, abbé de S. Vincent, le comte de Belin, le président Jeannin, le président le Maître, l'avocat Bernard, & du Laurent, avocat général au parlement de Provence.

On avoit déja tenu six séances, dans lesquelles on n'avoit rien décidé. La premiere, qui avoit été tenue le 19 avril, avoit été employée à reconnoître les pouvoirs réciproques. La seconde s'étoit passée en contestations sur ce que les Ligueurs n'y vouloient point admettre le sieur de Rambouillet, soupçonné d'avoir conseillé la mort du duc de Guise: il fut obligé de se justifier. Dans la troisiéme on étoit convenu d'une treve de dix jours, & dans quels lieux elle devoit être observée. La quatriéme s'étoit passée en discours entre l'archevêque de Lyon & celui de Bourges, dans lesquels le premier étoit

convenu qu'il falloit obéir à un roi qui fût très-chrétien de nom & d'effet; mais que Henri de Bourbon, étant hérétique & ennemi de l'église, les droits divins & humains, les canons ecclésiastiques, les conciles & les loix fondamentales de l'état, ne permettoient pas de le reconnoître. 1595.

L'archevêque de Bourges lui avoit démontré par l'écriture, les conciles, les loix de l'état, & par plusieurs exemples, qu'on ne pouvoit pas en conscience refuser de reconnoître pour roi, Henri de Bourbon, à qui la couronne appartenoit de droit, qui avoit promis de se faire instruire, & qui en avoit donné sa parole au pape par les lettres qu'il lui avoit écrites. La cinquiéme s'étoit passée en contestations sans rien conclure, chacun soutenant son sentiment avec beaucoup de vivacité. Dans la sixiéme, l'archevêque de Bourges ayant dit à celui de Lyon : Monsieur, que répondez-vous sur la conversion du roi ? ne voulez-vous pas l'aider à se faire catholique ? Plût à Dieu, avoit répondu l'archevêque de Lyon, qu'il fût

bon catholique, & que notre S. P. le pape
1593. en fût bien satisfait ! nous sommes enfans d'obéissance. A quoi l'archevêque de Bourges répliqua, que ce recours à Rome demandant un tems trop long, il ne pouvoit répondre, qu'après en avoir conféré avec ceux qui l'avoient envoyé, & se retira.

Le lundi 17 mai, les députés s'étant assemblés pour la septiéme fois, l'archevêque de Bourges dit, qu'il osoit affirmer à ceux qui l'écoutoient, que le roi avoit résolu d'abjurer l'hérésie; que le dessein de S. M. étoit d'assembler incessamment les prélats & les docteurs qui devoient l'instruire. Il ajouta que rien ne s'exécuteroit de leur côté, avant que le roi se fût déclaré catholique; & que ce prince offroit, pour faciliter son instruction, d'accorder une trève de deux ou trois mois, quoiqu'elle fût très-contraire à ses intérêts. L'archevêque de Lyon, ayant pris l'avis de ses collégues, répondit, qu'ils apprenoient avec plaisir que le roi de Navarre avoit formé la résolution de se convertir, qu'ils en louoient Dieu, &

desiroient qu'il persistât dans cette résolution; qu'ils en feroient leur rapport à 1593.
Paris, & en conféreroient avec le légat, les princes, les ambassadeurs & les états. Avant qu'ils se séparassent, le sieur de Revol, secrétaire d'état, remit à l'un des députés de la Ligue, une copie de la lettre de cachet, que le roi avoit résolu d'écrire aux archevêques, évêques & doctes personnages de son royaume; elle fut effectivement envoyée le lendemain, & l'on en distribua dans Paris plusieurs copies.

Cette proposition du roi fit différentes impressions sur l'esprit du peuple. Les bons citoyens, ceux qui desiroient sincérement sa conversion & le bien du royaume, en témoignerent la plus grande joie. Elle avoit été déja préparée par les différentes treves que le roi avoit accordées, par la liberté que les Parisiens avoient eue d'aller se promener à leurs maisons de campagne, après avoir été si long-tems renfermés; ce qui leur avoit fait goûter les prémices d'une paix qu'ils desiroient avec beaucoup d'ardeur. Les Ligueurs, de leur côté, n'en devinrent que plus

obſtinés & plus furieux; ils ne ſuivoient
1593. que les impreſſions des Eſpagnols, qui ne vouloient entendre à aucunes propoſitions. Ils ſe flattoient toujours de faire élire l'infante d'Eſpagne reine de France, ou de donner la couronne à quelque prince Lorrain, auquel ils promettoient de la donner en mariage. On affichoit tous les jours des proteſtations, qui déſavouoient tout ce qui s'étoit paſſé, ou ſe paſſeroit dans les conférences. Elles portoient, que ſans avoir égard à l'ordre & au droit de ſucceſſion du ſang, il falloit élire un roi catholique, qui n'eût jamais été hérétique. Tout fourmilloit d'écrits pour & contre. Les prédicateurs de la Ligue ne ceſſoient de demander un roi catholique, dont l'élection dépendoit, diſoient-ils, uniquement de l'agrément du ſouverain pontife. Les catholiques politiques trouverent auſſi des prédicateurs, qui ne craignant plus les Seize, ni les Eſpagnols, prêchoient tout le contraire, & un nommé Chauvau ſoutint avec beaucoup de force, dans un de ſes ſermons, que le pape n'avoit *rien à voir* à l'élection

du roi de France. Les eſprits commen-
çoient à s'échauffer ſi fort, que le duc 1593.
de Mayenne fit entrer des troupes étrangeres dans Paris, dans la crainte que le peuple n'ouvrît les portes à ſon roi légitime.

L'archevêque de Lyon ayant rapporté aux états, ce qui s'étoit paſſé à la derniere conférence de Surenne, & ayant fait lecture de la lettre du roi aux prélats, les députés ſe trouverent fort embarraſſés. On décida qu'il falloit penſer *à faire une bonne réponſe;* elle ne fut donnée que le 5 de juin, & portée à une nouvelle aſſemblée qui ſe tint à la Roquette, fauxbourg S. Antoine, où les députés étoient convenus de ſe rendre.

L'archevêque de Lyon, après avoir fait excuſe du retardement qu'on avoit apporté à donner cette réponſe, dit 1°. que pour la converſion du roi de Navarre, les catholiques de ſon parti devoient s'adreſſer à S. S., à laquelle il appartenoit ſeule de l'abſoudre, & de le mettre au giron de l'égliſe.

2°. Quant à la paix & aux ſûretés qu'il

falloit prendre pour la religion, on ne
1593. pouvoit traiter avec un prince qui étoit hors de l'églife, & qu'il falloit auparavant attendre le confentement du faint Siége.

3°. Que pour la tréve, on en parleroit après qu'on auroit été fatisfait fur les deux premiers points.

L'archevêque de Bourges répondit, 1°. qu'il donnoit affurance que le roi vouloit rentrer fincérement dans le fein de l'églife; ce qu'il feroit bientôt, & fi folemnellement, que toute la chrétienté connoîtroit la fincérité de fon zele.

2°. Que rien n'empêchoit de traiter de la paix pour affurer, par cette voie, le repos & la tranquillité de la France : il ajouta que le roi étant inftruit, fe feroit abfoudre, iroit à la meffe, & députeroit un ambaffadeur au pape, pour demander fa bénédiction, & pour lui rendre l'obéiffance accoutumée.

3°. Enfin, que le roi, voulant foulager le peuple, & faciliter la paix, avoit offert une tréve, qui ne pourroit cependant lui être que très-préjudiciable.

Après

Après de vives contestations de part & d'autre, on conclut qu'il en seroit encore conféré avec les chefs des deux partis. 1593.

Il se tint une nouvelle assemblée le 11 du même mois au village de la Villette, où le desir d'en savoir le résultat avoit attiré une grande partie des habitans de Paris : ils demandoient à haute voix la continuation de la tréve : mais on ne décida encore rien, sous prétexte qu'il falloit en conférer avec les états ; & les députés du roi, ayant attendu quelque tems à Surenne sans recevoir de réponse, se retirerent & rompirent les conférences.

Pendant qu'on perdoit ainsi le tems en conférences avec les députés du parti du roi, il se tenoit des assemblées entre les Espagnols, le duc de Mayenne & les principaux députés des états. Ils en avoient tenu le 20 mai une chez le légat, dans laquelle on avoit demandé aux ambassadeurs du roi d'Espagne, s'ils avoient des propositions particulieres à faire de la part de leur maître.

Le duc de Feria fit un long discours, où il s'étendit sur les louanges du roi ca-

tholique, sur sa libéralité envers la France, sur les secours qu'il lui avoit fournis dans la guerre, & sur les vertus royales de l'infante, qui, étant née de la fille ainée de Henri II, avoit droit à la couronne de France. Il la proposa pour reine, & ajouta que cette élection seroit agréable au pape, avantageuse à la maison de Lorraine & à la noblesse de France, par les immenses secours en argent & en troupes, qu'on recevroit de son maître. Il n'avoit pas encore fini son discours, lorsque le docteur Rose, évêque de Senlis, l'un des plus furieux & des plus déterminés Ligueurs, & qui avoit de tems en tems des accès de folie (1), oubliant le parti qu'il suivoit, ou plutôt écoutant la raison qui le guidoit dans ce moment, interrompit l'ambassadeur, & dit d'un ton de voix aigre & élevé, « qu'il reconnoissoit maintenant que les politiques avoient eu raison de publier, dans le commencement de la guerre, que l'intérêt & l'ambition y avoient plus de

1593.

(1) M. de Thou, tom. 4, p. 408.

» part que le zele de la religion ; que » depuis le commencement de la monar- 1593.
» chie la loi Salique avoit été obſervée, » & que ſi l'on nommoit une femme, on » couroit riſque de voir la couronne tranſ- » portée à des étrangers ». M. de Villeroy, qui y étoit préſent, dit dans ſes Mémoires (1) que *l'évêque de Senlis reprocha aux Eſpagnols qu'ils avoient, par cet acte, découvert leur turpitude & leur ambition.* Le duc de Mayenne, qui, dans le fond, n'étoit pas fâché de cette incartade, ayant remarqué que ce diſcours déplaiſoit beaucoup au duc de Feria, lui dit: « ce bon évêque a de tems en tems » des accès de folie, mais ils ne ſont pas » de longue durée ; je vous en réponds ». Le duc de Feria, revenant de ſa ſurpriſe, continua ſon diſcours, & demanda qu'on fît rapport aux états de ſa propoſition.

Il fut effectivement fait dans l'aſſemblée du 28 mai. Le duc de Féria ne s'y trouva pas. L'ambaſſadeur Taſſis y tint ſa place ; mais ſon diſcours ne fut pas mieux

(1) Tome 2, p. 50.

reçu que celui de Féria l'avoit été, & le
1593. théologien Mandozza se rendit ridicule par une longue & ennuyeuse citation de loix, de canons, de gloses & d'autorités de théologiens & de casuistes: enfin cette assemblée fut aussi inutile que les autres.

Le roi, voyant que le duc de Mayenne, les Espagnols & les Ligueurs, refusoient la tréve qu'il leur avoit offerte, résolut de continuer la guerre. Ayant appris que le sieur de Vieux-Pont, gouverneur de Dreux pour la Ligue, étoit à l'assemblée des états, il donna ordre à l'amiral de Biron d'investir cette ville; ce qu'il fit le 14 juin, avec tant de diligence, que le roi, en moins de quinze jours, s'en rendit le maître. Elle fut pillée & presqu'entiérement détruite; malheur que le duc de Mayenne & ses adhérens auroient évité s'ils avoient accepté la tréve. Ce qui acheva de déconcerter toutes leurs mesures, c'est que le parlement, qui ne se montroit ligueur que par contrainte, & dont presque tous les membres cherchoient & attendoient l'occasion de rendre au roi un service signalé, voulant pro-

ſiter du peu d'union qui regnoit parmi les Ligueurs, fit un acte de vigueur qui fut très-utile au roi & à la France : il rendit le 28 juin un arrêt, les chambres aſſemblées, conçu en ces termes : « Sur 1593.
» la remontrance ci-devant faite par
» Edouard Molé, procureur général, &
» la matiere miſe en délibération, la cour
» n'ayant, comme elle n'a jamais eu,
» d'autre intention que de maintenir la
» religion catholique, apoſtolique & Ro-
» maine en l'état & couronne de France,
» ſous la protection d'un roi très-chré-
» tien, catholique & François, a ordonné
» & ordonne que remontrances ſeront
» faites par M. le préſident le Maître,
» aſſiſté d'un bon nombre de ladite cour,
» à M. le lieutenant-général de l'état &
» couronne de France, en préſence des
» princes & officiers de la couronne étant
» de préſent en cette ville, à ce qu'aucun
» traité ne ſe faſſe pour transférer la cou-
» ronne en la main de princes ou prin-
» ceſſes étrangers; que les loix fonda-
» mentales de ce royaume ſoient gar-
» dées, & qu'il ait à employer l'autorité

1593. » qui lui est commise, pour empêcher » que, sous prétexte de la religion, la » couronne ne soit transférée en main » étrangere, au préjudice des loix du » royaume; &, pour venir le plus promp- » tement que faire se pourra au repos du » peuple, pour l'extrémité duquel il est » rendu, ladite cour a néanmoins dès-à- » présent déclaré & déclare tous actes » faits, & qui se feront ci-après pour l'é- » tablissement d'un prince ou d'une prin- » cesse étrangere, nuls, & de nul effet & » valeur, comme faits au préjudice de la » loi Salique & autres loix fondamenta- » les du royaume ».

Cet arrêt causa beaucoup de surprise à toutes les parties. Le duc de Mayenne, informé de ce qu'il contenoit, envoya le sieur de Belin au palais prier le premier président le Maître de se rendre l'après-midi au logis de l'archevêque de Lyon, où il devoit dîner. Le président s'y trouva avec les sieurs de Fleury & d'Amours. Le duc lui dit, en présence de l'archevêque, du sieur de Rosne & de plusieurs autres personnes, que la cour lui avoit fait un

grand tort & affront d'avoir rendu cet arrêt ſans l'avoir averti, ni les autres pairs & princes de France aſſemblés aux états. M. le premier préſident lui répondit que la cour, dès le vendredi précédent l'avoit fait avertir; que ni lui, ni les autres princes n'étant pas venus au palais, elle avoit différé ſa délibération juſqu'au lundi, auquel jour ne s'y étant pas trouvés, elle avoit jugé à propos de paſſer outre; en quoi elle ne croyoit pas avoir manqué de reſpect à perſonne, & qu'on ne devoit pas être mécontent de ſa conduite. L'archevêque de Lyon, pour ſeconder la plainte du duc, ajouta avec colere, que cet arrêt étoit un affront qu'on lui avoit fait, un ſujet de diviſion entre les députés des états, & un avantage pour l'ennemi. Sur quoi le préſident le Maître (1) 1593.

(1) Jean le Maître s'appliqua dès ſa jeuneſſe à la juriſprudence, & y fit de grands progrès. Le duc de Mayenne, voyant que le conſeil des Quarante étoit compoſé de gens qui, pour la plupart, étoient ignorans dans les affaires d'état, l'augmenta de quatorze perſonnes, dont Jean le Maître fut du nombre, & l'appelloit

1593. lui répliqua : « Monsieur, si le respect que » la cour a pour M. le duc de Mayenne » ne m'a pas permis de répondre sur ce » mot d'affront, elle ne doit pas l'endurer de vous, à qui la cour ne doit aucun respect : c'est vous au contraire qui » le devez à la cour ; & parlez d'elle une » autre fois avec plus de considération ». Le duc de Mayenne lui ayant dit qu'il étoit surpris que des membres de la cour, lesquels il avoit avancés dans les premieres charges, eussent eu part à cette délibération à son insu ; le président, reconnoissant que ce reproche s'adressoit à lui, répliqua « que la charge qu'il avoit reçue » de lui dans la cour, en l'élevant à un » plus haut honneur, ne devoit point lui

souvent en son conseil secret. Après la mort du président Brisson, il le nomma premier président du parlement de Paris : & en cette qualité il fut député aux états de la Ligue. Il fut le principal auteur de cet arrêt. Le roi lui en témoigna sa reconnoissance, en lui conservant la charge de président que le duc de Mayenne lui avoit donnée, & en créant en sa faveur une septiéme charge de président.

» ôter la liberté de parler franchement,
» mêmement dans les choses qui concernent l'honneur de Dieu, la justice & 1593.
» le repos public, n'ayant retiré aucun
» autre fruit de cette charge que beau-
» coup de peine & de travail, & la ruine
» de sa maison». Après plusieurs propos piquans entre le président, le sieur de Rosne & l'archevêque, le président se retira.

Quelques jours après, selon M. de Thou (1), le parlement ayant appris que le duc de Mayenne, conseillé par les Ligueurs, avoit résolu de faire casser cet arrêt, tous les conseillers de la cour s'engagerent par serment de mourir plutôt que de souffrir qu'il y fût changé la moindre chose. Ce qu'ils firent signifier au duc de Mayenne par trois de leurs collégues, Messires Etienne l'Huillier, Jacques Beranger & Denis de Here.

Sur ces entrefaites, la nouvelle de la prise de Dreux se répandit dans Paris, & y causa la plus grande consternation. Les

(1) Tom. 5, liv. 108.

1593. ducs de Mayenne & de Féria se reprocherent mutuellement de n'avoir pas secouru cette place, qui étoit d'une grande importance pour le parti. Le dernier disoit que l'autre l'avoit laissé prendre, afin d'intimider les états & de les forcer de consentir à la trève : le duc de Mayenne de son côté se plaignoit que le ministre d'Espagne n'avoit pas voulu faire avancer les troupes, qui étoient en Bretagne & sur la frontiere, comme on l'en avoit prié.

L'arrêt du parlement, la prise de Dreux & la réponse que les députés du parti royal firent au sujet de la trève, jetterent une si grande confusion dans le parti de la Ligue, que le légat, les Espagnols & les états ne savoient à quoi se déterminer. La noblesse & le tiers-état, malgré les intrigues des Espagnols, étoient d'avis qu'on acceptât la trève, & prierent le duc de Mayenne de la faire aux conditions qu'il jugeroit à propos ; mais le clergé s'y opposa. Les Espagnols vouloient, qu'avant toutes choses, on procédât à l'élection d'un roi. Ayant reconnu

que leurs premieres propositions avoient choqué le parlement, ils prirent le parti de s'expliquer plus nettement; &, dans une assemblée tenue à l'hôtel du légat, le duc de Féria, après avoir exalté le zele que le roi Philippe avoit de conserver la religion catholique en France, & d'en extirper l'hérésie, remit entre les mains du légat un pouvoir, par lequel le roi d'Espagne désignoit le duc de Guise pour être l'époux de sa fille, & prioit le duc de Mayenne de travailler auprès des états pour leur faire agréer son choix. Le duc de Mayenne affecta de paroître satisfait de l'honneur que lui faisoit le roi d'Espagne, en choisissant un prince de la maison de Lorraine: mais le lendemain, 15 juillet, il fit part à l'assemblée des états, de la proposition que les Espagnols avoient faite, & il remontra qu'il étoit nécessaire de convenir des conditions du mariage, & de l'assurer avant de procéder à l'élection d'un roi: il représenta en même-tems, qu'avant toutes choses, il falloit avoir en main les forces & l'argent nécessaires pour soutenir l'élection lorf-

1593.

qu'elle feroit faite; que de plus il étoit
1593. juſte qu'il fût lui-même dédommagé des frais immenſes qu'il avoit faits, qu'il reçût une récompenſe proportionnée à ſ e travaux. Comme le plus grand nombre des députés étoit dans les intérêts du duc de Mayenne, il fut arrêté qu'on ne penſeroit à l'élection d'un roi, que quand le duc feroit aſſuré de ſes dédommagemens & de ſa récompenſe.

Cette ſurſéance cauſa bien des murmures de la part des Eſpagnols, de la part des députés qui ſoutenoient leur parti, de la part des Seize & de leurs adhérens. Les prédicateurs, gagnés par l'argent d'Eſpagne, déclamerent hautement contre le duc de Mayenne. Le frere Anaſtaſe Cochelet (1) prêchant l'évangile du navire des apôtres, dans lequel Notre-Seigneur dormoit, dit; « qu'à leur » exemple il falloit exciter Dieu pour ai- » der à la religion catholique, & élire » un roi pour gouverner en France l'é- » gliſe, qui ſe perdoit faute de roi : que

(1) Chronol. Nov.

» la France étoit un royaume affecté à la « monarchie, & non à la régence, comme » M. de Mayenne vouloit faire ; ce qu'il » ne falloit point souffrir, mais passer ou- » tre à la nomination d'un bon roi catho- » lique à l'exclusion du roi de Navarre ». Le frere Guarinus, cordelier, prêcha sur le même ton. Mais le duc de Mayenne leur fit dire de prêcher plus modestement, sinon qu'il les enverroit, cousus dans leur froc, prêcher dans la riviere. Les Seize firent imprimer un libelle, dans lequel ils faisoient le parallele de ce duc avec Henri III : mais il leur fit dire d'être plus sages, & que si, de seize qu'ils avoient été, il avoit su les réduire à douze (1), il pourroit bien encore les réduire à rien.

1593.

D'un côté, les Ligueurs distribuoient dans le public des satyres contre le duc de Mayenne ; de l'autre, les politiques ne les épargnoient pas contre lui & contre les seigneurs de son parti.

On ne sauroit croire combien le ridi-

(1) Il en avoit déja fait pendre quatre, comme nous l'avons dit.

1593. cule, bien peint & bien dessiné, a de force, je ne dirai pas pour rendre les hommes meilleurs, mais du moins pour les obliger de cacher leurs vices, & même pour corriger les défauts qui ne partent pas d'un cœur absolument corrompu. Lorsque la satyre est assaisonnée de traits saillans & spirituels, elle empêche les hommes de se livrer entiérement à leurs vices, parce que personne ne veut être l'objet de la raillerie & du mépris des autres.

De tous les peuples de l'Europe, le François est celui qui sait mieux caractériser le ridicule; on peut lui appliquer ce que Boileau disoit des Grecs:

Le François, né moqueur, par mille jeux plaisans,
Distille le venin de ses traits médisans.

A la faveur d'un vaudeville ou d'une épigramme, il répand un sel d'autant plus agréable, qu'il est plus mordicant.

Les François du tems dont nous parlons surent, au travers d'un discours rempli d'enjouement & de gaieté, faire paroître la vérité, & jetter, en même-

tems, ſur ceux qui ſoutenoient la Ligue, un ridicule qui les rendit fort mépriſables. 1593.

Tous les traits qui furent lancés contre les Ligueurs, ſe trouvent raſſemblés dans la Satyre Menippée, qui parut en 1594. « Cette piéce, dit le P. Rapin (1), » ſurpaſſe tout ce qu'on a écrit en ce genre » dans le dernier ſiecle. Les auteurs de » cette Satyre, car ils ſont pluſieurs, » inſtruiſent fort plaiſamment le public » des intentions de la maiſon de Guiſe » pour la religion. Il regne dans tout cet » ouvrage une délicateſſe d'eſprit & de » bon ſens, qui ne laiſſe pas d'éclater parmi les manieres rudes & groſſieres de » ce tems-là ».

Le deſſein de cet ouvrage étoit principalement de tourner en ridicule les états que le duc de Mayenne avoit fait convoquer; de faire connoître en même-tems au public les deſſeins des Ligueurs & des ennemis de l'état, les intérêts des différens princes qui deſiroient mettre la

(1) Dans ſa Préface ſur la Politique.

couronne sur leur tête, & révéler leurs
1593. brigues, leurs manœuvres, leurs vols & leurs brigandages. On peut dire que l'auteur de cet ouvrage y a parfaitement réussi. Il les mit dans un si grand jour, il en fit des railleries si sanglantes, qu'il augmenta beaucoup la haine & le mépris que les honnêtes gens avoient déja conçu pour ceux qui avoient causé ces désordres.

Comme un long extrait de cet ouvrage nous meneroit trop loin, je rapporterai seulement, pour amuser mes lecteurs, quelques-uns des traits qui y sont répandus.

Premiérement, l'auteur imagina une description ironique de la salle où se tenoient les états : il la décora de plusieurs piéces de tapisseries, représentant différens sujets. Dans l'une, proche du dais, étoit l'histoire du Veau d'or, dont la figure représentoit le duc de Guise, exposé à l'adoration du peuple ; dans une autre étoit l'histoire d'Absalon qui se révolta contre son pere & le chassa de Jérusalem ; tous ceux qui accompagnoient ce prince

avoient des visages ressemblans aux confidens du duc de Guise & aux principaux seigneurs ligués. 1593.

D'un autre côté étoit dépeint le miracle d'Arques (1), « où, dit l'auteur, cinq » ou six cens déconfortés, prêts à passer » la mer à la nage, mettoient en déroute » par les charmes du Béarnois, douze ou » quinze mille rodomonts, fendeurs de » nazeaux & mangeurs de charrettes fer- » rées ».

Une autre représentoit la bataille d'Ivry, où se voyoient les Espagnols, Lorrains & autres catholiques Romains, pour se moquer ou autrement, tourner le dos aux Maheutres (2), & le Béarnois tout échauffé, accompagné de ses braves soldats, faisant rouler leurs sabres sur les épaules de messieurs de la Sainte-Union. « Il faisoit beau voir, dit l'auteur, le duc » de Mayenne, laissant le comte d'Egmont » pour les gages (3), courir de toutes ses

(1) La journée d'Arques.

(2) On appelloit ainsi ceux du parti du roi.

(3) Il avoit été tué.

1593. » forces sur un cheval Turc, & se sauver » à Mantes par le Guichet, en disant : » mes amis, sauvez-moi & mes gens ; tout » est perdu, mais le Béarnois est mort ». Il y avoit encore d'autres piéces de tapisseries dont les sujets n'étoient pas moins comiques.

Ceux qui doivent avoir séance aux états sont appellés par un héraut, qui caractérise chaque personnage par un ridicule : il dit à M. de Mayenne : « Montez là-haut » en ce trône royal, à la place de votre » maître. M. le révérendissime cardinal » de Pellevé, mettez-vous vis-à-vis, n'oubliez pas votre calepin (1). M. d'Aumale, connétable de la Ligue, mettez-vous à côté du révérendissime, & prenez garde de déchirer sa chappe avec » vos grands éperons (2) » ; & ainsi des autres.

Après cet appel, on fait prononcer à chacun d'eux des harangues ridicules ;

(1) Parce qu'il étoit fort ignorant.

(2) Il avoit fui aux batailles de Senlis & d'Ivry.

accommodées à son caractere, à ses mœurs & aux actions qu'il avoit faites. 1593.

La premiere harangue est celle du duc de Mayenne : il y fait un détail de la conduite qu'il a tenue depuis la mort du duc de Guise son frere. « Messieurs, lui » fait-on dire, vous serez tous témoins » que depuis que j'ai pris les armes pour » la sainte Ligue, j'ai toujours eu ma con- » servation en telle recommandation, que » j'ai préféré de très-bon cœur mon inté- » rêt particulier à la cause de Dieu, qui » saura bien se garder sans moi. Vous sa- » vez que lorsque je vins ici, après avoir » envoyé guérir la ville d'Orléans de trop » d'aises (1), j'en voulus faire autant à cette » ville, en quoi madame ma sœur, ma » femme & ma cousine d'Aumale (2) qui » sont ici pour m'en démentir, m'assiste-

(1) Les Ligueurs, s'étant emparés de cette ville, le sieur de Rieux, qui en étoit gouverneur pour le duc de Mayenne, y commit les plus horribles exactions.

(2) Il ne vivoit pas en bonne intelligence avec ces dames.

1593. » rent fort catholiquement ; car elles & » moi n'eûmes autre plus grand soin qu'à » soulager & décharger tous les dévots » habitans, bons catholiques, de la pé- » santeur de leurs bourses ; & vaquer cu- » rieusement des pieds & des mains à » nous saisir des riches joyaux de la cou- » ronne, à nous appartenans en ligne » collatérale ; je ne veux oublier les » somptueux meubles d'or & d'argent, » les tapisseries, que nous fimes vendre, » appartenans à ces méchans politiques » royaux... Vous savez comment je les » allai chercher à Dreux, & s'en fussent » fuis s'ils m'eussent voulu croire ; mais » ces méchans n'en vouloient qu'à moi, » & m'eussent vilené s'ils m'eussent pu » joindre, dont je me sus bien garder, » par le bon exemple de mon frere de » Nemours, & aussi de mes cousins le » duc & le chevalier d'Aumale, qui n'a- » voient pas oublié le chemin de Paris, » ni leurs grands éperons.... ». Après avoir parlé de la conversion du roi & de la paix que les peuples demandoient : « Vous ne me conseilleriez pas, dit-il,

» que, pour une messe, que le roi de » Navarre pourroit faire chanter, ce qu'à 1593. » Dieu ne plaise, je me démisse du pou- » voir que j'ai, & que demi-roi je de- » vinsse valet. Bien est vrai que si ladite » conversion venoit à bon escient, je se- » rois en grande peine, & tiendrois le » loup par les oreilles. Toutefois l'arche- » vêque de Lyon, & nos bons prédica- » teurs, m'ont appris qu'il n'est pas en » la puissance de Dieu de pardonner à un » hérétique relaps, & que le pape ne sau- » roit lui donner l'absolution, fût-ce à » l'article de la mort.... Il faut retran- » cher des prieres de l'église ces fâcheux » mots, *Da pacem, Domine*, comme » M. le légat vous pourra tantôt faire en- » tendre qu'ils ne sont pas de l'essence » de la messe. Au surplus il faut bien re- » garder à nos affaires; car nous avons un » ennemi qui ne dort pas, qui use plus » de bottes que de souliers. Vous y don- » nerez ordre (1); vous vous garderez

(1) C'est la potence que méritoient bien tous ces gens-là.

1593. » des écrouelles & du haut mal si vous » pouvez, &c. &c ».

La seconde harangue est celle du légat, prononcée en latin, en italien & en françois, dans laquelle on lui fait dire: « Je me rapporte sur tout ceci à l'éloquence du révérendissime cardinal de » Pellevé, qui connoît vos affaires mieux » que moi. Je vous exhorte à choisir un » roi des maisons de Lorraine ou de Guise, » en quoi vous feriez selon son cœur, & » il le sacreroit volontiers (1): & si vous » faites en ceci quelque chose contre les » loix & les usages de ce royaume, ou » contre les conciles, même contre l'évangile & le décalogue, pourvu que ce » soit contre le Béarnois, je vous promets une pleine absolution & des indulgences; le tout *gratis*, &c ».

La troisiéme harangue est celle du cardinal de Pellevé. On la lui fait commencer ainsi. « Monsieur le lieutenant, vous » m'excuserez si, pour contenter cette » docte assemblée, & garder le *decorum*

(1) Il étoit archevêque de Rheims.

» & la dignité du rang que je tiens en 1593.
» l'église, par la providence de vous &
» des vôtres (1), je fais quelque discours
» en langue latine, auquel vous savez
» qu'il y a long-tems que j'étudie, & en
» sais presqu'autant que mon grand-pere,
» qui fut un bon gendarme & bon fer-
» mier quant & quant; mais quand j'en
» aurai dit trois mots, je reviendrai à
» vous & à vos affaires ». Ensuite on lui
fait tenir un discours en mauvais latin,
dans lequel il exhorte les auditeurs à choisir un roi de la maison de Guise ou de
Lorraine, de ne jamais parler de paix avec
le Béarnois, & de souffrir plutôt toutes
sortes de maux, même la subversion totale du royaume. Ensuite il dit : « J'avois
» préparé quelque chose de bon à vous
» dire sur la conversion de S. Paul, dont
» la fête se célébroit hier; mais j'ai été
» arrêté par le long discours de M. le lieu-
» tenant, qui m'oblige de mettre dans le
» foureau le glaive de mon éloquence,

(1) C'étoit la maison de Lorraine qui l'avoit fait nommer cardinal.

» que j'avois tiré contre la conversion du
1593. » roi de Navarre, que les politiques ré-
» pandent dans le public, que je ne crois
» ni ne souhaite, & qu'ils comparent mal-
» à-propos à cet apôtre. C'est un mira-
» cle qui a converti S. Paul, & non pas
» le Béarnois ; à moins que vous ne re-
» gardiez comme un miracle d'avoir avec
» six mille hommes pendant six mois,
» assiégé & réduit à l'extrêmité cette
» ville, dans laquelle il y avoit cent mille
» combattans ; de s'être emparé de nos
» places fortifiées & de nos châteaux,
» plutôt par douceur & par clémence que
» par la destruction de nos remparts. Paul
» a été terrassé par la crainte du tonnerre
» & des éclairs ; mais ce Béarnois imper-
» turbable ne craint rien, ni les éclairs,
» ni la foudre, ni les orages, ni les glaces
» de l'hiver, ni les chaleurs de l'été, ni
» même nos armées & nos troupes, si
» courageuses & si bien aguerries. Au
» contraire il a l'audace & la témérité de
» les attendre avec des forces très-inéga-
» les, de les harceler, même de les atta-
» quer, de les battre & de les mettre
» en

» en fuite. Périsse pour jamais ce démon » prompt & léger, toujours veillant, qui » nous tourmente avec tant de violence, » & nous prive de notre sommeil... Si, » vous dirai-je en passant, M. le lieutenant, qu'il fait bon vous voir assis au » trône où vous êtes, & avez fort bonne » mine, & ne vous avient pas mal à faire » le roi. Vous n'avez faute que d'une » bonne cheville pour vous y bien tenir; » vous avez toute pareille façon, sauf » l'honneur que je dois à l'église, qu'un » S. Nicolas de village, &c, &c ». 1593.

Après cette belle harangue du cardinal de Pellevé, on fait paroître sur la scene l'archevêque de Lyon (1). Son dis-

(1) Pierre d'Espinac, de la maison de Maréchal, en Bourgogne. Il avoit deux sœurs, de chacune desquelles il avoit un neveu; l'un qu'on nommoit Edme de Malain, baron de Lux, qui fut depuis confident du second maréchal de Biron, & déposa contre lui; & l'autre se nommoit Chaseuil. Marguerite d'Espinac, sœur de l'archevêque, femme du baron de Lux, découvroit aux chefs de la Ligue les secrets du conseil de Henri III, qui étoient révélés par le ba-

cours roule principalement sur les portraits qu'il fait des principaux chefs de la
1593. Ligue, & sur le récit des crimes, des pillages, des extorsions & des malversations qu'ils avoient faites, dont ils ont trouvé le pardon & la rémission, en prenant le parti de la Sainte-Union, & en se cou-

---

ron son fils, l'un des favoris du roi; & ce ne fut qu'à sa priere que l'archevêque de Lyon, son oncle, ne fut pas traité comme le duc & le cardinal de Guise. Ses mœurs étoient fort décriées. En l'année 1588, s'étant mis à déclamer en présence de Henri III contre le roi de Navarre, & à dire qu'il étoit indigne de succéder à la couronne; le duc d'Epernon, justement choqué de ce discours, lui demanda s'il croyoit donc, lui qui vouloit qu'on eût de si grands égards pour le mérite, qu'un homme comme lui, qui faisoit un commerce simoniaque de toutes choses sacrées, qui avoit consumé tout son bien & celui de sa famille dans les plus sales débauches, fût digne d'une des premieres prélatures de l'église. Espinac demanda au roi satisfaction de cette insulte sans l'obtenir, & il se déclara ensuite ouvertement en faveur des Guises & de la Ligue. De Thou, tom. 4, l. 90, p. 277. Cet auteur dit de plus que l'archevêque *incestum cum sorore committebat.*

vrant de ſon manteau. « Malgré cette » ſentence de Caton, lui fait-on dire: » *Nec te laudaris, nec te culpaveris* » *ipſe*, ſi vous confeſſerai-je librement, » que je n'étois pas grand mangeur de » crucifix, & que je ſentois un peu le fa- » got; qu'étant jeune j'avois pris plaiſir » à lire les livres de Calvin; mais depuis » que j'eus ſigné la Ligue, & reçu les » doublons d'Eſpagne, avec l'eſpérance » d'un chapeau rouge, perſonne n'a plus » douté de ma créance, & ne s'eſt enquis » plus avant de ma conſcience. Vérita- » blement je confeſſe que je dois ma con- » verſion au duc d'Epernon, qui, pour » m'avoir reproché en plein conſeil l'irré- » gularité de ma conduite, fut cauſe que, » de grand politique & un peu calviniſte » que j'étois, je devins grand & conjuré » ligueur.... Courage donc, courage, » mes amis, ne craignez pas d'expoſer » vos vies & les biens que vous avez ra- » pinés, à la faveur de la Ligue, pour » ſoutenir M. le lieutenant ». 1593.

La harangue du docteur Roſe, évêque de Senlis, qu'on fait parler après l'arche-

1593. vêque de Lyon, commence par une satyre fort plaisante contre l'Université, contre les désordres qui y régnoient & la licence dans laquelle vivoient ses docteurs, ses écoliers & ses suppots, dont il attribue le dérangement, à l'argent des Espagnols, au légat & au duc de Mayenne.... « Mais, dit-il à ses auditeurs, » avisez si nous ferons un roi ou non. » Je sais que M. le lieutenant voudroit » bien l'être, aussi feroit son neveu, & » encore son frere le duc de Nemours, » & je ne doute pas que les ducs de Savoye & de Lorraine n'en aient autant » d'envie; car, à la vérité, ils y ont autant de droit les uns que les autres: » quant au duc de Mercœur, ses agens y » feront autant que lui (1).

» Premiérement, je vous conseille de » ne vous arrêter pas au duc de Savoye. » Si vous voulez lui laisser le Dauphiné » & la Provence avec une partie du Lyonnois & du Languedoc, je gagerois ma

(1) Il avoit envoyé aux états des agens qui avoient pris le titre de ses ambassadeurs.

» vie qu'il ne demandera plus rien, que 1593.
» la confiscation de Lesdiguieres. Quant
» au duc de Lorraine, baillez-lui Sedan,
» Metz, toute la Champagne, & une
» partie de la Bourgogne qui est à sa
» bienséance, vous l'appaiserez par après
» pour un morceau de pain. Je viens à
» vous, M. de Guise, fils de bon pere &
» de bonne mere, regardez à ne vous pas
» laisser tromper; car MM. d'Espagne,
» encore qu'ils soient nos bons amis, &
» bons catholiques, ne sont pas mar-
» chands à un mot. Ils vous promettent
» cette divine infante en mariage pour la
» faire reine avec vous; mais n'en faites
» rien, si vous avez tant soit peu de
» nez (1)..... Et vous, M. le lieute-
» nant, que pensez-vous faire? Vous êtes
» gros & replet, vous êtes pesant & ma-
» léficié, vous avez la tête assez grosse
» pour porter une couronne: mais quoi!
» vous dites que vous n'en voulez point;
» les politiques disent qu'ainsi faisoit le
» renard des mûres. Il nous faut cepen-

(1) Il étoit fort camus.

1593. » dant un roi. Vous faites croire au roi » d'Eſpagne que vous gardez le royaume » de France pour lui & pour ſa fille, & » ſous cette eſpérance, vous tirez du bon-» homme les tréſors que les Indes & le » Pérou lui peuvent envoyer. Vos fineſſes » ſont couſues de fil blanc : tout le monde » les voit ; car les politiques ont des dra-» gons ſur les champs qui prennent vos » paquets, & devinent, par art diaboli-» que, tous vos chiffres, auſſi-bien que » ceux d'Eſpagne (1). Quant à être roi

(1) Ils étoient déchiffrés par François Viette, maître des requêtes de la reine Marguerite, perſonnage, dit M. de Thou, le plus ſavant de ſon tems, doué d'un grand eſprit & d'un jugement ſolide, capable des méditations les plus profondes. Il s'appliqua aux Mathématiques, & y excella de maniere qu'il perfectionna cette ſcience. Il eſt le premier qui a inventé l'Algebre. On ſurprit pendant la Ligue pluſieurs lettres en chiffres qu'on ne put venir à bout de déchiffrer, parce qu'ils étoient composés de plus de cinq cens caracteres différens. Ces lettres furent envoyées par ordre du roi à Viette, qui les expliqua. Son habileté déconcerta les Eſpa-

» de votre chef, ne vous y attendez pas, » votre part en est gelée.... Si nous vous » avions élu roi, vous auriez à faire à ce » Béarnois, qui fait mille tours de basque, qui ne dort qu'autant qu'il veut, » & à l'heure qu'il veut, lequel, se ren» dant catholique, comme il vous en me» nace, tirera, malgré vos dents, de son » côté, le cœur de tous les gentilshom» mes François, &c, &c, &c ». 1593.

Après ce discours, le sieur de Rieux (1), comte & gardien de Pierre Fond, député pour la noblesse de France, se leva pour parler, & ayant mis deux ou trois fois la main à sa gorge, qui lui démangeoit, il dit: « Messieurs, je ne sais pourquoi on » m'a député pour porter la parole pour » toute la noblesse de notre parti. Il faut

gnols, qui publierent à Rome & en d'autres lieux, que le roi n'avoit découvert leurs chiffres que par le secours de la magie. De Thou, tom. V, liv. 130.

(1) On doit avertir qu'il n'étoit pas de l'ancienne & bonne maison de Rieux, dont étoient MM. de Sourdeac & de Beaumont.

1593. » convenir que c'est une excellente chose
» que la Ligue, puisque, par son moyen,
» de commissaire d'artillerie assez malotru, je suis devenu gentilhomme &
» gouverneur d'une belle forteresse, voire
» que je me puis égaler aux plus grands,
» & suis un jour pour monter bien haut
» à reculons, ou autrement (1). Je me
» donne au plus vîte des diables, que si
» aucun de mon gouvernement s'ingere
» de parler de paix, je le courrai comme
» un loup gris. Il ne me chaud que deviendra le pape, ni sa femme; il n'y
» aura paysan, laboureur ni marchand
» qui ne me paie taille ou rançon. J'ai
» mille moyens, à force de tourmens,
» pour tirer la quintessence de leurs bourses. M. le lieutenant, ne nous avez-
» vous pas donné la liberté de tout faire?
» M. le légat ne nous a-t-il pas mis la

(1) Ayant fait une entreprise sur la ville de Noyon, il fut fait prisonnier & mené à Compiégne, où il fut pendu, pour les exactions & les violences qu'il avoit faites aux environs de Paris.

» bride fur le cou, & permis de prendre
» tout le bien des politiques, fans jamais 1593.
» parler de trève ni de paix? Je le ferai,
» & vous prie d'en faire de même.....
» Au demeurant, s'il vous faut élire un
» roi, je vous prie de vous fouvenir de
» moi & de mes mérites..... Je vous en
» dirois davantage, finon que je fuis
» preffé d'aller exécuter mon entreprife
» fur Noyon, & guérir ma gorge, qui
» me démange; & fur ce je vous baife
» les mains ».

La derniere harangue eft celle du fieur d'Aubray (1), pour le tiers-état. Ce difcours eft une des meilleures piéces, & des plus judicieufes qui aient été faites du tems de la Ligue. Comme elle eft extrêmement longue, il feroit difficile d'en donner un extrait affez circonftancié pour en faire connoître toutes les beautés.

Elle contient un détail de l'état mifé-

(1) Claude d'Aubray étoit celui que les Ligueurs regardoient comme le chef des politiques de Paris. Il étoit fecrétaire du roi, & avoit été prévôt des marchands.

1593. rable dans lequel se trouvoient alors réduites Paris & les villes du parti de la Ligue; des désordres qui y régnoient, des pillages, des vexations qui s'y commettoient, & de ce que souffroient les peuples. « Où sont, dit-il, les princes » du sang, qui ont toujours été personnes » sacrées, les appuis de la couronne & de » la monarchie Françoise? Où sont les » pairs de France, qui devroient être ici » les premiers pour ouvrir & honorer les » états? Où est la gravité & majesté du » parlement, jadis médiateur entre le » prince & le peuple? Vous l'avez mené » en triomphe à la Bastille, & traîné la » justice captive, plus insolemment & » plus honteusement que n'eussent fait » les Turcs; & néanmoins vous voulez » qu'on croie que ce que vous en faites » n'est que pour la conservation de la » religion & de l'état. C'est bien dit; » examinons un peu vos actions & votre » conduite ». Il donne ensuite un abrégé de ce qui s'étoit passé depuis la mort de Henri II. La narration en est assaisonnée de traits satyriques & mordans, accom-

pagnés de plaisanteries & d'ironies qui tournent en ridicule les principaux chefs de la Ligue, avec leurs passions, leurs brigues, leurs démêlés, leurs contestations, & sur-tout leur ambition & leur avarice. Il y joint la S. Barthelemi, la journée des Barricades, la mort du duc de Guise & celle de Henri III. L'orateur, en parlant de l'assassinat de ce prince, de la joie qu'en eurent les Ligueurs, & des réjouissances qu'ils en firent, adresse la parole au duc de Mayenne: 1593.

« Je ne veux point, dit-il, examiner » plus avant votre conscience, ni pro- » nostiquer ce qui peut vous avenir sur » ce fait-là, mais il faudroit que la pa- » role de Dieu fût menteuse, ce qui n'est » point, si vous ne receviez bientôt le sa- » laire dont Dieu menace les meurtriers, » comme votre frere l'a reçu, pour avoir » fait tuer le feu amiral, & l'amiral, pour » avoir fait assassiner votre pere.... Sou- » venez-vous du Béarnois, lorsqu'après » le siége de Dreux, il vous fit un » tour de vieux guerrier, en vous atti- » rant dans la plaine d'Ivry, où vous fûtes

1593. » battu, plus par faute de courage & de » conduite, que par faute d'hommes, le » nombre des vôtres surpassant de beau- » coup les siens ».

Ensuite, faisant une exclamation : « Ah ! M. le lieutenant, permettez-moi » de déplorer ici le pitoyable état de » la reine de nos villes. Ah ! MM. les » députés de Lyon, de Toulouse, de » Rouen, d'Amiens, de Troyes & d'Or- » léans, regardez-nous, & y prenez exem- » ple; que nos miseres vous fassent sa- » ges à nos dépens. Vous savez tous ce » que nous avons été, & voyez mainte- » nant quels nous sommes ». Et ensuite il fait la comparaison du siége de Jérusalem avec celui que Paris avoit soutenu, &c.... « Si je voyois ici des princes » du sang, & des pairs de la couronne ; » si j'y voyois un connétable, un chan- » celier, des maréchaux de France ; si j'y » voyois les présidens des cours souverai- » nes, les procureurs généraux, & nom- » bre d'hommes de qualité & de réputa- » tion, connus depuis long-tems pour » aimer le bien du peuple & leur hon-

» neur, j'espérerois que cette congréga-
» tion nous apporteroit beaucoup de 1593.
» fruits : mais je ne vois ici, que des
» étrangers passionnés, abboyeurs après
» nous, & altérés de notre sang & de no-
» tre substance; je n'y vois que des fem-
» mes ambitieuses & vindicatives, que
» des prêtres corrompus & débauchés;
» je n'y vois noblesse qui vaille, que trois
» ou quatre qui nous échappent, & qui
» vont nous abandonner; le reste n'est
» que racaille nécessiteuse, qui aime la
» guerre & le trouble, parce qu'elle vit
» des biens du bon-homme.... Sont-ce
» ici ces états généraux, où vous nous
» promettiez de donner si bon ordre à
» nos affaires, & de nous rendre tous
» heureux? Je ne m'ébahis pas si vous avez
» tant reculé à vous y trouver; car vous
» vous doutiez bien qu'il y auroit quelque
» étourdi qui vous diroit vos vérités, &
» qui vous grateroit où il ne vous dé-
» mange pas..... Ce que j'ai différé à
» dire, qui me semble manquer à notre
» bon roi, & ce de quoi vous & moi lui
» sommes plus tenus : c'est qu'il nous

1593. » traite trop doucement, & nous choie » trop. La clémence, en laquelle il eſt » ſuperlatif & exceſſif, eſt une vertu fort » louable, & qui porte enfin de grands » fruits & de longue durée ; il n'appar- » tient qu'aux victorieux d'en uſer, & à » ceux qui n'ont plus perſonne qui leur » réſiſte. Mais puiſqu'il a plu à Dieu de » lui former ainſi le naturel doux, gra- » cieux & benin, eſpérons encore mieux » de lui quand il nous verra proſternés à » ſes pieds, lui offrir nos vies & nos » biens, & lui demander pardon de nos » fautes paſſées; allons donc, mes amis, » tous d'une voix lui demander la paix, » &c, &c. ».

Ces ingénieuſes ſatyres firent un merveilleux effet dans le public : elles ouvrirent les yeux à beaucoup de perſonnes qui s'étoient laiſſées ſéduire par les fauſſes promeſſes des Ligueurs, par les exhortations des prédicateurs, & contribuerent beaucoup à faire rentrer dans le devoir une partie de ceux qui s'en étoient écartés.

Comme tout ce qui s'étoit paſſé juſqu'alors avoit mis les eſprits des peuples

dans un grand mouvement, le roi, pour les fixer, prit enfin la résolution d'abjurer 1593. la religion protestante. Depuis plusieurs jours il pensoit sérieusement à la promesse qu'il en avoit faite. Il avoit eu des conférences publiques avec l'archevêque de Bourges, qui fut un de ceux qui contribuerent le plus à sa conversion, avec d'autres prélats, qui avoient levé les doutes & dissipé les scrupules qu'il avoit sur la confession auriculaire, l'invocation des saints, le purgatoire, & la puissance du pape. Il avoit encore eu des conférences avec les ministres huguenots, dont plusieurs, & entr'autres Morlas, Rotan & Saletes, lui avoient avoué qu'il pouvoit faire son salut dans l'église Romaine. Le baron de Rosny, tout calviniste qu'il étoit, lui donnoit le même conseil. Les ministres huguenots, fâchés de voir que le roi se disposoit à quitter leur religion, n'avoient pas été plus circonspects que les Ligueurs; ils avoient eu la hardiesse de parler avec emportement contre lui dans leurs prêches, & de publier des écrits peu respectueux sur sa conversion. Il fit appeller

ceux qui étoient à la cour (1). Après
1593. avoir écouté fort tranquillement leurs remontrances, il leur dit : « Si je suivois » votre avis, il n'y auroit dans peu de » tems, ni roi, ni royaume en France. Je » desire donner la paix à tous mes sujets, » & le repos à mon ame. Avisez entre » vous ce qui est besoin pour votre sû» reté ; je serai toujours prêt de vous faire » contenter ».

Le roi ordonna de faire les préparatifs nécessaires pour célébrer son abjuration, & fit écrire à plusieurs curés de Paris, connus pour détester la Ligue, afin de les engager à s'y trouver, pour en être témoins & pour lui donner leurs conseils : il fit en même tems répandre dans Paris, & dans tous les lieux circonvoisins, des écrits, par lesquels il promettoit toute sûreté à ceux qui voudroient venir le dimanche, 25 juillet 1593, à S. Denis, pour être présens à son abjuration.

Le sieur Benoist, curé de S. Eustache, & six ou sept de ses confreres, ayant reçu

(1) Cayet, tom. II.

les lettres du roi, se rendirent le 21 juillet chez le duc de Mayenne, pour les lui faire voir, & lui demander la permission de se rendre à S. Denis; mais il les renvoya au légat. Celui-ci leur défendit de s'y trouver, & les menaça des censures ecclésiastiques s'ils y alloient. Le curé de saint Eustache, prenant la parole pour ses confreres, lui remontra qu'il ne pouvoit leur défendre, encore moins les excommunier, pour se trouver à une cérémonie tant desirée par tous les gens de bien, même ordonnée & commandée par les decrets & saints canons; &, adressant la parole au légat, il lui dit: « Monsieur, » votre caractere & votre dignité de- » vroient vous obliger de nous en don- » ner l'exemple, & de vous mettre à no- » tre tête; ainsi je vous prie de nous excu- » ser si nous n'avons pas d'égard à vos » défenses ». Le curé se retira ensuite, & partit avec ses confreres pour se rendre à S. Denis, disant à haute voix dans les rues & dans les chemins à ceux qu'ils rencontroient, qu'ils alloient assister à la conversion du roi. 1593.

1593. Le légat, piqué du peu de cas qu'on faisoit de ses remontrances, fit publier une longue lettre, adressée aux catholiques de France, portant défenses à tous prélats & ecclésiastiques, de s'attribuer l'autorité d'absoudre Henri de Bourbon, des excommunications prononcées contre lui par les papes, sous les peines portées par les canons, & à tous catholiques de se trouver & d'assister à son abjuration, sous peine d'excommunication. Ce fut, dit M. de Thou, le dernier coup que le cardinal de Plaisance porta contre les prélats, les docteurs & les bons François qui soupiroient ardemment après la conversion du roi.

Pendant ce tems-là, ce prince s'étoit rendu à S. Denis, où il avoit trouvé l'archevêque de Bourges, les évêques de Nantes, de Chartres & du Mans, le sieur du Perron, nommé à l'évêché d'Evreux, Seguier, doyen de Notre-Dame de Paris, avec les curés de S. Eustache, de S. Sulpice, de S. Merry, & plusieurs autres.

Le lendemain ils furent appellés dans

la chambre du roi, où, depuis six heures du matin jusqu'à une heure après midi, il eut une conférence avec eux, dans laquelle il leur rendit compte des instructions qu'il avoit reçues; leur demanda des éclaircissemens sur quelques doutes qui lui restoient; &, après les avoir reçus, il les assura qu'il étoit sincérement convaincu des vérités de la religion qu'il alloit embrasser. 1593.

Toute l'assemblée, satisfaite des sentimens du roi, l'exhorta d'y persévérer; & ce prince, au sortir de cet entretien, défendit à son premier maître-d'hôtel, de faire servir des viandes prohibées par l'église catholique les jours d'abstinence.

Plusieurs ministres protestans, ayant avoué à Henri, comme on vient de le voir, qu'on pouvoit faire son salut dans l'église Romaine, cet auguste monarque prit la politique pour guide, puisqu'elle laissoit sa conscience en sûreté. Sa résolution étant prise, il fit cette plaisanterie si connue: *Ventre S. Gris, Paris vaut bien une messe.* Le jour qui précédoit celui de son abjuration, il écrivit à Gabrielle d'Es-

1593. trées, *C'est demain que je fais le saut périlleux ; ces gens-ci me feront haïr S. Denis, autant que vous haïssez Monceaux.*

Le dimanche, 25 juillet, jour pris pour la cérémonie de l'abjuration du roi, il sortit de Paris une si grande quantité de personnes, qu'il sembloit que tous les habitans voulussent abandonner cette ville, & que leur curiosité fût irritée par les menaces du légat, & les défenses que le duc de Mayenne avoit fait publier de sortir de la ville. Il avoit même ordonné de fermer les portes; mais il s'y présenta tant de monde, qu'on fut obligé de les ouvrir, de crainte qu'il ne se fît quelque sédition. On voyoit accourir à S. Denis de tous les villages voisins, de nombreuses troupes d'habitans, dont le visage annonçoit l'allegresse & la joie qu'elles alloient goûter de voir leur souverain.

Ce jour donc, sur les huit heures du matin, le roi, vêtu d'un pourpoint de satin blanc, & couvert d'un manteau & d'un chapeau noir, parut dans les rues; il étoit accompagné de plusieurs princes

& grands ſeigneurs, des officiers de la couronne, & d'un grand nombre de gentilshommes, précédé des Suiſſes de ſa garde, tambours battans, de ſes gardes-du-corps François & Ecoſſois, & de douze trompettes. Il ſe rendit avec ce cortége à l'abbaye de S. Denis. Les rues étoient tapiſſées, jonchées de fleurs, & remplies d'une quantité prodigieuſe de peuple, qui faiſoit retentir l'air de ſes acclamations & de cris redoublés de *vive le roi*, levant les mains au ciel. Les femmes verſoient des larmes de joie, & crioient ſans ceſſe : *Dieu le béniſſe, & le veuille bientôt amener dans notre égliſe de Notre-Dame*, lui donnant mille louanges, priant Dieu qu'il lui donnât une bonne & longue vie (1). 1593.

A l'entrée de l'égliſe, mais en dedans, il trouva l'archevêque de Bourges en habits pontificaux, aſſis dans un fauteuil de damas blanc aux armes de France, & aux côtés de ce prélat, qui, dans cette céré-

(1) Mémoires de Sully, tome 1, p. 349. Il y étoit préſent.

monie, faisoit l'office de grand-aumô-
1593. nier, le cardinal de Bourbon, plusieurs évêques & les religieux de l'abbaye, qui l'attendoient avec la croix, le livre des évangiles & l'eau bénite. Le roi s'étant approché, l'archevêque lui demanda, qui êtes-vous? Je suis le roi, répondit Henri. Que demandez-vous? Je demande, reprit-il, d'être reçu au giron de la sainte église catholique, apostolique & Romaine. Le voulez-vous sincérement, dit l'archevêque? Oui, répliqua le roi, je le veux & le desire: & à l'instant s'étant mis à genoux, il fit sa profession de foi en ces termes: « Je proteste & jure à la face du » Tout-Puissant, de vivre & mourir en » la religion catholique, apostolique & » Romaine, de la protéger & défendre » envers tous, au péril de mon sang & » de ma vie, renonçant à toutes hérésies » contraires à icelle ». Ensuite il remit à l'archevêque un papier, sur lequel cette profession étoit écrite & signée de sa main. Le prélat, en le relevant, lui fit baiser son anneau, prononça son absolution, lui donna la bénédiction, & l'embrassa.

Après cela le roi fut conduit au chœur de l'église par les évêques de Nantes, de Séez, de Digne, de Maillefais, de Chartres, du Mans, d'Angers, de René d'Aillon, nommé à l'évêché de Bayeux, & de du Perron, nommé à celui d'Evreux, des doyens des églifes de Paris & de Beauvais, des curés de S. Euftache, de S. Sulpice, de S. Gervais & de S. Merry, & de frere Olivier Beranger, prédicateur ordinaire du roi. Ce prince, s'étant mis à genoux devant l'autel, réïtéra fur les évangiles fa profeffion de foi & fon ferment: puis, ayant été relevé par le cardinal & l'archevêque, il fut oui en confeffion par celui-ci fous un pavillon derriere le grand autel, pendant que la mufique chantoit le *Te Deum*. Après fa confeffion, il vint fe placer fur un prie-Dieu, couvert de velours bleu, femé de fleurs-de-lys d'or, où il entendit la meffe. A l'évangile, le cardinal de Bourbon lui en apporta le livre à baifer, & enfuite il fut à l'offrande. Après la meffe, il fut reconduit par tout le peuple dans le même ordre qu'il étoit venu, parmi les cris redoublés de 1593.

vive le roi, au son des cloches & des
1593. trompettes, & au bruit de plusieurs salves de canon; & il fit jetter une grande quantité de piéces d'argent qui avoient été fabriquées à l'occasion de cette cérémonie. L'après-midi le roi se rendit à la même église, où il entendit le sermon, prononcé par l'archevêque de Bourges, ensuite les vêpres. Le service étant fini, il monta à cheval, & se rendit à Montmartre, pour y visiter les tombeaux des saints martyrs, apôtres de France. A l'entrée de la nuit le jour fut renouvellé par une quantité prodigieuse de feux, dont toutes les campagnes des environs furent illuminées. Ce ne fut que réjouissances de tous côtés, par lesquelles les peuples témoignoient le plaisir qu'ils ressentoient de cet événement, qu'ils regardoient comme un augure favorable, & qui leur promettoit, avec la paix, la fin de leurs miseres.

Cette cérémonie fit un merveilleux effet dans Paris, où elle ranima les espérances des bons serviteurs du roi, qui en devinrent plus hardis à faire paroître leur

leur zèle & leurs ſentimens pour lui. Elle inſpira le plus grand reſpect pour ſa perſonne ; on ne le nomma plus le Béarnois, ou le roi de Navarre, mais le roi ; & ceux qui oſoient ſe ſervir de termes mépriſans en parlant de lui, étoient auſſi-tôt inſultés par les politiques. 1593.

L'abſolution du roi ne modéra pas l'animoſité des Ligueurs ; elle ne fit au contraire que l'irriter. Le légat enjoignit aux prédicateurs de prêcher contre l'abjuration de ce prince. Ceux qui lui étoient dévoués, loin d'obéir au légat, s'empreſſoient de donner à cette action les louanges qu'elle méritoit, & d'exhorter les auditeurs à le reconnoître pour leur ſouverain : mais les autres s'exhalerent en déclamations les plus violentes contre lui, mêlées de ſuppoſitions, de fauſſetés & d'injures groſſieres, dont les plus furieuſes furent celles que débita le docteur Boucher (1), dans pluſieurs ſermons qu'il fit

(1) Il étoit docteur de Sorbonne, curé de S. Benoît, & du conſeil des Quarante. N'ayant pu obtenir un évêché, il obtint une penſion ſur

1593. exprès à S. Merry, & qu'il fit imprimer depuis à Bruxelles, lorſqu'il eut été chaſſé de Paris.

Malgré les efforts des Ligueurs, on s'apperçut bientôt dans Paris que les eſprits ſe réuniſſoient en faveur du roi, ſurtout lorſque, cinq jours après ſon abjuration, il accorda à ſes ennemis, malgré les conſeils qu'on lui donnoit de continuer la guerre, une trève de trois mois, qui, dans le mauvais état où ſe trouvoient les affaires de la Ligue, ne pouvoit que lui être très-avantageuſe. Il ſentoit par-

---

celui de Beauvais, & une autre ſur celui de Fréjus. Il eſt l'auteur des ſermons de *la ſimulée converſion, & nullité de la prétendue abſolution de Henri de Bourbon, prince de Béarn.* Ces ſermons, au nombre de neuf, furent prononcés par lui-même dans l'égliſe de S. Merry. Après la réduction de Paris, ils furent brûlés par le bourreau. M. de Thou appelle le docteur Boucher *homo regiæ familiæ infeſtus*, l'ennemi de la famille royale. Il fut chaſſé de Paris, & finit ſes miſérables jours en Flandres, où il ſe retira ſous la protection des Eſpagnols.

faitement qu'il donnoit, par ce moyen, le tems au duc de Mayenne de réparer ses pertes, & de se fortifier : mais il avoit en même-tems prévu, qu'en faisant goûter à ses peuples, par cette trève, les prémices des douceurs de la paix, il les disposoit plus facilement à la rechercher & à la recevoir. 1593.

Henri, aussi-tôt après son abjuration, avoit dépêché des couriers dans les provinces, aux parlemens & aux gouverneurs des places, pour leur en faire part; & la publication de la trève ayant suivi de près, les peuples en témoignerent leur satisfaction par les plus grandes réjouissances.

Le roi ne recueillit cependant pas si promptement qu'il auroit souhaité, les fruits qu'il en espéroit: tant la séduction avoit été forte. Plus le duc de Mayenne, les chefs de la Ligue & les Espagnols voyoient de décadence dans leurs affaires, plus ils redoubloient leurs efforts pour soutenir leur parti.

Ils firent deux démarches, qu'ils crurent nécessaires pour y parvenir, mais qui

firent en même-tems connoître que la
1593. religion n'étoit qu'un voile dont ils se couvroient pour cacher leur ambition.

1°. Le duc de Mayenne, ceux de Guise, d'Aumale & d'Elbeuf, les sieurs de la Châtre, de Rosne & de Saint-Paul, maréchaux de la Ligue, & Tornabon, agent du duc de Mercœur, firent serment, entre les mains du légat, de soutenir la Ligue, & de ne point faire la paix avec le roi de Navarre, quelqu'acte de catholicité qu'il pût faire. Ce serment fut fort secret, mais on en eut connoissance par la surprise qu'on fit d'une lettre du légat, qui mandoit cette nouvelle à Rome.

La seconde démarche fut de faire recevoir en France, par les états assemblés, le concile de Trente, pour se rendre le pape plus favorable. Le duc de Mayenne & les principaux de son parti, ayant gagné la plus grande partie des députés, firent lire, par l'un des secrétaires, dans l'assemblée, une déclaration qui ordonnoit que ce concile seroit reçu, publié & observé purement & simple-

ment dans tout le royaume, exhortoit les prélats & tous les autres Eccléſiaſtiques à le faire obſerver ; prioit les cours ſouveraines, & mandoit à tous autres juges, de le faire publier & garder ſans modifications ni reſtrictions. La brigue des factieux fut ſi forte, qu'elle étouffa la voix de ceux qui voulurent s'y oppoſer, & la réception fut publiée. 1593.

La ſuite fit voir qu'on n'avoit point, pour la réception de ce concile, tout le reſpect & les égards que les Ligueurs en attendoient. Les Seize, qui veilloient ſur la conduite de Joſeph Foulon, abbé de Sainte Genevieve, qu'ils ſoupçonnoient d'être politique, comme il l'étoit en effet, & d'avoir des intelligences avec le roi, ſurprirent, par l'infidélité d'un moine du couvent, des lettres ambigues que l'abbé écrivoit en cour. Le duc de Mayenne, ayant permis qu'il fût arrêté, le renvoya au légat, qui lui donna des juges eccléſiaſtiques pour lui faire ſon procès. L'abbé en ayant appellé comme d'abus, le légat fit tous ſes efforts pour ôter la connoiſſance de cette affaire au

parlement. Le duc de Mayenne, voyant
1593. les esprits s'échauffer sur cet article, trouva l'expédient d'empêcher l'abbé de poursuivre son appel, & les juges de continuer le procès. L'abbé demeura prisonnier; mais au bout de quelque tems, ses amis agirent si bien en sa faveur, que, sous prétexte de maladie attestée par les médecins, on lui rendit sa liberté sous caution de se représenter, & aussi-tôt il se retira auprès du roi.

Cependant ce prince prenoit des mesures pour obtenir du pape la confirmation de l'absolution que les prélats François lui avoient donnée le jour de son abjuration. Cette nouvelle cérémonie étoit d'autant plus nécessaire, qu'un grand nombre de catholiques, & sur-tout les Ligueurs, disoient publiquement qu'ils ne reconnoîtroient jamais Henri pour roi de France, sans l'approbation du pape, en sorte que depuis sa réunion à l'église, très-peu de personnes étoient rentrées dans la soumission.

Cette affaire étoit extrêmement délicate à traiter. Le roi d'Espagne s'y oppo-

ſoit ouvertement, & le duc de Mayenne faiſoit tous ſes efforts pour l'empêcher, 1593.
malgré les promeſſes qu'il avoit fait faire au roi, par Villeroy & Jeannin, d'y contribuer de tout ſon pouvoir. D'ailleurs le pape, outre les raiſons qu'il avoit de ménager le roi d'Eſpagne, étoit encore irrité de ce que, ſans ſa participation ni ſon conſentement, les prélats François avoient reçu l'abjuration du roi, & lui avoient donné l'abſolution; & il regardoit cet acte comme un attentat contre l'autorité du chef de l'égliſe. Néanmoins cette négociation fut traitée avec tant de patience de la part du roi, & de dextérité par ſes agens, qu'elle fut terminée à ſa ſatisfaction: mais il fallut eſſuyer, pendant deux années, tant de longueurs & de déſagrémens, qu'un prince moins prudent & moins modéré que Henri, ſe ſeroit rebuté, & auroit pris le parti de ne s'en pas embarraſſer, ſur-tout ayant, par la force de ſes armes, affoibli le parti de la Ligue, au point qu'elle étoit hors d'état de ſe relever. Il aima mieux faire connoître à ſes peuples la ſincérité de ſa conver-

1593. sion & de son attachement pour le S. Siége en demandant au pape une nouvelle absolution.

Pour cet effet il envoya, comme il l'avoit promis aux évêques, une ambassade, dont le duc de Nevers étoit le chef, assisté de Claude d'Angennes, évêque du Mans, de l'abbé Seguier, doyen de l'église de Paris, & du P. Gobelin, religieux de S. Denis.

La réussite de cette ambassade devoit paroître fort incertaine, si l'on en jugeoit par la mauvaise réception que le pape avoit faite l'année précédente au marquis de Pisani, qui lui avoit été député par les seigneurs catholiques du parti du roi, & au cardinal de Gondy, évêque de Paris (1). Clément VIII, irrité de la façon

(1) Pierre, cardinal de Gondy, evêque de Langres, & ensuite de Paris, étoit fils d'Antoine de Gondy, seigneur du Perron, gouverneur du roi Charles IX. Comme il desiroit sincérement la paix, & y travailloit avec affection, il fut piqué de la fourberie de l'archevêque de Lyon, qui ne cherchoit qu'à l'empêcher : il

méprisante avec laquelle le parlement de Tours avoit traité les bulles de ses prédécesseurs, prévenu d'ailleurs par les Espagnols, & par Desportes, secrétaire du duc de Mayenne, avoit résisté constamment aux sollicitations que la république de Venise & le grand-duc de Toscane avoient faites auprès de lui en faveur du roi. Dès que le pape apprit l'arrivée du cardinal de Gondy à Florence, il lui envoya le P. Franceschi, dominicain, son théologien, pour lui faire défense de mettre le pied sur les terres de l'église; & la même défense avoit été faite à Venise au marquis de Pisani par le nonce du pape, avec menaces, s'ils entroient dans l'état ecclésiastique, de faire procéder contre eux, comme suspects d'hérésie. Le cardinal obéit; mais ayant envoyé à Rome son secrétaire, qui obtint audience du pape, 1593.

quitta Paris, sous prétexte de se retirer à sa maison de campagne, & se rendit à Rome pour travailler à l'absolution du roi. C'étoit un bon prélat, mais peu éclairé: il mourut en 1616, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

1593. par l'entremiſe de l'ambaſſadeur du grand duc ; il juſtifia ſi bien la conduite de ſon maître, & ſes remontrances firent tant d'effet ſur l'eſprit du pape, qu'après cette audience, S.S. dépêcha le protonotaire Acuchy à ſon légat en France, pour lui commander de ne rien précipiter. Le cardinal de Gondy eut la permiſſion de venir à Rome ; &, après quelques entretiens, le pape lui fit aſſez connoître qu'il n'étoit pas ſi contraire au roi qu'il l'avoit paru, & qu'il affecta de le paroître encore long-tems. Le cardinal de Gondy, ayant informé le roi des diſpoſitions dans leſquelles le pape lui paroiſſoit être, ce prince avoit réſolu de s'armer de patience, & de faire tous ſes efforts pour ſe réconcilier avec lui. C'eſt pourquoi il avoit envoyé le duc de Nevers à Rome pour obtenir ſon abſolution.

Clément VIII étoit un homme de beaucoup de mérite, ſage & prudent. Il ſe trouvoit dans une occurrence très-difficile & très-critique. Il avoit ſa réputation, l'honneur du S. Siége & la ſûreté de la religion à ménager ; & quoiqu'il

connût que les desseins ambitieux du roi d'Espagne ne tendoient qu'à la ruine de 1593.
la France pour en profiter, cependant S. S. craignoit de l'indisposer & de faire des démarches qui parussent contraires aux intérêts de ce prince; c'est pourquoi Clément prit le parti de temporiser, de suivre toujours à l'extérieur la conduite que ses prédécesseurs avoient tenue, mais d'attendre & de saisir les occasions favorables qui pourroient se présenter de faire connoître ses bonnes intentions pour le roi, & néanmoins de lui faire entrevoir les dispositions où il étoit de le satisfaire, s'il pouvoit s'assurer que sa conversion fût véritable.

Le pape se servit pour cet effet d'un particulier, qu'il connoissoit pour un homme de très-bon sens, discret & intelligent, à qui l'on pouvoit d'autant plus sûrement confier une négociation qu'on vouloit tenir secrete, qu'il étoit inconnu, & paroissoit ne se mêler d'aucune affaire (1): c'étoit un nommé Jacques

(1) Davila, liv. 24, & Daniel, *Vie de Henri IV.*

1593. Sannesio, domestique, & homme de confiance de Pierre Aldobrandin, cardinal neveu. Ce Sannesio, qui gouvernoit paisiblement son maître, étoit lié d'amitié avec un François, natif d'un petit village dans le comté de Foix, près d'Auch, homme de beaucoup de mérite, très-savant, qui avoit autrefois suivi, en qualité de secrétaire, Paul de Foix, archevêque de Toulouse, ambassadeur à Rome. On l'appelloit Arnaud d'Ossat (1). L'arche-

(1) Il étoit de Cassagnabere, petit village du comté d'Armagnac. Il se trouva à l'âge de neuf ans, sans pere, sans mere & sans biens. On le mit au service d'un jeune gentilhomme de la maison de Marca, avec lequel il étudia avec tant de succès, qu'il devint son précepteur. On l'envoya avec lui à Paris, où il acheva de s'instruire, & où il enseigna la rhétorique & la philosophie; il étudia aussi le droit à Bourges sous le fameux Cujas. L'archevêque de Toulouse l'ayant mené à Rome, il s'instruisit à fond de la pratique de cette cour, & s'engagea dans l'état ecclésiastique. Dans la suite il fut pourvu de l'évêché de Rennes, puis créé cardinal en 1598, & quelque tems après nommé à l'évêché

vêque de Toulouſe, après ſon départ, l'avoit laiſſé à Rome, où il avoit été chargé de quelques affaires particulieres de France, qui lui donnoient occaſion d'aller de tems en tems au palais, où Sanneſio avoit éprouvé ſa capacité, & l'avoit fait connoître au pape. Le pontife fit part à Sanneſio du deſſein qu'il avoit, & lui ordonna de parler comme de lui-même à d'Oſſat des affaires de France, ſans paroître avoir enſemble plus de commerce qu'auparavant. Ces deux hommes, ravis de ſe voir chargés d'une ſi importante négociation, ſe conduiſirent avec tant de prudence, de ſecret & de circonſpection, que les agens des Eſpagnols & des Ligueurs n'en eurent pas la moindre connoiſſance. Ils avoient eu déja plusieur conférences ſur cette affaire, lorſque Iſaac Brochard de la Cliéle, gentilhomme François, chargé d'une lettre 1593.

de Bayeux. Les lettres que nous avons de ce cardinal, ſont une preuve qu'il étoit en même-tems parfait politique & véritablement honnête homme.

du roi de France pour le pape, arriva
1593. à Rome (1). Il avoit ordre, pour la faire présenter, de s'adresser à Seraphino Olivieri, auditeur de Rote, que le roi savoit être dans ses intérêts. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, d'une conversation très-agréable, & avec lequel le pape prenoit plaisir à s'entretenir familiérement. La Cliéle lui remit la lettre du roi, & le pria de lui obtenir une audience. Olivieri, qui n'étoit pas dans le secret de Sannesio & d'Ossat, & qui croyoit le pape, comme il affectoit toujours de le paroître, très-contraire aux intentions du roi, ne promit rien à la Cliéle, mais il lui assura qu'il mettroit tout en œuvre pour y réussir. Il alla un jour à l'audience pour quelques affaires particulieres, & ayant mis le pape de bonne humeur, il lui dit qu'il avoit encore à l'entretenir sur une autre affaire. « Je n'ai jusqu'à présent osé m'en charger, ajouta-t-il, mais de pressans mo-

(1) Il étoit parti de France le 18 août 1593.

» tifs m'engagent à le faire aujourd'hui.
» On m'a remis une lettre du roi de Na- 1593.
» varre pour V. S. ». A ces mots le pape se mit en colere contre Olivieri, & lui ordonna de sortir; mais celui-ci, sans se démonter, se mit à plaisanter sur la lettre, & sur ce que le pape se fâchoit. Voyant que S. S. se calmoit un peu, il lui dit : « Saint Pere, quand ce seroit le » Diable qui vous demanderoit audien- » ce, s'il y avoit espérance de le conver- » tir, vous ne pourriez pas en conscience » la lui refuser ». Cette plaisanterie ayant fait rire le pape, & Olivieri le trouvant radouci, le pria de lire la lettre & d'accorder une audience à la Cliéle, dont il apprendroit des choses qu'il seroit bien aise de savoir; il ajouta que tout le monde ignoroit le sujet du voyage de ce gentilhomme, & qu'il se présenteroit à S. S., comme un étranger qui desiroit lui baiser les pieds, & non comme un envoyé du roi de Navárre. Le pape refusa de recevoir la lettre; mais pour l'audience, il dit qu'il y penseroit. Dès le soir il fit dire par Sannesio à d'Ossat, de s'aboucher avec

le gentilhomme venu de France, & de
1593. lui donner bonne espérance de sa négociation, mais en l'avertissant, comme de lui-même, de ne point se rebuter des difficultés qui se présenteroient. Le lendemain, sur le soir, Silvio Antoniani, maître de la chambre du pape, se rendit chez Olivieri, fit monter la Cliele dans son carosse, le conduisit au palais, & le mena par un escalier dérobé au cabinet du pape. Ce gentilhomme se jetta aux pieds de S. S., lui dit qu'il venoit de la part du roi son maître pour les lui baiser, & lui présenter une lettre dont il l'avoit chargé. A ces mots, le pape l'interrompit, & lui dit, d'un ton irrité, qu'on l'avoit trompé; qu'on lui avoit demandé audience pour un gentilhomme particulier, & non pas pour l'agent d'un hérétique, relaps & excommunié, & lui ordonna de sortir.

La Cliéle, qui étoit préparé à cette réception, le supplia de ne pas trouver mauvais qu'il eût exécuté les ordres du roi son maître, qui auroit ardemment desiré lui rendre en personne les soumis-

ſions du profond reſpect dont il étoit pénétré pour S. S. & pour ſa dignité; 1593.
mais que puiſqu'elle ne vouloit pas l'entendre, il la ſupplioit de lui permettre qu'il lui laiſsât la lettre du roi, & le mémoire de ſes inſtructions. Il mit l'une & l'autre ſur la table du pape, & lui ayant encore baiſé les pieds, il ſe retira.

Le lendemain il eut ordre de voir le cardinal François Tolet. Ce cardinal, Eſpagnol de nation, que le pape, depuis quelque tems, avoit fait ſortir de la compagnie des jéſuites, pour le faire entrer dans le ſacré collége, étoit un homme qui avoit mérité la confiance du pape, par la droiture & la ſageſſe de ſes vues, par ſa ſcience & ſes lumieres, ne ſe laiſſant conduire par aucunes préventions, & ne connoiſſant que la juſtice & la vérité. Il étoit preſque le ſeul qui sût les véritables ſentimens du pape ſur cette affaire, & il fut celui qui contribua le plus, par la ſuite, à donner au roi toute ſorte de ſatisfaction. La Cliéle eut trois entretiens avec ce cardinal ſur l'état du

1593. royaume de France, & sur les dispositions du roi au sujet de la religion ; mais il n'eut point d'autre réponse, sinon que le pape ne pouvoit écouter ce prince, parce que sa premiere abjuration n'ayant pas été sincere, on n'avoit aucunes preuves que celle-ci le fût davantage. La Cliéle, n'ayant pu obtenir d'autre réponse, attendit encore quelques jours, & voyant qu'il n'avançoit rien, fixa le jour de son départ, dont il instruisit d'Ossat & Sannesio : mais la veille du jour qu'il devoit partir, d'Ossat alla le trouver la nuit, & lui recommandant le secret, lui dit, que le roi continuât de montrer, par sa conduite, la sincérité de sa conversion, & il ajouta : « Quoique le » pape ait résolu de ne pas recevoir l'am» bassade du duc de Nevers avant d'avoir » éprouvé la fermeté du roi dans la reli» gion, ce prince ne doit cependant pas » s'impatienter. On lui donnera satisfac» tion en tems & lieu ». La Cliéle, content de ces espérances, qui lui paroissoient assurer le succès de sa négociation,

partit de Rome, & joignit en chemin le duc de Nevers, qu'il instruisit de tout ce qui s'étoit passé. 1593.

Ce seigneur continuoit sa route pour se rendre à Rome, lorsqu'il rencontra à Peschiano, dans la Valteline, le jésuite Possevin, qui lui remit une lettre du pape. Le duc l'ayant lue, lui demanda quels étoient ses ordres ? « Je n'en ai point » d'autres, répondit Possevin, sinon de » vous dire que le pape vous verra volon- » tiers à Rome, comme Louis de Gon- » zague, duc de Nevers; mais qu'il ne » peut vous recevoir comme ambassa- » deur d'un prince qu'il ne reconnoît pas » pour roi ». Le duc pria le jésuite d'informer le pape de l'importance de l'affaire dont il étoit chargé, & lui remit des lettres pour S. S., & pour le cardinal de Saint-Georges, son neveu, contenant les motifs qui la devoient engager à le recevoir comme ambassadeur du roi. Le duc, après cette entrevue, résolu de continuer son voyage, se rendit à Mantoue, pour y conférer avec le cardinal de Gondy, le marquis de Pisani &

le sieur de Maisse, ambassadeur du roi
1593. auprès de la seigneurie de Venise, tandis que l'ambassadeur de cette république à Rome, & celui du grand-duc, agissoient en faveur du roi auprès du pape & du cardinal Tolet. Mais le pape, persistant toujours dans sa premiere résolution, le P. Possevin revint trouver le duc avec une lettre du cardinal de Saint-Georges, qui lui marquoit que, malgré l'amitié particuliere que S. S. avoit pour lui, elle ne pouvoit le recevoir comme ambassadeur. Le duc, après quelques délibérations, poursuivit son chemin; il n'étoit plus qu'à cinq journées de Rome, lorsque le même jésuite lui apporta une nouvelle lettre du cardinal de Saint-Georges, qui lui mandoit, qu'il feroit plaisir à S. S. d'entrer à Rome sans aucun appareil, & de n'y séjourner que dix jours. Le duc continua sa route, & arriva le 21 novembre: il n'entra dans la ville que sur le soir, & aussi-tôt il fut conduit à l'appartement du pape. Il le supplia de ne pas limiter à dix jours son séjour à Rome, & de lui permettre de voir les cardinaux,

tant pour remettre à quelques-uns d'entr'eux des lettres du roi, que pour leur communiquer les affaires qu'il devoit traiter avec S. S. Le pape répondit qu'il y penseroit; ensuite, s'étant entretenu avec lui des affaires de France & de la conversion du roi, il dit qu'il ne pouvoit, sans pécher, lui accorder l'absolution qu'il demandoit. Le duc, qui s'attendoit à une pareille réponse, ne voulut pas la relever; mais il insista sur la demande d'une plus longue audience, dans laquelle il lui promettoit de confondre les ennemis du roi, & de les convaincre de fausseté sur la plus grande partie des faits qu'ils avoient publiés à Rome. Le pape remit l'audience au mardi suivant. 1593.

Le duc s'y trouva, suivi de soixante-dix gentilhommes François. Il fit au pape une exposition fort détaillée des forces du roi & de l'état de son royaume. Il lui dit qu'il avoit dans son parti tous les princes de son sang, les officiers de la couronne, les trois quarts de la noblesse de France, les parlemens, les deux tiers des villes; il lui fit connoître la foiblesse

1593. de la Ligue, prête à ſuccomber, & qui n'avoit plus de reſſource que dans les ſecours du roi d'Eſpagne, de l'aveu même du duc de Mayenne, dont il fit voir à S. S. les lettres originales qui avoient été interceptées; mais que l'impuiſſance de ce prince, épuiſé par la guerre qu'il ſoutenoit depuis ſi long-tems contre les Flamands, & par les ſecours qu'il avoit fournis aux Ligueurs, étoit ſi connue du roi de France, qu'il n'appréhendoit rien de ſa part.

Il ajouta que la propoſition d'élire un nouveau roi, avoit révolté tous les François; que le parlement de Paris, quoique du parti de la Ligue, s'étoit oppoſé à cette élection avec la plus grande fermeté. Il s'étendit encore ſur la partialité du légat & ſur ſon dévouement au parti des Eſpagnols, & le prouva par des lettres de ce cardinal au nonce d'Eſpagne qu'on avoit ſurpriſes. « Enfin, Saint » Pere, ajouta-t-il, les catholiques du » parti du roi ſe ſont engagés par ſer» ment à ſoutenir ſa couronne, comme » ils ont fait juſqu'à préſent; ils ſont ré» ſolus de verſer pour lui juſqu'à la der-

» niere goute de leur ſang, plutôt que de
» ſouffrir l'injuſtice que les rebelles & les 1593.
» Eſpagnols veulent faire à ce prince, &
» ils ſe contenteront, pour le repos de
» leurs conſciences, de l'abſolution qui
» lui a été donnée par les prélats Fran-
» çois ».

Le pape, après avoir écouté le duc de Nevers, ſans faire paroître aucune émotion, lui répondit, qu'il ne croiroit jamais que le roi fût converti, à moins qu'un ange du ciel ne vînt l'en aſſurer. Dans toute autre occaſion ce ſeigneur auroit relevé ces paroles. Il avoit beaucoup d'eſprit, il étoit fort inſtruit, & il n'auroit pas manqué de bonnes raiſons pour répondre à un pareil diſcours; mais, comme ſon principal deſſein étoit de ne pas irriter le pape, & de le gagner par ſes ſoumiſſions, il lui repréſenta que la plus forte & la ſeule objection qu'on pouvoit faire à ce prince, que l'on traitoit à Rome d'hérétique relaps, étoit d'avoir fait profeſſion du calviniſme, après en avoir fait abjuration; mais qu'elle tomboit d'elle-même, parce que toute

l'Europe étoit instruite que cette abju-
1593. ration avoit été extorquée du roi, sous peine de la mort par Charles IX à la journée de S. Barthelemi ; que s'il demandoit aujourd'hui l'approbation de celle qu'il venoit de réïtérer, c'étoit moins pour assurer une couronne qui lui appartenoit par le droit de la naissance, qu'il avoit affermie sur sa tête par la force de ses armes, par son courage & celui de sa brave noblesse, que parce qu'il avoit reconnu la vérité de la religion catholique, dont il étoit intimement persuadé, & dont il s'étoit fait instruire de sa pure volonté & liberté, sans contrainte, par les prélats & les docteurs les plus éclairés de son royaume ; que d'ailleurs il seroit très-fâché de laisser perdre un des plus beaux fleurons de sa couronne, qui étoit la qualité de fils ainé de l'église, que ses prédécesseurs avoient méritée par leurs services & leur attachement inviolable & sans interruption au S. Siége, auquel il rendoit obéissance en la personne de S. S. Ensuite il demanda la prolongation du tems de son séjour à Rome,

à

à quoi le pape répondit, comme la premiere fois, qu'il y penseroit, & qu'il pourroit encore lui parler le jeudi suivant. 1593.

Le duc retourna donc à l'audience le jour indiqué, sans autre cortege que celui de deux prélats Italiens, parce que le pape lui avoit fait dire que celui de la noblesse Françoise ne lui plaisoit pas. Le duc commença par demander qu'il lui fût permis de demeurer à Rome, le pape lui répondit encore qu'il y penseroit; enfin à toutes les demandes du premier, S. S. faisoit usage de cette réponse des Italiens qui ne veulent rien accorder : *Vederemo.*

Le lundi suivant le maître de la chambre du pape vint trouver le duc, pour lui dire qu'il pourroit encore parler à S. S., mais qu'il se disposât à partir au premier jour, parce qu'un plus long séjour à Rome donneroit de l'ombrage à ceux que le S. Pere croyoit, avec justice, devoir ménager (il entendoit les Espagnols & les Ligueurs); il ajouta qu'étant venu à Rome comme simple particulier,

1593. il n'étoit pas nécessaire qu'il rendît visite aux cardinaux.

Le soir du même jour le cardinal Tolet rendit une visite au duc de Nevers, lui réitéra ce que le maître de la chambre lui avoit dit; & le pressa de consentir que l'évêque du Mans, le doyen de Notre-Dame de Paris (1), & dom Gobelin, religieux de S. Denis, qui l'avoient accompagné, comparussent devant le cardinal de Sainte-Severine, chef de l'inquisition, afin qu'ils pussent voir ensuite le pape: mais le duc répondit qu'il ne le souffriroit pas; qu'il avoit essuyé plusieurs affronts qu'on avoit faits à sa

(1) Il s'appelloit Louis Seguier. Il étoit fils du fameux Pierre Seguier, premier du nom, président à mortier au parlement de Paris, si connu, dit Sainte-Marthe, par les belles harangues qu'il prononça pendant le tems qu'il exerça la charge d'avocat général de la cour des aides. Louis fut conseiller au parlement, & doyen de l'église de Paris. Les Ligueurs l'accusoient de donner avis à ses freres, qui étoient dans le parti du roi, de ce qui se passoit à Paris pendant la tenue des états.

personne, à ſon caractere, & au roi ſon maître ; & qu'il ne les avoit ſoufferts avec patience, que pour convaincre le pape de la ſoumiſſion avec laquelle ce prince recherchoit ſon amitié ; enfin, qu'il ne permettroit jamais qu'on en fît à l'évêque du Mans & à ſes collegues ; il ajouta d'un ton ferme : « Je ſuis diſpoſé à em-» ployer tous les moyens poſſibles pour » l'empêcher : j'y ſacrifierai même ma » vie ». 1593.

Deux audiences ſucceſſives que le duc de Nevers eut encore depuis, n'ayant pas été plus favorables que les précédentes, il ſortit de Rome, ſe rendit à Veniſe, après avoir laiſſé des inſtructions ſecrettes à d'Oſſat & à Sanneſio, pour ménager cette affaire. Ils s'en acquitterent avec tant de prudence, qu'ils la terminerent à la ſatisfaction du roi ; mais elle ne fut concluе que dix-huit mois après.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient à Rome, la converſion du roi, les efforts qu'il faiſoit auprès du pape pour obtenir ſon abſolution, la trève qu'il avoit accordée à ſes ennemis, n'avoient pas ralenti

leur fureur à son égard. L'on répandoit
1593. tous les jours contre lui des écrits injurieux, satyriques & séditieux. Il en parut un dans le mois d'août de cette année, qui avoit pour titre *le Banquet du Comte d'Arete:* il avoit été composé par Louis d'Orléans (1), un des plus déterminés

(1) Il étoit avocat : c'étoit un des premiers ligueurs associés au parti. Il fut nommé avocat général de l'Union en 1589. Son zèle outré pour la Ligue lui fit écrire plusieurs libelles contre son roi. Il est auteur du *Catholique Anglois*, *de l'Anti-Franco-Gallia*, du *Comte d'Arete*, &c. Cet homme détestable, & chargé de crimes, qui avoit été chassé de Paris, fut rappellé, à la sollicitation de ses amis, après un exil de neuf ans. A peine fut-il de retour à Paris, que quelques discours séditieux, qu'il ne put s'empêcher de tenir, le firent jetter dans un cachot de la Conciergerie, où il resta pendant trois mois. Ses lettres de rappel n'auroient pas empêché qu'on ne lui fît son procès sur ses crimes passés, dont il venoit de renouveller la mémoire, si le roi, usant de sa clémence ordinaire, ne lui avoit encore pardonné, & n'eût ordonné de le mettre en liberté, en disant: *O le méchant homme ! mais il est revenu en France sous la foi de mon passeport, je ne*

ligueurs ; libelle déteſtable, dit Cayet, qui fut blâmé, même par les gens de ſon parti. Ces ſortes de livres, joints aux ſermons que l'on débitoit tous les jours contre la converſion du roi, & les pernicieuſes maximes de pluſieurs docteurs & théologiens de la Ligue, inſpirerent à un ſcélérat le deſſein d'attenter ſur la vie du roi. Ce furieux s'appelloit Pierre Barriere, natif d'Orléans, batelier de ſon métier, puis ſoldat. Il avoit communiqué ſon horrible projet à pluſieurs eccléſiaſtiques de Paris & de Lyon : tous lui avoient conſeillé de le remplir. Le dernier qu'il conſulta à Lyon, fut un dominiquain Florentin, nommé Séraphin Bianchi, homme ſage & prudent, qui le remit au lendemain pour lui donner réponſe. Le dominiquain pria dans cet intervalle, le ſieur Brancaleon, gentil- 1593.

veux point qu'il ait de mal. Gui Patin, dans ſa 517e lettre, dit que d'Orléans mourut à l'âge de quatre-vingt-ſept ans. Il eut deux enfans, dont l'ainé étoit aveugle, & le cadet fut envoyé aux galeres.

1593. homme attaché à la reine douairiere de France, de se trouver chez lui à l'heure qu'il lui marqua, de bien envisager l'homme qu'il y trouveroit, en sorte qu'il pût le reconnoître dans une autre occasion. Ce gentilhomme l'observa bien attentivement; & lorsque Bariere se fut retiré, Bianchi dit à Brancaleon de quoi il s'agissoit, & le conjura d'aller promptement trouver le roi avant que Bariere pût approcher de S. M., afin qu'on arrêtât cet assassin. Le peu de sûreté qu'il y avoit sur les chemins, empêcha Brancaleon de se rendre à la cour aussi-tôt qu'il auroit souhaité; mais il y avoit envoyé le portrait de Bariere. Ce dernier plus diligent que Brancaleon, s'étoit déja rendu à Melun: mais Brancaleon y arriva assez à tems pour le faire arrêter. Ce scélérat dit à la question, qu'étant à Lyon, il avoit communiqué son dessein à un prêtre de l'archevêque, à un capucin & à un carme, qui l'avoient excité à l'exécuter; qu'il en avoit aussi parlé au pere Séraphin Bianchi, qui, par deux fois, avoit tâché de l'en détourner; qu'il s'étoit adressé ensuite à Aubry,

curé de S. André-des-Arcs, qui conjointement avec son vicaire, l'avoit confirmé dans sa résolution; que, sur l'indication d'Aubry, il avoit été trouver le pere Varade, jésuite (1), qui lui avoit dit la mê- 1593.

(1) Il étoit recteur du collége des jésuites de Paris. Après avoir levé le scrupule que Bariere avoit de tuer le roi qui s'étoit converti, il l'encouragea à exécuter son détestable dessein, & lui donna un de ses confreres pour le confesser & lui donner la sainte communion. Après la réduction de Paris, le légat retournant à Rome, emmena avec lui le pere Varade, avec la permission du roi, qui ne voulut pas le faire punir: & le laissa aller comme plusieurs autres, en disant: *Je veux tout oublier, je veux tout pardonner; & leur en doit-on savoir plus mauvais gré de ce qu'ils ont fait, qu'à un furieux quand il frappe, & qu'à un insensé quand il se promene tout nud?* Mais le parlement de Tours, après sa réunion avec celui de Paris, donna un arrêt par contumace contre ce pere Varade, qui fut tiré à quatre chevaux en effigie, dans la place de Greve. De Thou, tom. V, liv. 107, pag. 84. Le Grain, Decade de Henri le grand, tom. V, pag. 265; & Mém. d'état, tom. II, pag. 105.

1593. me chose. Bariere fut rompu vif à Melun vers la fin d'août; on brûla son corps, & les cendres furent jettées au vent.

De pareils attentats augmentoient tous les jours la haine que les bons François avoient pour la Ligue. Le ciel étoit, si on peut le dire, fatigué de ses crimes. Elle se détruisoit elle-même : la désunion augmentoit tous les jours entre ses chefs; ils cherchoient à se rendre indépendans les uns des autres; chacun d'eux vouloit s'emparer de la province qu'il gouvernoit, ou tentoit de faire un accommodement favorable avec le roi.

Sur la fin de cette année, le duc de Mayenne fit une chose qui irrita contre lui toute sa famille & les principaux de son parti, & qui, contre son intention, contribua à rendre le roi maître de la ville de Lyon & du Lyonnois, sans répandre de sang.

Jacques de Savoye, duc de Nemours, frere utérin du duc de Mayenne, avoit le gouvernement de cette province, dont il traitoit les peuples avec la derniere dureté : sa conduite annonçoit la résolution

qu'il avoit prise de se faire une souveraineté de ce gouvernement & des provinces voisines. Il avoit changé, de sa propre autorité, les magistrats de Lyon, & avoit pris des mesures pour bâtir deux citadelles, afin de se rendre maître absolu de la ville. Il s'étoit assuré de différens postes; il y avoit fait faire des retranchemens, & établi des troupes: mais il n'en étoit pas entiérement le maître, parce que les bourgeois armés se gardoient eux-mêmes; & il n'avoit pas assez de monde pour leur résister, ou pour les assujettir. 1593.

Le duc de Mayenne avoit de grands sujets de se plaindre de son frere, qui avoit refusé de se trouver ou d'envoyer des députés aux états; qui s'emparoit de tous les revenus de la province, sans en faire part au duc de Mayenne; qui violoit tous les jours la trève que le roi avoit accordée, par des actes d'hostilité qui attiroient la désolation de la guerre dans le Lyonnois; qui chargeoit le peuple d'impôts: enfin, la licence effrénée qu'il laissoit prendre aux troupes étrangeres, &

les brigandages qu'elles exerçoient, dis-
1593. posoient insensiblement les esprits à secouer le joug de sa domination. Le roi desiroit de profiter de ces imprudences: le duc de Mayenne voulut le prévenir, & ne fit qu'accélérer le retour de cette province à l'obéissance du roi.

Le duc chargea de ses ordres l'archevêque de Lyon son confident, chancelier de la Ligue, homme altier & vindicatif, qui vouloit se venger du duc de Nemours, dont il avoit sujet de se plaindre. L'archevêque se rendit à Lyon, sous prétexte d'un voyage qu'il méditoit de faire à Rome : il trouva la ville pleine de mécontens; elle retentissoit de plaintes & de murmures contre la conduite & les exactions de Nemours. L'archevêque excita sous main les bourgeois à se soulever; il leur promit des secours de la part du duc de Mayenne; enfin, il se conduisit avec beaucoup de discrétion & de prudence, en attendant quelqu'occasion favorable pour éclater.

Elle se présenta bientôt: comme il éclairoit de près la conduite de Ne-

mours, il apprit qu'il avoit mandé Diximieux, gouverneur de Vienne, avec un corps de troupes, & qu'il avoit fait assembler beaucoup de noblesse, pour se rendre maître de la ville. L'archevêque avertit aussi-tôt les bourgeois opposés à Nemours, leur fait sentir qu'avec les troupes qu'on lui amene, il les tiendra dans la plus dure dépendance; il les exhorte à prendre les armes, à se tenir sur la défensive, & à garder sur-tout la porte du Rhône. Ayant appris que Diximieux devoit entrer dans Lyon par cette porte, le 19 août, il en informa les bourgeois, qui se tinrent prêts à l'en empêcher. Lorsqu'ils surent qu'il approchoit, ils fermerent la barriere. Diximieux voulut la forcer; il y eut plusieurs coups tirés: un bourgeois y fut tué; mais Diximieux s'étant trop avancé, fut pris, & sa troupe fut repoussée. Au bruit qui se faisoit, les autres bourgeois avoient pris les armes. Le duc de Nemours, à la tête de quelques gentilshommes, accourut à cheval vers la porte; il fut aussi-tôt enveloppé, arrêté & conduit à son hôtel, où l'on 1593.

1593. mit une forte garde, après avoir chassé la sienne; & le lendemain, l'archevêque s'étant saisi du château de Pierre-Encise, il y fit renfermer le duc de Nemours. Cette nouvelle s'étant répandue dans Paris, Anne d'Est, mere du duc de Mayenne (1), qui l'étoit aussi du duc de Nemours, fit les plus vifs reproches au premier, du traitement qu'essuyoit son frere: mais celui-ci lui répondit qu'il n'étoit pas responsable d'une émeute populaire que le duc de Nemours avoit occasionnée lui-même par les entreprises qu'il avoit faites sur la liberté des bourgeois. La mere demanda avec instance la liberté de son fils. On fit quelques propositions d'accommodement: Mayenne,

(1) Elle avoit épousé en premieres noces François, duc de Guise, assassiné par Poltrot au siége d'Orléans, dont elle avoit eu le duc de Guise, tué à Blois par l'ordre de Henri III, & le duc de Mayenne: après la mort de son mari, elle épousa Jacques de Savoye, duc de Nemours, dont elle eut le duc de Nemours dont nous parlons.

qui craignoit le ressentiment de Nemours s'il lui rendoit la liberté, les éluda, sous prétexte que les bourgeois, s'étant rendus maîtres de leur ville, n'y vouloient pas consentir; mais, dans le fond, il étoit bien aise de retenir dans les fers un homme qui, quoique son frere, ne lui avoit donné que trop de marques de ses mauvaises intentions à son égard. 1593.

Cet événement, arrivé à la fin de septembre 1593, avoit fait connoître aux bourgeois de Lyon quelles étoient leurs forces. Les politiques, dont il y avoit grand nombre dans cette ville, penserent sérieusement à la remettre sous l'obéissance du roi. Ils passerent les trois derniers mois de l'année à gagner la plus grande partie des habitans. Ils députerent secretement au roi pour le prier de les aider à mettre cette entreprise à une heureuse fin. Il y envoya des personnes affidées, pour prendre avec eux les mesures nécessaires, & il ordonna au colonel Alphonse Ornano, qui commandoit un corps de troupes en Dauphiné, de se tenir prêt pour soutenir les bourgeois de

Lyon, aussi-tôt qu'il auroit besoin de lui.
1593. D'un autre côté, l'archevêque de Lyon, mécontent, sans doute, du duc de Mayenne, & n'étant pas disposé à lui demeurer fidele, cherchoit à faire un accommodement avec le roi, auquel il avoit demandé, pour récompense, le gouvernement du Lyonnois, s'il faisoit rentrer la ville sous son obéissance; mais il n'étoit pas aimé; il ne put effectuer ses promesses. L'affaire demeura suspendue jusqu'au 5 février de l'année suivante. Les sieurs de Liergues, Jacques, & de Seves, échevins, chefs des politiques, ayant appris que le duc de Terra Nova, gouverneur de Milan, devoit faire passer des troupes en France, qu'il étoit appellé par les Ligueurs de Lyon, qui avoient promis de lui livrer la ville, résolurent de l'assurer au roi le plus promptement qu'ils pourroient. Ils communiquerent leur dessein au colonel Ornano, & le prierent d'avancer avec ses troupes: ils avertirent cependant les bourgeois du parti royal de se tenir prêts à les seconder. Ornano ne manqua pas de se rendre au tems mar-

qué, qui étoit la nuit du 7 au 8 février 1594, près du fauxbourg de la Guillotiere. Le ſieur Jacques, accompagné de ſes deux amis, de Liergues, de Seves, & d'une troupe de bourgeois d'élite bien armés, attaqua entre trois & quatre heures du matin, un corps-de-garde au bout du pont, où commandoit Thierry, autre échevin, mais ligueur opiniâtre: ils le forcerent, après beaucoup de réſiſtance. Pendant ce tems les bourgeois du parti royal, ſortirent de leurs maiſons, en criant: *Vive la liberté Françoiſe;* & la ville ſe trouva barricadée de toutes parts. L'archevêque, réveillé par le bruit, ſort de ſon palais, accompagné des barons de Lux & de Chaſeul, ſes neveux, ſe rend à l'hôtel-de-ville. Il ne put y arriver qu'au bout de deux heures, qu'il employa à franchir les barricades, & eſſuya pendant ce tems les brocards des bourgeois ſur l'irrégularité de ſes mœurs, & ſa déſobéiſſance à ſon roi. Il témoigna la ſurpriſe que lui cauſoit cette ſédition, & voulut perſuader qu'on devoit attendre que le pape eût décidé ſur l'abſolution du

1593.

roi; mais un murmure, accompagné de
1593. quelques menaces, interrompit sa harangue, & l'obligea de regagner l'archevêché, avec plus de promptitude qu'il n'en étoit sorti. L'échevin Jacques se saisit de l'arsenal, fit arrêter les sept autres échevins ligueurs & quelques capitaines des quartiers. Le mardi matin on vit paroître de tous côtés les habitans avec des panaches & des écharpes blanches. Tous les quartiers retentissoient des cris de *vive le roi.* On alluma des feux dans toutes les rues; on arracha les armes d'Espagne, de Nemours & de Savoye, des lieux où elles se trouvoient, & on les foula aux pieds. La populace représenta la Ligue sous la figure d'une vieille sorciere; jetta cette figure au feu, avec mille injures & mille imprécations. Les bourgeois firent ensuite dresser des tables devant leurs maisons, où le peuple venoit boire à la santé du roi. Sur les deux heures après midi le colonel Ornano entra dans la ville, accompagné des officiers de ses troupes, & d'un grand nombre de gentilshommes, tous en bottes & avec l'écharpe blanche. Il

aſſembla les principaux bourgeois, convint avec eux de ce qu'il falloit faire pour 1593.
aſſurer entiérement la ville au roi, & modérer l'animoſité du peuple contre les Ligueurs. On dépoſa les ſept échevins qui avoient été arrêtés, & Rubis, procureur de la maiſon de ville, qui s'étoit toujours ſignalé dans ſes écrits & ſes diſcours contre le feu roi & le roi regnant. Après avoir mis des perſonnes bien intentionnées à leurs places, on les fit ſortir de la ville avec ceux dont on avoit ſujet de ſe défier; mais on n'attaqua ni leurs maiſons, ni leurs biens.

L'archevêque, très-mécontent de ce qui s'étoit paſſé, parce qu'il n'en avoit pas eu l'honneur, & parce qu'il perdoit le profit qu'il en avoit eſpéré, voulut auſſi ſe retirer; mais on le pria de reſter, & il y conſentit, dans la crainte d'être mal reçu du duc de Mayenne, qui n'auroit pas manqué de blâmer ſa négligence, s'il ne l'avoit pas accuſé d'avoir été d'intelligence avec ſes ennemis; mais on le força de rendre le château de Pierre-Enciſe, avec la perſonne du duc de Ne-

mours (1), que le roi fut charmé d'avoir
1593. entre ses mains.

Il ne manquoit à l'éclat de la réduction de cette grande ville, que d'avoir été la premiere depuis l'abjuration du roi, à donner l'exemple aux autres villes du royaume. Elle avoit été prévenue par celle de Meaux, dans la soumission de laquelle on trouvoit des circonstances plus satisfaisantes pour le roi.

Depuis cinq mois qu'il avoit fait son abjuration, aucune ville considérable du parti de la Ligue n'étoit rentrée dans le devoir. Elles attendoient apparemment que le pape eût prononcé sur l'absolution du roi. Les politiques répandoient dans le public que S. S. affectoit des longueurs pour favoriser le duc de Mayenne & les Espagnols, qui s'applaudissoient de leurs brigues auprès d'elle, & du peu d'avantages que le roi avoit retirés de sa conversion; mais les peuples, lassés d'attendre, déciderent eux-mêmes la question.

(1) Il avoit défendu la ville de Paris lorsqu'elle étoit assiégée par le roi.

Il ne falloit qu'un exemple pour les déterminer; le sieur de Vitry, & la ville de Meaux dont il étoit gouverneur, se donnerent, & il fut suivi de presque toutes les autres, & sur-tout de celle de Paris. 1593.

Le sieur de Vitry avoit été le premier des seigneurs catholiques qui, après la mort du feu roi, avoit refusé de reconnoître un souverain protestant; mais lorsqu'il vit son roi catholique, il voulut être le premier à lui faire connoître qu'aucune vue d'intérêt particulier n'avoit été la regle de sa conduite. Quelque tems après l'abjuration de Henri, il représenta au duc de Mayenne que rien ne devoit plus empêcher les bons catholiques François de se soumettre à leur prince légitime, & lui déclara en même-tems qu'il étoit résolu de prendre ce parti. Le duc le pria de ne rien précipiter, en lui disant qu'on négocioit la prolongation de la trève, qui, probablement seroit suivie de la paix, & Vitry eut cette complaisance pour le duc. Cela ne l'empêcha pas d'aller, avec quelques-uns du même parti,

1593. saluer le roi plusieurs fois pendant la trève ; mais la voyant prête à finir, & la guerre sur le point de recommencer par l'opiniâtreté du duc, il ne différa pas plus long-tems l'exécution de son dessein, & le fit avec un désintéressement qui lui attira beaucoup d'honneur, n'ayant point marchandé avec son roi, & n'ayant point exigé de lui, comme firent beaucoup d'autres, des récompenses exorbitantes.

Le 24 décembre, il fit sortir toute la garnison de la ville de Meaux, & ayant assemblé les principaux officiers & bourgeois, il leur tint ce langage : « Le roi » s'étant fait catholique, a levé l'obstacle » qui empêchoit ses sujets de le reconnoître pour leur légitime souverain ; » pour moi, j'ai résolu de me ranger à » mon devoir : j'en ai averti le duc de » Mayenne ; & lui ai même écrit que j'étois sur le point de partir pour me rendre auprès du roi : il ajouta qu'il avoit » été le maître de lui livrer la ville, mais » que son honneur & sa fidélité envers » ceux qui lui en avoient confié le gouvernement, l'avoient empêché de le

» faire » : & finit par dire à ceux qui étoient présens : « Je vous laisse la liberté 1593.
» de prendre telle résolution que vous » jugerez à propos ». Il remit ensuite les clefs entre les mains des magistrats, & sortit pour aller joindre ses troupes, qui l'attendoient à un quart de lieue de la ville. Cette déclaration surprit beaucoup les habitans, qui délibérerent pendant quelques momens entr'eux, & résolurent de suivre l'exemple de leur gouverneur. Au sortir de l'assemblée, ils crierent tous : *Vive le roi*. Le peuple y répondit par une semblable acclamation, & ils prirent tous l'écharpe blanche. Le lendemain, comme madame de Vitry, accompagnée de ses enfans & de ses domestiques, sortoit de son logis pour aller joindre son mari, les magistrats vinrent au-devant d'elle, & la prierent non-seulement de rester, mais encore d'engager son mari de revenir, l'assurant que la ville vouloit suivre son exemple, & se soumettre au roi. Elle rentra chez elle à leur priere, & les habitans députerent aussi-tôt deux d'entr'eux à M. de Vitry, qui rentra dans la ville,

1593. accompagné seulement de quatre cavaliers. Cette heureuse nouvelle fut aussitôt portée au roi, qui se rendit à Meaux au commencement de janvier. Il y fut reçu avec les plus grands témoignages de joie. Il promit qu'il n'y auroit point dans la ville d'autre exercice de religion que celui de la catholique. Il confirma dans les bénéfices & dans les charges ceux que le duc de Mayenne en avoit pourvus. Il exempta le peuple de tout tribut pour neuf ans ; & afin de lui marquer sa confiance, il ne laissa d'autre garnison dans la ville, que la compagnie d'hommes d'armes de leur gouverneur, qu'il confirma dans sa place, dont il donna la survivance à son fils (1).

(1) L'auteur des Mémoires pour l'histoire de France, rapporte que le duc de Mayenne ayant fait faire des reproches à Vitry de ce qu'il l'avoit trahi en livrant la ville de Meaux au roi, Vitry répondit à son envoyé : « Vous me pressez » trop, vous me forcerez à la fin de parler en » soldat. Je vous demande si un larron ayant » volé une bourse, me l'avoit donnée en gar- » de, & si après, reconnoissant le vrai pro-

Comme la trève, accordée par le roi, devoit expirer à la fin d'octobre de cette année, le duc de Mayenne fit beaucoup d'instances pour en obtenir la prolongation, dans le dessein d'attendre, tant ce qui seroit décidé par le pape au sujet de l'absolution, que l'effet d'une négociation entamée avec le roi d'Espagne. Le roi, au contraire, qui avoit pénétré la politique du duc de Mayenne, & qui voyoit que la prolongation de la trève lui procureroit les moyens de remplir les magasins de Paris, & de donner le tems aux Espagnols d'augmenter leurs troupes, vouloit la guerre ou la paix. Il se tint pour cet effet des conférences, où le duc de Mayenne envoyoit alternativement le sieur de Villeroy, le président Jeannin & le comte de Belin. Un jour Villeroy, s'étant rendu à Fontainebleau, 1593.

» priétaire, je lui rendois la bourse, & refusois de la donner au voleur qui me l'auroit » confiée, aurois-je, à votre avis, fait acte mau- » vais & de trahison? Ainsi est-il de la ville de » Meaux ».

1593. fut fort surpris lorsque le roi lui fit voir une lettre qu'on avoit interceptée, avec d'autres papiers, parmi lesquels étoit la copie du serment fait entre les mains du légat, par le duc de Mayenne & les principaux seigneurs de la Ligue, de ne jamais reconnoître le roi, quand même il se feroit catholique. Le roi lui demanda s'il lui conseilloit, après cela, d'accorder la prolongation de la trève. Villeroy, qui n'avoit aucune connoissance de ce serment, en fut extrêmement irrité, & peu s'en fallut qu'il ne quittât sur-le-champ le parti du duc, auquel il montra ces papiers, en arrivant à Paris. Le duc tomba dans le dernier étonnement, & répondit qu'il n'avoit fait ce serment que pour empêcher que l'on ne procédât à l'élection d'un roi que celui d'Espagne auroit soutenu de toutes ses forces, ce qui auroit empêché le pape d'accorder l'absolution; il ajouta que, pour marquer qu'il agissoit de bonne foi, il alloit donner, comme il fit sur-le-champ, ordre aux députés des états de se retirer chez eux, &, par cette retraite, rendre l'élection contraire

contraire à l'intention des Espagnols. Villeroy ayant porté cette réponse au roi, & l'ayant assuré de la sincérité du duc de Mayenne, obtint la prolongation de la trève pendant les mois de novembre & de décembre. 1593.

Cependant le roi n'étoit pas dupe de la politique du duc de Mayenne, il avoit de bonnes raisons pour prolonger la trève. Outre qu'elle accoutumoit le peuple à goûter, par avance, les douceurs de la paix, il la croyoit nécessaire pour favoriser les brigues que ses bons serviteurs faisoient pour achever de gagner ceux que sa conversion avoit ébranlés.

Ce prince, après la prolongation de la trève, découvrit que le duc de Mayenne tenoit un procédé bien contraire à la sincérité qu'il avoit voulu montrer. On intercepta des paquets, dans lesquels on trouva des instructions que le duc de Mayenne envoyoit en Espagne au sieur de Montpesat. Il proposoit de marier son fils ainé à l'infante, & de mettre l'un & l'autre sur le trône de France. On saisit le porteur de ces instructions avec d'autres

1593. dépêches, par le moyen desquelles on découvrit tout ce qui se tramoit : elles annonçoient au roi d'Espagne qu'il pouvoit ajouter foi à tout ce que le porteur lui diroit, & avoir confiance en lui.

Le roi conçut d'abord le projet de faire porter, par un homme affidé, cette lettre de créance au roi d'Espagne (1). Il falloit un homme adroit, intelligent, intrépide & spirituel, pour s'acquitter d'une commission si délicate. Ce fut sur la Varenne, son porte-manteau, qu'il jetta les yeux : il s'en servit utilement dans différentes occasions, & cet homme ne trouvoit rien de difficile pour avancer sa fortune. Outre la lettre de créance, on lui donna un mémoire tout différent de celui qui avoit été déchiffré, mais écrit sur le même chiffre : on l'instruisit de tout ce qu'il avoit à dire & à répondre : on le fit partir, après avoir mis en lieu de sûreté le porteur des lettres qu'on avoit surprises. Arrivé en Espagne, il rendit ses dépêches, eut audience du roi, qui l'instruisit de tous ses

(1) Cayet, Chr. Nov. sur cette année.

desseins, des mesures qu'on prenoit pour empêcher l'absolution du roi de France, & pour soutenir la Ligue. Il vit l'infante, lui parla de la proposition qui avoit été faite de la marier avec le roi, lui montra son portrait. Elle l'examina avec quelqu'émotion, & le retint. La Varenne, après avoir reçu les ordres du roi d'Espagne, alla prendre congé de l'infante: mais en sortant de chez elle, il apprit par un espion secret, que le duplicata du paquet qu'on avoit intercepté en France, venoit d'arriver avec l'avis de la surprise. Comme il avoit senti toute la délicatesse de sa commission, où il n'alloit pas moins que de la vie s'il étoit reconnu, il avoit pris la précaution d'avoir des chevaux de relais disposés à l'écart de la poste, & il fit si grande diligence qu'il échappa. Deux heures plus tard il étoit arrêté. Le danger qu'il avoit couru & ses autres services furent récompensés de la charge de contrôleur général des postes, avec le gouvernement de la ville & château d'Angers (1). 1593.

(1) Son nom étoit Guillaume Fouquet: il

1593. Ces différentes brigues ayant fait connoître au roi le peu de fonds qu'il y avoit à faire sur les promesses & les paroles du duc de Mayenne, ce prince résolut de prendre des mesures plus efficaces pour le mettre à la raison. Comme la trève expiroit à la fin de l'année, il rendit le 27 décembre 1593 une déclaration, par laquelle il exhortoit tous les partisans de la Ligue à rentrer sous son obéissance dans un mois, leur promettoit amnistie pour tout le passé, & leur garantissoit les

prit le nom de la Varenne, de celui d'un marquisat qu'il avoit acheté. Il avoit été garçon de cuisine de madame Catherine, sœur du roi. Cette princesse disoit que la Varenne avoit plus gagné à porter les poulets de son frere, qu'à piquer les fiens. Un jour Henri IV ayant apperçu, avec le fils de la Varenne, un homme qu'il ne connoissoit pas, demanda au pere de quel état étoit cet homme? Sire, répondit la Varenne, c'est un gentilhomme que j'ai donné à mon fils. Comment! lui dit ce prince: donner son fils à un gentilhomme, je comprends bien cela; mais donner un gentilhomme à son fils, c'est ce que je ne puis comprendre.

charges, dignités & bénéfices qu'ils possédoient. Il ordonnoit en même-tems à ses parlemens, & à tous autres juges, de procéder, après ce terme expiré, contre tous ceux qui demeureroient opiniâtres, comme contre des criminels de leze-majesté au premier chef. Cette déclaration fit grand bruit dans le royaume, & surtout à Paris; & l'on vit bientôt les bons effets qu'elle produisit.

1594.

L'année 1594, où nous allons entrer, fut une des plus avantageuses & des plus brillantes pour ce prince. Elle fut d'autant plus satisfaisante pour lui, que Paris & les principales villes de son royaume, se remirent sous son obéissance, sans aucune effusion de sang, & que la plupart des seigneurs ligués rentrerent dans leur devoir. Il est vrai qu'il leur fit de très-grands avantages; mais il aima mieux sacrifier ses propres intérêts pour procurer la paix à ses sujets, & faire cesser les malheurs qui désoloient la France.

La déclaration du 27 décembre, & le bon traitement fait au sieur de Vitry, avoient fait ouvrir les yeux à ceux qui

soutenoient encore la Ligue, & leur
1594. avoient fait concevoir l'espérance d'être aussi favorablement reçus. Chacun s'empressoit de s'accommoder avec le roi, tandis que la défiance, les soupçons & la crainte d'être abandonnés, agitoient le duc de Mayenne, les Seize, & les autres chefs de la Ligue.

L'appréhension qu'ils eurent que Paris n'ouvrît ses portes à son souverain, les détermina à ôter le gouvernement de cette ville au comte de Belin (1), seigneur prudent & modéré, qui détestoit la violence & desiroit la paix : par cette raison, il étoit désagréable aux Seize, & suspect aux Espagnols. Ils firent donner cette place au comte de Brissac, malgré les

(1) Jean-François de Faudoas, dit d'Averton, seigneur de Serillac, comte de Belin, gouverneur de Ham, de Paris & de Calais, & depuis de la personne de Henri de Bourbon, prince de Condé, chevalier des ordres du roi Il avoit été fait prisonnier à la journée d'Arques. Le roi l'avoit traité si favorablement, qu'il cherchoit l'occasion de lui rendre quelque signalé service.

vives remontrances du parlement, qui vouloit que Belin la conservât. Celui-ci, indigné de cet affront, se retira auprès du roi, qui le reçut à bras ouverts, & auquel il fut fort utile pour la réduction de Paris, par les liaisons qu'il avoit dans cette ville. 1594.

Les Seize firent encore sortir de Paris, un grand nombre de personnes qu'ils traitoient de politiques, & entr'autres d'Aubray, secrétaire du roi (1). Cette conduite ne fit que rendre plus odieux les auteurs de cette tyrannie, & accélérer la soumission de Paris. Elle fut cependant précédée de celle d'Orléans & de Bourges, de concert avec la Châtre, leur gouverneur, aux mêmes conditions que celles accordées à la ville de Meaux : la Châtre

(1) Claude d'Aubray, ancien prévôt des marchands, s'étoit, en plusieurs occasions, déclaré ennemi des Seize, & étoit soupçonné d'entretenir un commerce de lettres avec MM. Seguier, bons serviteurs du roi : ce qui obligea le duc de Mayenne de lui envoyer un ordre de sortir de Paris.

1594. conserva le gouvernement de ces villes; mais comme il étoit plus intéressé que M. de Vitry, il exigea la promesse du bâton de maréchal de France, avec vingt mille écus d'argent comptant pour payer ses dettes.

Sacre de Henri IV. Il ne manquoit plus à la satisfaction du roi, que de se voir maître de Paris, parce qu'on croyoit que toutes les autres villes suivroient bientôt l'exemple de la capitale de son royaume: il avoit un si grand nombre de partisans qui travailloient en sa faveur, qu'il se voyoit sur le point d'y être introduit. La nouvelle qui s'y répandit des préparatifs qu'on faisoit pour son sacre, augmenta l'ardeur que les Parisiens avoient de se soumettre à lui, & leur fit faire tous leurs efforts pour y réussir, comme il arriva peu de jours après.

Quoique l'obéissance, le respect & la vénération que les peuples doivent à leurs souverains, ne dépendent en aucune façon de la cérémonie de leur sacre, cependant nous la regardons comme un hommage que les princes font à la Divinité, de la couronne qu'elle leur a donnée.

Nous y joignons nos applaudiſſemens & nos vœux pour leur proſpérité. Cette cérémonie, auſſi ancienne chez nous que la monarchie, s'eſt introduite dès le regne de Clovis, lorſqu'avec tous les François, il embraſſa le chriſtianiſme. Elle fut inſtituée à l'exemple de l'onction que Saül, David & Salomon, choiſis de Dieu pour gouverner ſon peuple, avoient reçue des prophetes Samuel & Nathan; car, nous ne voyons point dans l'écriture que ce fut une cérémonie néceſſaire pour les autres rois Juifs qui parvinrent enſuite à la couronne par droit de ſucceſſion: il ne paroît pas même qu'elle ait été en uſage lors de l'avénement des empereurs chrétiens de Rome & de Conſtantinople au trône des Céſars. En France cette cérémonie n'avoit point été interrompue depuis Clovis: on la regardoit comme une choſe abſolument néceſſaire, ſur-tout dans le tems dont nous parlons, où, s'il eut été fait le moindre changement dans les actes de la religion, l'on eut encore douté de la ſincérité de la converſion du 1594.

1594. roi : c'eſt pourquoi ce prince prit la réſolution de ſe faire ſacrer.

Comme il n'étoit pas en poſſeſſion de la ville de Rheims, ni de la ſainte ampoule, dont les ennemis étoient les maîtres, il conſulta les prélats qui s'étoient réunis à lui, & ils convinrent que cette cérémonie pouvoit ſe faire dans une autre égliſe que celle de Rheims : on choiſit donc celle de Chartres, dans laquelle Louis le Gros avoit autrefois été ſacré. Au lieu de la ſainte ampoule de Rheims, on ſe ſervit de celle qu'on garde à Marmoutier. Elle fut apportée avec beaucoup de vénération par les religieux de cette abbaye, conduits par Gilles de Souvré, gouverneur de Tours. Faute de tems pour les préparatifs, le couronnement ne fut pas fait avec toute la magnificence qu'on auroit deſirée ; mais on n'y omit aucune des cérémonies qu'on a coutume d'y pratiquer.

Le maréchal de Matignon exerça les fonctions de connétable ; le comte de Saint-Pol, celle de grand-maître ; les

ducs de Longueville & de Bellegarde, celles de chambellan & de grand-écuyer. 1594.

Les pairs laïcs étoient représentés par le prince de Conty pour celui de Bourgogne, le comte de Soiſſons pour celui de Normandie, le duc de Montpenſier pour celui de Guyenne, le duc de Piney pour le comte de Toulouſe, le duc de Retz pour le comte de Flandres, & le duc de Ventadour pour le comte de Champagne. A l'égard des pairs eccléſiaſtiques, ces dignités étant vacantes, ou ceux qui les poſſédoient étant encore dans le parti de la Ligue, l'évêque de Nantes repréſenta l'évêque duc de Langres, celui de Mailleſais le comte de Beauvais, l'évêque d'Orléans le comte de Noyon, & l'évêque de Châlons y fut en perſonne. Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, prétendoit repréſenter l'archevêque de Rheims, à cauſe de ſa dignité archiépiſcopale, & parce qu'il étoit nommé à l'archevêché de Sens, métropole de Chartres; mais Nicolas de Thou, qui en étoit évêque, ſoutint que cet honneur lui appartenoit, ſur ce que

1594. les canons défendent aux archevêques de faire aucunes fonctions dans les diocèses de leurs suffragans. L'archevêque s'étant désisté de sa prétention, celui de Chartres fit la cérémonie dans son église le 27 février. Le lendemain, après les vêpres, le roi reçut l'ordre du Saint-Esprit dans la même église, par les mains de l'évêque qui l'avoit sacré.

La nouvelle du sacre du roi répandit la joie dans tout le royaume, & sur-tout à Paris : elle y fit redoubler les efforts de ses partisans pour l'en rendre maître. Ce n'étoit plus en secret & à la dérobée qu'ils faisoient leurs brigues. Il y avoit long-tems qu'ils ne redoutoient plus les méprisables restes des Seize & de leurs adhérens; ils ne craignoient que la garnison Espagnole, & ne vouloient pas introduire les troupes du roi dans la ville, avant d'avoir pris les mesures nécessaires pour empêcher l'effusion du sang; c'étoit ce qui les rendoit plus lents & plus circonspects.

Le duc de Mayenne ne pouvoit manquer d'être instruit des mouvemens qui se

faisoient dans la ville en faveur du roi. Soit qu'il eût des avis de ce qui se négocioit avec lui, soit qu'il crût n'en pouvoir empêcher la réussite, ou qu'il appréhendât d'être livré lui-même au roi (1), il prit le parti de sortir de Paris avec sa femme & ses enfans, ce qu'il fit le 6 mars, afin de n'être pas témoin d'un événement auquel il voyoit bien qu'on ne pouvoit plus apporter d'obstacle. 1594.

Le duc de Mayenne poussa l'imprudence jusqu'à l'excès ; sa conduite en est une preuve. Le roi lui offroit la paix à des conditions très-honorables & très-utiles, pour lui & pour sa famille. Il se voyoit abandonné par les gouverneurs des villes & des provinces, par ses officiers, par ses amis, par ses créatures ; ils traitoient avec

(1) M. de Thou dit que le duc de Mayenne étoit déja d'accord avec le roi, qui lui permettoit de demeurer encore dans le parti, pour réduire doucement les plus opiniâtres ; mais il se trompe : il suffit de voir ce qui se passa depuis la réduction de Paris, jusqu'à l'accommodement du duc avec le roi.

le roi, qui les recevoit favorablement.
1594. Les Espagnols avoient fait tous leurs efforts pour lui ôter la lieutenance générale de l'état, pour faire élire un roi à leur disposition, & avoient cherché ce roi jusques dans sa famille, & à son préjudice ; ils avoient même traité le duc de Mayenne avec mépris, ne lui avoient tenu aucunes des paroles qu'ils lui avoient données, & il n'en avoit reçu que de médiocres secours, parce qu'ils craignoient de le rendre trop puissant. Il ne voyoit pas que les accommodemens avantageux que ceux de son parti faisoient avec le roi, mettoient obstacle à celui qu'il pouvoit espérer lui-même. Les conseils salutaires de Villeroy & de Jeannin, qui lui étoient seuls véritablement attachés, ne furent jamais capables de le tirer de l'irrésolution dans laquelle il languissoit. Il se seroit couvert de gloire & d'honneur, si, lors de la conversion du roi, il s'étoit soumis à lui. Il auroit persuadé à toute l'Europe, que ce n'étoit, ni l'intérêt, ni l'ambition, ni la vengeance, qui conduisoient ses actions, &

qu'il n'avoit pour objet que la conservation de la religion catholique; il auroit arrêté les désordres qui affligeoient la France; nous aurions aujourd'hui sa mémoire en vénération, & il n'auroit pas abandonné au comte de Brissac l'honneur & le profit de faire entrer le roi dans sa capitale. 1594.

Ce dernier avoit été mis en possession du gouvernement de Paris le 17 janvier, par le duc de Mayenne, qui croyoit lui devoir cette récompense pour les services qu'il avoit rendus à la Ligue. Ce fut un des plus empressés à former des baricades, lorsqu'on chassa Henri III de Paris; on vouloit d'ailleurs l'indemniser du gouvernement du Poitou, qu'on lui avoit ôté pour le donner au duc d'Elbœuf. Brissac ne se croyoit pas assez récompensé; d'ailleurs il étoit mécontent du duc de Mayenne, & voyoit que les principaux habitans, & le plus grand nombre étoient favorablement disposés pour le roi; il se laissa gagner facilement.

1594. Le roi chargea Saint-Luc (1), beau-frere de Brissac, de le sonder. Ils étoient en procès pour des intérêts de famille. Saint-Luc proposa à Brissac de s'accommoder : ils prirent des gens de justice pour arbitres ; ayant eu une conférence sur ce sujet à l'abbaye S. Antoine, Saint-Luc prit Brissac en particulier, pendant que les avocats travailloient, & lui fit, de la part du roi, des propositions très-avantageuses. Brissac les accepta, & promit de faire ses efforts pour donner au roi la satisfaction qu'il desiroit. Ayant ensuite parlé d'affaires, ils affecterent

(1) François d'Espinay, seigneur de Saint-Luc, avoit épousé Jeanne de Cossé. Henri, pour le récompenser de sa fidélité à son service, le fit gouverneur de Saintonge, lieutenant général au gouvernement de Bretagne, chevalier de ses ordres en 1595, puis grand-maître de l'artillerie. Il fut tué au siége d'Amiens en 1597. On ne l'appelloit que le brave Saint-Luc. Il étoit, outre cela, très-bien pris dans sa taille, & avoit un esprit brillant & aisé, qui le faisoit aimer de toute la cour.

tous deux de ne se point relâcher de leurs pretentions, & se séparerent, en apparence, mécontens l'un & l'autre. 1594.

Brissac, de retour à Paris (1), s'aboucha avec ceux du parti du roi, & principalement avec le procureur général Molé, les conseillers d'Amours & du Vair, Lullier, prévôt des marchands, Neret & Langlois, échevins, & prit les mesures les plus efficaces pour réussir dans son projet. Il fallut quelque tems pour régler les conventions générales & particulieres, sous lesquelles on devoit livrer la ville au roi; car Brissac, & la plus grande partie de ceux qui traiterent cette affaire, n'oublierent pas leurs intérêts.

Tout étant d'accord, le roi, pour écarter les soupçons, partit de S. Denis, sous prétexte de se rendre à Senlis. Il donna au sieur de Vitry un petit corps de troupes pour veiller aux environs de

(1) On dit qu'il alla trouver le légat, & se jettant à ses genoux, il lui demanda l'absolution pour avoir été en conférence avec un fauteur d'hérétiques.

1594. Paris sur ce qui se passeroit, après l'avoir averti, ainsi que plusieurs de ses capitaines, de la convention faite avec les principaux habitans de Paris, de l'y introduire le vingt-deuxiéme mars.

Quelques jours auparavant, il étoit entré dans la ville beaucoup de gens de guerre, que le prévôt des marchands & les échevins avoient logés dans différens quartiers, pour s'en servir au besoin.

Il s'en fallut peu que l'entreprise ne fût découverte la veille du jour qu'elle devoit s'exécuter; car tant de personnes en étoient instruites, que les Seize, ayant eu quelque soupçon de ce qui se passoit, en avertirent le duc de Feria & dom Diego d'Ibarra. Ceux-ci, ayant fait mettre leurs Espagnols sous les armes, envoyerent chercher le comte de Brissac, auquel ils firent part de ce qu'ils avoient appris. Il leur dit qu'il ne croyoit pas qu'il y eût rien à craindre; que cependant, comme il ne falloit rien négliger, il alloit faire la ronde sur les remparts, & il demanda, pour l'accompagner, quelques capitaines Espagnols au duc de Fe-

ria, qui leur ordonna de poignarder Briſſac, s'ils appercevoient quelques mouvemens extraordinaires. Il n'étoit que minuit, & le ſignal ne devoit ſe donner qu'à quatre heures du matin, ainſi il ne ſe fit aucun bruit; & Briſſac, ayant ramené les capitaines Eſpagnols, fort fatigués ſur les deux heures, il dit au duc de Feria, avec aſſez d'émotion, qu'on prenoit trop aiſément l'allarme ſur des bruits populaires. En ſe retirant, il donna ordre aux corps-de-garde bourgeois, qui étoient aux environs, de tirer ſur les Eſpagnols, s'ils ſortoient de leurs logis. Dans la même journée le comte de Briſſac avoit encore pris une précaution fort utile pour ſon deſſein: il avoit fait courir le bruit que le roi avoit paſſé à Ruel pour ſe rendre à S. Denis, où il devoit recevoir un convoi d'argent, qui étoit déjà arrivé à Palaiſeau. Il en avoit averti le capitaine Jacques Ferrarois & lui avoit ordonné de prendre avec lui deux compagnies de la garniſon Eſpagnole, pour aller à la découverte, & l'ayant fait ſortir le ſoir par la porte S. Jacques, il l'avoit fait fermer,

1594.

1594. & défendu à ceux qui étoient dans le ſecret de le laiſſer rentrer. Les Seize & ceux de leur parti, avoient été aux aguets une partie de la nuit; mais, n'ayant apperçu aucuns mouvemens, ils s'étoient retirés ſur les trois heures.

Le mardi, 22 mars, ſur les quatre heures du matin, l'échevin Langlois ſortit par la porte S. Denis pour aller au-devant des troupes du roi; il rencontra le ſieur de Vitry avec ſon petit corps de troupes, accompagné de pluſieurs ſeigneurs & gentilshommes, auxquels il livra la porte. Les troupes du roi, arrivant ſucceſſivement, ſe répandirent ſur les boulevards, pendant que les garniſons de Corbeil & de Melun, étant deſcendues par la riviere, furent reçues à l'Arſenal par le ſieur Groſſier, qui y commandoit. Le roi, qui étoit venu juſqu'aux Tuileries, où il s'étoit arrêté, fit avancer le ſieur d'O juſqu'à la porte S. Honoré, par laquelle il entra dans la ville. Louis de Montmorency Boutteville, qui commandoit un autre corps, ſe rendit ſur le quai de l'Ecole, où ayant trouvé un corps-de-garde de

ſoixante lanſquenets, qui refuſerent de crier *vive le roi*, & ſe mirent en défenſe, 1594.
il les fit tailler en piéces, & jetter dans la riviere. Toutes les troupes du roi étant arrivées, on ſe ſaiſit des principaux poſtes; on mit des corps-de-garde au palais, au grand & au petit Châtelet, ſur les avenues des ponts & dans les principales places publiques. Les bourgeois armés ſe mêloient avec les ſoldats, en criant: *Vive le roi & la paix*. Les Seize, & leurs partiſans, n'oſerent paroître : en moins de trois heures, tout fut auſſi tranquille, que ſi l'on eût été dans la plus profonde paix. Le roi en étant averti, entra à cheval, tout armé dans Paris, par la porte neuve, avec le reſte de ſes troupes, commandées par le duc de Retz. En paſſant dans la rue S. Honoré, il apperçut un ſoldat qui prenoit un pain de force chez un boulanger, le roi courut à lui, & ſe mit en devoir de le tuer (1).

Le comte de Briſſac vint au-devant de S. M., & en l'abordant, il lui préſenta

(1) Journal de l'Etoile, année 1594.

1594. une belle écharpe blanche brodée d'or : le roi la reçut en l'embrassant, lui donna la sienne, avec le bâton de maréchal de France.

Le prévôt des marchands parut aussitôt à la tête des échevins, accompagnés d'un grand nombre des plus notables bourgeois, qui lui présenterent les clefs de la ville. Il les reçut avec ces graces & cette affabilité qui accompagnoient toutes ses actions, & leur témoigna, dans les termes les plus affectueux, la satisfaction qu'il avoit du service qu'ils venoient de lui rendre.

Ayant appris que le duc de Feria avoit rassemblé les troupes de sa garnison, au Temple & dans les environs, résolu de se défendre si on l'attaquoit, il lui envoya le comte de Saint-Pol pour l'assurer qu'il n'avoit rien à craindre de son ressentiment, pourvu que lui & ses troupes ne se rendissent pas indignes de ses bontés, mais qu'il vouloit, qu'avant la capitulation, qu'il étoit disposé à lui accorder, il lui remît le capitaine Saint-Quentin, Vallon, qu'il avoit fait arrêter sur quel-

ques ſoupçons d'intelligence avec ceux du parti du roi. Ce capitaine fut rendu 1594.
ſur le champ au comte de Saint-Pol ; & enſuite la capitulation fut dreſſée : le roi permettoit au duc de Feria de ſortir avec ſes troupes le même jour, tambours battans, enſeignes déployées, mais mêches éteintes.

Enſuite le roi ſe mit en marche pour ſe rendre à l'égliſe de Notre-Dame : il ſembloit que le peuple embarraſſoit exprès le chemin par ſon affluence, afin de jouir plus long-tems du plaiſir de voir ſon prince, & de lui témoigner ſa joie par des cris d'allégreſſe & de *vive le roi.*

Lorſqu'il arriva ſur le pont Notre-Dame, il fut ſi flatté des acclamations redoublées qu'il entendit, qu'il dit à ceux qui l'accompagnoient : Je vois bien que ce pauvre peuple a été tyranniſé : il mit pied à terre à la porte de l'égliſe, & la foule étoit ſi grande qu'elle le portoir, pour ainſi dire ; en ſorte que les capitaines de ſes gardes, voulant faire retirer le peuple pour lui faciliter le paſſage, « non, leur dit-il, j'aime mieux avoir plus

1594. » de peine, & qu'ils me voient à leur » aise ; car ils sont affamés de voir un » roi ». Après avoir entendu la messe & le *Te Deum*, qui furent chantés en actions de grace d'un si heureux événement, il se rendit au Louvre, surpris, comme il le disoit lui-même, de voir l'effet que sa présence avoit opéré en si peu de tems dans cette grande ville.

Dès qu'il fut arrivé il voulut voir le capitaine Saint-Quentin, qui, si-tôt qu'il parut devant le roi, se jetta à ses pieds, le remercia de la vie dont il lui étoit redevable (car ce capitaine devoit être pendu l'après-dînée dans la cour de l'hôtel de Longueville) : il offrit ses services au roi.

La satisfaction que Henri goûtoit, avoit encore augmenté sa gaieté naturelle. « Capitaine, dit-il à Saint-Quen-» tin, vous avez eu belle peur ; si vous » n'en êtes pas encore guéri, j'aurai soin » de vous la faire passer. Puisque vous » n'êtes pas Espagnol, mais François, » je vous retiens à mon service, & je ré-» compenserai votre zele ».

II

Il fit venir à son dîné le secrétaire Nicolas; c'étoit un homme assez connu à la cour. Il avoit eu un office de secrétaire du roi sous Charles IX, & fut ensuite secrétaire du duc de Mayenne: il étoit homme d'esprit, & se piquoit de faire des vers. « C'étoit, dit Brantome, un » gros réjoui, bon compagnon, d'un » esprit assez divertissant, que son tem- » pérament rendoit enclin à la bonne » chere » (1); c'est ce qui engagea Henri IV à le faire venir à son dîné. « M. Ni- » colas, lui dit le roi, quel parti suiviez- 1594.

(1) Il vint dîner chez M. de Rosny un jour que ce seigneur, pressé de sortir, avoit ordonné à son maître-d'hôtel de retrancher un service, afin que le dîné fût plutôt prêt: Nicolas fut bien surpris de voir que M. de Rosny, après avoir mangé un morceau à la hâte, & bu deux coups, demanda le fruit; & en même-tems le cheval qu'il devoit monter pour retourner au Louvre. « Pardieu, Monsieur, lui dit Nicolas, » je ne m'étonne pas que vous passez pour un » des plus habiles seigneurs de France; je ne » connois personne qui puisse boire trois coups

» vous pendant les troubles ? A la vérité,
1594. » Sire, répondit Nicolas, j'avois quitté » le Soleil pour suivre la Lune. Mais que » veux-tu dire, de me voir à Paris comme » j'y suis, reprit le roi ? Je dis, Sire, » répartit Nicolas, qu'on a rendu à César ce qui appartenoit à César, comme » il faut rendre à Dieu ce qui appartient » à Dieu. *Ventre S. Gris*, répliqua Henri, *on ne me l'a pas rendu à moi, on* » *me l'a bien vendu* ». Cela fut dit en présence du comte de Brissac (1) & de quelques autres, qui avoient bien stipulé leurs intérêts avant de rendre à César ce qui lui appartenoit. Sur ces paroles, un joyeux de ce tems-là dit : *Paris a été rendu comme un village, sans coup férir. Les écus de France, en telles affaires,*

» avec vous pendant votre dîné. Là, là, lui » répondit M. de Rosny, ne laissez pas d'achever de diner, pour moi j'ai une affaire qui » m'appelle ailleurs ». Mém. de Rosny, liv. 13.

(1) Outre le bâton de maréchal de France, il avoit eu cent mille écus.

opérent auſſi-bien que les doublons d'Eſpagne. 1594.

Le même jour le roi, ayant reçu deux avis d'importance, dit à ceux qui lui en parloient : « Il faut que je vous confeſſe » que je ſuis ſi fort enivré d'aiſe de me » voir où je ſuis, que je ne ſais ce que » vous me dites, ni ce que je dois vous » répondre». Les magiſtrats de ville lui préſenterent le lendemain de l'hipocras, des dragées & des flambeaux, & ſupplierent S. M. d'excuſer la pauvreté de ſa ville de Paris : il leur dit, « qu'il les remercioit » de ce que le jour de devant ils lui avoient » fait préſent de leur cœur & maintenant » de leurs biens ; qu'il les acceptoit avec » le plus grand plaiſir : & ajouta que, » pour leur en donner la preuve, il de- » meureroit avec eux & en leur garde, & » qu'il n'en vouloit point d'autre ».

Le préſident de Neuilly ayant eu la hardieſſe de faire demander au roi la permiſſion de le venir ſaluer, le monarque lui fit répondre par M. de Sancy, « qu'il » ne tenoit point pour ſes ſujets ni pour » ſes ſerviteurs, ceux qui l'étoient de l'Eſ-

» pagnol, & qu'il lui conseilloit de s'en
1594. » aller avec eux » (1).

Le président de Haqueville s'étant présenté devant le roi, S. M. lui dit: « M. le » président, je suis bien aise de vous voir; » je sais les bons offices que vous m'avez » faits ici; je vous en remercie: toutefois » quand il étoit question de quelqu'affaire » qui importoit à mon service, vous étiez » ordinairement malade, je suis d'avis » que vous restiez à votre grand con- » seil ».

Le roi entrant dans Paris, poussa la malice jusqu'à envoyer faire des complimens à mesdames de Nemours & de Montpensier (2), auxquelles cet avénement causoit le plus vif chagrin. Lorsque

(1) Etienne de Neuilly étoit président en la cour des aides: il avoit succédé dans cette charge au président de la Place, qu'il avoit fait massacrer à la S. Barthelemi. M. de Thou, & les remarques sur la Satyre Menippée, en parlent comme d'un méchant homme: aussi fut-il obligé de quitter la ville de Paris.

(2) Mém. de l'Etoile, tom. 2, pag. 5.

la ducheſſe de Montpenſier apprit que le roi étoit dans Paris, ſon déſeſpoir alla au point, qu'elle demanda s'il n'y avoit pas quelqu'un aſſez ſon ami, pour lui porter un coup de poignard dans le ſein : mais elle ſe raſſura lorſque le meſſager du roi lui dit de la part de S. M., qu'il ne ſeroit fait aucun tort à ſa perſonne, à ſes biens & à ſes maiſons (1). Deux jours après, le roi alla rendre viſite à madame de Nemours, chez laquelle il trouva madame de Montpenſier : il leur demanda : « ſi » elles n'étoient pas bien étonnées de le » voir à Paris, & encore plus de ce qu'on 1594.

(1) La ducheſſe de Montpenſier étoit ſœur du duc & du cardinal de Guiſe, maſſacré à Blois. On a dit que la haine irréconciliable qu'elle avoit conçue contre Henri III, étoit moins cauſée par le deſir de venger la mort de ſes deux freres, que par les diſcours inſultans que ce prince avoit tenus ſur ſon compte, & par un affront qu'il lui avoit fait, & qu'il avoit eu l'imprudence de publier. Elle en avoit été tellement outrée, qu'elle s'étoit abandonnée aux dernieres extrêmités pour ſe venger des mépris de ce prince.

» n'y avoit volé, ni pillé personne, ni fait
1594. » tort à homme du monde, pas même
» de la valeur d'un fétu ». Puis se tournant
vers madame de Montpensier : « Que di-
» tes-vous de celà, ma cousine? Sire, lui
» répondit-elle, nous ne pouvons dire
» autre chose, sinon que vous êtes un
» très-grand roi, très-benin, très-clé-
» ment & très-généreux. Une chose eus-
» sai-je seulement désirée en la réduction
» de votre ville de Paris, c'est que M. de
» Mayenne, mon frere, vous eût abaissé
» le pont pour y entrer. Ventre S. Gris,
» répondit le roi, il m'eût fait possible
» attendre trop long-tems, & je n'y serois
» pas entré si matin ».

Le même jour, sur les trois heures après midi, le duc de Feria, dom Diego d'Ibarra, & Jean-Baptiste Taxis, ambassadeurs du roi d'Espagne, suivant l'ordre qu'ils en avoient reçu, sortirent de Paris par la porte S. Denis, avec leurs troupes, au nombre d'environ trois mille hommes. Le roi étoit à une fenêtre pour les voir partir, & dit aux ambassadeurs : « Mes-
» sieurs, recommandez-moi à votre maî-

» tre; mais n'y revenez plus ». Tous les Espagnols, le chapeau à la main, le saluerent en passant avec beaucoup de respect & avec de profondes inclinations. Le duc de Feria, conservant sa morgue Espagnole, lui fit un salut très-cavalier. Le roi, qui s'en apperçut, le fit remarquer à ceux qui étoient avec lui, & ne lui ôta son chapeau qu'à moitié, en le contrefaisant. Ils furent reconduits jusqu'au Bourget par le sieur de S. Luc & le baron de Salignac, & ils emmenerent avec eux le docteur Boucher avec une trentaine des plus désespérés Ligueurs. 1594.

Cinq jours après la réduction de Paris, le sieur de Bours, gouverneur de la Bastille, la remit au roi. Il en sortit avec l'écharpe noire. Il eut la générosité de ne vouloir point prendre d'argent, & de ne recevoir aucune grace pour la reddition de cette place. Etant sollicité de reconnoître un prince si généreux & si grand, il répondit; « qu'il connoissoit toutes ses » belles qualités & ses vertus; mais qu'il » étoit serviteur de M. de Mayenne, au» quel il avoit donné sa foi ». Voyant

1594. qu'il n'étoit pas en état de soutenir un siége, il avoit fait prier S. M. de lui accorder la liberté de se retirer, après qu'il auroit installé dans sa place celui qu'elle y voudroit envoyer.

Le même jour, le château de Vincennes fut aussi rendu par le sieur de Beaulieu, qui en étoit capitaine (1).

Lorsque le roi entra dans Paris, le cardinal de Pellevé étoit dangereusement malade dans l'hôtel de Sens; ayant appris que ce prince avoit été à Notre-Dame, & que tout étoit paisible, il se retourna de l'autre côté, & mourut sur-le-champ de chagrin & de désespoir, comme on disoit alors avec grande apparence; car le roi n'avoit peut-être pas dans son royaume un plus grand ennemi, & un sujet plus dénaturé.

Le roi fit prier le cardinal de Plaisance, légat du pape, de le venir voir; mais le cardinal le refusa avec opiniâtreté. Il sortit

(1) Dans ces tems-là ceux qui commandoient dans les châteaux fortifiés, étoient nommés capitaines du château, & non gouverneurs.

de Paris, accompagné ſeulement du ſieur du Perron, nommé à l'évêché d'Evreux; 1594.
mais il n'alla pas juſqu'à Rome; il mourut en chemin d'une maladie, cauſée par la fatigue du voyage, & par le chagrin de voir qu'il ne remportoit d'autre récompenſe de ſes brigues & de ſes complots, que les imprécations dont le peuple de Paris le chargea lorſqu'il partit, & la haîne de toute la France.

Le roi fit dans le même tems une choſe qui marque bien la bonté de ſon cœur. La Noue, l'un de ſes plus braves capitaines, vint ſe plaindre à lui, que ſes créanciers avoient fait ſaiſir ſes équipages, & le pria d'ordonner qu'on arrêtât les pourſuites. « La Noue, lui répondit-il » publiquement, il faut payer ſes dettes; » je paye bien les miennes ». Il le tira enſuite à part, & lui donna de ſes pierreries pour les engager à ſes créanciers, juſqu'à ce qu'il pût lui donner l'argent dont il avoit beſoin.

Pendant que la ville de Paris concouroit de ſi bonne grace à témoigner au roi ſon zele & ſa fidélité, celle de Rouen ſe

1594. diſpoſoit auſſi à lui donner la même ſatisfaction, & ſuivit de près l'exemple de Paris.

Le ſieur de Villars, gouverneur de Rouen, voyant que la puiſſance du roi augmentoit tous les jours, & que les affaires de la Ligue dépériſſoient de plus en plus; que tôt ou tard, de gré ou de force, il ſeroit obligé de ſuivre l'exemple des bons ſerviteurs du roi; voyant d'ailleurs que le duc de Mayenne refuſoit obſtinément les conditions avantageuſes de paix que le roi lui offroit, réſolut de faire la ſienne en particulier. Il envoya le ſieur Deſportes (1), abbé de Tiron, au

(1) Philippe Deſportes étoit natif d'Angers; il fut chanoine de la Sainte-Chapelle, & eut beaucoup de part aux bonnes graces de Henri III; il s'attacha à ce prince dès le tems qu'il étoit duc d'Anjou; il le ſuivit en Pologne. Lorſque Henri fut ſur le trône, il donna à Deſportes les abbayes de Tiron, de Joſaphat, de Vauxcernay & de Bonport. Il faiſoit aſſez bien des vers, qui cependant ſe trouvent aujourd'hui confondus avec les médiocres productions de ſon tems. Henri III lui donna une très-groſſe

baron de Rosny, afin de l'engager à pressentir le roi sur les conditions qu'il desiroit obtenir de lui. Le baron en parla au roi, qui le fit partir sur-le-champ pour Rouen, avec les instructions & les pouvoirs nécessaires. Villars, ne voulant pas traiter d'abord par lui-même, ou peut-être honteux des demandes exorbitantes qu'il vouloit faire, chargea l'abbé Desportes de faire en particulier la premiere entrevue avec Rosny. L'abbé lui fit d'abord entendre, qu'ayant trop tardé à ve- 1594.

somme d'argent pour mettre ses ouvrages sous presse. L'amiral de Joyeuse lui donna une abbaye de dix mille livres de rente pour un Sonnet. Après la mort de Henri III il se jetta dans le parti de la Ligue, ce qui fut cause qu'il fut privé du revenu de ses bénéfices, & qu'il se retira auprès de l'amiral de Villars, qui lui donna sa table & sa confiance : fâché de ne pas jouir de ses bénéfices, il détermina Villars à s'accommoder avec Henri IV. Il eut beaucoup de part à ce traité, dans lequel il ménagea très-bien ses intérêts : outre la main-levée de ses bénéfices, il se fit encore donner le fort de Fécamp. C'est ainsi que la plupart des Ligueurs se faisoient payer du prix de leur rebellion.

nir à Rouen, les Espagnols, qui avoient
1594. découvert que M. de Villars vouloit faire son traité avec le roi, faisoient tous leurs efforts pour l'en détourner, par les offres les plus avantageuses que leur envoyé, dom Simon Antoine, & la Chapelle-Marteau, l'un des plus déterminés ligueurs, étoient chargés de lui proposer; cependant, lui dit l'abbé, ne vous rebutez pas, je vous seconderai : il faut seulement vous armer de patience contre les fougues de M. de Villars. M. de Rosny, qui reconnut l'artifice qu'on employoit pour l'engager d'accorder plus facilement les conditions qu'on demandoit, ne s'épouvanta pas, parce qu'il avoit des ordres précis du roi de traiter à quelque prix que ce fût avec Villars. Dès la premiere entrevue, celui-ci fit demander entr'autres choses, que M. de Montpensier, gouverneur de Normandie, n'en exerçât pas les fonctions pendant trois années, sur les villes & bailliages de Rouen & de Caux, & qu'il n'eût aucune autorité sur lui; que sa dignité d'amiral, qui lui avoit été conférée par la Ligue, lui fût confir-

mée & cédée par le baron de Biron, auquel le roi l'avoit donnée; que Fécamp, qui lui avoit été enlevé par Boisrozé, fût uni à son gouvernement de Rouen; que plusieurs abbayes dont le roi avoit disposé en faveur de ses serviteurs, fussent données à ceux qu'il lui nommeroit; que tous les officiers pourvus par la Ligue, fussent conservés dans leurs charges; que le roi lui entretînt quinze cens hommes de pied, & trois cens chevaux, lui donnât douze cens mille livres pour payer ses dettes, & soixante mille livres de pension. Le baron de Rosny contesta pendant trois jours sur plusieurs articles, & sur-tout sur ceux qui regardoient MM. de Montpensier, de Biron & Boisrozé; & enfin il accorda tout, avec cette restriction néanmoins qu'il en écriroit au roi, parce que ces trois articles passoient ses pouvoirs. Villars s'étant mis en colere, dit en jurant, qu'il vouloit tout ou rien, & qu'il alloit conclure avec les Espagnols. Mais Rosny lui remontra que la réserve qu'il faisoit ne devoit point l'offenser; que ce n'étoit pas un refus, mais

1594.

1594. que la chofe étoit trop importante pour la paffer fans avoir confulté le roi; qu'il offroit de figner le traité aux conditions qu'il demandoit, mais feulement fous le bon plaifir de S. M. Villars fe fit beaucoup prier par fes confidens, & enfin il figna. Rofny lui donna un écrit particulier, par lequel il déclaroit le traité nul, s'il n'étoit pas ratifié par le roi. Ce prince, inftruit de ces conventions & des difficultés, écrivit à Rofny une lettre, datée de Senlis, du 8 mars, par laquelle il lui ordonnoit de paffer tous les articles fans reftriction.

Les chofes avoient changé de face pendant le voyage du courier. Du Rollet, gouverneur de Louviers & du Pont-de-l'Arche, avoit formé le deffein de fe rendre maître de Rouen. Etant inftruit que le baron de Rofny devoit fe rendre en cette ville pour traiter avec Villars, il crut qu'il falloit fe preffer. Il fit partir un capitaine, nommé le Pré, qui, s'étant joint aux domeftiques du baron, entra dans Rouen comme s'il eût été de fa fuite. Dès qu'il y fut arrivé, il s'aboucha avec

ceux qui étoient d'intelligence avec du Rollet, & prit des mesures pour se saisir 1594.
du vieux palais, & pour tuer Villars, en cas qu'on ne pût l'enlever. Le Pré fut découvert & arrêté; & Villars, instruit du complot, ayant su que cet homme étoit entré à la suite du baron de Rosny, ne douta point que cette conspiration n'eût été tramée de concert avec lui.

Aussi-tôt que le baron de Rosny eut reçu la réponse du roi, il se rendit chez l'abbé Desportes, où Villars dînoit. Il fut fort surpris, en entrant dans la salle, de voir Villars jetter sur lui un regard farouche, venir à sa rencontre comme un furieux; & sans lui donner le tems de parler, lui arracher le traité qu'il tenoit à la main, & le jetter au feu en jurant, & se pâmant, pour ainsi dire, de colere. Tout ce que Rosny put concevoir, fut qu'il parloit d'une trahison; qu'on avoit voulu lui ôter la vie & son honneur; qu'il s'en vengeroit sur lui & sur son prince de Béarn, & que dans une heure il alloit conclure avec l'envoyé d'Espa-

gne (1). Le baron, après l'avoir écouté
1594. tranquillement, lui dit, qu'au travers de ses emportemens & des termes outrageans, dans lesquels il s'étoit échappé contre le roi, il n'appercevoit qu'un prétexte pour manquer à sa parole. A ces mots, Villars, qui se promenoit à grands pas dans la salle, reprit, en jurant, « qu'il » ne lui étoit jamais arrivé & qu'il ne » lui arriveroit jamais de manquer à sa » parole. Ni moi non plus, reprit Rosny, d'un ton ferme, & nous verrons » aujourd'hui lequel de nous deux sou» tiendra mieux son caractere ». Après ces premieres saillies, Villars s'étant un peu

(1) Il s'appelloit dom Simon Antoine : il étoit accompagné de la Chapelle-Marteau, agent de la Ligue. Ils étoient à Rouen pour solliciter Villars de traiter avec l'Espagne. Leur séjour en cette ville avoit rendu son accommodement plus difficile & plus avantageux pour lui. Lorsqu'il fut conclu, il leur en fit part, sans se mettre en peine des violens reproches qu'ils lui firent, & il les renvoya avec un sauf-conduit pour se retirer auprès du duc de Mayenne.

calmé, il fallut en venir aux éclaircissemens. On fit encore interroger le capitaine, qui déclara que le baron de Rosny n'avoit eu aucune part ni aucune connoissance du complot formé par du Rollet. La vérité manifestée, le capitaine fut pendu, & le traité fut conclu & signé: on convint qu'il ne seroit publié que lorsque S. M. l'auroit ratifié. La ratification étant venue quelques jours après, le baron de Rosny se rendit le 27 mars dans la place qui est devant l'église de S. Ouen, où le peuple, instruit que le baron apportoit la paix, s'étoit rendu en foule. Il trouva Villars qui s'entretenoit avec quelques-uns de ses amis, & lui dit en l'abordant: « Il faut, Monsieur, que vous vous » fassiez connoître aujourd'hui pour ce » que vous êtes, c'est-à-dire, pour bon » François », & lui présenta une riche écharpe blanche. Villars la reçut, la mit en baudrier, & dit en jurant, selon sa coutume: *Allons mord..... la Ligue est.... Que chacun crie, vive le roi.* Ces paroles furent suivies des cris & des acclamations de tout le peuple, & le signal

1594.

1594. ayant été donné, les canons de la ville & des vaiſſeaux qui étoient au port, la mouſqueterie & le ſon des cloches, annoncerent à toute la campagne la nouvelle de la réduction de Rouen, qui fut bientôt ſuivie de celle de toutes les villes de la Normandie (1).

Le baron de Roſny fit encore dans cette province différens traités avec les gouverneurs & les magiſtrats des villes particulieres, & entr'autres de celle de Verneuil, dont le baron de Medavy étoit gouverneur; mais il n'y étoit pas abſolument le maître. Comme les villes ſe gardoient elles-mêmes dans ce tems-là, tous les citoyens étoient guerriers, ſans

(1) M. de Thou, dans ſon Hiſtoire, fait de grands éloges de cette négociation, dans laquelle il dit que M. de Roſny ſe conduiſit avec toute la ſageſſe & la prudence du politique le plus conſommé. M. de Villars eſt repréſenté dans les Mémoires de ce tems, comme un homme extrêmement fier & emporté : on y obſerve que de tous ceux qui ſe mêlerent de ſon traité, perſonne ne put y réuſſir que M. de Roſny.

distinction de gens de robe & d'épée. Guillaume Vente, alors maire de la ville de Verneuil, homme de courage & d'esprit, qui commandoit la bourgeoisie, & favorisoit sous main le parti du roi, avoit toujours entretenu les habitans dans l'esprit de fidélité qu'ils devoient à leur légitime souverain. Comme il étoit fort accrédité dans la ville, il obligea Medavy de rentrer sous l'obéissance de son prince, & de consentir au traité qui fut fait pour la réduction de Verneuil, le 25 mars 1594 (1). Par ce traité, le roi, pour reconnoître les fideles & signalés services à lui faits en cette occasion & en plusieurs autres, par Guillaume Vente, lui fit don d'un état de commissaire des guerres & de mille écus d'or (2). 1594.

Le baron de Rosny, après avoir pris congé de M. de Villars, partit de Rouen,

(1) L'original de ce traité est à la chambre des comptes de Rouen.

(2) Cette famille subsiste encore aujourd'hui en Normandie, où elle a toujours noblement vécu jusqu'à présent.

pour se rendre auprès du roi, & alla cou-
1594. cher à Louviers, où il lui arriva une aventure qui fit beaucoup rire ce prince, lorsqu'il la lui raconta. C'étoit à l'occasion d'un article du traité, par lequel on ôtoit à Boisrozé le gouvernement de Fécamp. Boisrozé étoit un homme courageux, intrépide & entreprenant, qui s'étoit beaucoup distingué à la défense de Rouen. Villars lui avoit donné le gouvernement du fort de Fécamp, & le lui avoit ôté depuis pour en gratifier un autre. Boisrozé, piqué de cet affront, résolut de le reprendre sur Villars. Fécamp est situé sur un rocher escarpé d'environ cinquante toises de haut, sur le bord de la mer, dont les flots baignent le pied dans les hautes marées. Il instruisit de son dessein deux de ses soldats dont il étoit sûr, & les envoya se rendre, comme déserteurs, au gouverneur du fort. Quelques jours après il arriva à minuit avec la marée dans un bateau chargé de vingt-cinq soldats ; il fait le signal convenu à ses deux hommes, qui font descendre une corde à laquelle on attache un gros cable que Boisrozé avoit

apporté, tout garni de nœuds & d'échelons de bois. Les deux ſoldats le tirent à eux & l'attachent ſolidement au haut du rocher. Boiſrozé fait monter ſes ſoldats, & monte le dernier. A peine ſont-ils à moitié chemin, qu'ils s'arrêtent : il en demande la raiſon ; & voyant qu'on ne lui en donne point de bonne, il met ſon poignard entre ſes dents, paſſe par-deſſus le corps de ſes ſoldats juſqu'à ſon lieutenant, qui monte le premier, & qui lui dit que la peur l'a ſaiſi. Il le menace de le tuer, le force de monter, les autres le ſuivent, & s'étant rendu maître du fort, il en donne ſur-le-champ avis à M. de Montpenſier, gouverneur de la province, auquel il le remet pour le roi, qui lui en conſerve le gouvernement. Mais, comme nous l'avons dit, Villars avoit inſiſté ſur la réunion de ce gouvernement au ſien, pour ſe venger de Boiſrozé. 1594.

Celui-ci, outré de ſe voir privé d'une place qu'il avoit acquiſe avec tant de bravoure, partit pour en venir faire ſes plaintes au roi ; il arriva à Louviers quelques

momens après le baron de Rosny; & s'é-
1594. tant logé dans la même hôtellerie, on lui dit qu'il venoit d'y arriver un seigneur de la cour qu'on disoit fort accrédité auprès du roi. Il monte aussi-tôt à sa chambre; & après lui avoir fait excuse de ce que, sans le connoître, il prenoit la liberté de s'adresser à lui, il lui dit qu'il venoit implorer sa protection au sujet d'une extrême injustice qu'on lui avoit faite, & qu'il le supplioit de le favoriser de son crédit auprès du roi. Le baron de Rosny lui dit qu'il se faisoit un plaisir d'obliger les honnêtes gens, & qu'il étoit à son service. « Je vais me plaindre, répondit Boisrozé, de M. de Rosny, qu'au Diable » soit-il donné, tant il m'a fait de tort, » sans l'avoir jamais offensé. On me nomme » me Boisrozé, gouverneur de Fécamp; » il m'a fait perdre mon gouvernement. » Il a bien fait pis à MM. de Biron & de » Montpensier, tant il abuse de son cré- » dit aux dépens des bons serviteurs du » roi; mais, ajouta-t-il, en jurant, il en » pourroit tant faire, qu'il s'en repenti- » roit, & que quelqu'un, aussi étourdi

» que lui, pourroit lui jouer quelque » mauvais tour ». Le baron repartit en souriant; qu'apparemment M. de Rosny n'avoit rien fait que par ordre du roi, qui avoit jugé que, pour l'intérêt de quelques particuliers, il ne devoit pas manquer une affaire aussi importante que la réduction de Rouen; qu'au surplus il pouvoit compter sur lui, & que dès qu'il seroit arrivé à la cour, il n'avoit qu'à le venir trouver, qu'il auroit soin de ses intérêts. 1594.

Boisrozé, s'étant retiré fort satisfait, demanda à un page qu'il rencontra, le nom de son maître. Le page lui ayant dit que c'étoit le baron de Rosny, il en fut tellement épouvanté, qu'il fut chercher aussi-tôt un autre logis, & partit le lendemain de grand matin pour prévenir le roi. Mais il n'en eut pas besoin; le baron de Rosny lui rendit toutes sortes de bons offices. Il le fit dédommager du gouvernement de Fécamp plus avantageusement qu'il ne demandoit; & M. de Rosny, ayant été pourvu de la charge de grand-maître de l'artillerie, il fit Boisrozé son

1594. lieutenant général au département de Normandie (1).

(1) Ce fut à l'occasion du traité fait par M. de Rosny avec M. de Villars, que Henri IV fit connoître à toute sa cour, combien il étoit maître de lui-même, & savoit réprimer sa colere. Quelque tems après ce traité, Crillon vint dans le cabinet du roi, pour s'excuser sur le reproche qu'on lui faisoit que ses fréquentes allées & venues pour négocier avec Villars, lui avoient donné l'occasion & les moyens de faire cette furieuse sortie dont il a été parlé; il passa des excuses aux contestations, & des contestations aux emportemens. Le roi, irrité de ce qu'il continuoit trop long-tems sur le même ton, lui ordonna de sortir; mais comme Crillon revenoit à tous momens de la porte; on s'apperçut que le roi pâlissoit de colere, & l'on eut peur que ce prince ne se saisît de l'épée de quelqu'un & n'en frappât Crillon. Mais après que celui-ci fut sorti, Henri s'étant remis, se tourna vers les seigneurs qui l'accompagnoient (*), & avoient admiré sa patience, il leur dit: « La nature » m'a formé colere; mais depuis que je me » connois, je me suis toujours tenu en garde

(*) Ceci est tiré des Mémoires de la Vie de M. de Thou, qui le rapporte comme témoin oculaire.

La

La réduction de Rouen & de toutes les villes de cette province, fut bientôt suivie de plusieurs autres dans différentes provinces. Abbeville, Montreuil, Sens, Troyes, Agen, Marmande, Villeneuve, se remirent sous l'obéissance du roi avec beaucoup de rapidité; ce qui fit dire *que le roi, en rentrant au Louvre, avoit trouvé dans un coffre les clefs des villes de son royaume, que les Ligueurs y avoient oubliées.* 1594.

» contre une passion qu'il est dangereux d'é-
» couter. Je sais par expérience, que c'est une
» mauvaise conseillere, & je suis bien aise d'a-
» voir de bons témoins de ma modération ». Il est certain que ses fatigues continuelles, les différentes situations de sa vie, le peu d'attachement de la plupart de ceux, tant catholiques que huguenots, qui le servoient, l'obligation où il s'étoit vu continuellement de fermer les yeux sur une infinité de choses qu'il voyoit, lui avoient rendu l'ame si ferme, que rien n'étoit capable de la troubler. Et s'il s'étoit laissé dominer par cette passion, il n'auroit fait qu'aliéner davantage des esprits déja peu disposés en sa faveur; au lieu que par sa prudence & sa modération, il les a forcés de se contenir dans leur devoir.

1594. Cependant le roi donnoit ſes ordres, & mettoit tous ſes ſoins à rendre à la ville de Paris ſon ancienne ſplendeur. Il commença par le rétabliſſement du parlement.

La maniere dont il fut fait, dit M. de Thou, n'étoit pas du goût de tout le monde; on diſoit qu'il falloit attendre le retour de ceux de ſes membres qui étoient à Tours; que leur fidélité & leur conſtance au ſervice du roi, méritoit cet honneur. Il répondit que, ſi ceux qui étoient reſtés dans Paris avoient été forcés par les Ligueurs & les Eſpagnols à faire des démarches contre ſes intérêts, ils les avoient réparées par la conduite qu'ils avoient tenue depuis; qu'il ſavoit que la plupart d'entr'eux avoient expoſé leurs vies & leurs biens, en demeurant dans la ville, pour être plus à portée de lui rendre ſervice; qu'en pluſieurs occaſions, ils s'étoient comportés avec tant de fermeté & de prudence, qu'ils avoient fait connoître qu'ils étoient unis de cœur avec ceux de Tours pour le bien de l'état; qu'ils avoient rendu des arrêts qui avoient

fait évanouir les mauvais desseins de ses ennemis, & qu'ils avoient autant contribué que ses plus fideles sujets, à remetre la ville de Paris sous son obéissance; que s'il y en avoit quelques-uns dont il eût sujet de se plaindre, ils étoient en si petit nombre, qu'il ne vouloit pas les distinguer dans un jour si glorieux & si favorable pour lui. Il rendit donc deux déclarations; & parce que le parlement étoit suspendu, elles furent adressées par une forme extraordinaire, au chancelier, aux ducs & pairs de France, conseillers d'état, maîtres des requêtes & autres officiers de la couronne, pour être lues, publiées & enregistrées au greffe du parlement & autres cours souveraines. La premiere rétablissoit les présidens & conseillers qui étoient demeurés à Paris, en leur premier état & autorité ordinaire, comme si toute la compagnie étoit rassemblée, à la charge néanmoins qu'ils feroient un nouveau serment de fidélité au roi, entre les mains du chancelier.

1594.

La seconde, après un narré fort succinct des artifices que les chefs de la Ligue &

les Espagnols joints ensemble, avoient
1594. employés pour séduire les peuples & ruiner l'état, accordoit une abolition générale à toutes personnes de tout ce qui s'étoit passé depuis les barricades, excepté ce qui s'étoit fait par forme de voleries, les crimes commis entre personnes de même parti, & ceux qui se trouveroient coupables de l'assassinat du feu roi, ou de conspiration contre la vie du roi regnant.

Le chancelier, accompagné de ceux auxquels ces déclarations étoient adressées, alla les faire enregistrer aux parlement, chambre des comptes & cour des aides.

Après ces actes de clémence & de bonté, il en voulut faire un autre de religion & de piété, en assistant avec sa principale noblesse & les officiers des cours souveraines, à une procession générale, où furent portées aux Augustins les reliques des églises, procession qui se renouvelle toutes les années le 22 mars, en mémoire de la réduction de Paris.

Le roi, ayant ainsi satisfait à ce que le

bon ordre & la tranquillité publique demandoient de lui, voulut satisfaire sa générosité, en récompensant ceux qui avoient le plus contribué à remettre Paris sous son obéissance. Il créa un septiéme office de président au parlement pour Jean le Maître (1), qui s'étoit distingué par sa fermeté dans les fonctions de premier président du parlement de la Ligue. Le sieur l'Huillier eut une charge de président en la chambre des comptes, les sieurs Langlois & du Vair, furent faits maîtres des requêtes; & il donna au baron de Biron le bâton de maréchal de France, pour l'indemniser de la charge d'amiral, que celui-ci avoit été obligé de céder au sieur de Villars. 1594.

Le premier acte de jurisdiction que fit le parlement après son rétablissement, fut un arrêt solemnel, rendu le 31 mars, qui cassoit & annulloit tous arrêts, decrets & sermens faits depuis le 9 novembre 1588, préjudiciables à l'autorité des rois, & contraires aux loix du royaume,

(1) Le roi l'appelloit son bon président.

comme ayant été extorqués par force;
1594. déclaroit nul ce qui avoit été fait contre l'honneur du feu roi Henri III, ordonnoit qu'il feroit procédé extraordinairement contre les coupables du déteftable parricide commis en fa perfonne, révoquoit le pouvoir donné au duc de Mayenne, défendoit de lui obéir, fous peine d'être déclaré criminel de leze-majefté au premier chef, & lui enjoignoit à lui & à fes adhérens, fous les mêmes peines, de reconnoître Henri de Bourbon pour feul & unique roi de France & de Navarre.

Le 2 avril, le recteur de l'Univerfité, accompagné de fes fuppôts & de plufieurs docteurs de Sorbonne, vinrent trouver le roi dans la chapelle de Bourbon; &, s'étant profternés à fes pieds, ils le fupplierent humblement de leur faire fentir les effets de fa clémence & de fa miféricorde, comme à fes obéiffans ferviteurs & fideles fujets, & de vouloir leur pardonner les decrets & les réfolutions que la crainte & la violence avoient extorqués contre fon augufte perfonne, par les intrigues & les menaces de quelques fu-

rieux. Le roi les appella *messieurs nos maîtres*, & leur protesta qu'il vouloit vivre dans la religion catholique, apostolique & Romaine, sans jamais se départir de la foi de l'église qu'il avoit embrassée. Il leur dit qu'il savoit ce qu'on avoit prêché contre lui dans Paris, & combien indignement on l'avoit traité; mais qu'il vouloit tout oublier; qu'il leur pardonnoit, tant il avoit envie de réunir par la douceur tous ses sujets, principalement ceux de l'église, & singuliérement leur corps de faculté, qu'il honoreroit & aimeroit toujours. 1594.

Henri IV, après avoir fait de pareils actes de clémence & de générosité, auroit bien pu satisfaire sa justice en faisant punir un grand nombre de furieux & de scélérats qui s'étoient enrichis par leurs vols & leurs brigandages, & qui avoient commis les plus horribles excès; mais il ne voulut pas que son triomphe fût souillé par un sang si vil & si méprisable. Dès le lendemain de la réduction, on avoit remis aux Quarteniers de la ville, des listes de ceux qui devoient sortir de Paris. Elles

1594. portoient qu'ils s'abſenteroient pour un tems, & qu'il ſeroit fourni des paſſeports à ceux qui voudroient ſe retirer auprès du duc de Mayenne; mais que ceux qui voudroient faire ſoumiſſion & ſerment au roi, pourroient reſter, & ſeroient conſervés dans leurs biens. Il ſortit un aſſez grand nombre de ces malheureux; mais il y en eut pluſieurs, par la ſuite, qui obtinrent de la bonté du roi, de revenir; & comme pluſieurs perſonnes lui remontroient que la trop grande clémence dont il uſoit envers ſes ennemis & ce peuple ligueur, offenſoit ſes bons ſujets & ſerviteurs, & lui portoit préjudice; il fit la réponſe ſuivante, digne d'un roi & d'un prince vraiment chrétien (1): « Si vous & tous ceux » qui tenez ce langage, diſiez tous les » jours votre patenote de bon cœur, vous » ne diriez pas ce que vous me dites. De » moi, je reconnois que toutes mes vic- » toires viennent de Dieu, qui étend ſur » moi, en beaucoup de ſortes, ſa miſé- » ricorde, encore que j'en ſois du tout

(1) Journal de Henri IV.

» indigne ; & comme il me pardonne, » aussi veux-je pardonner ; & en oubliant » les fautes de mon peuple, être encore » plus clément & miséricordieux envers » lui que je n'ai été. S'il y en a qui se » sont oubliés, il me suffit qu'ils se re» connoissent ; & qu'on ne m'en parle » plus ». 1594.

Pendant que le roi s'occupoit à remettre l'ordre dans Paris, il apprit que le comte de Mansfeld, accompagné du duc de Mayenne, assiégeoit la Capelle en Thierarche, & que le maréchal de Biron n'avoit pu rassembler ses troupes assez à tems pour l'en empêcher. Il partit de Paris le 11 mai, dans l'espérance que la Capelle, qui étoit bien fortifiée, se défendroit assez pour lui donner le tems de la secourir : mais en arrivant à Crepy, il apprit que les assiégés avoient capitulé dès le 9 mai, après quatorze jours de siége. Il en eut un extrême regret, & il crut pouvoir réparer cette perte, en faisant le siége de Laon. Il fit investir cette ville par le maréchal de Biron, & s'y rendit ensuite avec ses troupes. Elle étoit dans une

situation à rendre le siége extrêmement
1594. difficile, étant assise, comme elle est encore aujourd'hui, sur une montagne assez droite, qui commande à tous les environs. Après la prise de la Capelle, le duc de Mayenne s'étoit retiré à Laon; mais voyant que le maréchal de Biron faisoit ses dispositions pour l'investir, il en étoit sorti, & y avoit laissé son second fils, qu'on nommoit le comte de Sommerive, Jeannin & de Bourg, ci-devant gouverneur de la Bastille, avec cinq cens hommes de garnison; & de-là il s'étoit rendu en diligence à Bruxelles, pour prier instamment l'archiduc Ernest, de ne pas laisser prendre une place de cette importance. La garnison étoit assez forte pour donner beaucoup d'occupation aux assiégeans; aussi le siége fut-il fort long; joint à ce que Mansfeld, par le commandement exprès de l'archiduc, parut avec sept mille hommes de pied, mille chevaux & huit piéces de canon, & vint camper sur une colline à une lieue de Laon. Le roi fit aussi-tôt tourner tête à son arriere-garde, & alla se poster sur une autre

petite montagne opposée; & de-là les deux armées, par de fréquentes escarmouches, cherchoient l'occasion, l'une de faire entrer du secours dans la place, & l'autre de l'empêcher. Cependant le roi, craignant que l'archiduc n'envoyât un nouveau renfort, & d'être obligé de lever le siége, chargea quelqu'un de faire adroitement au président Jeannin, des propositions de paix, & desira même de conférer avec lui. Mais Jeannin, instruit des intentions du duc de Mayenne, qui ne vouloit pas augmenter les soupçons des Espagnols, ni retarder ou empêcher leur secours, ne put être ébranlé par les offres & les remontrances du roi. Ce prince, le menaçant que son opiniâtreté pourroit bien lui causer du repentir; Jeannin répartit avec fermeté, qu'il entendoit bien ce que S. M. vouloit dire; mais qu'il l'empêcheroit d'en venir à cette extrêmité, parce qu'il sauroit mourir sur la brêche en homme de courage. Les ennemis étant demeurés neuf jours dans leur poste, sans avoir pu jetter du secours dans la ville, & manquant de

1594.

vivres, en voulurent faire venir de la
1594. Fere; mais un convoi de deux cens charrettes, conduites par sept cens hommes, fut défait & pris; cinquante hommes seulement entrerent dans Laon; un autre de quatre cens charrettes, escorté par douze cens fantassins & trois cens chevaux, essuya le même sort. Le maréchal de Biron alla l'attendre dans une forêt voisine, avec seize cens hommes, moitié François & moitié Suisses, & quatre cens chevaux; il chargea si rudement l'escorte, qu'il tailla l'infanterie en piéces, s'empara du convoi, & poursuivit la cavalerie jusqu'aux portes de la Fere. Les gens du métier mirent cette action au rang des plus belles, & en attribuerent toute la gloire au maréchal de Biron, qui, par son autorité & son affabilité, avoit retenu avec lui les Suisses & les François, pendant vingt-quatre heures dans le bois sans manger; mais il eut la générosité de dire qu'il devoit partager cette gloire avec Sancy, qui, disoit-il, la pique à la main, & montrant l'exemple, avoit ramené à la charge les Suisses rebutés par la fu-

rieuse mousqueterie & la bravoure des Espagnols. Mansfeld, qui avoit perdu dans ces deux actions l'élite de ses troupes, délogea pendant la nuit, & fit telle diligence, qu'ayant gagné deux heures de marche sur le roi, il se retira à la Fere, & de-là dans l'Artois, où les maladies acheverent de ruiner son armée. 1594.

Cette retraite n'empêcha pas les assiégés de se défendre encore avec beaucoup de courage. Le roi, ayant reçu un renfort considérable, les fit attaquer vivement; ils soutinrent trois assauts: mais enfin, voyant qu'on se disposoit d'en donner un général, ils capitulerent le 22 juillet, promettant de se rendre dans douze jours, si le duc de Mayenne ne jettoit pas pour le moins mille hommes dans la place.

Pendant le siége, & dans le mois suivant, plusieurs villes abandonnerent le parti du duc de Mayenne. Les principales furent, Château Thierry, Peronne, Amiens, Dourlens, Beauvais & Noyon; en sorte qu'il ne resta plus à la Ligue en Picardie, que trois villes; savoir, Soissons, Ham & la Fere, où les garnisons

1594. étoient plus fortes que la bourgeoisie. L'accommodement du duc de Guise se fit quelque tems après le retour du roi à Paris, & cet accommodement soumit au roi, la Champagne, dont ce seigneur n'auroit pu disposer sans une action de vigueur qu'il fit, & qui le vengea en même-tems d'un de ses plus grands ennemis.

Claude de Lorraine, duc de Guise, dont nous parlons, étoit fils de Henri de Lorraine I du nom, duc de Guise, qui fut tué à Blois par les ordres de Henri III. Lors de la mort de son pere, il avoit été arrêté & enfermé dans le château de Tours, où il étoit retenu par les ordres du roi, qui ne vouloit pas lui donner la liberté, craignant que ce ne fût un nouveau chef pour la Ligue.

Ce duc avoit trouvé le moyen de se sauver du château de Tours, le 15 août 1591; il auroit bien voulu se mettre à la tête de la Ligue, & occuper la place de lieutenant général de l'état & couronne de France; mais le duc de Mayenne, son oncle, n'étoit pas d'humeur à la lui céder si facilement. Son évasion n'a-

voit fait qu'augmenter la désunion qui regnoit parmi les Ligueurs & dans la maison de Lorraine. Les Espagnols & les Seize avoient fait tous leurs efforts, comme nous l'avons dit, pour le faire élire roi de France à la derniere assemblée des états, dans le dessein de lui faire épouser l'infante d'Espagne ; mais le duc de Mayenne avoit fait évanouir tous leurs projets : on a dit même que le duc de Guise, en ayant reconnu la ridiculité, y avoit volontairement renoncé, sans se laisser éblouir par l'éclat imaginaire d'une couronne à laquelle il ne pouvoit prétendre. On peut d'autant plus y ajouter foi, qu'il marqua peu d'empressement pour se la procurer, & qu'il parut qu'on pourroit le satisfaire avec le gouvernement de Champagne que le duc de Mayenne lui avoit donné : mais comme celui-ci ne se soucioit pas que son neveu prît trop d'autorité dans cette province, il y avoit mis pour lieutenant un homme qui le traversoit continuellement : c'étoit le sieur de Saint-Pol, soldat de fortune, gentilhomme brave & courageux. Le défunt 1594.

duc de Guiſe l'avoit mis au rang de
1594. ſes braves : il étoit alors gouverneur de Reims, & avoit plus de pouvoir dans cette ville & dans la province que le duc de Guiſe : ayant acquis de grands biens par ſes brigandages, il étoit d'une inſolence & d'un orgueil inſupportables ; il s'étoit fait déclarer par le cri public à Mezieres, duc de Retelois, en vertu du don qu'il diſoit lui en avoir été fait par le pape (1). Il avoit fait bâtir pendant la priſon du duc de Guiſe, une citadelle à Reims, pour contenir les habitans qu'il traitoit avec beaucoup de dureté. Ils s'en étoient plaints depuis au duc de Guiſe, qui avoit pluſieurs fois prié Saint-Pol de la faire raſer ; mais, loin d'obéir, il avoit menacé les bourgeois d'en faire conſtruire une ſeconde, & d'introduire les Eſpagnols dans la ville. Le duc, impatienté de la réſiſtance de Saint-Pol, le lui ordonna ; mais ce dernier fit une réponſe ſi inſolente, que le duc tira ſur-le-champ ſon épée, & la lui paſſa au

(1) Mémoires de Nevers.

travers du corps. Le duc de Guise se vit par-là maître de toute la province. 1594.
Comme il étoit mécontent du duc de Mayenne, on n'eut pas beaucoup de peine à le faire rentrer dans son devoir. D'ailleurs il en étoit vivement sollicité par la duchesse de Guise sa mere, qui ne cessoit de lui représenter que le roi, ayant par sa conversion, levé tous les obstacles qui s'opposoient à ce qu'il fût reconnu pour légitime souverain de son royaume, il devoit suivre l'exemple des autres seigneurs catholiques.

Cette dame étoit Catherine de Cleves, duchesse de Guise, femme des plus accomplies de son tems: elle avoit un cœur sincere, un caractere toujours égal, & une douceur que rien ne pouvoit altérer. Elle ne connoissoit ni l'envie ni la méchanceté, ni la jalousie: le chagrin que lui avoit causé la mort de son mari, tué à Blois, & la haine qu'elle avoit conçue contre Henri III, n'avoient point réjailli sur son successeur, elle lui rendoit toute la justice qu'il méritoit. Après la réduction de Paris, elle étoit entrée dans

cette ville, avec la permission du roi: sa
1594. premiere visite avoit été chez madame Catherine sa sœur; elle s'étoit ensuite présentée devant le monarque, qui l'avoit reçue ainsi que mademoiselle de Guise sa fille, avec les plus grandes marques de distinction & d'affabilité.

Elle avoit un esprit fin & délié: sa conversation étoit très-agréable, ses reparties étoient légeres & pleines de sel: on la trouvoit en même-tems, dit M. de Rosny, douce & vive, tranquille & gaie. Lorsque le roi eut connu son caractere, il se livra avec elle à toute la familiarité & la franchise d'un ami sincere; n'ayant pu résister aux instances de cette dame & de mademoiselle de Guise, qui le sollicitoient de rendre ses bonnes graces au duc de Guise, il avoit nommé trois agens pour travailler à son accommodement. Ils s'étoient assemblés avec ceux du duc pendant dix jours, sans avoir pris de parti. Madame de Guise alla trouver le roi, & mit la conversation sur le traité de son fils; se plaignit, avec son enjouement ordinaire, mais elle y mêla un air d'impa-

tience; & dit, que S. M. lui avoit mis en tête trois hommes qui alloient par trois chemins différens à ne rien conclure : ensuite, ayant pris les mains du roi & les lui baisant malgré lui, elle le conjura de tendre les bras au duc de Guise, & de lui donner à elle-même la satisfaction de voir rentrer toute sa famille dans les bonnes graces de son roi. Elle parloit avec une effusion de cœur si vive & si touchante, que ce prince, attendri lui-même jusqu'aux larmes, lui dit: « Eh bien, ma » cousine, que desirez-vous de moi, je » ne veux rien vous refuser ? Rien autre » chose, reprit-elle, Sire, sinon de nom- » mer, pour traiter avec mon fils, M. de » Rosny, que V. M. tient par la main. » Quoi, repartit le roi, ce méchant hu- » guenot ? vraiment, je vous l'accorde » volontiers, quoique je sache qu'il est vo- » tre parent, & qu'il a beaucoup d'ami- » tié pour vous ». Le traité fut conclu en trois jours, à la satisfaction de madame de Guise, & du roi, qui donna au duc de Guise le gouvernement de Provence, au lieu de celui de Champagne qu'il de-

1594.

1594. mandoit, & lui fit encore d'autres graces. Le duc vint quelque tems après remercier S. M.; il se jetta à ses genoux avec des marques d'une joie si sincere, que le roi, qui lisoit dans le fond de son cœur, voyant l'embarras où il étoit, ne chercha qu'à le rassurer : il l'embrassa par trois fois, & lui dit en riant : « Mon cousin, vous n'êtes pas grand harangueur, » non plus que moi, je sais ce que vous » me voulez dire; il n'y a qu'un mot en » tout cela : nous sommes sujets tous à » faire des fautes & des jeunesses; j'oublie tout, mais n'y retournons plus : me » reconnoissant pour ce que je suis, je » vous servirai de pere, & n'y a personne » en cette cour, que je voie de meilleur » œil que vous ».

Le roi, dans cette occasion, avoit fait une action qui prouvoit sa générosité & la droiture de son cœur. Pendant que M. de Rosny, par son ordre, traitoit avec le duc de Guise, les députés de la ville de Reims vinrent lui dire qu'il n'étoit pas nécessaire que S. M. se constituât en grands frais & dépenses, ni qu'elle ac-

cordât des conditions si favorables au duc de Guise, sous prétexte de le ramener à son service; qu'ils se rangeroient bien eux-mêmes à leur devoir, & que si S. M. vouloit l'agréer, ils trouveroient moyen de se saisir de la personne du duc. Cette proposition ayant été rapportée au roi, il voulut voir les députés de Reims; il les remercia de leur bonne volonté, & les assura de sa protection; mais il voulut que le traité du duc de Guise, qui étoit fort avancé par M. de Rosny, fût exécuté. 1594.

Le roi, qui commençoit à goûter les fruits d'une tranquillité dont il n'avoit pu jouir depuis qu'il étoit sur le trône, passa le reste de l'année dans sa ville de Paris, à régler les affaires civiles & politiques les plus pressantes: il se voyoit dans la situation la plus favorable; il étoit rentré dans la possession de presque toutes les provinces de son royaume, dont les revenus, dissipés pendant la guerre par les Ligueurs, & souvent par ceux de son parti, alloient rentrer dans ses coffres, & le mettre en situation, non-seulement

1594. de payer les dettes qu'il avoit contractées, mais encore de satisfaire aux besoins les plus pressans & de s'opposer au duc de Mayenne, aux Espagnols, & à ses autres ennemis, avec plus de vigueur que jamais, & avec de plus grandes forces; parce qu'il réuniroit sous ses étendarts toutes les troupes que la guerre l'avoit forcé de disperser dans les différentes provinces.

Je n'entrerai point dans le détail de ce qui s'y étoit passé les deux années précédentes, pendant lesquelles la noblesse du parti du roi avoit été continuellement aux mains avec les Ligueurs. La guerre y avoit produit des événemens presque toujours favorables au roi. Il s'y étoit commis une infinité de belles actions qui avoient fait connoître à quel degré la noblesse Françoise peut porter son courage & son amour pour son prince : mais elles sont décrites par nos historiens; & notre héros n'y participoit que parce qu'elles avoient été faites sous ses auspices & sous ses ordres. Le tableau qu'on en feroit, nous éloigneroit trop de notre sujet. Je

dirai seulement que Lesdiguieres, qui gouvernoit le Dauphiné, & que l'on appelloit le roi de cette province, l'avoit maintenue, par son courage & par sa prudence, dans l'obéissance du roi. Il l'avoit défendue contre le duc de Savoie; il avoit souvent fait repentir ce prince des incursions qu'il y avoit faites, & des entreprises qu'il y avoit formées; mais il en consommoit les revenus, sous prétexte de fournir aux dépenses de la guerre. 1594.

La Provence étoit sous la domination du duc d'Epernon, qui la gouvernoit avec une hauteur, une avarice, & une cruauté, qui n'avoient point d'exemple. Il étoit détesté par les Provençaux, qui avoient formé contre sa vie plusieurs complots, & qu'il n'avoit évités que par des especes de miracles. Ils ne pouvoient secouer le joug de sa tyrannie; parce qu'il avoit des forces trop considérables. Le roi, qui le haïssoit pour la conduite qu'il avoit tenue à son égard, lors de la mort de Henri III, auroit bien desiré le dépouiller de ce gouvernement; mais il n'osoit irriter ouvertement cet esprit altier, de peur

qu'il ne se jettât entre les bras des Espa-
1594. gnols. Sur les plaintes que le roi recevoit tous les jours de la part des principales villes, il avoit ordonné à Lesdiguieres de leur donner sous main les secours dont elles auroient besoin. Il en avoit enlevé quelques-unes à d'Epernon, & entr'autres la ville d'Aix; mais il n'avoit pu le réduire lui-même: en sorte que le roi fut obligé d'attendre que son autorité fût plus absolument établie pour le mettre à la raison.

La Ligue, détruite presque dans tout le royaume, se soutenoit encore en Bretagne, sous les ordres du duc de Mercœur, qui desiroit ardemment d'en faire une principauté indépendante de la couronne. Il y avoit introduit les Espagnols, & s'y défendoit courageusement, malgré les instances de Louise de Lorraine sa sœur, reine douairiere de France, qui le sollicitoit vivement de s'accommoder avec le roi. Cependant le maréchal d'Aumont, qui commandoit les royalistes de cette province, avec une petite armée, avoit reçu la soumission de S. Malo, de Morlaix,

Morlaix, de Quimper, & de Laval dans le Maine, & il avoit pris d'assaut le fort de Crodon, défendu avec beaucoup de valeur par le capitaine Praxeda, Espagnol, qui se fit tuer sur la bréche; mais le duc de Mercœur demeuroit maître du reste de la Bretagne. 1594.

Lorsque le fort de Crodon fut pris, un soldat Anglois fit une action de générosité qui mérite bien d'avoir place dans l'histoire. Il y avoit ordre, sous peine de la vie, de ne faire quartier à aucun Espagnol. Cet Anglois en sauva un, & fut déféré, pour ce sujet, au maréchal d'Aumont. Il avoua le fait, & ajouta qu'il étoit prêt à souffrir la mort, pourvu qu'on accordât la vie à l'Espagnol. Le maréchal lui ayant demandé quel étoit le motif qui l'intéressoit si fort à la conservation de cet homme; c'est, dit le soldat, qu'en pareille rencontre il m'a sauvé la vie à moi-même, & la reconnoissance m'oblige de sauver la sienne au prix de la mienne. Le maréchal, charmé de cette réponse, accorda la vie à l'un & à l'autre.

1594. A l'égard de la Bourgogne, c'étoit la ſeule province que le duc de Mayenne eût conſervée avec quelques autres villes; car le duc de Mercœur, en Bretagne, ne le reconnoiſſoit pas. Tout le monde, & ſur-tout le roi, étoit ſurpris de l'obſtination avec laquelle il refuſoit de faire ſa paix, malgré le déſordre dans lequel étoient les affaires de la Ligue, l'abandon de tous ceux qui avoient ſuivi ſon parti, & ſur-tout le prodigieux mécontentement qu'il avoit de la conduite des Eſpagnols à ſon égard, le roi lui en ayant fourni dans le tems dont nous parlons, une preuve bien convaincante.

Ce prince lui fit remettre une lettre qu'on avoit interceptée (1). Le duc de Féria l'adreſſoit à la cour d'Eſpagne: il y faiſoit une peinture outrageante de la conduite du duc de Mayenne, l'accuſoit d'avoir de ſecrettes intelligences avec le roi de Navarre; d'avoir laiſſé prendre Dreux pour intimider les états de Paris; d'avoir livré les principales villes de la

(1) Rapportée par Cayet.

Ligue; d'avoir été cause que les sieurs de Villars & de la Châtre avoient embrassé le parti du roi; de s'être assuré une retraite dans son gouvernement de Bourgogne, où il devoit se retirer: le duc de Féria ajoutoit que Mayenne se hâteroit, dès qu'il auroit amassé beaucoup d'argent, d'y faire publier la paix qu'il avoit conclue depuis long-tems; qu'il n'avoit jamais pensé qu'à ses intérêts particuliers, & qu'il étoit haï & méprisé de tout le monde. Le roi fit remettre cette lettre au duc de Mayenne, qui en fut cruellement offensé. 1594.

Il envoya au roi d'Espagne une longue apologie, par laquelle il réfutoit les accusations contenues dans cette lettre, & lui demandoit la permission de prouver son innocence les armes à la main, & de se battre contre le duc de Féria, malgré l'inégalité qui étoit entr'eux, de rang & de naissance.

Lorsque le duc de Mayenne fut instruit du procédé du duc de Féria, il étoit à Bruxelles, auprès de l'archiduc, qui, s'il eut cédé aux instances de Féria qui

1594. l'en sollicitoit vivement, eut fait arrêter le duc de Mayenne; mais soit générosité, soit qu'il ne voulût pas faire un si grand coup d'éclat, qui ne pouvoit être que très-favorable au roi de France, il laissa partir le duc de Mayenne. Celui-ci se rendit précipitamment en Bourgogne, sur les instances du président Jeannin, qui lui avoit mandé que sa présence y étoit absolument nécessaire, s'il ne vouloit pas perdre le reste des villes de cette province qui paroissoient disposées à suivre l'exemple d'Avalon, de Mâcon & d'Auxerre : il ajouta qu'il avoit pensé perdre celle de Dijon par les intrigues de Jacques Verne, maire de la ville. Le duc de Mayenne ordonna à Jeannin de faire le procès à Jacques Verne qui eut la tête tranchée.

Pendant que le roi voyoit, avec satisfaction, tous ses sujets accourir à l'envi pour se ranger à leur devoir, son esprit étoit agité par de grandes inquiétudes : elles n'étoient plus causées par le duc de Mayenne & par les Espagnols; mais il avoit reconnu par la conduite irrégu-

liere de plusieurs seigneurs de son parti, qu'il y avoit bien des mécontens, & que les huguenots sur-tout cherchoient à lui causer de nouveaux embarras. Ils s'étoient comportés pendant cette année, d'une façon qui lui avoit extrêmement déplu (1): car sans lui en demander la permission, ils avoient tenu dans la ville de Sainte-Foi, sur la Dordogne, une assemblée, dans laquelle, après être convenus d'en tenir une générale toutes les années, pour délibérer sur leurs affaires particulieres, ils avoient nommé des députés pour faire au roi des demandes pareilles à celles qu'ils lui avoient déja faites à Mantes (2). Lorsque ces députés furent arrivés à la cour, ce prince leur fit de fortes réprimandes sur leur conduite peu respectueuse. Cependant il reçut leurs cahiers; &, les ayant remis à son conseil pour les examiner, ils obtinrent de lui, au mois de novembre suivant, un édit en confirmation de celui qui leur avoit été 1594.

(1) Cayet.
(2) Journal de Henri IV.

1594. accordé par Henri III en 1577. Le roi étoit en son conseil lorsque cet édit y fut arrêté ; & il dit tout haut : « J'en sais » qui ont dit que le feu roi étoit hérétique pour l'amour de cet edit ; mais le » premier qui s'ingérera dorénavant de tenir ce langage, je lui ferai faire son procès ». Avant de le rendre, il avoit parlé aux huguenots avec beaucoup de fermeté ; car lui ayant demandé des chambres mi-parties & un protecteur, il leur répondit « qu'il ne vouloit rien innover ; » qu'ils n'auroient que l'édit de 1577, » avec la chambre de l'édit, & que c'étoit assez, même trop pour eux ; qu'à » l'égard d'un protecteur, il vouloit qu'ils » entendissent qu'il n'y avoit d'autre protecteur en France que lui, des uns & » des autres ; que le premier qui seroit » si osé d'en prendre le titre, il lui feroit » courir fortune de sa vie, & qu'il s'en » assurât ».

Malgré la colere que de pareilles demandes donnoient à ce prince, il conservoit cependant assez de liberté d'esprit pour rire aux dépens des ministres

proteſtans. Ceux d'Aunis & de Saintonge lui ayant demandé quelques aſſignations ſur les terres qu'il avoit dans ces pays-là, pour être payés de leurs penſions; « pour-» voyez-vous, leur dit-il, pour cet égard, » vers madame ma ſœur; car votre royau-» me eſt tombé en quenouille » (1). 1594.

Il y avoit parmi les huguenots pluſieurs ſeigneurs qui, connoiſſant la droiture & la ſincérité des ſentimens du roi, lui étoient fidélement attachés, & l'avertiſſoient de ce qui ſe paſſoit dans leurs aſſemblées. Ce prince étoit parfaitement inſtruit de leurs eſpérances & de leurs craintes. Ils appréhendoient principalement, qu'étant devenu catholique, & deſirant faire ceſſer les déſordres de ſon royaume, il ne fît la paix avec l'Eſpagne, & ne ſe joignît avec elle pour détruire leur religion. D'un autre côté le roi, qui reconnoiſſoit dans leur conduite les traces de cette ambition, qui, ſous les regnes précédens, avoit cauſé tant

(1) Elle étoit calviniſte très-obſtinée, & protégeoit beaucoup cette religion.

de troubles, auroit bien voulu les mettre
1594. hors d'état de remuer ſous le ſien; mais pour en venir à bout, il ne vouloit employer que la douceur & la prudence. Les huguenots, pour diminuer leurs craintes, demandoient qu'on fît la guerre aux Eſpagnols. En effet, quoiqu'elle ne fût pas abſolument déclarée, ceux-ci la faiſoient réellement en fourniſſant continuellement des ſecours à la Ligue. Le roi étoit fort incertain ſur le choix qu'il devoit faire de la guerre ou de la paix. S'il faiſoit la paix, la Ligue n'étant plus ſoutenue par l'Eſpagne, tomboit d'elle-même; & s'il faiſoit la guerre, ou plutôt s'il la continuoit, outre l'eſpérance des avantages qu'il ſe flattoit d'en retirer, il donnoit de l'occupation à beaucoup d'eſprits turbulens, mais braves & aguerris, & les empêchoit de remuer dans l'intérieur de ſon royaume.

S'étant trouvé au mois de décembre ſur les frontieres de Picardie, il tint pluſieurs conſeils pour ſortir de l'irréſolution où il étoit; & les ſentimens ſe trouvant partagés, il prit le parti qu'il croyoit le

plus convenable au bien de ses peuples, qui étoit celui de la paix. Pour cet effet il fit faire des propositions à l'archiduc Ernest ; mais l'archiduc y répondit par des demandes si déraisonnables, que le roi se détermina à faire la guerre. 1594.

Il écrivit d'Amiens aux états d'Artois & de Hainault, une lettre, datée du 17 décembre, par laquelle il les avertissoit, que, ne pouvant plus supporter les entreprises du roi d'Espagne sur ses sujets, il seroit obligé d'employer les armes pour se venger des injures qu'il en avoit reçues ; que les provinces d'Artois & de Hainault étant frontieres de la domination d'Espagne, elles seroient les premieres exposées aux malheurs de la guerre ; que pour les éviter, elles devoient engager le roi d'Espagne à retirer les troupes qu'il avoit en France, & à cesser d'y soutenir les rebelles, parce que, s'il différoit de lui donner satisfaction dans le courant du mois de janvier suivant, il lui déclareroit la guerre. Les magistrats envoyerent ces lettres sans les ouvrir, à l'archiduc, qui leur fit dire qu'ils étoient

1594. les maîtres de tenir telle conduite qu'ils jugeroient à propos, pourvu que ce fût sans altérer la fidélité qu'ils devoient à leur souverain ; & sur cette réponse, ils renvoyerent le trompette qui avoit apporté les lettres du roi.

Ce prince, piqué de ce procédé, mit ses frontieres en état de défense, & donna les ordres nécessaires : il revint à Paris, où il arriva le 27 décembre, dans le dessein de faire les préparatifs pour la guerre qu'il alloit entreprendre.

Chastel blesse Henri IV.

Ce jour pensa être marqué par l'événement le plus funeste pour le roi & pour toute la France. Un détestable assassin voulut lui ôter la vie, & replonger le royaume dans les plus grands malheurs ; mais la providence, qui veilloit à sa conservation, l'en préserva.

Il étoit descendu à l'hôtel de Schomberg, où logeoit la marquise de Monceaux, sa maitresse, & où s'étoient rendus plusieurs seigneurs, pour lui présenter leurs hommages. Ayant apperçu les sieurs de Ragny & de Montigny, qui l'abordoient en le saluant très-profondé-

ment, il s'avança vers eux; &, dans le tems qu'il se baissoit pour relever & embrasser le sieur de Montigny, il reçut un coup de couteau qui lui cassa une dent, & lui coupa la lévre supérieure du côté droit. Se sentant frappé, & cherchant des yeux d'où le coup pouvoit venir, il apperçut Mathurine, & dit: *Au diable soit la folle, elle m'a blessé* (1). Mais cette fille, niant le fait, fit une action qui prouva qu'elle n'étoit pas si folle qu'elle affectoit de le paroître. Elle se jetta du côté de la porte, la ferma, & jura qu'on lui ôteroit plutôt la vie, que de laisser sortir personne. Ceux qui accompagnoient le roi, examinerent aussi-tôt les visages de ceux qui étoient présens, & qui n'étoient pas connus. On remarqua dans la foule un jeune homme fort embarrassé de

1594.

(1) Mathurine étoit une fille qui faisoit la folle, & à laquelle le roi avoit donné la liberté de se jouer quelquefois avec lui: elle suivoit la cour depuis long-tems, mais sur le ton de ces fous qui fréquentoient autrefois les cours des princes pour les amuser. *Rem. sur la confession de Sancy.*

1594. ſa contenance, & fort ému; il avoit cependant jetté à terre le couteau dont il avoit frappé le roi. Le ſieur de Montigny l'arrêta, en lui diſant que c'étoit lui qui avoit commis ce crime; il s'en défendit en bégayant, & enfin il l'avoua. M. de Thou aſſure que ce fut M. le comte de Soiſſons, qui, ſe trouvant près de ce jeune homme, l'arrêta, en lui diſant: « C'eſt vous ou moi qui avons bleſſé le » roi ».

L'aſſaſſin s'appelloit Jean Chaſtel; il étoit fils d'un marchand drapier de Paris, qui demeuroit vis-à-vis la grande porte du palais. Il fut mis entre les mains du lieutenant du prévôt de l'hôtel, auquel il confeſſa le fait: de-là il fut conduit en priſon. Le bruit de cet aſſaſſinat s'étant répandu dans Paris, y cauſa une conſternation univerſelle: mais lorſqu'on apprit que la bleſſure n'étoit pas dangereuſe, l'allarme ceſſa; tout le peuple ſe diſperſa dans les égliſes pour remercier Dieu d'avoir préſervé ce prince, qui, lui-même, pour raſſurer les bourgeois, voulut ſe montrer dans les rues: ſur le ſoir, il ſe

rendit à Notre-Dame, où il fit chanter le *Te Deum* en action de graces. Pour prévenir les mauvais effets que cette nouvelle pourroit occasionner dans les provinces, il y envoya sur-le-champ des lettres, & en écrivit même plusieurs de sa main aux gouverneurs, pour apprendre à ses peuples que cet accident n'avoit eu aucune suite dangereuse. 1594.

Le lendemain, Jean Chastel fut interrogé par le sieur Lugoly, lieutenant du prévôt de l'hôtel, dans le For-l'Evêque, & confessa : « qu'il y avoit long-tems » qu'il avoit pensé en soi-même à faire ce » coup, & que s'il ne l'avoit pas fait, il » le feroit encore s'il pouvoit, ayant cru » que cela étoit utile pour la religion; » que depuis huit jours il avoit commencé » à délibérer son entreprise; & qu'environ sur les onze heures du matin, du » jour qu'il avoit pris la résolution de » consommer son crime, il se saisit d'un » couteau qui étoit dans la cuisine de son » pere. » Interrogé où il avoit fait ses études : « dit que c'étoit aux jésuites, principalement, où il avoit été trois ans;

» & la derniere fois; sous Jean Gueret,
1594. » l'un d'eux : qu'il avoit vu ledit P. Gueret, le vendredi ou samedi précédent, » ayant été mené vers lui par Pierre Chastel son pere, pour un cas de conscience, qui étoit, qu'il désespéroit de la » miséricorde de Dieu, pour les grands » péchés qu'il avoit commis, dont il se » seroit confessé plusieurs fois; que pour » expier ses péchés, il croyoit qu'il falloit » qu'il fît quelqu'acte signalé; & auroit » parlé à son pere de l'imagination & volonté qu'il auroit eue de ce faire : sur » quoi sondit pere lui auroit dit que ce » seroit mal fait » (1).

Le second interrogatoire se fit à la Conciergerie, où Chastel avoit été transféré par l'ordre de MM. du parlement, auxquels seuls il appartient de connoître des crimes de leze-majesté : & ses réponses furent à-peu-près les mêmes. On arrêta Pierre Chastel, pere du coupable,

(1) Chronol. Nov. tom. 2. M. de Thou, tom. 5.

ſa mere & ſes deux ſœurs, qui furent miſes dans différentes priſons. 1594.

Les interrogatoires divulgués dans Paris, exciterent contre les jéſuites, une tempête dont les ſuites furent terribles pour cette ſociété. Le bruit ſe répandit qu'ils étoient les auteurs de cet attentat: la populace aſſiégea leur collége de Clermont, & les eut mis en piéces ſi le roi n'y eût envoyé des gardes. Le parlement députa M. Louis Mazure & quelques autres conſeillers, pour faire la viſite du collége des jéſuites. Jean Guignard, l'un d'eux, natif de Chartres, bibliothécaire, fut trouvé ſaiſi de pluſieurs écrits, faits contre la dignité des rois, de pluſieurs autres libelles injurieux, en particulier à la mémoire du feu roi Henri III, & inſultant le roi actuellement regnant. On l'arrêta ſur-le-champ, & on le conduiſit à la Conciergerie, avec le P. Jean Gueret & quelques autres jéſuites, tant du collége que de la maiſon profeſſe.

Les jéſuites ne furent pas les ſeuls accuſés de cet attentat: les Ligueurs, dont il y avoit encore grand nombre dans Pa-

ris, y furent enveloppés : il n'y avoit
1594. que trop de gens indiſpoſés contr'eux; ſur-tout ceux qui avoient tant ſouffert ſous l'indigne domination des Seize & de leurs ſuppôts, auſſi-bien que les huguenots; ſi l'on avoit lâché la bride à leurs ennemis, ils auroient fait à leur tour une ſeconde S. Barthelemi. Mais le roi étoit trop ſage; il en connoiſſoit ſi bien les conſéquences, & il fit donner de ſi bons ordres, qu'il n'arriva aucun tumulte; laiſſant au ſurplus à la prudence de ſa cour de parlement, le ſoin de faire punir ceux qui ſe trouveroient coupables.

Le mercredi, 28 décembre, Chaſtel fut interrogé; le Journal de Henri IV, dit qu'il déchargea du tout les jéſuites, même le P. Gueret, ſon précepteur. Chaſtel ſoutint « qu'il avoit fait le coup » de ſon propre mouvement, & que rien » ne l'y avoit pouſſé, que le zele qu'il » avoit pour ſa religion, de laquelle Henri » de Bourbon, car c'eſt ainſi qu'il appel» loit le roi, étoit ennemi, *& qu'il n'é*» *toit en l'égliſe, n'ayant pas l'abſolu*» *tion du pape* ».

Enquis de nouveau (1), par qui il avoit été persuadé de tuer le roi; il répondit qu'en plusieurs lieux il avoit entendu dire qu'il étoit permis de le tuer. Interrogé s'il n'avoit pas entendu dire la même chose chez les jésuites; il répondit qu'oui, mais sans pouvoir nommer personne en particulier. 1594.

Sur les interrogatoires, confrontations & convictions de Chastel, le parlement rendit un arrêt, le 29 décembre, exécuté le même jour, par lequel ce malheureux fut condamné à faire amende honorable, à avoir le poing coupé, tenant en main le couteau dont il avoit voulu tuer le roi, puis tenaillé & tiré à quatre chevaux dans la place de Greve, son corps brûlé & ses cendres jettées au vent. Par le même arrêt, « les prêtres du college de Clermont, & tous autres soi-disans de la société des jésuites, condamnés comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi

(1) Journal de Henri IV, tom. 2, pag. 145. Cayet, tom. 3.

» & de l'état, à vuider, dans trois jours de
1594. » la signification de l'arrêt, hors de Paris, » & autres villes & lieux où sont leurs colléges, & quinzaine après, hors du royaume; sur peine, où ils seront trouvés ledit tems passé, d'être pris comme criminels & coupables du crime de leze-majesté; les biens, tant meubles qu'immeubles, à eux appartenans, employés en œuvres *pitoyables*, & distribution faite d'iceux ainsi que par la cour sera ordonné. Et en outre, fait défense à tous sujets du roi, d'envoyer des écoliers aux colléges de ladite société qui seront hors du royaume, pour y être instruits; sur la même peine du crime de leze-majesté » (1). Pierre Chastel, pere de ce malheureux, fut banni du royaume à perpétuité. Sa mere & ses sœurs furent mises en liberté, à condition qu'elles sortiroient de Paris, & n'y pourroient rentrer de deux ans; & le P. Gueret, son professeur de philosophie, fut banni pour neuf années. Ensuite le parlement procéda contre les au-

(1) Ce sont les propres termes de l'arrêt.

tres jésuites arrêtés, & contre le P. Guignard, sur les écrits dont celui-ci avoit été trouvé saisi, & il fut condamné, le 7 janvier 1595, à être pendu. On le conduisit le même jour devant l'église de Notre-Dame, pour y faire amende honorable. Lorsqu'on lui dicta la formule pour demander pardon à Dieu, au roi & à la justice, il répondit, qu'il demandoit pardon à Dieu; mais que pour le roi, il ne l'avoit point offensé. Le sieur Rapin, lui disant qu'il l'avoit offensé par ses écrits, il répartit que si l'on avoit trouvé dans ses papiers quelque chose contre S. M., il en avoit obtenu le pardon par l'amnistie générale, & que sa conscience ne lui reprochoit point d'avoir écrit ni dit quelque chose qui pût offenser le roi. Vous avez au moins, reprit l'officier, contrevenu à l'arrêt, par lequel il étoit ordonné de brûler toutes ces sortes d'écritures. On passa par-dessus cette formalité; il fut conduit en place de Greve où il souffrit la mort avec assez de constance (1). 1594.

(1) Cayet dans sa Chronologie Novennaire,

1594. En conséquence du premier arrêt, les jésuites sortirent de Paris le 8 janvier. Plusieurs se retirerent en Lorraine, & les autres dans les ressorts des parlemens de Bordeaux & de Toulouse; car ceux de Rouen & de Dijon, se conformerent à l'arrêt du parlement de Paris.

La maison du pere de Jean Chastel fut rasée, & le prix des démolitions fut employé à construire sur le terrein où elle étoit située, une pyramide à quatre faces, sur lesquelles on grava le précis de l'arrêt du parlement, avec plusieurs inscriptions à la louange du roi, & sur le danger qu'il avoit couru.

Cette affaire des jésuites pensa causer au roi beaucoup d'embarras à Rome, au sujet de son absolution, qu'il faisoit demander avec beaucoup d'instances par ses agens

---

tom. 2, avance que le P. Guignard fut convaincu d'avoir écrit neuf propositions, qu'il rapporte, & qui sont aussi dans M. de Thou, contenant des choses très-outrageantes contre la mémoire de Henri III & contre le roi régnant, pour quoi il fut condamné à mort.

auprès du pape, & qui lui étoit d'une conséquence infinie, pour ramener grand nombre de ses sujets, qui, mal instruits de leurs devoirs envers leur souverain, s'imaginoient que leur obéissance dépendoit absolument du consentement de S. S.: maximes dont les Espagnols & leurs prédicateurs avoient prévenu les esprits des peuples avec tant de force, qu'il étoit difficile de les en dissuader; & si le pape n'avoit pas tant différé d'accorder cette absolution, le roi n'auroit pas couru le risque de sa vie, puisque Chastel avoit dit dans ses interrogatoires, que ce prince n'étoit en l'église jusqu'à ce qu'il eût l'absolution du pape. 1594.

Quelques jours après l'on reçut à Paris la copie d'une bulle du pape. L'évêque de Paris avoit dit au roi que c'étoit la bulle de son absolution, & ce prince l'avoit dit à tout le monde; mais lorsqu'on la porta au parlement, l'on vit que c'étoit simplement une bulle pour le jubilé. S. M. rejetta plaisamment cette erreur sur l'évêque de Paris, en disant qu'il falloit bien croire que M. de Paris avoit ren-

1594. contré en cette bulle quelque mot de latin de travers, sur lequel il n'avoit su mordre. La bulle étant portée au parlement, elle fut jugée par la cour non-recevable, abusive, & propre à semer de nouvelles divisions en France, & comme telle, ordonné qu'elle seroit renvoyée, ne pouvant la cour, ni ne devant rien recevoir, ou autoriser, venant de la part du pape, que premiérement il n'eût reçu & reconnu le roi (1).

Cependant le roi n'obtint son absolution qu'au mois de septembre suivant: mais je crois devoir en rapporter de suite la conclusion, parce qu'elle fut retardée par le bannissement des jésuites, qui occasionna de nouvelles brigues à Rome au commencement de cette année.

1595. Cette nouvelle y étant arrivée, causa bien de l'étonnement, & fit beaucoup de bruit. Le pape témoigna hautement l'horreur qu'il avoit de ce crime; & la peine que lui faisoit le bannissement des jésuites. Il s'en expliqua avec le sieur

(1) Journal de Henri IV, tom. 2.

d'Oſſat (1), qui, comme nous l'avons dit, étoit l'agent ſecret de la négociation de l'abſolution du roi. Il lui dit qu'il étoit ſurprenant, qu'étant conſtant, par l'arrêt du parlement, que Chaſtel n'avoit point chargé les jéſuites, on eût chaſſé du royaume toute cette ſociété; & que, quand même il y auroit eu quelque particulier coupable, il ne paroiſſoit pas juſte de punir tout le corps; qu'une telle conduite ne pouvoit manquer de cauſer un grand ſcandale dans l'égliſe; que d'ailleurs il étoit témoin que le cardinal Tolet, jéſuite Eſpagnol, & le P. Poſſevin, ſe donnoient de grands mouvemens pour accélérer l'abſolution du roi, & que même le P. Commolet (2), autrefois 1595.

(1) Lettre de d'Oſſat, de l'année 1595.

(2) Sur le déclin de la Ligue, le jéſuite Commolet ſe retira à Rome, d'où il revint en Lorraine, travailler à la converſion de la ducheſſe de Bar, ſœur de Henri IV, mais ſans effet. Il retourna à Rome, où il étoit au tems dont nous parlons, pour ſolliciter auprès du pape l'abſolution du roi.

1595. ligueur, étoit actuellement à Rome, où il agiſſoit auprès des cardinaux pour la procurer; qu'on lui avoit écrit de France que le banniſſement des jéſuites n'étoit que l'effet d'une réſolution priſe & jurée dans une aſſemblée de huguenots, tenue à Montauban; qu'on alloit auſſi bannir les minimes, les capucins, les chartreux, & d'autres ordres religieux; qu'on venoit de renouveller en faveur des huguenots, l'édit de 1577; que le maréchal de Bouillon étoit à la tête des troupes du roi, dans le duché de Luxembourg, où il faiſoit ſaccager les égliſes, pilloit & profanoit les vaſes ſacrés; & que ce n'étoit pas là le moyen d'accommoder une affaire qu'il avoit réſolu de terminer à la ſatisfaction du roi.

Suite de l'abſolution de Henri IV.

D'Oſſat aſſura le pape que le banniſſement des jéſuites n'étoit nullement la ſuite de la réſolution priſe dans l'aſſemblée de Montauban, tenue douze ans auparavant; que le roi, aſſiſté de ſon conſeil, loin d'agir par les impulſions des huguenots, avoit réprimé les entrepriſes qu'ils avoient voulu faire ſur ſon autorité;

&

& avoit refusé avec fermeté les demandes audacieuses qu'ils avoient faites ; que s'il avoit confirmé l'édit de 1577, c'étoit pour éviter les troubles que sa révocation auroit excités dans le royaume ; qu'on avoit fermé les yeux sur la désobéissance de certains ordres religieux à reconnoître leur prince légitime, mais qu'ils avoient été avertis que s'ils y persévéroient, on pourroit les obliger de sortir du royaume ; enfin qu'il étoit absolument faux que le maréchal de Bouillon fût dans le Luxembourg, à la tête d'une armée. 1595.

Le pape parut se radoucir par la fermeté des réponses du sieur d'Ossat ; il témoigna qu'il étoit toujours disposé à consentir à l'absolution du roi, pourvu que de son côté le roi fît des démarches convenables : & dans la crainte que les autres ordres religieux ne s'attirassent, comme d'Ossat le lui avoit insinué, quelque désagrément, il donna ordre aux cardinaux, leurs protecteurs, de mander à leurs supérieurs de France, qu'il leur permettoit de prier pour le roi.

Les Espagnols & les Ligueurs étoient

les auteurs de tous ces faux bruits, & comme ils avoient une faction très-puissante parmi les cardinaux, ils les assuroient que le roi de France amusoit le pape; qu'aussi-tôt qu'il se verroit affermi sur son trône, il se moqueroit de lui, leveroit le masque, & retourneroit aux prêches: ils disoient même, afin qu'on en instruisît S. S., que pour vouloir conserver l'union de la France avec le S. Siége, il couroit risque d'en faire séparer l'Espagne; & pour preuve que le roi se soucioit peu d'obtenir son absolution, ils disoient qu'il n'avoit pas même d'ambassadeur à Rome, pour la solliciter.

1595.

Les Espagnols ne savoient pas que d'Ossat négocioit cette affaire seul avec le pape. Cet homme habile & intelligent, qui connoissoit parfaitement le manége de la cour de Rome, avoit conseillé au roi, l'année précédente, de ne pas se presser d'y envoyer le sieur du Perron (1),

(1) Jacques Davy du Perron, au rapport de d'Aubigné, dans son Histoire Universelle, étoit fils d'un ministre & médecin, natif de Geneve;

qu'il avoit choisi pour cette ambassade; parce que s'il témoignoit trop d'ardeur, 1595.
on en prendroit avantage pour exiger des conditions moins favorables pour lui: mais s'étant à la fin apperçu que le pape desiroit la venue de du Perron, il avoit écrit au roi, dès le commencement de cette année, de le faire partir, sans néanmoins faire trop de diligence.

---

mais Moréri, après plusieurs historiens, a écrit qu'il étoit fils de Julien Davy, seigneur du Perron, gentilhomme fort savant, qui lui apprit la langue latine & les mathématiques. Il sut bientôt les langues grecque & hébraïque, étant doué d'une mémoire prodigieuse. Il abjura le calvinisme, dans lequel il avoit été élevé; il entra dans l'état ecclésiastique, & s'y distingua par ses ouvrages; il s'insinua, par son éloquence facile & agréable, dans les bonnes graces de Henri IV, qui, ayant égard au mérite de du Perron, lui donna l'évêché d'Evreux, & l'envoya ensuite à Rome en qualité de son ambassadeur, pour terminer l'affaire de son absolution, dont il vint à bout avec d'Ossat. Les huguenots, fâchés de ce qu'il avoit quitté leur religion, ont dit de lui beaucoup de mal; mais tout le monde convient qu'il étoit un des plus savans hommes de son tems.

1595. Cependant le pape, qui avoit pris le parti de terminer cette affaire, donna une audience particuliere à d'Offat, le 12 avril, dans laquelle celui-ci, lui ayant dit que le sieur du Perron devoit être actuellement en chemin pour Rome, ajouta qu'il appréhendoit que lorsque les Espagnols en seroient informés, ils ne doublassent leurs efforts & leurs artifices pour traverser cette négociation. Le pape lui répondit, « qu'il savoit combien cette » réconciliation du roi étoit importante : » qu'il connoissoit aussi les intérêts des » uns & des autres : mais que, ni l'Espa- » gne, ni aucune puissance, ne l'empê- » cheroient de faire ce qui seroit expé- » dient pour le bien de la religion & de » la chrétienté » (1).

En effet le pape, qui étoit un homme sage, se conduisit dans cette affaire avec la plus grande circonspection, & la politique la plus rafinée : elle n'eut pas duré si long-tems entre deux puissances séculieres ; mais ceux qui connoissent la

(1) Lettres de d'Offat, année 1595.

cour de Rome, savent qu'il y faut essuyer des longueurs désespérantes, lorsqu'on est obligé d'y solliciter des affaires : elle a tant de choses à ménager, qu'on ne doit pas être surpris qu'elle prenne beaucoup de précautions avant de se déterminer. La premiere & la plus essentielle est la religion, ensuite les prérogatives, l'honneur & la dignité du S. Siége, avec la crainte de choquer les différentes puissances. 1595.

Tout cela se trouvoit réuni dans l'affaire dont nous parlons. Il s'agissoit de donner l'absolution à un prince, qu'on regardoit à Rome, comme un hérétique relaps; on croyoit la dignité & les prérogatives du S. Siége offensées, par l'absolution préalable qui lui avoit été donnée par les prélats François ; lesquels, disoit-on, avoient, en cette occasion, passé les bornes de leur ministere. Le pape avoit voulu forcer l'évêque du Mans & l'abbé Seguier, doyen de Notre-Dame, de se présenter devant le cardinal, chef de l'inquisition, afin d'être relevés des censures qu'ils avoient, disoit-on,

encourues pour avoir aſſiſté à cette abſo-
1595. lution. S. S. ne vouloit pas offenſer les Eſpagnols, qui crioient hautement que leurs intérêts ſeroient léſés conſidérablement, ſi l'on réhabilitoit un prince qui étoit déchu de ſon droit à la couronne par ſon héréſie.

Le pape, en homme prudent, laiſſant de côté les brigues, les fauſſes imputations & les calomnies des Eſpagnols, avoit eu ſoin de ſe faire inſtruire avec la plus grande exactitude, par des perſonnes ſages & déſintéreſſées, de la vérité de tout ce qui s'étoit paſſé en France : il avoit reconnu la foibleſſe de la Ligue, que le roi, par ſa prudence & ſon courage, avoit réduite aux abois : il voyoit le parti du duc de Mayenne tellement affoibli, que ce duc ſeroit forcé dans peu de tems, ou de recourir à la clémence du roi, ou de ſe jetter entre les bras des Eſpagnols, qui n'avoient pu, ou n'avoient pas voulu le ſoutenir, depuis la mort de Henri III, & qui avoit laiſſé Henri IV ſe remettre en poſſeſſion des plus belles provinces de ſon royaume.

Le pape, après avoir examiné sérieusement la conduite de Philippe II, roi d'Espagne, n'y avoit reconnu qu'une politique dépourvue de bon sens, fondée sur les idées chimériques de faire abolir en France la loi salique, pour mettre la couronne sur la tête de sa fille; ce qui l'avoit engagé à faire des dépenses si exorbitantes, qu'il avoit ruiné ses états. 1595.

Enfin Clément VIII avoit devant les yeux les désordres horribles qu'avoit produits dans le royaume une ligue faite entre plusieurs seigneurs, conduits par leur seule ambition, couverte du manteau de la religion, dont ils avoient abusé trop hardiment : il voyoit en même-tems, que, pour procurer au royaume de France, la cessation d'une guerre civile qui l'avoit épuisé, il ne manquoit plus que la cérémonie d'une absolution que le roi avoit méritée, par la sincérité avec laquelle il étoit rentré dans le sein de l'église.

Le pape avoit envoyé Jean-François Aldobrandin son neveu, au roi d'Espagne, pour l'engager à consentir à l'abso-

lution du roi de France, & pour lui offrir
1595. la médiation du S. Siége entre les deux couronnes: mais Aldobrandin avoit instruit son oncle, qu'il ne voyoit aucune apparence de réussir dans sa négociation, & qu'on étoit déterminé plus que jamais dans cette cour, à continuer la guerre.

Sur tous ces avis, le pape avoit pris sa résolution. Le sieur du Perron étant arrivé à Rome le 12 juillet, il fut admis le même jour à son audience pour lui baiser les pieds, & il en fut reçu avec les plus grands témoignages d'estime & d'amitié. Ce prélat rendit ensuite visite aux deux neveux du pape, & à tous les cardinaux: il concerta avec le sieur d'Ossat, les démarches nécessaires pour procurer au roi la satisfaction qu'il desiroit; il lui fit connoître la résolution où il étoit, suivant ses instructions, de retourner en France après trente jours, si l'affaire traînoit plus long-tems en longueur; & de ne dépêcher à S. M. aucun courier avant la conclusion.

Le pape, après avoir donné deux audiences au sieur du Perron, assembla les

cardinaux, le deuxiéme jour d'août; il leur exposa ce qui s'étoit passé en France, depuis le commencement des troubles que la religion réformée y avoit excités, & l'importance de l'affaire dont il s'agissoit: leur disant qu'elle étoit telle, que depuis plusieurs siecles, le S. Siége n'en avoit eu aucune qui méritât d'être traitée avec plus d'attention & de désintéressement, & où la passion dût avoir moins de part, à cause des conséquences qui en pouvoient résulter pour l'église, pour la religion, & pour un des plus grands royaumes de la chrétienté. Il leur dit qu'il souhaitoit avoir leur avis, sur lequel il les entretiendroit tous en particulier: il les pria de méditer sur cette affaire, avec toute la réflexion qu'elle méritoit, & de n'avoir en vue dans les conseils qu'ils lui donneroient, que l'honneur de Dieu, l'avantage de la religion, & le bien commun de la chrétienté. 1595.

Ce fut un grand trait de prudence de la part de ce pontife, de se conduire ainsi: car il avoit prévu que s'il demandoit les avis des cardinaux en plein consistoire, il s'y en trouveroit plusieurs, que la crainte

de déplaire au roi d'Espagne, empêcheroit de dire librement ce qu'ils penseroient ; mais il espéroit qu'en leur parlant en particulier, il pourroit lui-même, avec plus de facilité, les faire entrer dans ses vues. Cette voie lui réussit parfaitement; les trois quarts des cardinaux opinerent pour accorder l'absolution au roi. Cependant ceux de la faction d'Espagne vouloient qu'on y apposât des conditions qui ne tendoient qu'à l'éloigner, espérant qu'il surviendroit des événemens qui en empêcheroient l'effet : on disputa longtems avec les sieurs d'Ossat & du Perron; ils tinrent ferme, sans vouloir s'écarter des instructions de la cour de France. Enfin l'on convint des conditions, sous lesquelles l'absolution seroit donnée; elles furent envoyées au roi, qui, les trouvant conformes à ses intentions, ordonna aux sieurs d'Ossat & du Perron, de les accepter.

1595. Le pape ayant choisi le 17 septembre 1595, pour donner l'absolution au roi, il en fit la cérémonie avec un très-grand appareil; & aussi-tôt qu'il en eut pro-

noncé les derniers mots, on entendit de toutes parts le bruit des trompettes & des tambours, auquel répondit le canon du château Saint-Ange ; ce qui déplut à l'ambaſſadeur d'Eſpagne, qui avoit fait tous ſes efforts pour empêcher qu'on ne fît aucunes réjouiſſances publiques. Le peuple donna, par ſes acclamations, des témoignages de la plus grande joie : pluſieurs mirent les armes de France ſur les portes de leurs maiſons, & l'on s'empreſſoit d'acheter le portrait du roi, qu'on avoit eu ſoin de faire graver, pour le diſtribuer après la cérémonie. La bulle d'abſolution fut expédiée quelques jours après, & envoyée auſſi-tôt en France. 1595.

Le roi avoit été parfaitement bien ſervi dans cette importante négociation. Le ſieur d'Oſſat fut celui auquel il en eut la principale obligation. Sanneſio & lui, ſe conduiſirent dans cette affaire avec la plus grande circonſpection, & le ſieur du Perron y mit la derniere main. Ils furent ſecondés par le grand-duc de Toſcane, par la république de Veniſe, par les neveux du pape, par le plus grand nombre des

cardinaux. Celui de Joyeuse, quoique son
1595. frere fût encore dans le parti de la Ligue, fit paroître un très-grand désintéressement ; & ses instances, comme le pape l'avoua depuis, acheverent de le determiner : il fut même un de ceux qui en firent paroître le plus de joie : il chanta le *Te Deum* dans l'église de S. Louis ; fit mettre les armes de France & de Navarre sur la porte de son palais, & se distingua par les marques de réjouissance qu'il donna dans son quartier. Les sieurs d'Elbene, Lomeline, & Séraphin Olivieri, qui avoient beaucoup d'accès auprès du pape & des cardinaux, y eurent aussi beaucoup de part, & sur-tout Olivieri, qui, comme nous l'avons dit, étoit en possession de plaisanter avec le pape, & de lui dire en riant, les vérités les plus importanres. Un jour le pape lui ayant demandé ce qu'on disoit dans Rome sur l'affaire présente : « S. P., répondit Olivieri, on dit que Clément VIII, s'il n'y prend garde, pourroit bien perdre aussi la France ». Paroles qui firent beaucoup d'impression sur le pape : tant une vérité, dite à propos, fait d'effet.

La forme dans laquelle cette abſolution fut donnée, ne plut pas à tout le monde ; elle eſſuya beaucoup de critiques, ſur-tout de la part des écrivains huguenots, qui étoient fâchés de ce que le roi eût quitté leur religion, & qui en craignoient les ſuites. Ils diſoient que Henri s'étoit ſoumis à recevoir des coups de fouet par procureur, & d'autres ſemblables abſurdités. Il eſt vrai qu'à chaque verſet du *Miſerere* que le pape faiſoit reciter, il donnoit, ſur les épaules des ſieurs du Perron & d'Oſſat, procureurs de Henri, un coup de la baguette du pénitencier: mais les hiſtoriens ſenſés ont mépriſé ces petiteſſes, qui, dans le fond, n'étoient que de ſimples formalités, dont le pape auroit pu ſe diſpenſer. M. de Sully accuſe les ſieurs du Perron & d'Oſſat, de ne s'être pas conduits dans cette affaire avec aſſez de fermeté; d'avoir témoigné trop de condeſcendance pour le pape, dans la vue de ſe le rendre favorable, & par l'eſpérance d'obtenir la pourpre: il les accuſe encore de n'avoir pas informé le roi de la crainte que S. S. &

1595.

les cardinaux avoient qu'on ne regardât
1595. comme inutile, ou qu'on ne méprisât cette absolution, pendant qu'ils avoient, dans le fond, un ardent desir de la donner. M. de Sully a peut-être raison.

Le roi eut encore de grandes obligations au cardinal Tolet. Sa rare prudence & sa grande doctrine, jointe à une vertu & une probité reconnues, lui avoient acquis toute la confiance du pape. Quoiqu'Espagnol & jésuite, quoique sa compagnie fût bannie de France, quoique l'ambassadeur d'Espagne lui fît les plus vives sollicitations, il n'envisagea jamais que la justice de la cause du roi & le bien de la religion. Il mourut l'année suivante, & le roi, par reconnoissance, lui fit faire un magnifique service dans l'église de Rouen.

Ainsi fut terminée cette importante affaire, dont les suites procurerent au roi les plus grands avantages, en lui réconciliant les cœurs de plusieurs de ses sujets qui n'attendoient que cette cérémonie pour se soumettre à lui.

Ce prince n'avoit cependant pas si fort

compté sur les effets de cette absolution, qu'il n'eût pris d'autres mesures pour leur procurer la plus grande efficacité. 1595.

Voyant que les villes d'Artois & de Hainaut, ne répondoient point aux lettres qu'il leur avoit écrites, il fit publier au commencement de cette année, un manifeste, qui contenoit une déclaration de guerre contre les Espagnols; il y exposoit que le roi d'Espagne avoit été la cause de tous les troubles qui avoient agité la France depuis le regne de François II; qu'il avoit été le principal auteur de la Ligue & de la guerre civile; qu'il avoit soutenu la rébellion par les secours d'hommes & d'argent, fournis aux mécontens; qu'il avoit fait commettre toutes sortes d'hostilités contre les fideles sujets du roi, sur la personne duquel il avoit fait attenter par les plus détestables moyens; pour quoi il déclaroit la guerre au roi d'Espagne & à ses sujets, & commandoit aux siens de la leur faire sans relâche.

Pour réponse à ce manifeste, Philippe II fit publier un édit, par lequel il assu-

roit qu'il entendoit entretenir la paix avec
1595. la couronne de France, & garder la confédération par lui faite avec les catholiques de ce royaume, même avec ceux qui s'en étoient départis, moyennant qu'ils y rentrassent dans deux mois; mais qu'il se déclaroit ennemi du prince de Béarn, protestant qu'il n'avoit point d'autre intérêt que de conserver la religion catholique, & la France en bonne paix.

Le roi, dont le dessein étoit de pousser vivement la guerre contre les Espagnols & le duc de Mayenne, avoit disposé ses troupes dans les différentes provinces, pour en commencer les opérations, dont les succès devenoient de jour en jour plus favorables. Il avoit fort à cœur de chasser le duc de Mayenne de la Bourgogne, il en avoit donné le gouvernement au maréchal de Biron, qui y étoit avec un corps de troupes, jointes à celles des seigneurs de la province, affectionnés au roi, & cherchoit les occasions de se rendre maître des principales villes. Celle de Baune fut la premiere qui lui ouvrit ses portes, malgré la garnison de cinq cens hommes

que le duc y avoit mise, & qui fut obligée de se retirer dans le château, où le maréchal l'assiégea: elle se rendit après un siége assez long & assez meurtrier. Blanchefort, à la tête de son régiment & de quelques autres troupes royales qu'il commandoit (1), s'étoit emparé de celle 1595.

(1) Adrien de Blanchefort, baron d'Asnois en Nivernois, mestre-de-camp du premier régiment d'infanterie de Bourgogne, par commission, du 8 novembre 1589, fit continuellement la guerre contre la Ligue & les troupes du duc de Mayenne, *gouverneur de Bourgogne*, & y soutint courageusement le parti du roi, jusqu'à l'entiere réduction de cette province à son obéissance. Il fut un des premiers qui reconnut ce monarque à son avénement au trône; il fut aussi un des premiers à qui ce prince donna le brevet de mestre-de-camp. Il avoit ci-devant commandé en plusieurs occasions, & dans l'armée que le duc d'Alençon avoit conduite aux Pays-Bas sous le regne précédent. Aussi-tôt après le mal-entendu d'Anvers, il s'étoit rendu maître de Tenremonde sans effusion de sang. Cette place devint l'asyle & le salut de la plus considérable partie de l'armée Françoise & du duc d'Alençon lui-même, lorsqu'il fut obligé d'abandonner les Pays-Bas. Il étoit fils de Pierre de Blanchefort, sire

1595. d'Avalon : il accompagna ensuite Biron aux siéges d'Autun, de Nuits & d'Aussone qu'il soumit : celle de Dijon se révolta contre le duc de Mayenne, & ayant appellé à son secours le maréchal de Biron, elle lui ouvrit ses portes ; mais le maréchal ne put forcer le château. Il fut obligé de l'assiéger, aussi-bien que celui de Talan, qui est à une demi-lieue de Dijon. Le vicomte de Tavannes s'y étoit retiré. Le maréchal n'étant pas assez fort pour s'emparer de ces deux châteaux,

---

d'Asnois, qui s'étoit distingué par beaucoup d'actions sous les regnes précédens, & qui avoit signalé son zele dans l'assemblée des états généraux, tenus en 1576, auxquels il assista en qualité de député de la noblesse de Nivernois. Il composa un journal exact des choses les plus importantes, qui y furent traitées. Il a été le premier qui ait découvert le mystere de la Ligue naissante, qui lui a fait lever le masque, & qui nous a appris avec quelle dextérité, & par quelles pratiques on corrompoit les principaux députés des états pour les faire entrer dans cette conjuration. Voyez les Mémoires de M. le duc de Nevers, imprimés en 1655, pag. 436 & suivantes, tom. 1.

follicitoit le roi, de venir dans la province, afin d'achever, par sa présence, de la soumettre. 1595.

Ce prince résolut de s'y transporter, & s'y détermina principalement par l'avis qu'il reçut que le connétable de Castille, général de l'armée Espagnole, se disposoit à passer par la Franche-Comté, avec dix mille hommes de pied & deux mille chevaux, dans le dessein de pénétrer dans le Lyonnois, ou dans la Bourgogne. Avant de partir, il recommanda au duc de Longueville, gouverneur de Picardie, au duc de Nevers, au maréchal de Bouillon & à l'amiral de Villars, d'être en bonne intelligence, & de réunir en un seul corps, toutes les troupes qu'ils pourroient ramasser: il en donna le commandement général au duc de Nevers, avec ordre à ses officiers généraux de défendre la Picardie, & de courir où les besoins les plus pressans les appelleroient. Il nomma le prince de Conty gouverneur de Paris, & partit ensuite pour joindre le maréchal de Biron.

En arrivant à Troyes, où il fit sa pre-

1595. miere entrée, il apprit que le connétable de Castille, accompagné du duc de Mayenne, étoit en Franche-Comté, à la tête de l'armée Espagnole, dans le dessein de secourir les châteaux de Dijon & de Talan. Sur cette nouvelle, il hâta sa marche. Aussi-tôt qu'il fut à Dijon, il donna ses ordres pour assurer le succès de ces deux siéges. Il fit faire de nouveaux retranchemens pour couper la communication entr'eux; ensuite il marcha au-devant des Espagnols avec une partie de ses troupes, auxquelles il donna ordre de se rendre à Lux & à Fontaine-Françoise, où il les devança.

Il s'arrêta à Lux pour se reposer, & pour donner le tems au baron d'Aussonville & au marquis de Mirebeau, qu'il avoit chargés d'aller à la découverte, chacun avec cent cinquante chevaux, de le venir joindre à Fontaine-Françoise, où il devoit les attendre. Il partit de Lux à la tête de cent cinquante cavaliers, & de pareil nombre d'arquebusiers à cheval; à peine avoit-il fait une lieue, qu'il vit revenir Mirebeau en désordre. Ce marquis lui

dit, qu'ayant été brusquement chargé par un gros de quatre cens chevaux, il n'avoit pu reconnoître les ennemis aussi distinctement qu'il l'auroit souhaité. Le maréchal de Biron étant arrivé dans le moment avec un corps de trois cens chevaux, proposa d'y aller lui-même. Ce dernier n'eut pas fait mille pas à la tête de sa troupe, qu'il apperçut, sur une colline voisine, environ soixante cavaliers. Il alla droit à eux, & les dissipa, ce qui lui donna la facilité de découvrir l'armée Espagnole, dont quatre cens hommes s'étoient détachés & poursuivoient le baron d'Aussonville, qui venoit rejoindre le roi. Ils abandonnerent le baron, & vinrent attaquer le maréchal de Biron. Lorsqu'il fut à quelque distance, ce corps, au lieu de charger le maréchal, se sépara en deux partis, à dessein de reconnoître s'il étoit soutenu. Ces troupes étoient suivies de six cens chevaux, qui firent la même manœuvre. Le maréchal, qui pénétra leur dessein, partagea ses cavaliers en trois escadrons, donna celui de la droite à Mirebeau, celui de la gauche au baron de Lux, & lui, avec

1595.

le troisiéme, fit ferme un peu derriere;
1595. mais deux escadrons ennemis, de cent cinquante chevaux chacun, chargerent Mirebeau & de Lux: celui-ci courut un grand danger; mais le maréchal alla à son secours, le dégagea dans le tems qu'il alloit être pris, & repoussa cette cavalerie. Il se disposoit à la poursuivre; mais ayant apperçu plusieurs escadrons qui s'avançoient vers lui pour l'envelopper, il fit sa retraite assez en désordre, reçut un coup de sabre sur la tête, & un coup de lance dans le bas-ventre. Le roi envoya cent chevaux, commandés par le capitaine Choupes, au-devant du maréchal, pour le soutenir; mais ils furent mis en déroute, & poussés jusqu'à l'escadron du roi, qui n'eut jamais plus besoin de sa valeur & de sa présence d'esprit, que dans cette occasion.

Il n'avoit avec lui que trois cens chevaux, & il en avoit sur les bras près de huit cens, dont les premiers succès animoient le courage. Il sépara sa troupe en deux corps, donna l'un au duc de la Trimouille, se mit à la tête de l'autre, sans

se donner le tems de prendre son casque, & cria : *à moi, Messieurs, suivez mon exemple :* & appellant ensuite les principaux officiers par leurs noms, il fond aussi-tôt sur les ennemis. La Trimouille en fait autant ; la charge se fait avec tant de courage & de vigueur, que les escadrons ennemis sont rompus & mis en fuite. Le maréchal de Biron, tout blessé qu'il est, accourt avec cent vingt chevaux qu'il rallie, & acheve la déroute. Ils alloient pousser jusqu'à un corps de trois cens chevaux, où étoit le duc de Mayenne, si le roi n'eût fait faire halte, parce qu'il apperçut des haies bordées de mousquetaires, dont il auroit fallu essuyer le feu. Quelque tems après, deux troupes de cavalerie ennemie étant sorties d'un bois voisin pour revenir à l'attaque, le roi les chargea aussi-tôt, & les ayant dissipées, revint se poster au lieu où il étoit d'abord. Il attendoit fermement le parti que prendroient les ennemis, lorsqu'il vit arriver huit cens chevaux de ses troupes, parmi lesquelles il y avoit beaucoup de noblesse.

1595.

1595. Ce nouveau renfort, qui fut apperçu des ennemis, fit croire au connétable de Castille, que toute l'armée royale arrivoit. L'expérience qu'il venoit de faire de la valeur du roi & de sa cavalerie, lui donna l'envie de se mesurer avec lui. Il n'osa cependant hasarder la bataille, fit décamper son armée, regagna la riviere de Saone, & la passa sur un pont dont il s'étoit assuré au-dessous du bourg de Grey. Le roi le poursuivit, & le harcela sans cesse, jusqu'à ce qu'il se fût mis à couvert derriere cette riviere (1).

Le roi écrivit dans le même tems, à madame Catherine sa sœur, au sujet de cette action, la lettre suivante : elle fut rendue publique. « Ma chere sœur, tant » plus je vais en avant, & plus j'admire » la grace que Dieu me fit au combat de » lundi, où je pensois n'avoir que douze » cens

(1) Tous les historiens, tant ceux du tems que ceux qui les ont suivis, parlent de cette journée de la même maniere, à quelques petites circonstances près : Mathieu, Cayet, d'Aubigné, Perefixe, le Grain, de Thou, &c.

» tens chevaux à combattre ; mais il en
» faut compter deux mille. Le connétable 1595.
» de Castille y étoit en personne, avec le
» duc de Mayenne, qui m'y virent, &
» m'y connurent toujours fort bien : ce
» que je sais de leurs trompettes & pri-
» sonniers. Ils m'ont envoyé demander
» tout plein de leurs capitaines, Italiens
» & Espagnols ; lesquels n'étant point
» prisonniers, faut qu'ils soient des morts
» qu'on a enterrés. Beaucoup de mes jeu-
» nes gentilshommes, me voyant par-
» tout avec eux, ont fait feu en cette ren-
» contre, & y ont montré de la valeur
» beaucoup & du courage ; entre lesquels
» j'ai remarqué Grammont, Termes,
» Boissy, la Curée (1) & le marquis de
» Mirebeau (2), qui s'y trouverent sans

(1) Gilbert Filhet de la Curée ; il combattit sans armure & mal monté. Une voix qu'il reconnut pour celle du roi, lui cria : *Garde la Curée*, dans le tems qu'un des ennemis étoit prêt à lui passer sa lance au travers du corps. Aussi-tôt la Curée se retourna & tua celui qui l'attaquoit. Manuscrit de la bibliotheque du roi, volume 8929.

(2) Il étoit fils de Jacques Chabot, marquis

1595. » autres armes que leurs hausse-cols, & » leurs gaillardets, & si firent merveille : » aussi y en eut-il d'autres qui ne firent pas » si bien, & beaucoup qui firent très-» mal. Ceux qui ne s'y sont pas trouvés y » doivent avoir du regret; car j'ai eu affai-» re de tous mes bons amis ; & vous ai » vue bien près d'être mon héritiere. Je » me porte bien, Dieu merci, & vous » aime comme moi-même ».

Les lettres qu'il écrivit le même jour à plusieurs personnes, portoient une remarque singuliere, qui étoit que moins de neuf cens chevaux avoient empêché sans aucun ruisseau entr'eux, une armée de dix mille hommes de pied & de deux mille chevaux, d'entrer dans le royaume. Après cette action, la Curée vint trouver le roi, qui étoit encore à cheval, & lui accolant la cuisse, lui dit: « Sire, il fait bon avoir » un maître qui vous ressemble, car il » sauve la vie, pour le moins une fois le » jour, à ses serviteurs: j'ai reçu aujour-

de Mirebeau, comte de Charny, conseiller d'état, & lieutenant pour le roi en Bourgogne.

» d'hui deux fois cette grace de V. M., 1595.
» l'une en ce que j'ai participé au salut
» général, & la seconde, quand il vous a
» plu me crier : *Garde la Curée.* Voilà,
» lui répondit le roi, comme j'aime la con-
» servation de mes bons serviteurs » (1).

Ce prince se conduisit dans cette occasion, peut-être avec trop de témérité : il fut même blâmé de quelques-uns d'avoir exposé sa personne & son état aux plus grands malheurs : mais il est des témérités heureuses, qui produisent souvent de plus grands avantages que la circonspection. Si le roi se fut retiré, tout étoit perdu ; ses ennemis, beaucoup plus forts que lui, l'eussent accablé. *Je n'ai pas besoin de*

(1) Matthieu, tom. 2, liv. 1, pag. 187. Cet historien dit au même endroit, que le roi, dans ce combat, étoit accompagné d'un gentilhomme, nommé Mainville, qui gardoit son coup de pistolet, chargé de deux carreaux d'acier, pour le premier des ennemis qui s'approcheroit trop de S. M. Il en choisit un si à propos, qu'il lui cassa la tête. Le roi ne parloit jamais de pistolet, qu'il ne se souvînt de ce coup, disant n'en avoir jamais vu ni entendu un plus grand.

conseil, mais d'assistance, répondit-il à
1595. ceux qui lui conseilloient de s'enfuir sur un cheval Turc extrêmement vîte, qu'on lui tenoit tout prêt : *il y a plus de péril à la fuite qu'à la chasse.* Après ce combat il tint un langage pareil à celui que César avoit tenu autrefois dans une semblable action : « Dans les autres occasions où je me suis trouvé, j'ai combattu pour la victoire ; mais en celle-ci j'ai combattu pour la vie ». On reconnut alors ce que vaut un prince, & sur-tout un prince courageux & prudent à la tête de ses troupes ; il survient souvent à la guerre des hasards imprévus, dont il sait profiter s'ils sont favorables, & qu'il sait éviter s'ils sont dangereux. Ce qu'il y a de surprenant dans cette action, c'est que ce prince ne perdit que six hommes : du côté des Espagnols il demeura cent vingt hommes sur la place, & soixante prisonniers (1).

Cette témérité, si c'en fut une, eut les suites les plus favorables pour le roi ; car,

(1) Chronologie Nov. 7, pag. 497.

outre qu'elle imprima de la terreur au général Espagnol, qui fit une retraite semblable à une fuite, & n'osa soutenir la vue de l'armée du roi; le duc de Mayenne, désespéré du peu d'expérience & du peu de courage du connétable de Castille (1), 1595.

(1) Le Tassoni, dans son poëme de la *Secchia Rapitta*, demi-héroïque & demi-burlesque, se moque de ce connétable. Il dit que Zacharie Tosabecchi, qui commandoit les troupes de la ville de Carpi, étoit un vieillard goutteux, auquel l'âge avoit ôté les forces, mais non pas le courage; qu'il se faisoit porter dans une litiere toute couverte de lames de fer; & que depuis le connétable de Castille en fit faire une semblable, forte à merveille, & s'en servit en Bourgogne, pour se garantir des mousquets du belliqueux roi des fiers Gaulois.

Zacharia Tozabecchi allor reggea
Di Carpi il freno, huum vecchio e podagroso,
Al cui l'età il vigor scemato havea,
Ma non lo spirto altero e bellicoso;
E una lettiga se senza soggiorno,
Laminata di ferro erà d'intorno.
Una tal poscia forte à maraviglia
Ne fece il contestabil di Castiglia,
E in Borgogna l'uso contra i moschetti
Del bellicoso Re dè fieri Galli.

Tassoni, III. Chant, Stance 40.

résolut alors de se réconcilier avec le roi.

1595. Il est vrai que le roi le prévint de maniere qu'il ne put résister à ses insinuations. Henri lui fit parler par Lignerac, qu'il chargea de l'assurer qu'il étoit disposé à le recevoir dans ses bonnes graces, & à lui faire un meilleur traitement que les Espagnols; qu'en attendant que l'on conviendroit des conditions, il pourroit se retirer dans la ville de Châlons, lui promettant qu'il trouveroit les chemins libres pour s'y rendre, & qu'il ne seroit ni assiégé ni investi.

Le duc de Mayenne, après avoir fait tous ses efforts auprès du connétable de Castille, pour l'engager à secourir le château de Dijon, & n'en ayant pu rien obtenir, prit congé de lui avec les troupes Françoises qu'il avoit amenées; & sous prétexte de tenter lui-même ce secours, il se retira à Châlons. Voulant témoigner au roi la reconnoissance qu'il avoit de ses bontés, il envoya ordre à Tavannes & à Francesque de lui remettre les châteaux de Dijon & de Talan. Quelque tems après, ce prince lui accorda, ainsi qu'à

toute la Ligue, une trève de trois mois, 1595.
malgré les avis de la plus grande partie de son conseil, qui vouloit qu'on poussât ce duc à bout. Lorsque celui-ci eut obtenu cette trève, il chargea le président Jeannin de négocier son accommodement avec le roi; & pour lui prouver sa bonne foi, il écrivit dans les provinces, à ceux qui soutenoient encore le parti de la Ligue, & leur annonça que la réconciliation du roi avec le S. Siége, ayant fait cesser la cause qui lui avoit fait prendre les armes contre ce prince, il étoit résolu de le reconnoître pour son légitime souverain, & il les exhortoit à suivre son exemple. Il leur marquoit en même-tems que s'ils vouloient lui envoyer leurs prétentions, il les présenteroit à S.M., & les assura qu'en qualité de chef de l'union qu'il avoit formée avec eux, il ménageroit leurs intérêts.

Le roi, satisfait d'une campagne qui le rendoit maître de la Bourgogne, & qui faisoit rentrer le duc de Mayenne dans son devoir, résolut de se venger des Espagnols. N'ayant plus besoin de troupes

1595. en Bourgogne, il forma une petite armée, avec laquelle il entra dans la Franche-Comté. Il y fit quelques ravages, qu'il auroit poussés plus loin, si les Suisses ne l'eussent prié de retirer ses troupes, & d'accorder à cette province la neutralité dont elle avoit toujours joui. Le roi, qui vouloit ménager cette nation, dont il avoit reçu de grands services, lui accorda sa demande; mais il fit payer à la ville de Besançon les frais de son voyage. De-là il vint à Lyon, pour être plus à portée de rendre la tranquillité au Languedoc & à la Provence.

Le maréchal-duc de Joyeuse avoit quitté les capucins pour se mettre à la tête de la Ligue, il commandoit depuis long-tems dans cette province. Il retenoit sous son obéissance, Toulouse, Narbonne, Rhodès, Carcassonne, & quelques autres villes. Quoiqu'il n'eût pas une armée considérable, le roi n'avoit encore pu l'en déposséder. Le maréchal, sollicité par le cardinal son frere, qui étoit à Rome, de quitter le parti de la Ligue, & averti par le même que le pape

ſe diſpoſoit à donner au roi ſon abſolution, ſe tenoit ſeulement ſur la défenſive, 1595.
& ne faiſoit aucuns mouvemens dans la province. Il n'étoit pas de ces ligueurs furieux & emportés, guidés par un zele fanatique, ou plutôt par leur ambition démeſurée & leur avarice ſordide, & qui, pour s'enrichir, tyranniſoient les provinces & les villes ſoumiſes à leur commandement. Depuis qu'il avoit quitté les capucins pour ſe mettre à la tête des armées, il s'étoit conduit en Languedoc, dont il avoit le gouvernement, avec tant de modération & de douceur, qu'il s'étoit fait généralement eſtimer. Lorſque le roi fut à Lyon, Joyeuſe le fit ſonder ſur les diſpoſitions où il étoit de rentrer ſous ſon obéiſſance, il accepta la trève, & demeura tranquille en attendant ſon accommodement, qu'il fit effectivement au mois de février ſuivant.

A l'égard de la Provence, elle étoit toujours en proie à la tyrannie du duc d'Epernon, qui s'y étoit maintenu malgré les ordres du roi. Ce prince y avoit envoyé, dès le 15 avril précédent, le ſieur

1595. Dufresne, conseiller d'état, pour s'instruire de la véritable situation des affaires, dont les deux partis avoient informé la cour très-diversement. Dufresne avoit fait ses efforts pour engager d'Epernon à céder de bonne grace ce gouvernement au duc de Guise, que le roi en avoit pourvu, en l'assurant qu'il feroit un sensible plaisir à S. M., qui l'en récompenseroit libéralement. Le duc d'Epernon répondit, qu'il avoit arraché cette province au duc de Savoie & à la Ligue aux dépens de son sang & de celui de ses parens & de ses amis; qu'on ne pouvoit lui en ôter le gouvernement, sans ruiner sa réputation; qu'il s'y maintiendroit contre quiconque entreprendroit de le lui enlever, & qu'il ne le quitteroit qu'avec la vie. Le sieur Dufresne fit en vain tous ses efforts pour l'adoucir, & enfin lui déclara qu'il avoit ordre du roi de lui dire, qu'il viendroit lui-même l'en chasser, pour lui faire sentir les effets de son indignation. « Eh bien, » répartit le duc en furie, qu'il y vienne: » je lui servirai de fourier, non pas pour » lui préparer les logis, mais pour brûler

» ceux qui seront sur son passage ? » Malgré ces rodomontades, il signa quelques jours après une trève que le roi lui avoit ordonné de faire avec le duc de Guise, mais elle fut très-mal observée. 1595.

Le duc de Mercœur étoit toujours cantonné dans la Bretagne, dont il possédoit une partie : il étoit soutenu par un corps de troupes Espagnoles ; mais le roi lui avoit mis en tête un homme qui alloit de pair pour la bravoure, l'expérience & la prudence, avec les plus grands généraux : c'étoit le maréchal d'Aumont, dont j'ai déja rapporté les belles actions dans le cours de cette histoire. Depuis que le roi lui avoit confié le gouvernement de cette province, non-seulement il avoit empêché le duc de Mercœur d'y faire aucuns progrès, & lui avoit même enlevé plusieurs places, & entr'autres l'année précédente, Morlaix & Quimper ; mais il fut tué cette année au siége de Comper, qu'il avoit formé à la sollicitation de Marie d'Allegre, comtesse de Laval : d'ailleurs cette forteresse incommodoit beaucoup la ville de Rennes. Il reçut à ce siége

1595. un coup d'arquebuse qui lui cassa les deux os du bras entre le coude & la main. Lorsqu'il fut frappé, il ne dit que ces mots, *j'en tiens*. Il mourut à l'âge de soixante-dix ans, le seiziéme jour de la blessure, qui étoit le 19 août 1595. Il fut regretté des officiers, des soldats, & de toute la France. Le roi fut extrêmement sensible à la perte de ce grand homme; il dit hautement qu'il avoit perdu le meilleur de ses généraux, aussi recommandable par sa modestie & son désintéressement, que par sa grande bravoure & sa rare prudence. Malgré les divisions qui regnoient en France, il étoit estimé des deux partis. Turquand, maître des requêtes, qu'il aimoit beaucoup pour sa probité & sa candeur, reçut ses derniers soupirs. Il le chargea, en mourant, de prier le roi d'accorder sa protection à ses enfans qu'il laissoit en bas-âge, & avec beaucoup de dettes, de leur recommander sur-tout de marcher sur ses traces, de se souvenir qu'il n'y avoit que l'honneur, la probité & l'attachement inviolable pour leur souverain, qui les rendroient recommandables à la posté-

rité. La conduite que ses descendans ont tenue jusqu'à présent, a fait voir qu'ils étoient dignes de porter le nom d'un si grand homme. 1595.

Le roi étant arrivé à Lyon, envoya ordre au duc d'Epernon, de se rendre auprès de lui : ce dernier promit d'obéir, mais il le fit très-lentement : il n'étoit pas encore à Valence, lorsque le roi partit de Lyon, sur la nouvelle que les Espagnols pressoient vivement le siége de Cambray ; en sorte que d'Epernon resta encore en Provence jusqu'à l'année suivante, que S. M. le força d'en sortir.

Pendant que ce prince séjournoit à Lyon, Lesdiguieres vint lui faire sa cour : il y avoit long-tems qu'il étoit privé de l'honneur de voir S. M., parce qu'il étoit toujours demeuré dans le Dauphiné, dont il étoit le maître absolu, il y faisoit la guerre à son gré, sans prendre les ordres de la cour. Il est vrai, qu'il s'y comporta toujours avec beaucoup de courage, de sagesse & de prudence; qu'il sut entretenir une parfaite union entre les catholiques & les protestans, & qu'il préserva

cette province des invasions du duc de
1595. Savoie (1), auquel il donna bien de la peine, sans se laisser jamais entamer.

Lorsqu'il arriva à Lyon, accompagné du jeune Créqui, son gendre, il trouva le roi qui couroit la bague dans la place de Bellecour. Ce prince, l'ayant apperçu de loin, piqua vers lui la lance en arrêt & lui en présentant la pointe, cria: *Ah! vieux huguenot! tu en mourras:* & ayant mis pied à terre, il embrassa Lesdiguieres, & lui fit les plus grandes caresses, en l'assurant qu'il n'y avoit rien qui dépendît de lui, à quoi ses services ne pussent prétendre.

Le roi étant arrivé en Picardie, y trouva les affaires dans un grand désordre, occasionné par la perte de Henri d'Orléans, duc de Longueville, qui avoit été tué dans Dourlens, en faisant la visite des places de son gouvernement. Il entroit à cheval dans cette ville, s'entretenant avec le capitaine Ramelle, lorsque la garni-

(1) Ce prince l'appelloit le Renard du Dauphiné.

ſon, rangée en haie, ayant, pour lui faire honneur, fait une ſalve de mouſqueterie, une balle égarée jetta Ramelle par terre, & bleſſa ſi dangéreuſement le duc de Longueville, qu'il mourut deux jours après, laiſſant au roi le regret de la perte d'un de ſes plus braves & fideles ſerviteurs, dans le tems qu'il en avoit le plus de beſoin. 1595.

Les Eſpagnols avoient commencé de bonne heure la campagne en Picardie. Le comte de Fuentes, leur général, avec une armée de douze mille hommes de pied, de trois mille chevaux, & vingt pieces de canon, l'avoit ouverte par l'inveſtiſſement du Catelet; place aſſez mauvaiſe & mal pourvue de munitions. Cependant Liraumont, qui en étoit gouverneur, l'avoit défendue avec beaucoup de courage pendant cinq ſemaines, & en étoit ſorti par une honnête capitulation.

Le comte de Fuentes, après la priſe du Catelet, avoit formé la réſolution d'aſſiéger Cambray, ſollicité par le ſieur de Roſne, déterminé ligueur, qui s'étoit retiré auprès de lui, & qui l'aſſuroit que la haine

1595. que la plupart des bourgeois portoient à Balagny leur gouverneur, qui les tyrannisoit horriblement, lui en faciliteroit la prise. Le comte de Fuentes avoit été d'avis, avant de l'assiéger dans les formes, de l'investir, en sorte que les François ne pussent y mener du secours, & en même-tems d'attaquer Dourlens, petite ville sur la frontiere, à huit lieues d'Amiens; il y conduisit son armée, se flattant que la place ne tiendroit pas long-tems, parce qu'il y avoit peu de monde; mais les François le voyant tourner de ce côté-là, y jetterent quinze cens hommes. Le comte de S. Pol, le maréchal de Bouillon, & l'amiral de Villars, joignirent leurs troupes ensemble, dans le dessein de faire lever ce siége sans attendre le duc de Nevers, qui n'étoit qu'à une journée d'eux avec quatre cens chevaux, & sept cens fantassins: ils ne vouloient pas lui obéir, quoique le roi lui eût ordonné de prendre le commandement des troupes de Picardie, à la place du duc de Longueville.

Défaite des François. Les François étoient assez forts pour rompre les desseins des Espagnols, s'il n'y

avoit pas eu de la jalousie entre les chefs, & si la désunion ne se fût pas mise entr'eux, principalement entre Bouillon & Villars : ce qui fut cause d'une journée très-fatale à la France. 1595.

Ils avoient préparé un secours de sept cens chevaux, & de six cens fantassins, avec un convoi de vivres & de munitions. De Rosne, qui étoit averti de la mésintelligence des chefs, s'opiniâtra si fort, dans le conseil Espagnol, à soutenir qu'il falloit aller au-devant des François & les combattre, que son avis l'emporta. Comme il étoit le maréchal-de-camp de toute l'armée, le plus intelligent, Fuentes, qui connoissoit son mérite, suivit son avis, & fit exécuter les ordres qu'il donna. De Rosne, après avoir pourvu à la défense des retranchemens, mit ses troupes en ordre de bataille, & vint attaquer les François. Je ne ferai pas la description de cette action, parce qu'elle est diversement racontée par les partisans de Bouillon & par ceux de Villars, suivant qu'ils sont affectionnés pour l'un ou pour l'autre; je dirai seulement que leur armée fut mise dans une en-

1595. tiere déroute. Bouillon fut accusé d'avoir trop prudemment fait sa retraite, & conservé ses troupes, pendant que celles de Villars, trop foibles, furent taillées en piéces après avoir très-vaillamment combattu; lui-même fut fait prisonnier avec un gentilhomme nommé Sesseval, & ils furent massacrés tous deux de sang-froid par les Espagnols, qui leur reprocherent d'avoir abandonné lâchement un parti dont ils avoient reçu tant de graces & de bienfaits (1).

Tel est le fruit ordinaire de la mésintelligence, compagne de la jalousie, lorsque l'orgueil & la présomption font oublier ce que l'on doit à son roi, à sa patrie & à soi-même. Les Espagnols, dit Mezerai, ont écrit que le maréchal de Bouillon étant protestant, avoit exposé Villars & les catholiques à la boucherie, tandis qu'il gagnoit les devants avec ses hugue-

(1) Villars fut tué par un capitaine Espagnol, nommé Contrera, qui entra exprès en dispute avec ceux qui l'avoient pris; il vouloit qu'il fût son prisonnier, & se servit de leur refus pour le tuer. L'Etoile, année 1595.

nots. Les François l'accuserent d'avoir engagé le combat, & de s'en être ensuite habilement retiré, afin qu'en donnant cet avantage aux Espagnols aux dépens de son rival, il brouillât davantage les affaires du roi, & le retînt plus long-tems dans l'embarras & dans la nécessité d'avoir besoin de lui & des huguenots. Si l'on examine la conduite subséquente de Bouillon, ce soupçon pourroit avoir quelque vraisemblance; car il se conduisit par la suite si mal à l'égard du roi, après les bienfaits qu'il en avoit reçus, que ce prince fut obligé de lui faire sentir tout le poids de son autorité. 1595.

Cette victoire rendit les Espagnols maîtres de Dourlens, qu'ils prirent d'assaut; & où ils massacrerent près de deux mille personnes, sans distinction d'âge & de sexe, en criant que c'étoit la revanche de Ham (1). De-là ils allerent mettre le siége devant Cambray. Balagny, qui en étoit

Prise de Cambray par les Espagnols.

(1) Pendant que les Espagnols assiégeoient le Catelet, le sieur d'Orvilliers, gouverneur de Ham pour les Espagnols, avoit livré cette place au sieur d'Humieres, qui y étant entré par le châ-

1595. souverain sous la protection du roi, & qui ne s'attendoit pas à être attaqué, avoit fort mal pourvu à la défense de cette place, dans laquelle il n'avoit que sept cens hommes de garnison. Il écrivit aussi-tôt au duc de Nevers, au comte de S. Pol & au duc de Bouillon, pour les prier de lui envoyer du secours. Le duc de Nevers lui envoya le duc de Rethelois, son fils ainé, jeune seigneur, âgé seulement de seize ans, auquel il donna Vaubecourt & Buhy, deux braves gentilshommes, & cinquante carabiniers pour le conduire. Ils prirent de si justes mesures qu'ils entrerent dans la place, quoique le pays fût tout couvert d'ennemis, pendant que Dominique Devic, dont nous avons parlé plusieurs fois, l'un des plus actifs & des plus expérimentés capitaines, sur-tout pour la défense des places, y entroit d'un autre côté avec deux cens hommes.

Quoique les Espagnols eussent une armée de plus de vingt mille hommes, ce-

teau, fit main-basse sur la garnison, dont huit cens hommes furent tués, & les autres faits prisonniers.

pendant le siége n'avançoit pas; Devic ruinoit les travaux par ses sorties, nettoyoit les tranchées, les faisoit combler, & démontoit les batteries. Le siége avoit déja duré sept mois, les pluies de l'automne commençoient, & l'armée dépérissoit tous les jours; enfin, les Espagnols n'auroient jamais pris la ville, si les habitans, qui avoient en horreur Balagny (1), ne se fussent révoltés contre lui. Ils se barricaderent contre la garnison, & envoyerent au comte de Fuentes demander une capitulation, qui leur fut accordée, aussi favorable qu'ils pouvoient la desirer, dans la crainte où ce général étoit que la ville ne fût secourue. Ensuite il fit sommer Devic de rendre la citadelle, en l'avertissant qu'il étoit instruit qu'il n'avoit que pour huit jours de pain. Celui-ci qui s'étoit flatté que Balagny avoit fait les provisions nécessaires pour soutenir un siége, ayant vu le contraire, écrivit au duc de Nevers pour l'informer de l'état de la

1595.

(1) Il avoit fait faire de la monnoie de cuivre pour payer ses soldats, & avoit forcé les habitans de la recevoir; mais il refusoit de la prendre dans les paiemens qu'on lui faisoit.

1595. place, & lui demander ſon avis. Le duc, qui ne pouvoit s'accorder avec le maréchal de Bouillon, inquiet d'ailleurs du péril où ſe trouvoit ſon fils, manda à Devic d'obtenir la capitulation la plus favorable qu'il pourroit. Celui-ci rendit la citadelle le 4 octobre, & en ſortit tambours battans, méche allumée, enſeignes déployées, avec tous ſes effets & bagages (1).

Le roi, qui, ſur l'avis du danger où étoit la place, marchoit en diligence pour la ſecourir, apprit à Beauvais qu'elle avoit capitulé. Il ne put s'empêcher de témoigner au duc de Nevers & au maréchal de Bouillon, le peu de ſatisfaction qu'il avoit de leur conduite & de leur méſintelligence, qui étoient cauſe des pertes qu'il venoit de faire. Ayant tenu conſeil, pour ſa-

(1) Balagny en ſortit comme un lâche, qui avoit mérité, par ſon avarice & ſes extorſions, de perdre une ſi belle ſouveraineté. Un Eſpagnol, témoignant ſa ſurpriſe à Balagny, de lui voir emmener ſa maitreſſe avec lui dans le même bateau, celui-ci dit que l'amour adouciſſoit les traits de la fortune. « Vous avez raiſon, repartit l'Eſ» pagnol, & ſur-tout à préſent; car vous aurez » beaucoup moins d'affaires que vous n'aviez ». Math. tom. 2, liv. 2, pag. 219.

voir quel parti l'on devoit prendre; & témoignant qu'il avoit résolu de rassembler 1595.
ses troupes & d'aller aux ennemis, le duc de Nevers lui dit qu'il ne croyoit pas que S. M. dût s'exposer à un si grand danger. « Cela est bon pour vous, répondit-il avec » vivacité, qui n'en avez approché que de » sept lieues ». Ces paroles furent un coup de foudre pour le duc de Nevers. La honte dont ce reproche le couvroit, & qui dégradoit la bonne opinion qu'il avoit de lui-même, jointe au chagrin & aux fatigues de cette malheureuse campagne, fit une si profonde plaie dans son cœur, qu'il en tomba malade, & mourut quinze jours après. Le roi, ayant appris son indisposition, & ce qui l'avoit occasionnée, en eut un extrême regret; il l'envoya visiter pendant sa maladie, & lui fit dire qu'il vouloit l'aller voir; mais le duc le fit prier de n'en pas prendre la peine, n'étant pas en état d'être vu de S. M.; il lui recommanda seulement le duc de Rethelois son fils. Un pareil exemple doit apprendre aux rois, de quelle conséquence sont leurs reproches: ce n'est pas la seule fois que pareille chose est arrivée.

1595. Le duc de Nevers étoit un ſeigneur de mérite. Dès ſa jeuneſſe il avoit marqué beaucoup de gravité, de prudence & de modération. Auſſi ſage dans le conſeil, que vaillant à la guerre, il étoit ſincérement homme de bien, & la droiture de ſon cœur étoit à l'épreuve de tout intérêt. Henriette de Cleves, ſa femme, l'avoit engagé d'abord dans la Ligue; mais ayant pénétré les deſſeins ambitieux du duc de Guiſe, il s'en étoit retiré. L'attachement qu'il avoit pour la religion catholique, l'empêcha, après la mort de Henri III, de reconnoître ſon ſucceſſeur, quoiqu'il le regardât comme le légitime héritier de la couronne, ſans cependant prendre aucun parti contre lui, s'étant retiré, pendant les troubles, dans ſon duché de Nevers: néanmoins ſa conduite déplut au roi, parce que ſon exemple empêcha pluſieurs ſeigneurs de reconnoître leur ſouverain. Lorſqu'il vit ce prince diſpoſé à rentrer dans la religion catholique, il revint auprès de lui, mais trop tard.

Fin du ſecond Volume.

